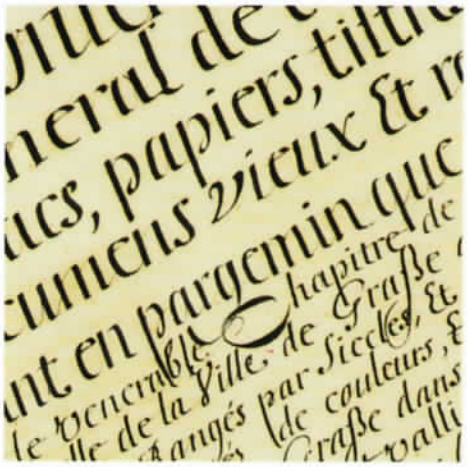

2002 - N°163

RECHERCHES

ALPES-MARITIMES ET CONTRÉES LIMITROPHES

RÉGIONALES

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

43e année

juillet-septembre 2002

N° 163

SOMMAIRE

Culture et politique des princes de Monaco, des Lumières à 1848
par Thomas FOUILLERON

Les serments au temps de la Révolution et de la lutte antireligieuse
par Monseigneur Denis GHIRALDI

Joseph Bonifacy, prêtre et chroniqueur niçois
par Henri COSTAMAGNA

Quand les Grecs voyaient plus loin que la Méditerranée : les familles Zarifi-Zafiropoulo
par Erato PARIS

L'évolution de la vie musicale à Nice de 1860 à 1914
par Laure BARETGE

Antibes sous la mandature de Robert Soleau
par Marie-Antoinette SETTINERI

Les journaux mondains des Alpes-Maritimes de 1880 à 1939
par Suzanne CERVERA

Grasse de 1939 à 1945
par Julie REVELANT

CULTURE ET POLITIQUE DES PRINCES DE MONACO, DES LUMIÈRES À 1848

Thomas FOUILLERON

Résumé d'un mémoire de DEA soutenu à l'université de Montpellier III sous la direction de Henri Michel

Dans l'Europe des Lumières, la principauté de Monaco, enclavée dans les Etats du roi de Sardaigne, à quelques lieues de la France et sous son protectorat depuis 1641, subit-elle, elle aussi, l'influence des idées nouvelles ? Sur les 4 745 habitants que comptent Monaco, Roquebrune et Menton en 1780, seules quelques dizaines de familles peut-être sont pénétrées par les idées de réforme répandues par les philosophes[1]. Aux souverains, reconnus princes étrangers à la cour de France depuis 1688, mais de culture française, au moins depuis Antoine Ier (1661-1731)[2], revient l'initiative d'introduire la nouveauté.

Le 7 novembre 1733, débute le long règne de Honoré III, qui fait suite à l'abdication de son père Jacques Ier (1689-1751)[3], devenu Grimaldi par son mariage en 1715[4] avec Louise-Hippolyte (1697-1731), fille d'Antoine Ier, et devenu prince de Monaco après la mort de sa femme[5]. Face à la résistance des Monégasques, rétifs à l'autorité d'un souverain qui n'est pas né Grimaldi mais Goyon-Matignon et comte français, Jacques Ier préfère faire reconnaître son fils, encore mineur, comme prince, sous sa régence[6]. En réalité, le règne personnel de Honoré III, ne commence qu'en 1749 lorsqu'il quitte les rangs de l'armée et revient dans la principauté après quinze ans d'absence. Encore l'essentiel du pouvoir est-il exercé par un fils naturel d'Antoine Ier, le chevalier de Grimaldi, qui depuis 1732 et jusqu'à sa mort, en 1784, demeure gouverneur général de la principauté[7].

La Révolution n'épargne pas Monaco ni la famille princière. Honoré III accorde une certaine autonomie communale[8]. Mais, en 1793, la principauté devient territoire français et partie des Alpes-Maritimes. Le prince Joseph, fils cadet du souverain, émigre et s'engage dans l'armée de Condé. En conséquence, tous les biens de la famille sont mis sous séquestre. Le prince Honoré III et son fils Honoré sont arrêtés comme suspects et libérés à la fin de la Terreur. L'épouse du prince Joseph est exécutée le 9 thermidor an II[9]. Rentré en France, le prince Joseph, obtient la restitution des biens non aliénés mais la liquidation des dettes avant la Révolution oblige à la vente de l'hôtel de la rue de Varenne, des châteaux de Torigni et de Valmont. Alors que le duc de Valentinois, futur Honoré IV, vit retiré, son frère, le prince Joseph, devient chambellan de l'impératrice Joséphine en 1807. Quant au futur Honoré V, il

---

[1] Alain Cudraz, « Les idées nouvelles à Monaco au siècle des Lumières », *Annales monégasques*, n° 2, 1978, p. 61-76.

[2] Jannine Martinez-Allolio, « Antoine Ier, un prince français », *Annales monégasques*, n° 5, 1981, p. 87-97.

[3] Léon-Honoré Labande, *Jacques Grimaldi, comte de Torigni, duc de Valentinois, prince de Monaco*, Monaco, Archives du Palais – Paris, Editions A. Picard, 1939, VII-89 p. Meredith Martindale, « Le Duc de Valentinois : un prince philosophe à Passy au XVIIe siècle », *Annales monégasques*, n° 7, 1983, p. 141-166. Martine Rousseau, « Les Réflexions Morales et Sensées du duc de Valentinois ou les pensées d'un Démocrite moderne », *Annales monégasques*, n° 9, 1985, p. 77-102.

[4] Gustave Detroy, *Un mariage princier au XVIIIe siècle dans la famille souveraine des Grimaldi*, discours prononcé à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée, du 16 octobre 1923, de la Cour d'appel de Monaco, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1923, 50 p. Joëlle Kéravec, *Les mariages de la maison de Monaco sous le règne de Louis XIV*, D.E.A. d'histoire du droit, Université de Nice, 1978, 112 p.

[5] Franck Bianchéri, « Louise-Hippolyte Grimaldi, Princesse souveraine de Monaco », *Annales monégasques*, n° 3, 1979, p. 7-56.

[6] Régis Lécuyer, « L'avènement du prince Honoré III (16-30 mai 1734) », *Annales monégasques*, nº 11, 1987, p. 7-22.

[7] Odile Damour, « Le Chevalier de Grimaldi, Gouverneur de Monaco de 1732 à 1784 », *Annales monégasques*, n° 24, 2000, p. 31-66.

[8] Jean-Baptiste Robert, Histoire de Monaco, Paris, PUF, 1973 (« Que sais-je ? » n° 1497), p. 56-57 ; « Notes sur l'originalité de la révolution monégasque (1792-1793) », *Annales monégasques*, n° 13, 1989, p. 99-124. Claude-Aline Encenas, « Le prince Honoré III pendant la Révolution française. Septembre 1790-avril 1792 : l'ordre public menacé », *Annales monégasques*, n° 19, 1995, p. 7-26 ; « Le prince Honoré III pendant la Révolution française. Mai-octobre 1792 : le Rocher de la Liberté », *Annales monégasques*, n° 21, 1997, p. 111-132 ; « Le prince Honoré III pendant la Révolution française. Novembre 1792-septembre 1793 : la fin des illusions », *Annales monégasques*, n° 24, 2000, p. 67-110.

[9] Jean-Baptiste Robert, « La tragique destinée d'une princesse de Monaco au XVIIIe siècle : Françoise-Thérèse de Choiseul-Stainville », *Annales monégasques*, n° 22, 1998, p. 165-186.

poursuit sous l'Empire une carrière militaire commencée sous le Directoire et le Consulat puis, en 1809, devient écuyer de l'impératrice Joséphine[10]. En 1814, la principauté est restaurée, d'abord sous protectorat français, puis, après le second traité de Paris, en 1815, sous le protectorat du Piémont-Sardaigne[11].

Malgré les bouleversements des temps, une continuité peut être établie entre début du second XVIIIe siècle et fin du premier XIXe siècle, et une unité culturelle et politique dégagée autour de l'application à Monaco du despotisme éclairé. De Honoré III (1720-1795) à Florestan Ier (1785-1856) en passant par Honoré V (1778-1841), il y a, semble-t-il, des éclats de Lumières qui perdurent, en dépit et contre toute révolution, le temps d'un siècle, dans la culture et la politique des princes de Monaco. Insufflé à l'origine dans la famille par Jacques Ier, l'esprit nouveau est expérimenté sur le plan politique à Monaco par Honoré III qui trouvera un continuateur dans la personne de son petit-fils Honoré V, qui gouvernera d'abord pendant quatre années (1815-1819) au nom de son père Honoré IV (1758-1819).

Chez Honoré III et chez Honoré V, il y a un même dirigisme économique, une même volonté de diversifier les ressources de Monaco en les rendant moins dépendantes du climat, donc une même volonté d'industrialiser, une même inclination mercantiliste, une même volonté d'attirer le maximum de devises tout en assurant une indépendance commerciale, un même refus de toute concession à la souveraineté, un même souci de l'indépendance religieuse pour la principauté, une même mise à l'écart de tout principe surnaturel, une même volonté de rationaliser l'Etat, un même souci de l'éducation populaire.

Dans les années 1750, Honoré III autorise négociants et artisans à implanter fabriques de cire, de vermicelle, manufacture de tabac, savonnerie[12]. Mais les résultats sont médiocres, faute de débouchés véritables. En 1760, il concède à des Sardes le privilège exclusif d'exploiter une imprimerie[13]. En 1766, le personnel du *Courrier d'Avignon* se replie à Monaco après l'occupation par la France d'Avignon et, de 1769 à 1775, fait reparaître le *Courrier* sous le nom de *Courrier de Monaco*[14]. Honoré V donnera un éphémère privilège en 1815 pour faire renaître une gazette[15]. En 1782, à la faveur de la découverte d'un gisement de

[10] René Diana, « À travers la correspondance d'Honoré V, prince de Monaco : quand le citoyen Grimaldi servait dans les armées de la République (décembre 1798-juin 1801) », *Annales monégasques*, n° 4, 1980, p. 55-92 ; « À travers la correspondance d'Honoré V, prince de Monaco : l'officier de l'Empereur. Les campagnes d'Allemagne et la Pologne (1806-1807) », *Annales monégasques*, n° 6, 1982, p. 27-68 ; « À travers les archives d'Honoré V, prince de Monaco : Monsieur de Monaco, baron d'Empire. Les ambitions déçues (1808-1814) », *Annales monégasques*, n° 8, 1984, p. 67-104.

[11] Thierry Garbatini, « La Principauté de Monaco à la chute de l'Empire napoléonien. La Restauration des Princes (1814-1815) », *Annales monégasques*, n° 13, 1989, p. 71-98 ; « La Principauté de Monaco à la chute de l'Empire napoléonien. La mise en place d'un protectorat sarde (1815-1817) », *Annales monégasques*, n° 16, 1992, p. 61-100.

[12] Alain Cudraz, Idées nouvelles, Lumières et révolution(s) à Monaco (1750-1793), D.E.S. d'histoire, Université de Nice, 1973, p. 18-29 ; « Les idées nouvelles à Monaco au siècle des Lumières », *Annales monégasques*, n° 2, 1978, p. 65-66.

[13] Philippe Casimir, *L'imprimerie de Monaco depuis ses origines*, Monaco, Impr. de Monaco, 1915, 61 p. ; Léon-Honoré Labande, « La première imprimerie de Monaco », dans *Notes d'art et d'histoire*, Monaco, Archives du Palais, 1938, p. 5-33 ; Paolo Borzone, « Agostino Olzati, Stampatore in Monaco », *La Berio. Rivista semestrale di storia locale e di informazioni bibliografiche. Comune di Genova. Servizio Biblioteche,* 35e a., n° 2, juillet-décembre 1995, p.75-79 ; Hervé Barral, « L'impression monégasque du XVIIe au début du XIXe siècle », *Chroniques d'hier et d'aujourd'hui*, Monaco, Comité national des traditions monégasques, 2000, p. 15-25.

[14] Hyacinthe Chobaut, « Le Courrier d'Avignon à Monaco 1769-1775 », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. IV, 1927, p. 32-47.

[15] Archives du palais de Monaco (désormais citées : APM), A 142, ordonnance du 13 mai 1815 accordant au sieur Simonot le privilège d'établir une gazette. A 143, ordonnance du 14 décembre 1816 révoquant ce privilège. La ligne éditoriale n'a satisfait ni le prince ni les autorités sardes : Thierry Garbatini, « La Principauté de

houille sur les pentes du Mont-Agel, Honoré III songe à un large essor industriel pour la principauté, en recourant à des entrepreneurs protestants : « j'ai pensé que la circonstance serait favorable pour attirer à Monaco des habitants qui pourraient y être utiles par leur industrie, leur travail et leur commerce […]. On pourrait prendre pour base ce qui se pratique à Nice et Livourne et les nouveaux arrangements pris ou projetés par l'empereur ou le Grand-Duc ; mandez-moi aussi les avantages que les nouveaux colons pourraient apporter et prétendre par leur établissement tant à Monaco qu'à Menton et même avec le temps sur le Cap-Martin. La bonneterie, l'horlogerie seraient de leur ressort et ces travaux paraissent d'autant plus adaptés au pays qu'ils n'exigent point d'eau »[16]. En 1783, le prince tente encore de créer une verrerie. A la mode physiocratique, Honoré III cherche aussi à développer l'économie agrumicole. Des arbres sont achetés, des pépinières créées. Des mûriers sont plantés.

Honoré Albini, intendant de la principauté en 1815, reconnaissant dans les projets du petit-fils les desseins du grand-père, cherche à dissuader le futur Honoré V de s'engager dans une voie vouée à l'échec. Le prince minimise la similitude pour le convaincre du bien fondé de sa politique : « le Prince Honoré III, dites-vous, a essayé de tout, a vu que rien ne pourroit réussir et a fini par faire l'aumone à ses sujets. Mais le Prince que vous citez et dont la mémoire me sera toujours chère laissoit tomber en ruines ses Palais et ses fermes, faudroit-il en faire autant ? Faut-il parce qu'on n'a aucune industrie sous un Prince que ses successeurs n'encouragent aucune manufacture ; vous me faites là un raisonnement bien absurde. D'ailleurs quelle différence y auroit-il pour mes finances de faire 20 000 f d'aumônes ou de perdre 20 000 f pour soutenir une manufacture ? aucune ; mais pour le peuple une bien grande, c'est qu'une aumône de 20 000 f ne pourroit soutenir cent personnes, et que la manufacture quoiqu'allant fort mal ne m'a encore fait éprouver depuis un an qu'une perte fort légère aisée à réparer et qu'elle emploie déjà près de quatre cent personnes. D'ailleurs, n'est-ce donc rien de détruire la fainéantise source de tous les vices, est-il glorieux pour un prince de gouverner un peuple de mendiants, de ne voir autour de lui que des haillons et de la misère ! Et puis, vous parlez des aumônes de mon grand-père, il avoit 600 000 f de rentes et moi je n'ai presque rien, comment pourroi-je prendre sur mon revenu 20 ou 30 000 f pour répandre autour de moi. En somme, l'industrie que je veux introduire peut employer 1000, peut-être 1500 ouvriers, il n'y a aucune aumône qui puisse remplacer cet avantage. La perte, s'il y en a, sera à ma charge, personne n'en souffrira et je la regarderai comme une aumône ; il y a donc absurdité à vouloir me prouver que, pour le bien du pays, je dois chercher aucun moyen d'encourager une manufacture qui emploie déjà 400 personnes et qui pourra par la suite en employer le double ou le triple. […] Savez-vous ce que les fermiers normands surtout répètent sans cesse quand on leur présente une nouvelle méthode en agriculture ? *Si ce procédé valoit quelque chose nos pères l'auroient employé*. Cependant, on essaie la méthode, elle réussit et les fermiers s'en emparent. Il en sera de même de mon système auquel vous répondez comme les fermiers normands. Le prince honoré 3 n'a pu parvenir à établir des manufactures, donc la chose est impossible. On ne peut trouver du charbon et du marbre là où il n'y en a pas, mais partout où il y a des hommes on peut établir des manufactures d'objets de première nécessité, car là où l'on consomme il faut acheter »[17].

Monaco à la chute de l'Empire napoléonien. La mise en place d'un protectorat sarde (1815-1817) », *Annales monégasques*, n° 16, 1992, p. 74-76.

[16] APM, B 65, Honoré III à l'abbé Marc-Aurèle Mottoni, secrétaire d'Etat de 1780 à 1792, curé de Monaco en 1789, Paris, 3 août 1782.

[17] APM, B 73, Honoré V à Honoré Albini, intendant général de Monaco de 1815 à 1817, secrétaire d'Etat de 1817 à 1821, ministre d'Etat honoraire en 1828, Paris, 28 mai 1816.

Au delà de quelques changements énoncés, au delà d'inévitables variations et inflexions, la politique économique que Honoré V met en place à Monaco ne diffère pas fondamentalement de celle de Honoré III, quelques excès fiscaux mis à part[18]. Peut-être parce que c'est la seule politique possible, mais aussi parce que le prince reste, au début du XIXe siècle, un homme du XVIIIe siècle, par sa naissance et par son éducation.

L'imaginaire historique du prince Honoré V confirme que sa personnalité est profondément marquée et influencée par les figures de son temps, mais aussi par celles des Lumières, en particulier par les souverains éclairés[19], et que les curiosités de son esprit vont au delà de celles d'un réactionnaire « qui n'a rien appris et rien oublié ». Son panthéon personnel, tel qu'il apparaît au travers des personnages qu'il cite dans son ouvrage *Du paupérisme en France et des moyens de le détruire*, dans sa correspondance et dans ses interventions à la chambre des pairs, où il est un royaliste modéré, est plus ouvert que celui des députés ultra-royalistes [20]. Au total, sur quatre-vingt dix-sept noms recensés, personnages de l'Antiquité (dont huit personnages bibliques) et contemporains du prince arrivent presque à égalité avec vingt-six et vingt-neuf noms. L'époque moderne domine : le XVIIIe siècle avec quatorze noms, le XVIe siècle avec onze noms, le XVIIe siècle avec neuf noms. Vient enfin le Moyen-Age avec sept noms. Les rois de France sont beaucoup moins cités que dans les discours des députés de la Restauration. En revanche, les temps modernes sont omniprésents, comme chez les députés, mais le siècle des Lumières est loin d'être délaissé, à la différence, surtout, des royalistes. Les références aux héros de l'Antiquité sont très nombreuses, comme chez les libéraux, mais à la différence des discours royalistes, où elles sont quasiment absentes. Tandis que le Moyen-Age semble affectionné par les députés ultras, il n'a pas, pour Honoré V, de même que le XVIIe siècle ou l'épisode révolutionnaire, la même valeur d'exemple. Parmi les princes de Monaco, ses ancêtres et prédécesseurs, est surtout inscrit dans sa mémoire son grand-père Honoré III, mais aussi Antoine Ier [21].

Le frère et successeur de Honoré V, Florestan Ier, peu préparé au gouvernement, doit faire face à la montée des revendications issues du *Risorgimento*[22] et suit les mêmes orientations jusqu'à la sécession mentonnaise de 1848.

Généralement, en France et en Europe, 1848 est considéré comme la fin d'un monde politique, social et économique. Dans la principauté, c'est d'abord la fin d'un ancien régime politique : Menton et Roquebrune se séparent de Monaco sous l'influence des réformes accordées par Charles-Albert de Piémont-Sardaigne, se proclament villes libres le 20 mars, et

---

[18] Bernard Noat, *Un essai d'économie dirigée. La politique du prince Honoré V de Monaco (1815-1841)*, thèse de droit (Roger Aubenas, dir.), Université d'Aix, 1958, 425 p.

[19] Cartouche, Catherine II, Cook, Franklin, Frédéric II, Quesnay, Law, Léopold II empereur, Louis XVI, Mandrin, Marie-Thérèse, Smith (8), Young : S.A.S. le prince de Monaco, *Du paupérisme en France et des moyens de le détruire*, Paris, Terzuolo, 1839, p. 41, 48, 50, 57, 83, 84, 88, 90, 92 ; A.P.M., B* 79, à Pierre-Jacques Chappon (1788-1849), munitionnaire général de Monaco, Vaussieux, 6 mai 1821 ; *Opinion de Monsieur le duc de Valentinois sur Alger. Chambre des pairs, session de 1837*, Paris, Veuve Agasse, p. 7.

[20] Pierre Triomphe, « Un panthéon, deux mémoires ? Les personnages historiques dans le discours des députés de la Restauration », *Histoire, économie et société*, 19e a., avril-juin 2000, p. 217-234. Pour une étude plus complète du panthéon personnel de Honoré V, voir Thomas Fouilleron, « Un prince en politique. Honoré V de Monaco, pair de France, ou la réaction dans la modération (1814-1841) », *Annales monégasques*, n° 27, 2003 (à paraître).

[21] APM, B 73, à Honoré Albini, Paris, 28 mai 1816 ; B 75, à Horace Pretti de Saint-Ambroise (1751-1839), gouverneur de Menton de 1815 à 1828, gouverneur général de la principauté de 1828 à 1839, Paris, 23 décembre 1830.

[22] Thomas Fouilleron, « L'avant 1848 dans la principauté de Monaco. Les "événements de Menton" sous le règne de Honoré V », *Ou païs mentounasc. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du Mentonnais*, 23e a., juin 1998, n° 86, p. 2-10 ; septembre 1998, n° 87, p. 13-18.

demandent leur annexion aux Etats sardes, qui les administrent de septembre 1848 à 1860[23]. Le prince Florestan Ier avait essayé de répondre aux revendications fiscales et communales par une charte constitutionnelle octroyée le 25 février. Sans succès. Même si ce texte ne fut pas ensuite appliqué au seul territoire de Monaco, cela marque les prémisses de la fin d'une certaine conception de la monarchie.

Avant la sécession, Menton assurait l'essentiel de l'activité économique (culture et commerce des agrumes et des huiles) alors que Monaco n'était que ville de cour et ville de garnison. Un partisan de la révolution mentonnaise en 1848 le rappelle : « une rivalité séculaire existait entre la ville princière et la ville bourgeoise, entre le rocher nu et dominateur et le pays producteur. […] Menton et Roquebrune payaient ; Monaco profitait »[24]. Fodéré remarquait aussi l'antagonisme des deux villes dans son *Voyage aux Alpes-Maritimes* en 1821 : « Monaco est la capitale, et Menton la principale ville de ce petit Etat : la première a les parchemins, de la noblesse et des dignités ; la seconde a les richesses »[25]. Depuis longtemps, presque depuis l'origine, Menton était le maillon faible de l'ensemble territorial qui est devenu la principauté. Déjà, au Moyen-Age, le statut des deux communautés différait[26]. Les princes n'ont jamais vraiment réussi à combler un fossé qui s'est élargi depuis leur restauration en 1814. En effet, les ressources des souverains sont désormais amputées des rentes de l'Etat protecteur, du « droit de mer » sur les cargaisons des navires, qui n'a pas été rétabli, et des revenus des terres de France, perdues pendant la Révolution. Dans le manque, Menton a d'autant plus l'impression d' « entretenir » Monaco.

Le voyageur anglais Smolett remarque, dans les années 1760, que les revenus du prince « s'élèvent à un million de livres françaises… , mais la principauté de Monaco, qui ne compte que trois petites villes et une étroite bande de rochers nus ne lui en rapportent pas plus de sept mille par an ; le reste vient de ses domaines français »[27]. Ce n'est pas une double résidence, habituelle sous l'Ancien Régime, mais au moins une triple résidence dont disposent les princes de Monaco : une résidence monégasque[28] ou mentonnaise[29], souvent délaissée dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle[30] et la première moitié du XIXe siècle, l'hôtel parisien[31] et, enfin, les châteaux de Torigni et de Valmont, en Basse et Haute-Normandie,

---

[23] Hubert Heyriès, « L'"annexion" de Menton et Roquebrune par le royaume de Piémont-Sardaigne, ou l'amorce du processus militaro-plébiscitaire dans l'aventure risorgimentale », dans *De la révolution au coup d'Etat (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées.* Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998 (Roland Andréani et Marianne Leulliez dir.), Montpellier, Université de Montpellier III, 1999, p. 27-37.

[24] Abel Rendu, *Menton, Roquebrune et Monaco, (ex-principauté-Italie). Histoire, administration et description de ce pays*, Paris, Comon, 1848, p. 83-84.

[25] François-Emmanuel Fodéré, *Voyage aux Alpes-Maritimes*, Paris, Levrault, 1821, t. II, p. 367.
François-Emmanuel Fodéré (1764-1835) : Louis Imbert, « Notes sur le séjour de Fodéré à Nice », *Nice historique*, 1935, n° 2, p. 33-40 et « Fodéré et le "voyage statistique" aux Alpes-Maritimes », 1935, n° 3, p. 68-76 ; Ernest Hildesheimer, « Un médecin au temps de Bonaparte : Fodéré et son voyage aux Alpes-Maritimes », Nice historique, 1969, p. 103-118 ; Dictionnaire de biographie française (désormais cité : DBF), t. XIV, 1979, col. 163-164.

[26] Jean-Baptiste Robert, *Histoire de Monaco*, p. 21, 80.

[27] Tobias George Smolett, *Voyages à travers la France et l'Italie*, trad. André Fayot, Paris, Librairie José Corti, 1994, p. 227-228.

[28] Léon-Honoré Labande, *Le palais de Monaco*, Monaco, Imprimerie de Monaco – Paris, Champion, 1932, 192 p.

[29] Jacqueline Martial-Salme, « Une demeure princière : le palais de Carnolès », *Annales monégasques*, n° 12, 1988, p. 117-148.

[30] « [Le prince] vit presque constamment en France » remarque, dans les années 1760, Tobias George Smolett, *Voyages à travers la France et l'Italie*, 1994, p. 228.

[31] Martine Rousseau-Chatelain, « Une ancienne demeure des princes de Monaco : l'Hôtel de Matignon », *Annales monégasques*, n° 17, 1994, p. 171-202.

remplacés, pour Honoré V, après la Révolution, par celui de Montbosq à Saint-Martin-des-Besaces, dans le Calvados. Les deux premières, monégasques et parisiennes, sont résidences « d'ostentation et de dépenses », la troisième est résidence campagnarde « de récoltes, de surveillance et de gestion », pour reprendre les mots de Jean Meyer[32]. Le voyageur Millin, en 1816, rapporte que le prince « venoit passer six mois dans sa ville et dans son château de plaisance à Carnolet [Carnolès], et il y dépensoit dans cet espace de temps cent cinquante mille livres. Il avoit une cour, des officiers civils et militaires, des gentilshommes, des gardes ; et chacun de ses offices valoit à celui qui le possédoit, une augmentation de revenu : quelque modiques que fussent les appointemens, c'étoit beaucoup pour un habitant du rocher de Monaco, qui ne peut vivre que du produit d'un petit domaine qu'il fait cultiver ; car il n'y a dans la place, et ne peut y avoir ni commerce, ni fabriques. Pendant son séjour, le prince tenoit table ouverte ; il donnoit des bals chaque Dimanche. Il ne restoit, quand je fus à Monaco, d'autre plaisir aux habitans que de considérer sans cesse la vaste mer, et de regarder le passage des vaisseaux »[33].

Les princes se doivent d'être bilingues, puisque, jusqu'au XVIIIe siècle, l'administration directe de la principauté se fait essentiellement en italien. La secrétairerie avait même été divisée en deux sections, française et italienne, sous Antoine Ier, mais réunifiée après son règne. Honoré III envisageait le problème pour son petit-fils, futur Honoré V : « Je présume que le livre d'italien dont vous me parlez, contribue à vous familiariser avec cette langue dont la connaissance, à l'usage, vous sera utile un jour, puisque toutes les affaires se traitent ici dans cet idiome »[34]. En 1816, annexion française pendant la Révolution et l'Empire et volonté d'Honoré V aidant, l'italien paraît légèrement moins prégnant : « On s'aperçoit bientôt à Menton qu'on entre dans l'Italie ; toutes les affiches sont en italien ; toutes les annonces se font dans la même langue : c'est celle que l'on parle de préférence ; mais tous les habitants parlent aussi français, comme à Nice, à Villefranche et à Monaco »[35]. Tous les actes de souveraineté sont alors proclamés en français.

La sociabilité des princes se développe au XVIIIe siècle grâce aux alliances familiales, à la fréquentation de salons, à l'appartenance à la franc-maçonnerie. En 1786, le duc de Valentinois, futur Honoré IV, appartient à la loge parisienne de *la Société Olympique* - qui est la suite de la loge de *l'Olympique de la Parfaite Estime* dans laquelle il est initié depuis au moins l'année précédente. Il est alors officier du Grand-Orient[36]. Dans cette même loge, figurent une grande partie de la haute aristocratie maçonne parisienne, son beau-père, le duc d'Aumont, le beau-père de son frère Joseph, le comte de Choiseul-Stainville[37]. Le duc de Valentinois est, en outre, affilié à la loge de *la Bonne Union* de Rethel, dont il est un des fondateurs en 1786 et qu'il autorise à tenir réunion dans son château[38].

---

[32] Jean Meyer, *Noblesses et pouvoirs dans l'Europe d'ancien Régime*, Paris, Hachette, 1973, p. 57.

[33] Aubin-Louis Millin, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice, et à Gènes*, Paris, Wassermann, 1816, p. 142-143. Aubin-Louis Millin (1759-1818), archéologue, botaniste et minéralogiste : *Biographie universelle (Michaud) ancienne et moderne…,* n^elle^ éd., Paris, Desplaces-Leipzig, Brockhaus, s. d., t. XXVII, p. 304-306.

[34] A.P.M., B 68, Monaco, 7 mars 1790, Honoré III à son petit-fils Honoré.

[35] Aubin–Louis Millin*, Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice, et à Gènes*, p. 144.

[36] Alain Le Bihan, *Franc-maçons parisiens du Grand-Orient de France (fin du XVIIIe siècle*), Paris, Bibliothèque nationale, 1966, p. 19 et 232. A.P.M., H 99, quittances de cotisation à la loge pour 1785 ; H 101, quittances pour l'admission aux 2e et 3e grades de l'Académie maçonnique (6 mars 1787).

[37] Alain Le Bihan, *Franc-maçons parisiens du Grand-Orient de France (fin du XVIIIe siècle),* p. 46, 126. Louis-Marie-Guy, duc d'Aumont (1732-1799) : François-Alexandre de La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd., Paris, Schlesinger frères, t. II, 1868, col. 49. Jacques-Philippe de Choiseul, comte de Stainville (1727-1789), maréchal de France : DBF, t. VIII, 1959, col. 1223-1224.

[38] Michel Gaudart de Soulages et Hubert Lament, *Dictionnaire des franc-maçons français*, Paris, Albatros 1980, p. 406. Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand-Orient de France (2e moitié du XVIIIe siècle),* Paris, Bibliothèque nationale, 1967, p. 196. A.P.M., C 419, lettres du duc de Valentinois à la loge de Rethel, 4 et 25 janvier 1786.

De la sociabilité maçonnique à la sociabilité philanthropique, il n'y a qu'un pas. Comme le rappelle Catherine Duprat, « après la génération des académies et sociétés d'émulation, puis celle des loges, [l'association de bienfaisance] correspond à un troisième âge des sociétés de bien commun »[39] et de la sociabilité des Lumières. Le duc de Valentinois adhère à la *Société philanthropique de Paris* (fondée en 1780) en 1785[40]. Nul doute que Honoré V, passée l'onde de choc révolutionnaire, puisera dans le terreau et la mémoire d'une pratique paternelle et grand-paternelle[41], et renouera en Basse-Normandie, à la fin de sa vie, au moyen de son *Association pour l'extinction de la mendicité par le perfectionnement de l'agriculture et la moralisation des classes pauvres*, avec une idéologie philanthropique issue des Lumières, qui, couplée à l'idéologie ancienne du patronage aristocratique, sera alors anachronique en pleine industrialisation et Monarchie de juillet[42].

Le premier XIXe siècle voit probablement se réduire cette « nébuleuse » de sociabilité, en extension comme en profondeur. La plupart des domaines français ont été perdus. Les princes doivent vivre plus modestement et limiter leurs séjours à Monaco[43]. Le prince Honoré

---

[39] Catherine Duprat, « *Pour l'amour de l'humanité* ». *Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, t. I, Paris, Éditions du CTHS, 1993, p. 88-89.

[40] Catherine Duprat, « Pour l'amour de l'humanité ». *Le temps des philanthropes*…, p. 68.

[41] Le docteur Deschamps, qui participe à l'expérience philanthropique du prince Honoré V en Normandie, atteste de la grande attention dont bénéficiaient déjà les pauvres, de la part du prince Honoré III : « Les seuls pauvres de Thorigni recevaient de lui chaque semaine, entr'autres secours, six cents kilogrammes de pain, et l'indigence honteuse obtenait une plus large part encore dans ses bienfaits ». Lorsqu'il y avait fête au château, « tout habitant de la ville, d'une conduite honorable et d'une tenue décente, recevait des invitations d'y assister. Il les visitait sans façon, engageait ceux qui possédaient un cheval à le suivre dans ses chasses et se montrait toujours poli et très affable. […] Le prince de Monaco se montra favorable aux idées nouvelles qui se manifestèrent alors ». François Deschamps (1794-1868), docteur en médecine (1817), maire de Torigni, Notice historique sur la ville de Torigni-sur-Vire et sur ses barons féodaux, Saint-Lô, Delamare, s.d. [1855], p. 132, 135. Cette bienfaisance princière est sûrement la raison pour laquelle société populaire et conseil général de la commune de Torigni protestent énergiquement, les 10 et 11 frimaire an II (30 novembre et 1er décembre 1793), contre l'incarcération du prince Honoré III : « Le citoyen Grimaldy, bien différent des autres seigneurs de l'ancien régime […] a toujours déployé un caractère de bonté, de justice et de sensibilité […], il a toujours été le même, affable, débonnaire, compatissant et généreux […] respectant les propriétés, il ne s'est jamais permis la chasse que lorsqu'elle n'était préjudiciable à personne ». En outre, il faisait remise des amendes encourues pour délit de chasse, permettait aux malheureux de prendre du bois dans son parc. Il n'a jamais rien dit contre la Révolution, il a toujours obéi à la loi, il a cédé à un prix bien inférieur à l'estimation, les halles, boucheries, conciergeries et ancien auditoire, réclamés par la commune. Les habitants de Thorigni forment de ce fait le vœu que le prince vienne résider auprès d'eux (Léon-Honoré Labande, Histoire de la principauté de Monaco, Monaco, Archives du palais - Paris, Picard, 1934, p. 368).

[42] Thomas Fouilleron, *Le prince et le pauvre. Idées et pratique philanthropique du prince Honoré V de Monaco (1778-1841),* mémoire de maîtrise (Jacqueline Lalouette, dir.), Université de Clermont-Ferrand II, 1997, 2 vol., 473 p. ; « La philanthropie comme prévention de la révolution. L'exemple du prince Honoré V de Monaco (1778-1841) », De la révolution au coup d'Etat (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998 (Roland Andréani et Marianne Leulliez dir.), Montpellier, Université de Montpellier III, 1999, p. 9-25.

[43] Honoré V s'en plaint, le 18 novembre 1838, à Charles Voliver, secrétaire des commandements du prince à partir de 1820, avocat général de Monaco de 1830 à 1855, et justifie ainsi ses nombreuses absences de la principauté : Il y a « impossibilité de payer le budget et de soutenir la dignité princière en Italie. Mon voyage est pour moi une chose fort chère, le séjour de même, les revenus suffisent à mon existence provinciale en France. Si je voulois habiter Paris, vous en soufriez tous. Si je residois à Monaco, ma force de protection, cette force qui vous a déjà sauvés de tant de crises connues ou inconnues, se paraliseroit nécessairement ». Le 20 décembre 1838, il ajoute : «Vous apreciez avec sagesse et reconnoissance tous les avantages que la Principauté retire de mon administration, le nombre d'existences soutenues par mes soins. Et bien, ce beau résultat ne peut être soutenu aussi que par une persévérance peu commune. Pour être vraiment Prince à Monaco, je dois me réduire en Normandie à la position de simple particulier ; j'ai bien sû l'ennoblir par mes travaux, mais ceux cy sont le fruit de mon esprit, non de mes revenus. Si je me laissois entrainer par le désir bien naturel de résider tout ou partie de l'année au milieu de vous, la moitié des existences se trouveroit brisée, aucun travail ne pourroit s'exécuter. Voyez au lieu de cette situation malheureuse tout ce qui se fait et le nombre de gens qui vivent de notre bourse » (A.P.M., B 79).

V vit principalement en Normandie, fréquente surtout à Paris la Chambre des pairs. Les fêtes princières entre 1814 et 1848 témoignent d'un certain affadissement des images et des représentations de la monarchie monégasque : par manque de moyens financiers, le décorum est réduit. Mais les démonstrations symboliques de ces réjouissances attestent également d'une volonté du souverain de renforcer son pouvoir[44]. Plus que jamais, le prince de Monaco se montre despote éclairé.

Mode, « évidence littéraire » pour Michel Morineau, l'agromanie du temps des Lumières n'a peut-être pas l'efficience pour le progrès aux champs que l'on a pu lui prêter, si l'on en croit Voltaire : « Vers l'an 1750, la nation rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales, plus romanesques encore, de disputes théologiques sur la grâce et les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que du froment ou du seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture ; tout le monde les lut, excepté les laboureurs »[45]. Mais ce « pépiement » traduit au moins un état d'esprit nobiliaire, un intérêt de la classe aristocratique pour la mise en valeur de ses domaines et pour l'accroissement des moyens de subsistance des plus pauvres. Pour les princes de Monaco, qui participent de cette inclination, c'est plus qu'un *hobby*. S'ils sont des amateurs, éclairés, ils ont aussi un projet politique et social : le patronage agrarien du monde rural.

La possession par le duc de Valentinois, futur Honoré IV, d'un nombre relativement important de livres d'agronomie, y compris d'ouvrages anglais, atteste, à la fin du XVIIIe siècle, d'une dilection certaine pour le ménage des champs.

Honoré III épouse en Normandie la double mode aristocratique de l'hippiatrie et de l'anglomanie. L'implantation du mûrier à Monaco, à partir surtout des années 1730, suit les efforts fournis par la monarchie française pour développer, en ses provinces, cette culture réputée rémunératrice, et manifeste la volonté des princes de diversifier les ressources de la principauté.

Honoré V, quant à lui, plus praticien que savant, se distingue du pharmacien Homais, campé par Flaubert, et de ses ambitions scientistes: « Croyez-vous qu'il faille, pour être agronome, avoir soi-même labouré la terre ou engraisser des volailles ? Mais il faut connaître plutôt la constitution des substances dont il s'agit, les gisements géologiques, les actions atmosphériques, la qualité des terrains, des minéraux, des eaux, la densité des différents corps et leur capillarité ! Que sais-je ? Et il faut posséder à fond tous les principes d'hygiène, pour diriger, critiquer la construction des bâtiments, le régime des animaux, l'alimentation des domestiques ! Il faut encore, madame Lefrançois, posséder la botanique : pouvoir discerner les plantes, entendez-vous ? Quelles sont les salutaires d'avec les délétères, quelles les improductives et quelles les nutritives ; s'il est bon de les arracher par-ci et de les ressemer par-là, de propager les unes, de détruire les autres : bref, il faut se tenir au courant de la science par les brochures et papiers publics, être toujours en haleine, afin d'indiquer les améliorations »[46]. Retiré sous la Monarchie de juillet, comme nombre de légitimistes, sur ses terres de Basse-Normandie, sans être pour autant un fanatique des lys, Honoré V veut renouer

[44] Thomas Fouilleron, « Fêtes princières et conscience nationale dans la principauté de Monaco (1814-1848) », *D'Albintemelium à la prud'homie des pêcheurs mentonnais.* Journée d'études du 9 octobre 1999, Menton, Société d'art et d'histoire du Mentonnais, 2000, p. 29-39.

[45] Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, cité par Michel Morineau, *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII*e *siècle*, Paris, Armand Colin (Cahiers des Annales, n° 30), 1971, p. 7-8.

[46] Gustave Flaubert, *Madame Bovary,* Paris, Gallimard, coll. « Folio », p. 185.

les liens entre château et paysans[47] : son objectif est de profiter des surplus de production que permettent les nouveaux assolements pour occuper et nourrir nécessiteux et mendiants.

L'aristocrate du XIXe siècle, devenu agronome et philanthrope, est perçu comme l'héritier direct de ces preux chevaliers qui secouraient le pauvre, défendaient la veuve et l'orphelin ; il porte, en lui, la quintessence de cette morale et de ces vertus à l'origine spécifiquement nobles. Gérando lui-même, dans son traité *De la bienfaisance publique*, en 1839, cite le prince de Monaco comme l'exemple des devoirs nouveaux de l'aristocratie : « Quel beau patronage s'offre aux grands propriétaires ruraux qui résident au sein de leurs héritages s'ils consentent à exciter, diriger, par leurs encouragements et leurs conseils, un mouvement industriel bien entendu dans la population dont ils sont environnés ! D'honorables exemples montrent toute l'étendue de la puissance bienfaisante qu'ils pourraient exercer ; il suffira d'indiquer ici celle que donne M. le prince de Monaco, dans le département du Calvados [...]. Ce patronage sera plus noble et plus utile que ne le furent les privilèges et les titres féodaux, et les remplacera avec un immense avantage, si les grands propriétaires comprennent bien ce qu'attendent d'eux les progrès de la civilisation, et ce que leur demandent leurs propres intérêts »[48]. *La Province et Paris*, poursuit dans la même veine : « Honneur donc, trois fois honneur à M. le prince de Monaco !... Le premier en France il a compris que noblesse oblige à quelque chose, et que l'homme envers lequel la fortune s'est montrée libérale, doit être en ce monde la providence du malheureux condamné à vivre de son travail en buvant la sueur de son front. Le prince s'est donc mis à l'œuvre, il y a payé de sa personne, de ses deniers, et de son intelligence est sorti ce vaste et bienfaisant système qui doit avoir pour résultat évident le bien-être et la moralisation des classes pauvres de la société »[49].

L'investissement agro-philanthropique de Honoré V, semblable à celui de nombreux aristocrates, dans les objectifs et dans le discours, témoigne de la permanence de l'idéal du gentilhomme rural, des Lumières au début du XIXe siècle. En effet, le modèle qui préside aux relations entre le prince et le monde rural (propriétaires, fermiers, responsables d'exploitation, ouvriers agricoles, qui mettent en œuvre son système agronomique) reste paternaliste, le châtelain se considérant comme un *pater familias* régnant sur sa *gens*. Dans les campagnes, l'aristocrate doit être un enseignant, un missionnaire qui supplée aux tendances routinières de la paysannerie et montre la voie du progrès. L'association devient le lieu de rencontre et de collaboration entre classes. Le *Manuel d'agriculture* du fermier de Saint-Martin-des-Besaces n'atteint ainsi la notoriété que grâce à la médiation du prince qui lui fait bénéficier de son magistère. La terre appelle ses possesseurs à l'habiter et à la faire cultiver plutôt qu'à en tirer des revenus à distance. Porteuse d'une idéologie cohérente qui l'amène à s'opposer aux excès du libéralisme, au nom d'une conception agrarienne et paternaliste de la société, la noblesse terrienne, que représente le prince de Monaco, a ainsi réussi à assurer la permanence, et même le regain, de son influence. Elle a sans doute freiné la pénétration de l'économie de marché dans les campagnes par la restauration du lien de patronage. Mais elle a peut-être surtout

---

[47] Claude-Isabelle Brelot, « Châteaux, communautés de village et paysans dans une province française au XIXe siècle », dans *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, textes réunis par Alain Faure, Alain Plessis et Jean-Claude Farcy, Paris, Créaphis, 1994, p. 53-65.

[48] Joseph de Gérando, *De la bienfaisance publique*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1839, t. II, p. 139.
Joseph de Gérando (1772-1842) : DBF, t. XV, 1982, col. 1197-1199 ; Catherine Duprat, *Usages et pratiques de la philanthropie à Paris au début du XIXe siècle*. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIXe siècle, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, t. II, 1997, p. 1079-1086.

[49] Jean-Guillaume-Antoine Luthereau, « Economie sociale et politique. Extinction de la mendicité. Exposé théorique, application pratique », *La Province et Paris*, t. I, 1841, p. 58.
Jean-Guillaume-Antoine Luthereau (né en 1811) : *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* (Pierre Larousse dir.), t. X, 1873, p. 801.

influencé les relations de la bourgeoisie avec le monde rural en y intégrant la notion de dévouement et de service[50].

Plus largement, l'exemple de l'agronomie apporte confirmation que la culture politique des princes de Monaco n'est pas notablement modifiée par la Révolution de 1789, qu'elle l'enjambe et perdure jusqu'au milieu du siècle suivant. Les souverains restent fidèles à ce qu'ils pensent être l'honneur de l'aristocratie, c'est-à-dire son exemplarité, sa morale et sa charité, tel que l'évêque de Clermont, Jean-Baptiste Massillon, l'a exprimé : « les princes ont plus de devoirs à remplir que le reste des hommes ; plus ils sont grands, plus ils doivent de grands exemples ». Sujets d'intérêt livresque par mode, les choses rustiques sont surtout objets de pratique. Honoré III tente de relancer l'agriculture de la principauté par la sériciculture et satisfait l'inclination aristocratique pour le cheval en essayant de faire partager au plus grand nombre ses essais d'amélioration et de sélection des races. Honoré V prend le relais du patronage de la terre et de ses habitants, l'amplifie, en liant intimement le progrès agricole à sa tentative de résolution de la question sociale. L'agromanie des princes de Monaco est donc plus qu'un remède au désœuvrement et à l'oisiveté. Elle annonce l'agrarisme de la fin du XIXe siècle : elle est plus sociale, économique ou politique que scientifique. Elle est partie intégrante de l'idéal des Grimaldi et devient, au début du XIXe siècle, un des vecteurs de la restauration de leur magistère politique, économique et social. Souverains à Monaco, nobles de cour à Versailles ou à Paris, ils savent aussi être nobles des champs.

[50] Alain Guillemin, « Rente, famille, innovation : contribution à la sociologie du grand domaine noble au XIXe siècle dans la Manche », *Annales E.S.C.*, 40e a., n° 1, janvier-février 1985, p. 58-61, 63-65.

LES SERMENTS AU TEMPS DE LA REVOLUTION ET LA LUTTE ANTIRELIGIEUSE

Monseigneur Denis GHIRALDI

Septembre 1992 commémora le bicentenaire d'événements importants pour la France et pour les Alpes-Maritimes. Tandis qu'officiellement on solennisa le souvenir de la naissance de la 1re République, le 22 septembre 1792, et qu'on en exalta les gloires, les pompes et les œuvres bienfaisantes, il m'a paru opportun d'en rappeler, du point de vue religieux, les fautes et les crimes qui constituèrent pendant quelques années le défi le plus sanglant à la Déclaration des droits de l'homme votée le 26 août 1789, et l'insulte la plus cinglante qui fut portée aux grands principes de liberté et d'égalité promus en cette même année. De ces crimes, on en parlera peu.

Après le renversement brusque et violent de ce que l'on nomma *l'Ancien Régime,* les événements marquèrent autour des divers serments exigés du clergé l'accouchement convulsif et douloureux d'un système qui se voulait républicain et qui, bousculé et ébranlé par la lutte sans merci des clans, des partis et des clubs, bascula dès octobre 1795 dans un régime directorial qui s'empressa de céder la place à un gouvernement consulaire le 18 brumaire an VIII (10 novembre 1799), pour finir en fin de compte dans le régime impérial napoléonien du 28 floréal an XII (18 mai 1804).

Cette succession de rivalités et de pouvoirs engendra un système totalitaire et tortionnaire tel qu'au dire des historiens entre 1791 et 1799 on déplora plus de 100.000 victimes, dont environ 50.000 ecclésiastiques et religieuses, traqués, emprisonnés, guillotinés ou déportés, en haine de la foi catholique[1].

Comme l'écrit Pierre Nora dans le récent et renommé *Dictionnaire critique de la Révolution française* [2] : « République, le mot est inséparable de la Révolution et de ses deux temps forts, 1789 : la substitution de la souveraineté nationale à la souveraineté monarchique, et 1792 : la chute de la royauté et l'instauration du mythe du peuple souverain. A ce titre, le mot a toujours conservé dans la tradition française un effet émotionnel intense et un contenu institutionnel faible. D'un côté, il renvoie à la patrie menacée et à la croisade de la liberté, c'est la République qui toujours « nous appelle ». De l'autre, un mot neutre, la « res publica », un régime éternellement à la recherche de lui-même, puisqu'il peut être associé aussi bien à la monarchie constitutionnelle - celle de Juillet se présentait comme la meilleure des Républiques - qu'à la Terreur et au coup d'Etat, et même au césarisme. D'un côté, la poitrine héroïque de « la Liberté guidant le peuple » de Rude sur l'Arc de Triomphe. De l'autre, l'innocent visage de la Marianne dans les paisibles salles de nos mairies. République, mot usé jusqu'à la corde et régime qui nous divise le moins. République, mot magique et qui n'a rien perdu de son pouvoir symbolique et mobilisateur. De sa double naissance, la République tient sa contradiction fondamentale : c'est une culture politique pleine, mais une forme politique vide. »

Mais laissons à l'auteur le soin de critiquer sur quatorze pages le concept, et en même temps d'analyser avec une rare acuité les contradictions qui ont émaillé les dérives inévitables dans la succession des cinq Républiques jusqu'à nos jours.

La Convention, nouvellement réunie en ce 21 septembre 1792 dans la salle du Manège[3], prenant la succession de la Législative[4] qui s'était séparée la veille le 20 septembre, le jour même de la victoire de Valmy[5,] avait bien des problèmes urgents à résoudre. Il fallait rassurer le pays inquiet des désordres multiples qui sévissaient depuis des mois en toutes les provinces et des rumeurs de dictature et de contre-révolution qui circulaient parmi la population.

On vota deux résolutions apaisantes : la première concernait le maintien de la constitution de 1791 soi-disant acceptée par le peuple, et la seconde assurait que les personnes et les propriétés étaient sous la sauvegarde de la nation. Puis les 371 députés présents mirent en discussion la question du régime qu'il y avait lieu d'établir en France ; à l'unanimité, sur la proposition de Collot d'Herbois[6], les députés votèrent l'abolition de la royauté.

Le lendemain, 22 septembre, ils proclamèrent la République et décrétèrent que tous les actes officiels seraient désormais datés de l'an 1er de la République commençant ce 22 septembre 1792.

Le 25 septembre, en vue de faire l'union de tous les Français contre toute velléité de fédéralisme, ils portèrent un nouveau décret proclamant la République une et indivisible.

La Convention, écrit Pierre Nora, se borna alors à entériner un état de fait, en décrétant que les actes seraient désormais datés de l'an premier de la République, et à conjurer le vide et la menace de dislocation en remplaçant la formule de « Royauté une et indivisible » de l'art. 1 du titre 2 de la constitution de 1791, par la formule de la « République française une et indivisible »[7].

Le nouveau calendrier entendait bien, non seulement prendre le relais de la récente décision de compter les années depuis 1789 comme « an 1er de la liberté », mais de supprimer définitivement le calendrier grégorien et porter ainsi un premier coup mortel au christianisme.

On sait que la lutte antireligieuse et plus particulièrement anti-catholique avait débuté dès les premiers mois du régime de l'Assemblée Constituante en été 1789. Le 28 octobre, un décret exigea la suspension des vœux monastiques ; le 2 novembre, un autre décret promulgua la nationalisation des biens du clergé, dont la vente, décidée le 17 décembre, devait garantir les dettes de l'Etat et servir à asseoir l'émission des « assignats ». En compensation, les membres du clergé recevaient de l'Etat une indemnité mensuelle. Talleyrand, encore évêque d'Autun, s'était fait le porte-parole et le défenseur de cette nationalisation des biens d'Eglise : Avec un curieux dosage d'audace, d'onction, de nuances, sur un ton indifférent et presque détaché, Talleyrand proposa « une opération sur les biens ecclésiastiques » qui mettrait ceux-ci à la disposition de la nation. Le fielleux et hypocrite schismatique d'Autun prétendait allier le respect sévère du droit de propriété avec la volonté des fondateurs et avec les principes du droit canon. Les richesses dont jouissait le clergé avaient été données dans l'intérêt, non des personnes, mais pour le service des fonctions. Du moment où le service des fonctions restait assuré, on se conformait, prétendait-il fallacieusement, à l'esprit des légataires.

Par ailleurs, ajoutait-il non moins astucieusement, « les lois de l'Eglise nous apprennent que la partie seule de ces biens qui est nécessaire à l'honnête subsistance du titulaire lui appartient, qu'il n'est que l'administrateur du reste et que ce reste est réellement accordé aux malheureux et à l'entretien des temples ». Si donc la nation accordait au titulaire cette honnête subsistance, si elle prenait à son *compte* les obligations attachées à ces bénéfices, culte, réparation des églises, service des hôpitaux, des écoles, tous les droits demeuraient saufs. La nation pourrait donc ainsi recouvrer deux milliards, pour une charge de 100 millions[8].

La Constitution civile du clergé, dans son titre III, fixa le montant des traitements assignés par la nation aux ministres de la religion : les évêques reçurent de 12.000 à 20.000 livres, les curés de 1.200 à 4.000 livres, les vicaires épiscopaux de 2.400 à 4.000 livres, et les vicaires de paroisse de 700 à 1.200 livres, selon le chiffre de la population. Il revenait aux directoires des districts de fixer l'indemnité pour chaque ecclésiastique assermenté. Cela ne dura que jusqu'en septembre 1794, période où la Convention décréta, sur l'instigation de Cambon, qu'elle ne paierait plus au clergé assermenté les traitements établis en 1790 (loi du 2e sans-culottide an II (18 septembre 1794), et six mois plus tard, le 3 ventôse an III (21 février 1795), elle confirma la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le 13 février 1790, fut votée la suppression des vœux monastiques perpétuels et, le 12 juillet, la Constitution civile du clergé dont l'application immédiate engendra une telle opposition, de tels remous et un tel refus, que le 27 novembre un décret exigea du clergé le serment civique de fidélité à cette Constitution. C'était un des premiers d'une série de serments qui furent exigés au fur et à mesure des années et des circonstances durant le temps de la Révolution et même de l'Empire.

Selon l'expression de l'historien Michel Vovelle, le serment fut l'une des pratiques fondamentales de la période révolutionnaire. C'était l'acte civique par lequel le citoyen s'engageait envers la nation. Le clergé fut contraint, comme les autres ordres, de s'y soumettre.

A vrai dire, le rite du serment n'était pas nouveau pour les ecclésiastiques[9]. Depuis l'époque de Louis XIV au moins, chaque évêque nouvellement consacré devait comparaître dans la chapelle de Versailles en présence du roi et prêter un serment de fidélité à sa personne. La même exigence s'était présentée pour l'Alsace après son annexion au royaume au XVIIe siècle ; pour franciser le clergé de la

province, tous les nouveaux détenteurs de bénéfices furent obligés de prêter un serment de fidélité au roi et au conseil souverain d'Alsace [10].

Pour la majorité des gens, le serment conservait un caractère éminemment religieux. Le canoniste Durant de Maillane écrivait à cette époque : « Le serment est un acte de religion par lequel celui qui jure prend Dieu pour témoin de sa sincérité et de sa fidélité[11]. » Le nouveau droit canonique de 1983 confirme le caractère sacré du serment quand il est prêté sur l'invocation du nom divin comme témoin de la vérité : « Celui qui jure librement de faire quelque chose est tenu par une obligation particulière de religion d'accomplir ce qu'il a établi par serment (can. 1200)[12] ». Il s'agit là de serments prêtés sur la Bible.

Beaucoup de ceux qui eurent à prêter les nouveaux serments, surtout celui exigé le 27 novembre 1790, redoutaient qu'ils ne vinssent contredire celui qu'ils avaient prêté à leur évêque au moment de leur ordination, ce qui leur créa un redoutable problème de conscience, d'autant plus que pour les masses, les serments inspiraient une sorte de terreur religieuse.

Le serment de janvier 1791 n'a pas été le premier que le clergé prêta au cours de la Révolution. Un curé engagé dans la politique, participant aux élections ou ayant des responsabilités dans la vie politique locale, avait pu en prêter une bonne demi-douzaine ou plus. Les ecclésiastiques qui se tenaient à l'écart de telles activités - et qui constituaient la grande majorité - avaient eux aussi probablement pris part à deux ou trois cérémonies de ce genre. En plus de certains serments spontanés à diverses périodes critiques de l'année 1789, tous les membres de l'Assemblée nationale, ainsi que de nombreux participants à la vie politique dans les villes et les villages du royaume, avaient déjà prêté serment le 4 février 1790, ou dans les jours qui suivirent, en réponse à la venue du roi à l'Assemblée et à son appel à l'unité face à l'agitation populaire grandissante. Chaque député qui souhaitait continuer de siéger à l'Assemblée devait prononcer une formule qui fut le modèle du serment ecclésiastique de l'année suivante : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décidée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Alors que certains députés de la noblesse essayèrent d'apporter des restrictions à leurs serments, montrant ainsi leur désaccord avec les nouvelles lois élaborées jusqu'alors, tous les ecclésiastiques l'acceptèrent apparemment sans difficulté.

• Le serment civique constitutionnel (1790)

La Constitution civile du clergé votée le 12 juillet 1790, déclencha tant dans l'Assemblée Constituante que dans le pays quand elle fut promulguée et connue, un mouvement de surprise puis de stupeur qui se changea bientôt dans toutes les régions en une opposition ferme et violente de la part d'une partie du clergé et de la population.

Le durcissement se fit plus fort encore lorsque le 24 août 1790 la Constitution fut sanctionnée et devint loi d'Etat avant que l'instance religieuse, le pape, ait eu le temps de se prononcer sur la question. Le comité ecclésiastique qui avait rédigé le texte du décret entendait qu'il soit promulgué immédiatement. Mgr de Cicé, garde des Sceaux, archevêque de Bordeaux, avait demandé huit jours de délai dans l'attente d'une réponse pontificale, le comité ecclésiastique par la voix de Durand de Maillane exigea la promulgation immédiate avant même que la réponse du pape ait eu le temps matériel d'arriver.

Dès qu'elle fut publiée dans les départements en septembre et en octobre, la Constitution civile se heurta aux réfutations savantes des évêques, telles que celle de l'évêque de Boulogne, M. Asseline, qui, dans un vigoureux mandement, fit bonne justice des prétentions des constituants à ressusciter la primitive Eglise et protesta avec force contre des innovations introduites unilatéralement et heurtant de front la constitution de l'Eglise.

Le 30 octobre 1790, parut le *Mémoire* célèbre, rédigé par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, au nom des évêques députés, qui avait pour titre « Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé ».

Après avoir montré que le concours de l'Eglise était nécessaire pour valider des réformes, l'auteur y critiquait les étranges nouveautés de la loi : les nouvelles circonscriptions aboutissant à la destitution des évêques dont les sièges étaient supprimés, la nomination des évêques par un collège électoral, composé de laïques, catholiques ou non, la subordination des évêques à un conseil permanent, la suppression des chapitres, etc.

Les évêques dont les sièges étaient supprimés refusèrent d'abandonner leur poste et ceux qui étaient dotés de territoires nouveaux répudièrent tout agrandissement aux dépens de leurs confrères dépossédés. Tous gardèrent leurs anciens vicaires généraux sans s'occuper des vicaires épiscopaux que créait la nouvelle loi. Ils continuèrent de nommer aux cures vacantes et s'abstinrent de participer au remaniement des circonscriptions paroissiales. D'où des conflits entre les évêques et les administrateurs des départements et des troubles en bon nombre de régions, notamment dans le Nord, en Alsace, dans le Midi, à Montauban, à Nîmes, et, plus qu'ailleurs, dans l'ouest.

Exaspérés par les résistances qui se manifestèrent un peu partout, et bien décidés à poursuivre leur œuvre, les constituants votèrent le 27 novembre 1790 le projet Voidel, obligeant tous les ecclésiastiques exerçant des fonctions publiques, évêques, vicaires épiscopaux, supérieurs, directeurs de séminaires, curés, vicaires, etc. à prêter le serment : De veiller avec soin sur les fidèles de leur diocèse, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Ce serment devait être prêté un dimanche à la messe paroissiale, en présence de la municipalité et des fidèles. Ceux qui le refuseraient seraient censés avoir renoncé à leur office et remplacés ; s'ils continuaient d'exercer leurs fonctions, ils seraient poursuivis comme rebelles à la loi et perturbateurs de l'ordre public, ils perdraient leurs droits de citoyens actifs, sans préjudice de peines plus graves le cas échéant.

La loi du serment qui venait de « couper tous les ponts », suivant l'expression de M. de Montlosier, plongea Louis XVI dans une angoisse extrême. De nouveau, il demanda un délai à l'Assemblée avant de sanctionner la loi, espérant que Rome donnerait enfin son approbation provisoire, et, pour l'obtenir, son ministre des Affaires extérieures, M. de Montmorin, pressa le cardinal de Bernis[13], de supplier le pape de céder.

Dans un long mémoire en italien, de Bernis, ambassadeur à Rome, exposa au pape les multiples raisons qu'il y aurait à donner une approbation globale et à faire réserver les conclusions définitives, après un examen approfondi réalisé par les deux parties engagées : l'Assemblée et Rome : « La gravité des matières, la multiplicité des questions auxquelles donnent lieu les récentes innovations, exigent sans doute une longue et minutieuse discussion, mais le temps, comme chacun sait ami de la vérité, n'a pas été favorable au Saint-Siège ; pour l'instant il convient de donner une réponse la plus prompte possible et satisfaisante à la lettre de Sa Majesté ... Compte tenu de l'état actuel de la religion en France, des persécutions auxquelles risquent d'être soumis les ministres du culte, de la fureur des novateurs et du fanatisme des peuples pour l'exécution des décrets que ces populations considèrent comme l'unique remède aux maux présents, il est bon que Sa Sainteté étende une main bénéfique pour préserver la France d'un schisme qui serait une catastrophe irréparable pour l'Eglise et pour le royaume, et aussi un scandaleux exemple contagieux et funeste pour tout le monde catholique ... etc.[14] ».

La lecture des divers documents que Bernis fournit à Pie VI troubla profondément le pontife. Devant la perspective d'un schisme qui détacherait la France de l'Eglise romaine, comme ce fut jadis le cas de l'Angleterre, le pape voulut consulter ses cardinaux. Réunis le 16 décembre, au nombre de douze, ceux-ci furent tous d'avis qu'on ne pouvait accepter la Constitution telle qu'elle était. Le pape

voulait aussi consulter les évêques de France. Il lui fallait donc du temps avant de se prononcer en pleine connaissance de cause.

Cependant, pressé par les instances de l'Assemblée, Louis XVI s'était vu contraint de sanctionner la loi du serment : il le fit le 26 décembre. A partir de ce moment, éclata dans tout le pays une sorte de guerre religieuse entre ceux qui acceptèrent le serment et ceux qui le refusèrent.

Dans le district de Grasse, la prestation officielle de ce serment eût lieu solennellement le dimanche 20 février 1791 [15]. Mgr de Prunières avait refusé de le prêter. Dès le 21 octobre 1790 il avait fait parvenir à tout son clergé une longue lettre pastorale l'engageant au refus ; se sentant peu écouté et constatant la faible audience qu'avait eu sa lettre, il tint à être présent ce dimanche 20 février 1791 et demeura dans la chaire de la cathédrale tout au long de cette bien triste cérémonie pour lui, où il constata que la plupart des prêtres de la ville de Grasse prêtèrent le fameux serment.

A la date du 23 mars 1791, sur 62 prêtres concernés dans le diocèse, 46 avaient accepté de s'assermenter, 6 l'avaient fait avec restrictions, 10 avaient refusé [16].

Dans le district de Saint-Paul, la prestation du serment eût lieu le 12, le 19 et le 26 décembre 1790 dans la collégiale : sur 37 prêtres concernés, 4 refusèrent, 3 prêtèrent serment avec restriction, 30 s'assermentèrent[17].

Pie VI condamna sévèrement le serment dans la bulle « Charitas » du 13 avril 1791 : « Afin d'opposer promptement une digue aux progrès du schisme, pour rappeler au devoir ceux qui s'en sont écartés, confirmer les bons dans leurs dispositions, et conserver la religion dans un royaume aussi florissant ; d'après les conseils de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, d'après le vœu du corps des évêques de France, et l'exemple de nos prédécesseurs, en vertu du pouvoir apostolique dont nous sommes revêtus, nous ordonnons par ces présentes, à tous cardinaux, archevêques, évêques, abbés, vicaires, chanoines, curés, prêtres, en un mot à tous ecclésiastiques séculiers ou réguliers, qui auraient prêté le serment civique, purement et simplement, tel qu'il a été prescrit par l'Assemblée nationale, serment qui est une source empoisonnée de toutes sortes d'erreurs, et la principale cause des maux qui affligent l'Eglise de France, autrefois si célèbre par sa catholicité, de se rétracter dans l'espace de quarante jours, à compter de la date des présentes. Que ceux qui, dans cet intervalle, n'auront pas fait leur rétractation, soient suspens de l'exercice de tout ordre quelconque, et soumis à l'irrégularité s'ils en exercent les fonctions ... [18]. »

A la suite de cette condamnation et devant les exigences du décret imposant impérativement le serment civique constitutionnel, l'émigration des réfractaires commença ; ils entendaient fuir les rigueurs qui découlaient de l'application de la loi.

Réunie le 1er octobre 1791, la Législative promulgua un nouveau décret le 9 novembre, annulant l'amnistie décidée par la Constituante avant sa dissolution. Ce décret sévère stipulait que tous les émigrés seraient déclarés suspects de conjuration contre la patrie, passibles de la peine de mort et de la confiscation de leurs biens s'ils ne rentraient pas avant le 1er janvier 1792.

Un autre décret du 29 novembre 1791 ordonna à tous les prêtres réfractaires, fonctionnaires ou non, de prêter le serment civique à la Constitution civile avant huit jours, faute de quoi ils seraient réputés suspects de révolte contre la patrie et privés de tout traitement ou pension et, en cas de troubles, considérés comme perturbateurs de l'ordre public et passibles d'arrestation et de prison.

L'Assemblée Constituante, après la confiscation des biens du clergé, avait décidé d'allouer à ses membres une pension mensuelle destinée à compenser les revenus de cette confiscation ; il va sans dire que cette pension fut supprimée aux réfractaires dont la plupart d'ailleurs avaient émigré.

Après que la France fut entrée en guerre, le 20 avril 1792 et après les premières défaites subies par les armées françaises dans le Nord, les Girondins de la Législative soutenus par les Jacobins et les sociétés populaires, votèrent une série de mesures destinées à en finir avec les prêtres réfractaires et les aristocrates.

Le 27 mai 1792, un décret condamna à la déportation en Guyane tout ecclésiastique dénoncé par vingt citoyens « actifs »[19] de la commune, comme coupable d'agissements criminels contre la Constitution, du moment que la dénonciation était confirmée par les directoires du district et du département ; ce qui favorisa l'arbitraire le plus cynique et les règlements de comptes les plus odieux.

Après la chute de la royauté, le 10 août, trois pouvoirs restaient en place : d'abord le législatif jusqu'à la réunion de la Convention nationale convoquée le 21 septembre, il devait statuer sur les mesures à prendre, afin d'assurer la souveraineté du peuple (le pouvoir exécutif, le roi, ayant été renversé par le peuple !) et le règne de la liberté et de l'égalité ; ensuite un conseil exécutif provisoire ; et enfin la Commune de Paris où dominaient les extrémistes du club des Jacobins dont faisait partie Robespierre. On peut dire que pendant deux ans, du 10 août 1792 jusqu'au 9 thermidor an II (29 juillet 1794), ce fut pratiquement la Commune de Paris qui, avec ses sociétés affiliées dans tous les départements, dirigea le mouvement révolutionnaire par toute la France et engagea une lutte extrêmement violente non seulement contre le clergé et l'Eglise, mais contre le christianisme que ce mouvement, par ses diverses instances et particulièrement par ses envoyés en mission, sorte de missi dominici terroristes et iconoclastes, s'était juré de faire disparaître.

A Paris, la Commune insurrectionnelle exerça une véritable dictature sur la Législative agonisante. C'est ainsi que, dès le 13 août, elle se fit livrer Louis XVI, à qui l'Assemblée avait assigné comme résidence le Palais du Luxembourg, pour l'interner avec la famille royale dans la vieille Tour du Temple où elle le soumit à une étroite surveillance. Le 14 août, elle fit décréter la mise sous séquestre et la vente des biens des émigrés. Le 17 août et le 18, sur ses injonctions, l'Assemblée décréta la suppression des congrégations hospitalières et enseignantes, conservées par la Constituante, et la mise en vente de leurs couvents ainsi que des palais épiscopaux. Et comme la royauté n'existait plus juridiquement, l'Assemblée décréta un nouveau serment dit de « Liberté Egalité » qui devait remplacer celui de 1790.

• Le serment de Liberté Egalité (1792)

Le 14 août 1792, la Législative substitua la formule suivante à celle de 1790 : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité en les défendant. »

Le 3 septembre, sur le rapport de Gensonné [20], la formule fut modifiée : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés *et* de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi. »

Ce serment s'étendit à tous les prêtres sans distinction. Il présentait l'avantage de ne pas se référer à la Constitution civile du clergé, il n'impliquait aucune adhésion au système qui mettait en cause la juridiction spirituelle de l'Eglise, et n'avait rien d'intrinsèquement schismatique.

Pouvait-on le prêter sans aucun scrupule de conscience ? Impossible d'attendre une solution de Rome qui demanderait des mois ; on vivait dans une telle atmosphère de terreur et de fièvre qu'il fallait décider absolument pour éviter les condamnations, la mort ou la déportation. Un homme prit alors sur lui la décision qui s'imposait : M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice [21]. Il soumit à Gensonné une interprétation minimale acceptable, à savoir que ce serment était purement politique et qu'il ne touchait en rien aux opinions religieuses. Emery le prêta le 11 septembre et le déclara licite à tous ceux qui vinrent le consulter.

Cette attitude rencontra une vive opposition de la part des royalistes et des évêques émigrés qui dans l'ensemble le proscrivirent, alors que leurs collègues demeurés en France le permirent. Mgr Maury[22] engagea par lettre une vive controverse avec le supérieur général de Saint-Sulpice et commit l'indiscrétion de publier inopportunément cette correspondance[23]. Rome garda le silence, la congrégation des cardinaux condamna ce serment, mais Pie VI refusa de promulguer cette condamnation.

Dès le 26 août, l'Assemblée avait publié un nouveau décret condamnant à la déportation tout prêtre réfractaire qui n'aurait pas quitté la France dans la quinzaine. S'il restait clandestinement après avoir fait sa déclaration de sortie, il subirait dix ans de détention. Les Jacobins, souvent maîtres du terrain et détenteurs des postes d'autorité dans les municipalités, refusèrent volontiers de donner ces passeports : c'est ainsi qu'à Paris en particulier, les multiples arrestations emplirent bien vite les prisons et fournirent un gibier de choix aux massacreurs de septembre.

La crise intérieure se compliqua d'une grave crise extérieure. Les souverains alliés, victorieux en avril 1792, apprenant la déchéance du roi le 10 août, décidèrent que le moment était venu de frapper un grand coup et de rétablir bien vite Louis XVI sur son trône. Le 19 août, les armées alliées franchirent la frontière lorraine ; ce même jour, Lafayette qui avait refusé de prêter serment à la nouvelle constitution passait à l'étranger. Les Prussiens arrivèrent sous les murs de Longwy le 20 août et s'en emparèrent le 23 ; le 2 septembre, Verdun, dernière place forte avant Paris, capitulait à son tour.

• Les massacres de septembre 1792

Bien qu'ils aient précédé de quelques jours l'instauration de la 1re République et qu'on ne puisse pas les lui imputer, ils préfigurèrent dans leur sinistre réalité ce que fut l'œuvre sanguinaire du premier régime dit de Liberté Egalité. Il faut en parler, puisque aucune commémoraison officielle ne fut organisée en souvenir de ces martyrs dont l'Eglise béatifia plusieurs d'entre eux.[24]

Dès l'annonce de la capitulation de Verdun, devant l'imminence du danger, la Commune et la Législative s'unirent pour faire face à l'ennemi. Danton, chef du gouvernement[25], excita l'Assemblée : « Il faut envoyer partout des courriers pour engager la France entière à imiter Paris. Il faut mettre une rivière de sang entre vous et les émigrés ... Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, messieurs, que faut-il ? de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace. »

Des tueurs avaient été recrutés, les Patriotes, dont la plupart étaient sortis des bas-fonds de la populace, firent courir le bruit d'une conspiration ourdie par les aristocrates et les prêtres réfractaires que l'on avait emprisonnés, excellent prétexte pour exécuter tous ceux qui, dénoncés comme suspects, avaient été arrêtés depuis le 10 août et entassés dans les diverses prisons de Paris : à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, à la Salpétrière, à Bicêtre, etc. D'ailleurs, on n'avait rien négligé depuis quelque temps pour porter au paroxysme la fureur de la populace contre les prétendus « traîtres » et « conspirateurs ». Le 26 août, on avait organisé un cortège funèbre pour célébrer les funérailles solennelles des « Patriotes » assassinés le 10 août par les « aristocrates ». En excitant ainsi les appétits sanguinaires du peuple, les Jacobins pensaient bien trouver, au moment voulu, l'armée d'égorgeurs dont ils avaient besoin pour les massacres qu'ils préméditaient.

Marat[26], le membre le plus influent du nouveau comité de surveillance, demanda dans son Ami du Peuple, que, avant de combattre les ennemis du dehors, l'on se débarrassa de ceux du dedans, et il proposa que pour éviter qu'ils ne sortent de leurs prisons pour donner la main aux Prussiens et attaquer les Patriotes par derrière, il valait mieux les massacrer. Ces exécutions sommaires auraient pour effet de terroriser dans toute la France les éléments modérés, de les écarter des urnes pour les élections à la Convention et de se préparer ainsi une majorité dans la future Assemblée.

Le caractère cynique et l'importance des crimes commis, alors que les autorités de la Législative assistèrent muettes au carnage, que le sinistre Danton, ministre de la Justice, ne fit rien pour protéger les prisonniers, imposent d'autant plus des développements qu'officiellement on sera tenté de gommer ces événements lamentables ou de les minimiser. Un récit détaillé est nécessaire pour saisir l'amplitude du carnage, l'horreur de cette tragédie : Le dimanche 2 septembre, vers deux heures de l'après-midi, le tocsin sonna, donnant le signal du début des massacres de l'Abbaye. Soixante prêtres insermentés, condamnés à la déportation et détenus à l'Hôtel de Ville, venaient d'y être amenés sur des

charrettes où, tout le long du parcours, ils avaient été insultés, traités de « conspirateurs » et de « traîtres ». A peine étaient-ils arrivés dans la cour de l'Abbaye qu'une bande d'égorgeurs, sous le commandement du fameux Maillard[27], se ruaient sur eux et les massacraient. La hideuse besogne terminée, Maillard, s'adressant à sa clique de bandits, leur dit : Il n'y a plus rien à faire ici, allons aux Carmes.

Le couvent des Carmes, occupé au début de la Révolution par douze Carmes déchaux, avait été, après le 10 août 1792, transformé en prison d'Etat. Près de 200 prêtres y avaient été internés. Ce jour-là, vers deux heures de l'après-midi, on leur avait donné l'ordre de se rendre dans le jardin ; on y descendait par quelques degrés de pierre en venant de la sacristie de l'église. A l'extrémité du jardin s'élevait un oratoire consacré à la Vierge : c'était là que les prisonniers avaient pris coutume d'aller prier. A trois heures, une première bande d'égorgeurs, venus de l'église Saint-Sulpice, armés de fusils, de sabres, de piques et de bâtons, y firent irruption. Près du bassin, ils rencontrèrent l'abbé Girault, ils l'assommèrent à coups de sabre ; un peu plus loin, ils abattirent d'un coup de fusil l'abbé Saliès. Puis, s'avançant jusqu'à l'oratoire, ils découvrirent M. Dulau, l'archevêque d'Arles : « C'est toi, scélérat, qui es l'archevêque d'Arles ? lui dit l'un des sicaires. Oui, c'est moi. C'est toi qui as fait verser dans Arles le sang des patriotes ? Je n'ai jamais fait de mal à personne. Eh bien, moi je vais t'en faire. » Et de deux coups de sabre, il lui fendit le crâne. Epouvantés, quelques prisonniers cherchèrent à fuir : les uns se cachèrent dans les allées ; d'autres réussirent à escalader les murs et à gagner la rue Cassette ou les cours voisines.

Une quarantaine de victimes étaient déjà tombées, quand Maillard arriva de l'Abbaye avec sa bande et cria aux massacreurs venus de Saint-Sulpice : Arrêtez, arrêtez ! ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre ! nous allons les juger ! On fit alors rentrer les survivants à la chapelle en prenant leurs noms au passage ; puis, au bout d'un couloir qui mène de l'église à un perron donnant sur le jardin, on installa un tribunal présidé par un commissaire de la Commune. Appelés tour à tour devant ces juges improvisés, les prêtres réfractaires furent invités à prêter le serment et, sur leur refus, on les poussa sur le perron où ils furent abattus à coups de sabre, de piques ou parfois de bâtons et de bûches. On compta aux Carmes 116 victimes, parmi lesquelles l'archevêque d'Arles, les évêques de Beauvais et de Saintes, François Joseph et Pierre Louis de la Rochefoucauld, Hébert, général des Eudistes et confesseur du roi, dom Chevreux, général des Bénédictins, des supérieurs de séminaires, des professeurs de collèges, de l'Université, du collège de Navarre, et des prêtres du diocèse de Paris ou de la province qui avaient quitté leurs départements, croyant qu'ils seraient plus en sûreté dans la capitale[28].

Après deux heures de massacre, Maillard retourna à l'Abbaye avec sa bande d'assassins. Il fit ouvrir les portes de la prison et ordonna qu'on amène les prisonniers les uns après les autres. Autour d'une table on installa un tribunal dont Maillard fut nommé président ; il fut convenu que lorsque le président emploierait la formule : « Conduisez Monsieur à la Force » ou « Elargissez Monsieur », ce serait un arrêt de mort ; les condamnés seraient assommés par les assassins à leur sortie du tribunal. Au contraire, s'il disait : « Vive la Nation ! » ce serait un acquittement. Ainsi périrent la plupart des Suisses incarcérés depuis le 10 août, l'ex-ministre Montmorin et Thierry, valet de chambre du roi. Le savant Geoffroy Saint-Hilaire, Sombreuil, ancien gouverneur des Invalides, Cazotte, l'auteur du *Diable amoureux,* et un ancien officier, Jourgniac de Saint-Méard eurent la vie sauve. Il y eût à l'Abbaye plus de 120 victimes - prêtres ou aristocrates - dans la seule journée du 2 septembre, et environ 114 prêtres aux Carmes.

Les massacres continuèrent les jours suivants dans les diverses prisons de Paris. Le 3 septembre, les égorgeurs se rendirent à l'Hôtel de la Force, transformé en prison, où avaient été écroués des militaires, des dames de la cour et une dizaine de prêtres. Comme à l'Abbaye, on installa une sorte de tribunal populaire que présida Hébert assisté de quatre membres de la Commune. On fit sortir les condamnés par un étroit et sombre couloir au bout duquel ils furent assommés à coups de piques et de

sabres. Parmi les 167 personnes ainsi immolées, la plus illustre fut la belle princesse de Lamballe, l'amie intime de la reine.

En même temps, on massacrait au séminaire Saint-Firmin ; on y avait amené, depuis le 13 août, 70 ecclésiastiques, dont M. de Saint-Aulaire, chanoine de Poitiers, et l'abbé Lhomond, auteur de grammaires restées longtemps classiques. Presque tous périrent, sauf l'abbé Lhomond, qui dut son salut à l'intervention de Tallien, lequel avait été son élève au collège d'Inville à Paris.

Ainsi pendant quatre jours, les 2, 3, 4 et 5 septembre, la bande d'égorgeurs à gages, ivre de sang, accomplit sans pitié sa sinistre besogne ; ces assassins finirent même par tuer, pour le plaisir sadique de répandre le sang, et non pas seulement des aristocrates et des prêtres, mais des condamnés de droit commun, à la Conciergerie ; des prostituées, à la Salpetrière ; des fous, des mendiants et des jeunes gens du peuple détenus en correction à Bicêtre. Les massacres ne cessèrent que le 6 septembre, lorsque toutes les prisons de Paris furent à moitié vides.

A combien s'élève le chiffre total des victimes ? Les registres d'écrou des diverses prisons ne donnant qu'une liste incomplète, il n'est pas possible de connaître le chiffre exact des victimes de ces tueries sciemment organisées. L'historien Taine, ayant pu consulter les archives de la Commune avant qu'elles n'aient été détruites par l'incendie de 1871, donne les chiffres suivants [29] : 171 meurtres à l'Abbaye, 169 à la Force, 223 au Châtelet, 328 à la Conciergerie, 73 à la Tour Saint-Bernard, 120 aux Carmes, 19 à Saint-Firmin, 170 à Bicêtre, 35 à la Salpetrière. Soit 1.308 victimes. Granier de Cassagnac, ayant consulté les mêmes sources, parle de 1.614 victimes[30]. Sagnac écrit : Sur 2.637 détenus, environ 1.100 périrent, selon le compte rendu du comité de surveillance[31]. Le comité ayant été l'agent principal des exécutions a certainement réduit le nombre de ses crimes.

L'Eglise a béatifié les ecclésiastiques massacrés en haine de la foi et pour refus de serment à la Constitution civile du clergé ou à celui de « Liberté Egalité ». Au procès de béatification d'octobre 1926, Pie XI retint 191 noms[32], dont 4 laïcs serviteurs de l'Eglise, massacrés aussi en haine de la foi[33].

L'Eglise a attendu plus d'un siècle pour se prononcer sur les martyrs de la période révolutionnaire. En 1896, le cardinal Richard, archevêque de Paris, ordonna l'ouverture d'un procès canonique concernant 16 Carmélites de Compiègne, martyrisées en 1794, elles ne furent béatifiées qu'en 1906 ; ayant prêté le serment de Liberté Egalité en 1792, elles furent arrêtées en 1794 après avoir signé entre elles un acte de consécration par lequel elles s'offraient en holocauste pour la paix de l'Eglise et de la France. Transférées à Paris à la Conciergerie, traduites le 17 juillet devant le tribunal révolutionnaire, le sinistre Fouquier Tinville[34] prononça contre elles un réquisitoire des plus violents. Interrogé par une des religieuses, le président du tribunal, Toussaint Scellier, précisa le sens des « correspondances fanatiques » qu'on leur reprochait : « J'entends par là votre attachement à ces croyances puériles, vos sottes pratiques de religion. » Condamnées le jour même à mort, elles furent conduites à la place de la Nation ; arrivées au pied de l'échafaud, elles entonnèrent le *Te Deum* puis le *Veni Creator* et gravirent les marches l'une après l'autre en chantant le psaume 116 *Laudate Dominum omnes gentes* [35].

D'autres canonisations ou béatifications intervinrent par la suite concernant ces martyrs du temps de la Révolution : En 1925, furent béatifiées par Pie XI, 32 religieuses de Bollène dans le Vaucluse. En 1955, Pie XII béatifia 19 martyrs de Laval, dont 14 prêtres et 5 laïcs vendéens condamnés à mort le 21 janvier 1794 et guillotinés le jour même ; le 6 août 1816, on déposa leurs restes dans l'église d'Avesnières. En 1984, Jean Paul II plaça sur les autels 99 martyrs d'Angers et d'Avrillé, guillotinés en 1794.

Tous ces martyrs confessèrent explicitement leur foi. Ainsi cette réponse d'une religieuse de Bollène devant le tribunal : « Nous avons plus d'obligation à nos juges qu'à nos pères et mères, puisque ceux-ci ne nous ont donné qu'une vie temporelle, au lieu que nos juges nous procurent une vie éternelle ». A la question posée à Noël Pinot, prêtre d'Angers, guillotiné le 21 février 1794 place du Ralliement à Angers, et béatifié le 30 octobre 1926 : pourquoi il ne s'était pas conformé à la loi sur la

déportation, celui-ci répondit « qu'il voulait instruire sa paroisse dont Jésus Christ, qui est Dieu, l'avait chargé ». Jean de Viguerie a relevé, parmi les circonstances qui accompagnèrent les exécutions, le chant des psaumes le « Miserere mei » (psaume 50), le « Deus in adjutorium » (psaume 69), le « Laudate Dominum » (psaume 116), le « Laetatus sum » (psaume 121) ; l'impressionnant « Parce Domine » ; les litanies de la Vierge ou des saints ; les hymnes « Vexilla Regis » ou celui des martyrs « Deus Tuorum militum » ; le « Veni Creator » et le « Te Deum », le « Salve Regina » ; également des cantiques populaires en français, le « Vive Jésus, Vive sa Croix », et pour les martyrs d'Avrillé, un cantique du Père de Montfort : « Je mets ma confiance, Vierge, en votre secours ».

Comme l'écrivait André Latreille, « Ces traits dignes de la vraie légende dorée ne sont pas sans intérêt pour l'histoire. Si l'on ne s'y arrêtait ... on risquerait de méconnaître la qualité des âmes ». Ils provoquèrent en effet une contagion de dévouement dans le peuple et ils constituèrent l'une des sources où s'alimenta la renaissance religieuse au début du XIXe siècle, le culte des martyrs étant une expression vécue de la communion des saints[36] .

On ne peut pas clore ce sinistre chapitre des crimes de la 1re République, sans évoquer les évêques martyrisés ou maltraités durant cette période.

Jean Marie Du Lau d'Alleman était né le 30 octobre 1738 au château de la Coste à Biras en Dordogne. Il fut nommé archevêque d'Arles le 26 février 1775 et sacré le 24 avril aux Grands Augustins à Paris par Mgr Jean de Montillet, archevêque d'Auch, assisté de Pierre de Reboul évêque de Saint-Paul Trois Châteaux, et de Jean Baptiste de Belloy évêque de Marseille. Il prit possession le 1er octobre 1775. Humble, pauvre et pieux, ardemment dévoué à son diocèse, il fut élu aux états généraux en 1789. Opposé à la Constitution civile du clergé, il envoya une adresse au roi, le suppliant de ne pas donner sa sanction à la Constitution. Il fut incarcéré au Luxembourg et massacré un des premiers aux Carmes le 2 septembre 1792. Il fut béatifié le 26 octobre 1926.

Pierre Louis de la Rochefoucauld Bayers naquit le 12 octobre 1744 au château de Viviers à Sain-Cybard le Peirat en Charente. Il fut nommé évêque de Saintes le 14 octobre 1781, sacré à Paris le 10 décembre et prit possession le 6 janvier 1782. Il avait été agent général du clergé de France en 1775, député aux états généraux en 1789. Il refusa la Constitution civile du clergé et le serment ; il fut incarcéré et massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. Il fut béatifié le 17 octobre 1926.

François Joseph de la Rochefoucauld Maumont, frère aîné du précédent, était né le 28 avril 1736 à Angoulême. Il fut lui aussi agent général du clergé en 1764. Nommé évêque de Beauvais le 22 mars 1772, sacré le 20 juin à la chapelle Saint-Sulpice à Paris par le cardinal Etienne Potier de Gesvres ancien évêque de Beauvais, il prit possession le 12 juillet 1772. Ayant refusé la Constitution civile et le serment, il fut incarcéré et suivit le triste sort de son frère cadet, il fut massacré aux Carmes le 2 septembre 1792 et fut béatifié le 17 octobre 1926.

Jean Arnaud de Castellane naquit à Pont-Saint-Esprit le 11 décembre 1733. Il fut vicaire général de Reims et fut nommé évêque de Mende le 1er novembre 1767. Sacré le 25 janvier 1768 dans la chapelle du roi à Versailles par Alexandre de Talleyrand Périgord, archevêque de Trajanapolis, assisté de Jean Le Franc de Pompignan évêque du Puy, et de Joseph de Malide évêque d'Avranches, il prit possession le 14 février 1768. Il récusa la Constitution civile du clergé et publia à cette occasion un mandement la condamnant violemment. Il s'insurgea contre l'élection d'un évêque constitutionnel par l'Assemblée électorale réunie le 20 mars 1791, qui comprenait 229 inscrits, et dont à celle du 22 mars on ne trouva plus que 50 votants qui élirent Nogaret, curé de La Canourgue, âgé de 65 ans. Ce fut une catastrophe ; le clergé de la Lozère, où il n'y eût que 16 % de jureurs[37], rendit la vie impossible à Nogaret, le peuple chrétien de Mende lui interdit la cathédrale, on fit devant sa demeure des charivaris d'autant plus indiqués que cet évêque intrus menait une vie douteuse et que dix de ses vicaires épiscopaux se dépêchèrent d'apostasier en novembre 1793. Comme le clergé lozérien était réfractaire dans sa grande majorité, et que les autorités du district demeuraient fort tièdes pour l'application des lois et des décrets persécuteurs de 1791, Mgr de Castellane continua de vivre tranquillement dans son

château de Chanac. Le sinistre Nogaret ne tarda pas à le rendre responsable de toutes ses tribulations et le dénonça directement au ministère de l'Intérieur, l'accusant de troubler la paix publique. L'Assemblée Législative décréta sa destitution. Mgr de Castellane se réfugia à Paris chez un neveu ; il fut aussitôt dénoncé. S'étant enfui, il fut arrêté à Dormans dans la Marne, on l'incarcéra à Orléans et on le transféra vers Paris avec d'autres prisonniers ; tous furent massacrés à leur passage à Versailles le 9 septembre 1792.

Charles François Saint-Simon de Sandricourt était né à Paris le 5 avril 1727. Il fut nommé évêque d'Agde le 8 mars 1759, sacré le 9 avril en la chapelle du séminaire Saint-Sulpice à Paris par Mgr Claude de Rouvroy de Saint-Simon, évêque de Metz, il prit possession de son siège le 6 mai 1759. Ayant refusé le serment constitutionnel, il fut expulsé de son diocèse en 1791 et se réfugia à Paris, au 321 rue Grenelle Saint-Germain. Dénoncé, il fut incarcéré rue de Sèvres en décembre 1793. Le tribunal révolutionnaire le condamna à mort, le même jour, 27 juillet 1794, il fut guillotiné à la Barrière du Trône et fut enterré dans le jardin de Picpus.

Anne François Le Tonnelier de Breteuil naquit à Paris le 18 janvier 1724. Il devint vicaire général de Soissons puis de Narbonne. Il fut élu évêque de Montauban le 10 octobre 1762 et sacré le 24 janvier 1763 en la chapelle du séminaire Saint-Sulpice à Paris par Mgr Charles de La Roche Aymon, archevêque de Reims, assisté de François de Fitz James évêque de Soissons, et d'Antoine de Lastic évêque de Comminges ; il prit possession de son siège le 21 février 1763. Elu député du clergé aux états généraux en 1789, il récusa la Constitution civile du clergé et refusa le serment constitutionnel en janvier 1791. Il fut contraint, pour éviter les poursuites, de se réfugier à Rouen chez des amis : Edon Duteurtre et Rose Solo. Bientôt dénoncés, tous trois furent incarcérés à la maison des Frères des écoles chrétiennes de Saint-Yon le 4 juillet 1794, puis à la maison d'arrêt du tribunal criminel de Rouen le 23 juillet. Curieusement, les circonstances de la mort de ce malheureux évêque furent relatées par un témoin dont voici le récit établi le 6 avril 1796 par le doyen du Chapitre cathédral de Montauban et vicaire général Pierre Timoléon du Pin de Saint-André, réfugié à Tolède[38] : « Mgr l'évêque de Montauban est mort dans les cachots de Rouen. La Providence a permis qu'un homme qui le connaissait fût témoin de ses derniers moments et des sentiments avec lesquels il a rendu paisiblement son âme à Dieu. Le prélat a désiré que ce témoin voulût bien en faire part à ses amis et à ses connaissances. Je regarde comme un devoir que m'imposent la religion et l'amitié de vous communiquer ce que ce même homme en a rapporté ici. Je connais cet homme, il est négociant à Rouen. Il montait la garde aux prisons : des commissaires étaient venus pour les visiter, il fut nommé pour les accompagner. Il entra avec eux dans ce cachot dont l'odeur suffocante ôtait la respiration ; il ne put s'empêcher de s'attendrir en voyant l'état affreux dans lequel se trouvaient les malheureuses victimes qui y étaient renfermées ; il croyait n'être connu de personne, lorsqu'il entendit une voix mourante qui lui adressait la parole, en lui disant : « Que je suis heureux ! je vois un ami sensible avant de mourir ». Il s'approcha et ne reconnut point le squelette vivant qui lui parlait. « Que puis-je faire pour votre service ? » lui dit-il ; « Qui êtes-vous ? ». Alors l'évêque se nomma. « Ah ! Monseigneur, quoi, c'est vous ! Dans quel état vous vois-je réduit. Que n'ai-je su plus tôt votre situation !... » Le commissaire visiteur voulut arrêter cette conversation en prodiguant les expressions les plus indignement brutales tant à l'évêque qu'à celui qui lui parlait. Elles n'empêchèrent pas cependant le bon négociant de rester auprès de lui pour le consoler dans l'état affreux où il le voyait. Il était sur de la paille pourrie, couvert de haillons et de vermine ; son corps rempli d'ulcères était couvert de vers qui rongeaient d'avance ses chairs encore vivantes, tel que le saint homme Job nous est représenté sur son fumier. Le négociant lui offrit tout ce qu'il avait sur lui, ainsi que ses services. L'évêque le remercia, et lui dit que « quoiqu'il fut absolument dépourvu de tout, il n'avait besoin de rien ; que Dieu lui avait fait la grâce de bien connaître la vanité des choses de ce monde ; qu'il regardait comme un effet de sa bonté dernière de lui avoir donné la force de souffrir patiemment les humiliations et les maux dont il était accablé, et qu'il mourrait content si, par ce moyen, il pouvait réparer les fautes qu'il avait commises

dans son ministère et les scandales qu'il pouvait avoir donnés ; qu'il ne cessait d'implorer la miséricorde divine, dans la ferme espérance d'y trouver des motifs puissants pour apaiser sa justice ; qu'il priait pour ses ennemis : ils ne savent, disait-il, ce qu'ils font. Dieu veuille les convertir et leur faire la grâce de mourir dans une religion aussi consolante que celle dans laquelle je meurs ». Le bon négociant était attendri ; suffoqué par la mauvaise odeur, il se trouva mal : on le transporta hors du cachot, et l'évêque mourut deux heures après cette visite (c'était le 14 août 1794). Ses compagnons d'infortune, le geôlier lui-même, témoins de cette mort chrétienne, étaient dans l'admiration, et ils convenaient que notre religion pouvait seule fournir de pareils exemples. Tout ce que dessus est copié d'après une lettre de Rouen, écrite exprès à Montauban. En foi de quoi, à Tolède, au couvent des RR. PP. Hiéronymites de Sainte-Marie de la Sirla, hors des murs, le 6 avril 1796. »

Urbain René de Hercé était né à Mayenne le 6 février 1726. Il fut élu évêque de Dol le 19 avril 1767 et sacré le 15 juin à Saint-Sulpice à Paris par Mgr Alexandre de Talleyrand, archevêque de Trajanapolis, assisté de Charles de Broglie évêque de Noyon, et de Jean de Boisgelin évêque de Lavaur ; il prit possession du siège le 5 juillet 1767. Excellent pasteur, il fut élu aux états généraux, récusa la Constitution civile du clergé et refusa de prêter le serment constitutionnel en janvier 1791. Il ne tarda pas à s'exiler à Londres où le rejoignit son frère, François de Hercé, qui était chanoine et vicaire général de Dol. Les deux frères s'embarquèrent en juin 1795 dans l'expédition de Quiberon entreprise avec le concours de la flotte anglaise par les émigrés d'Angleterre, sous le commandement d'Hervilly de Sombreuil et de Puisaye. La petite armée débarqua au sud de la presqu'île le 27 juin 1795, aidée par des Chouans de Bretagne ; elle fut bien vite réduite par les troupes républicaines du général Hoche (début juillet 1795). En dépit d'une capitulation qui leur avait promis la vie sauve, plus de 700 personnes furent fusillées sur les ordres du comité de salut public. Les deux frères de Hercé le furent le 30 juillet 1795. L'échec de l'opération fut attribué à la trahison de Puisaye[39].

Parmi les évêques restés en France durant ces années tragiques, trois subirent l'emprisonnement :

Louis François de Bausset était né à Pondichéry le 14 décembre 1748. Il fut élu évêque d'Alès le 23 février 1784, sacré le 25 juin en la chapelle de Lorette à Issy par Mgr de Boisgelin archevêque d'Aix, il prit possession du siège le 18 juillet 1784. Ayant refusé le serment en 1791, il se retira à Villemaison ; dénoncé, il fut emprisonné à Paris sous la Terreur et retrouva à la Conciergerie, en 1794, M. Emery qui venait d'y être emprisonné. De Bausset fut libéré après thermidor. Il donna sa démission en 1801, le 22 septembre, fut nommé chanoine de Saint-Denis le 21 mars 1806 et cardinal le 28 juillet 1817. Il mourut à Paris le 21 juin 1824.

Jean Baptiste Maillé de La Tour Landry était né à Entrammes en Mayenne le 6 décembre 1743. Il fut élu évêque de Gap le 7 décembre 1777, sacré le 30 mars 1778, il prit possession le 3 mai. Il fut transféré à Saint-Papoul le 1er février 1784 ; ayant refusé de prêter serment, il quitta son diocèse et vécut à Paris. Dénoncé en 1798, il fut déporté à l'Ile de Ré en février 1799 et y demeura jusqu'en 1800. Il démissionna le 18 septembre 1801 et fut nommé évêque de Rennes le 9 avril 1802, il prit possession le 24 avril. Mais les mauvais traitements subis lors de sa déportation à l'Ile de Ré altérèrent sa santé à tel point qu'il mourut le 25 novembre 1804 à Paris, il avait 61 ans.

Gabriel François Moreau était né à Paris le 24 septembre 1721. Il fut nommé évêque de Vence le 3 décembre 1758, sacré le 4 avril 1759 à Paris, il prit possession du siège le 29 avril. Il fut transféré à Mâcon le 27 novembre 1763 et prit possession le 9 avril 1764. Bien qu'il eût refusé le serment constitutionnel, il ne quitta pas sa ville épiscopale, malgré les dénonciations et les dangers courus. Il fut interné dans les prisons de Mâcon en 1794, libéré après thermidor il fut de nouveau emprisonné le 24 juillet 1796, libéré début 1797, il fut interné pour la troisième fois le 10 mai 1798 et ne fut remis en liberté définitivement que le 18 janvier 1800. Il donna sa démission le 28 septembre 1801 et fut nommé évêque concordataire d'Autun le 9 avril 1802, il prit possession du siège le 16 mai. Il y mourut le 8 septembre 1802, à 81 ans.

A ces membres de l'épiscopat d'Ancien Régime qui ont donné leur vie pour la défense de leur foi, il faut ajouter les prêtres, les religieux et les laïcs persécutés et guillotinés en haine de leurs croyances ou de leurs options réfractaires au nouveau système religieux constitutionnel.

Il y aurait injustice assurément à ne pas mentionner les membres de l'Eglise constitutionnelle qui ont été martyrisés en haine de leur loyalisme pour la défense aussi de leur foi chrétienne. Sans doute beaucoup furent des martyrs au sens large, sans pouvoir, peut-être, rentrer dans le catalogue des bienheureux selon le droit canonique. Arrêtons-nous parmi les évêques constitutionnels martyrisés ou guillotinés, aux personnages suivants :

Martial Loménie de Brienne, neveu du fameux cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens, qui lui-même avait été arrêté le 14 février 1794 et était mort subitement le lendemain 15 février. Il fut coadjuteur de son oncle qui l'avait sacré en la cathédrale de Nice le 11 janvier 1789. Cinq jours avant son oncle, il avait abjuré son caractère sacerdotal ; il fut cependant incarcéré comme évêque et comme noble en février 1794 dans les prisons de Sens. Le vénérable doyen du Chapitre, emprisonné lui aussi, l'amena au repentir et le réconcilia avec Dieu. Loménie fut condamné à mort le 21 floréal an II (16 mai 1794), il fut guillotiné le jour même.

Jean Baptiste Gobel, né le 1er septembre 1727, fut évêque d'Ancien Régime pour la partie française du diocèse de Bâle. Il fut sacré évêque sous le titre de Lydda, le 27 janvier 1772. Elu aux états généraux, il siégea à l'Assemblée Constituante, vota la Constitution civile du clergé, prêta serment le 3 janvier 1791. Elu archevêque constitutionnel de Paris le 17 mars 1791, ses prises de position et ses lâchetés scandalisèrent ses confrères constitutionnels. Il fut bientôt dénoncé à la Convention pour abus de pouvoir. Il vint se défendre devant l'Assemblée le 7 novembre 1793 et apostasia publiquement, renonçant au sacerdoce et déposant ses lettres d'ordination, il se prêta dans Notre-Dame aux parodies du culte de la Raison. Bientôt Robespierre le fit incarcérer comme membre de la « faction anarchique », il fut traduit le 24 germinal an II (13 avril 1794) devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort. On assista alors à une véritable et miraculeuse conversion : Gobel rencontra à la Conciergerie son ancien vicaire Lothringer, qui l'amena facilement au repentir. Il est probable qu'il fut également réconforté par les exhortations de M. Emery, qui employait sa longue captivité à réconcilier avec Dieu les persécuteurs que l'évolution normale des événements faisait passer du rang des juges à celui des condamnés. Acceptant ses épreuves comme un moyen de réparation, Gobel reprit dans sa prison ses habitudes de prêtre pieux et subit sa peine en esprit de pénitence. Voici d'ailleurs la lettre qu'il remit à l'abbé Lothringer avant d'aller à la guillotine : « Mon cher abbé, je suis à la veille de ma mort ; je vous envoie ma confession par écrit ; dans peu de jours je vais expier, par la miséricorde de Dieu, tous mes crimes et les scandales que j'ai donnés. J'ai toujours applaudi dans mon cœur à vos principes. Pardon, mon cher abbé, si je vous ai induit en erreur ; je vous prie de ne point me refuser les derniers secours de votre ministère, en vous transportant à la porte de la Conciergerie et, à ma sortie, de me donner l'absolution de mes péchés, sans oublier le préambule « ab omni vinculo excommunicationis ». Adieu, mon cher abbé, priez Dieu pour mon âme, afin qu'elle trouve miséricorde devant Lui. » Et pour condamner son apostasie, il signa : Jean Baptiste, évêque de Lydda. Il fut exécuté le 7 floréal an II (26 avril 1794).

Claude Fauchet était né à Dornes (Nièvre) le 22 septembre 1744. Il fut grand vicaire de l'archevêque de Bourges, Phelypaux, dont il prononça l'oraison funèbre en 1786. Dès 1789, il se rangea dans l'opposition la plus avancée, fonda un journal, *La Bouche de Fer,* et appuya la Constitution civile par un ouvrage violent : *La Religion nationale.* Il fut élu évêque du Calvados en avril 1791 ; membre de la Législative puis de la Convention, il évolua du côté des modérés et publia le 28 octobre 1792 une lettre pastorale sévère et rigoureuse et il vota contre la condamnation à mort de Louis XVI. Enthousiaste dans ses convictions républicaines, Fauchet, au fur et à mesure que les semaines passèrent, eût comme un pressentiment de ce qui allait se produire, le parti girondin perdait du terrain, les initiateurs étaient devenus suspects, le parti montagnard allait bientôt prendre les rênes

du pouvoir et générer une véritable dictature. Epouvanté et résigné, Fauchet écrivit dans le *Journal des Amis* le 16 février 1793 ces réflexions quasi prophétiques : « l'ancien monde touche à son terme ; il va bientôt achever de se dissoudre ; un second chaos doit précéder la création nouvelle ; il faut que les éléments de la nature sociale se mêlent, se combattent, se confondent pour faire éclore la société véritable ; c'est la guerre universelle qui va créer la vertu des nations, c'est le malheur de tous qui va nécessiter le bonheur général. Nous sommes au moment le plus terrible de la crise de l'humanité. J'avoue que la philosophie qui l'a préparée pouvait l'adoucir et rendre moins douloureux ce second enfantement de la nature ; mais la philosophie dont l'invocation est sur toutes les lèvres n'a point encore d'empire sur les âmes : on en sent le besoin partout, on n'en trouve la réalité nulle part. Rien de plus opposé à la philosophie que ces têtes dominantes et prétendues législatives qui n'ont pas même les éléments des mœurs, ni les principes du sens commun. Avec le matérialisme on a la morale des brutes ; avec l'irréligion on a la dissociabilité même ; avec l'irréflexion habituelle on a l'impuissance de faire des lois stables et de créer un gouvernement ; avec toutes les passions sans frein on a tous les maux sans remède[40]. » Alors les démagogues poussés par Marat, les violents et les cyniques gouvernés par Danton, les habiles et les visionnaires conseillés par Robespierre, livrèrent un assaut terrible au parti girondin qui avait créé le régime de la liberté. Cependant le pays n'accepta pas sans protester la tyrannie du parti de la Montagne : Lyon, la Vendée, la Normandie, Marseille se révoltèrent et la Convention se vit forcée d'instaurer le règne de la Terreur pour en imposer aux mécontents et pour défendre les frontières. Le Midi de la France fut particulièrement le théâtre d'événements tour à tour douloureux, glorieux, honteux ou tragiques, et Barras, un des chefs de la Montagne, fut chargé par ses amis politiques, non d'apaiser son pays natal (il était né à Fos-Amphoux dans le Var), mais de venir y semer la terreur et de maintenir par ce système révolutionnaire les départements méditerranéens dans l'obéissance. Dans ce contexte politique inquiétant, le 18 juillet 1793, Fauchet fut accusé devant la Convention de « fédéraliste ». Par malheur pour lui, Charlotte Corday arrivant à Paris s'était présentée chez lui comme évêque de son département, et cela suffit pour le faire considérer comme complice de l'assassinat de Marat. Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, il fut incarcéré à la Conciergerie et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort en tant « qu'auteur ou complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République et contre la sûreté et la liberté du peuple français ». Il fut guillotiné le 31 octobre 1793. Le temps de sa détention lui permit de réfléchir et, compagnon de captivité de M. Emery, il lui fit la déclaration suivante : « Monsieur le Supérieur, j'ai été trompé. Je croyais d'abord qu'il ne s'agissait que de quelques réformes utiles à l'Eglise, mais je vois maintenant qu'on veut détruire la religion. Je me repens sincèrement d'avoir donné dans un tel parti[41]. » Fauchet, mis au secret, ne put plus communiquer avec M. Emery, mais, avant d'aller à la mort, il se confessa à l'abbé Lothringer (ex vicaire épiscopal de Gobel), qui le conduisit à l'échafaud et fut témoin de l'expression de son repentir, comme il l'attesta dans une lettre du 11 mars 1797, publiée dans les *Annales Catholiques***.** Dans la lettre que M. Emery écrivit à Pie VI le 14 oct. 1795, il parla de sa rencontre avec Fauchet à la Conciergerie [42]. Après avoir rappelé la rétractation de Lamourette, Emery ajoutait : « Je ne peux pas donner à Votre Sainteté la même certitude du repentir de l'évêque intrus de Bayeux, le fameux abbé Fauchet, parce que, douze jours avant sa mort, il fut tiré de la chambre où il logeait avec moi, pour être mis au secret : mais ce qu'il avait commencé à me témoigner de ses sentiments, et ce qu'il a fait depuis, ne m'ont laissé guère de doutes à cet égard. L'avant-veille de sa condamnation, lorsqu'il traversait la cour pour monter au tribunal, il se détacha des gendarmes qui le conduisaient, pour venir à moi et me demander le secours de mes prières ; et le lendemain, jour où il savait que devait être prononcé son jugement, il se détacha encore de ses gendarmes pour me conjurer de lui donner ma bénédiction : et il savait très bien à quelles conditions seulement il pouvait l'obtenir ... » . Sans doute M. Emery ne fut pas au courant de l'intervention de l'abbé Lothringer.

Antoine Adrien Lamourette était né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1741. Il fut Lazariste puis vicaire général de l'évêque d'Arras, Mgr de Conzie [43]. Elu député aux Etats généraux, il accepta la

Constitution civile du clergé et prêta serment en janvier 1791. Elu évêque de Rhône et Loire, il fut sacré le 26 mai 1791 à Notre-Dame de Paris par Gobel, évêque de Paris, assisté de Miroudot évêque de Babylone, et de Saurine évêque des Landes. Il fut député à la Législative en septembre 1791, il siégea à l'Assemblée parmi les modérés. Après la journée du 20 juin 1792, devant la gravité de la situation tant extérieure qu'intérieure, dans la séance du 7 juillet, Lamourette adjura tous les députés de se réconcilier, de se rencontrer et de s'entendre sur le terrain de la probité, de l'honneur, de l'amour de la patrie et de la liberté, afin de former un bloc compact de tous les bons Français unis dans un seul esprit, un seul sentiment contre l'ennemi menaçant les frontières. A ces paroles, les députés se levèrent, s'embrassèrent et applaudirent le roi venu exprimer son attachement à la constitution. Cette scène attendrissante, connue sous le nom de baiser de Lamourette, n'eût aucun lendemain. Après le 10 août, l'évêque constitutionnel de Lyon soutint les modérés, il eût l'énergie de stigmatiser les massacres de septembre, refusa de s'associer au vote de la loi du 18 août supprimant les congrégations religieuses. Dès fin septembre 1792, il rejoignit son diocèse, il s'opposa à Lyon aux excès du proconsul Chalier[44]. Il fut arrêté le 29 septembre 1793, envoyé à Paris pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire ; jugé le 22 nivôse an II (11 janvier 1794), il fut condamné comme coupable d'avoir commis des actes révolutionnaires et d'avoir publié des écrits liberticides ! Il fut guillotiné le même jour, place de la Révolution. Le 7 janvier 1794, il avait remis à M. Emery, incarcéré comme lui à la Conciergerie, son testament et sa rétractation adressée au pape : « Je déclare, y écrivait-il, que je me repens de tout mon cœur pour tout ce que j'ai dit, fait et écrit, tendant à appuyer les principes d'après lesquels on a fait en France des changements qui sont devenus si funestes à la religion ... Je demande pardon à Dieu d'avoir reçu la consécration épiscopale dont j'étais indigne et à l'Eglise d'avoir occupé un siège qui n'était pas vacant ... d'avoir violé les lois saintes de la discipline et méconnu l'autorité et la supériorité du souverain pontife et du Saint-Siège... ». Voici ce que M. Emery écrivit au pape Pie VI, dans sa lettre du 14 octobre 1795, au sujet de Lamourette[45] : « Il est un évêque intrus, le plus distingué des évêques de son espèce par les connaissances théologiques et les talents, qui trois jours avant sa mort rétracta son serment, coucha par écrit sa rétractation en forme d'amende honorable, la déposa entre mes mains, et désira qu'elle parvint à Votre Sainteté, aussi promptement que le permettait la sûreté du dépositaire. Cet évêque, c'est celui de Lyon . » L'Eglise constitutionnelle n'ayant forcément pas eu connaissance de la correspondance de M. Emery avec Pie VI, contesta cyniquement l'authenticité de cette rétractation ; la lettre de M. Emery, déposée aux archives vaticanes, coupe court à toute discussion.

Benoît Charles Roux était né à Lyon le 7 décembre 1739. Il fut élu évêque métropolitain constitutionnel des Côtes de la Méditerranée (Bouches-du-Rhône et Var), le 25 février 1791, par 365 voix sur 510 votants ; il était curé d'Eyragues près d'Arles. Prêtre de mœurs intègres, zélé et charitable, Roux se laissa entraîner plus par ambition que par conviction dans la voie du schisme et ce fut pour lui une catastrophe. Il fut sacré le 25 mars à Paris par Gobel, assisté de Miroudot et de Gouttes. Dès sa prise de possession, en avril 1791, il réorganisa intelligemment le service paroissial, mais se heurta bien vite aux pouvoirs publics de plus en plus hostiles à la religion et composés surtout de fanatiques révolutionnaires. Il essaya un jour de sauver deux Pères franciscains réfractaires des mains de la populace, mais ne put les empêcher qu'ils soient massacrés devant lui. Le mouvement réactionnaire, dit « sectionnaire » s'accentua fortement dans le Midi en 1793 après la mort de Louis XVI. Roux adhéra à la proclamation des « mécontents » et à la révolte des fédéralistes en juin 1793, et quand le général Carteaux marcha sur Marseille, qu'il prit d'assaut le 25 août, Roux se trouva au milieu des insurgés. Dans la débâcle qui suivit, il réussit à se réfugier près d'Aix, chez des parents. Il eût le courage de continuer son ministère sacerdotal ostensiblement, mais il se rendit vite compte que les assermentés l'avaient tous abandonné. Découragé, tourmenté par le remords, il ne voulut pas s'enfuir quand on vint le prévenir du danger d'arrestation imminent. Le 20 septembre, alors qu'il allait dire la messe, il fut saisi et conduit à la prison Saint-Jean à Aix, et le 22 il fut transféré à Marseille, il attendit six mois sa mise en jugement. Il eût la grâce de rencontrer en prison un ouvrier serrurier, membre de la confrérie

du Bon Pasteur, cet excellent chrétien lui procura la visite régulière d'un prêtre réfractaire, l'abbé Reimonet, qui, déguisé en ouvrier, s'introduisit régulièrement dans la prison et reçut sa rétractation. Le 15 germinal an II (4 avril 1794), Roux comparut devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort avec 16 autres prisonniers et fut exécuté le lendemain. En allant à l'échafaud, il reçut une dernière absolution de l'abbé Reimonet que des complices avaient placé à une fenêtre sur le passage des condamnés.

Jean Louis Gouttes, né à Tulle le 21 décembre 1739, entra tardivement dans l'état ecclésiastique. Vicaire à Bordeaux, puis au Gros Caillou à Paris, et enfin curé d'Argelliers en Languedoc, il se signala par son intégrité, son esprit tolérant, son souci des pauvres et du sort de ses paroissiens. Il fut élu député aux états généraux par le clergé de la sénéchaussée de Béziers. Il vota la Constitution civile du clergé et prêta serment le 27 décembre 1790. Elu évêque de Saône-et-Loire le 15 février 1791 par 178 voix sur 347 votants, il fut sacré à Paris par Lamourette, son métropolitain. Le 7 avril il prit possession du siège d'Autun laissé vacant par la défection de Talleyrand, et se mit aussitôt à l'oeuvre pour réorganiser un diocèse composé de parties des anciens diocèses d'Autun, de Mâcon, de Chalon-sur-Saône et de Belley. Laissant la direction à l'ancien Théatin De Lanneau, lui aussi jureur, il revint à l'Assemblée Constituante. Quand en septembre 1791 il revint à Autun, les circonstances avaient bien évolué : l'Eglise constitutionnelle perdait sa crédibilité, les autorités civiles devenaient méfiantes envers les assermentés, le régime des vexations s'implantait, alimenté par les nombreux réfractaires [46] d'une part et par les anticléricaux révolutionnaires d'autre part. De Lanneau se maria et fut élu maire de la ville d'Autun, président de la Société populaire et devint ennemi de son évêque. Le 6 novembre 1793, lors de la loi sur la suppression des cultes et la fermeture des églises (16 brumaire an II), Gouttes fut sommé d'abdiquer ; il résista et fut accusé d'avoir tenu des propos inciviques et d'avoir calomnié l'Assemblée Législative au bénéfice de la Constituante dont il avait été membre. Dénoncé, il prit la fuite mais fut arrêté le 7 janvier 1794 et enfermé au couvent de la Visitation devenu prison pour les suspects. Le triste sire de Lanneau l'expédia à Paris, au tribunal révolutionnaire, avec les malheureux qui n'avaient pas voulu le dénoncer. Il entra à la Conciergerie le 10 mars 1794, jugé le 26 il fut condamné à mort et guillotiné aussitôt. On a prétendu que pendant son séjour à la Conciergerie, Gouttes aurait rencontré M. Emery et aurait mis ordre à sa conscience en se rétractant. Cela n'a rien d'invraisemblable pour cette personnalité intègre, à la foi sincère, au courage remarquable dans son refus d'apostasier ; il faut cependant noter que M. Emery n'en parle pas explicitement ni par allusion dans sa lettre à Pie VI.

Louis Alexandre Expilly, né à Brest le 24 février 1742. Recteur de Saint-Martin en Morlaix, il fut élu député aux états généraux où il se fit l'ardent défenseur des « idées nouvelles ». Il joua un rôle actif dans toutes les discussions de l'Assemblée Constituante, vota en faveur de la suppression des biens d'Eglise le 2 novembre 1789, fit partie du comité de rédaction de la Constitution civile du clergé et prêta le serment constitutionnel dès le premier jour de la promulgation de la loi le 27 décembre 1790. Depuis le 31 octobre 1790, Expilly avait été choisi pour succéder comme évêque de Quimper à Mgr Conen de Saint-Luc, qui était décédé le 30 septembre précédent[47]. Talleyrand le sacra le 24 février 1791 en la chapelle de l'Oratoire à Paris. Expilly prêta son assistance à Gobel pour les sacres des premiers évêques constitutionnels, le 27 février et le 6 mars 1791. Il revint aussitôt à Quimper où il trouva une situation très difficile ; la plupart des membres du clergé étaient réfractaires : 21 % seulement des prêtres paroissiaux avaient prêté serment[48]. Les réfractaires étant partis ou s'étant cachés, Expilly dut aviser au moyen le plus prompt pour remplir les nombreux postes vacants. On lui reprocha d'avoir ordonné, sans préparation suffisante et sans discernement, des sujets incapables ou indignes : Que voulez-vous, répondit-il, quand on n'a pas de chevaux, on laboure avec des ânes ! Très ardent en politique, il fut nommé président du directoire départemental, mais bientôt lui et ses amis furent dépassés par le parti jacobin. Dès qu'Expilly en désavoua les excès, il fut suspect et bientôt impliqué dans l'affaire du fédéralisme ; il fut arrêté, mis en jugement et aussitôt condamné à mort ; il

fut guillotiné à Brest le 3 prairial an II (22 mai 1794). Il fut exécuté le dernier du groupe des condamnés, il exhorta ses compagnons d'infortune à mourir courageusement et il en confessa la plupart. Montant à son tour à l'échafaud, il s'écria : « C'est beaucoup de paraître dans la même journée au tribunal des hommes et devant celui de Dieu. » On ne sait rien de plus sur les sentiments dans lesquels il expia ses erreurs.

Dans une mentalité tout à fait différente de celle des précédents évêques constitutionnels guillotinés pour avoir gardé et professé leur foi et n'avoir pas apostasié, il est indiqué de citer, en contraste, le cas de Marc Antoine Huguet qui devint évêque de Guéret et qui termina sa triste et déshonorante existence de terroriste et de conspirateur par une condamnation à mort par fusillade. Ce pervers n'eût évidemment rien d'un martyr : Marc Antoine Huguet naquit à Marsac en Livradois, dans le Puy-de-Dôme, en 1757. Il fut curé de Bourganeuf, adhéra à la Constitution civile du clergé, prêta serment dès décembre 1790 et fut évêque de la Creuse en février 1791 ; il fut sacré à Guéret le 29 mai par René Héraudin, évêque de l'Indre, assisté de Jean Jacques Brival évêque de la Corrèze, et de Léonard Gay Vernon évêque de la Haute-Vienne. Ses premiers mandements furent d'une violence extrême contre les réfractaires[49], qui n'étaient que 30% dans ce département, et contre les aristocrates. Il fut député à la Législative et à la Convention ; il se signala dans ces assemblées par ses invectives, ses violences verbales et ses accusations contre ses collègues. Il vota la mort de Louis XVI, et se dépêcha d'apostasier le 20 frimaire an II (10 décembre 1793). Cet enragé continua de siéger à la Convention où il épouvanta ses collègues par ses déclarations furibondes. Après la séance du 12 germinal an III (1er avril 1795) il fut accusé de complot et de conspiration dans la tentative d'insurrection populaire parisienne ; il fut décrété d'arrestation avec six autres députés et fut placé en détention au château de Ham. Rendu à la liberté par l'amnistie que la Convention vota avant de se dissoudre le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), il en profita pour organiser une nouvelle conspiration. Dans la nuit du 4 fructidor an IV (10 septembre 1796), il pénétra à la tête d'une troupe de factieux dans le camp de Grenelle et tenta d'entraîner la troupe contre le Directoire. Arrêté sur le champ, il fut traduit devant une commission militaire qui le condamna à mort. Il fut fusillé à Grenelle le 15 vendémiaire an V (5 oct. 1796), il ne manifesta ni regrets ni remords. Huguet fut certainement un des personnages les plus odieux de l'épiscopat constitutionnel, il n'y fut pas le seul, hélas, mais les autres ne terminèrent pas leur vie par la guillotine ou la fusillade !

Il me paraît utile de citer en ce qui concerne les victimes du clergé constitutionnel, ce que M. Emery écrivait, entre autres, dans sa lettre à Pie VI du 14 octobre 1795[50] : « Ce qui consolera beaucoup Votre Sainteté, et que je peux avancer avec confiance, c'est que les prêtres constitutionnels, qui ont péri en grand nombre, ont tous, avant de monter au tribunal, condamné le serment qui les avait liés à la Constitution civile, et demandé instamment d'être réconciliés à l'Eglise : tous ont protesté qu'ils n'avaient jamais cessé de croire et de reconnaître la primauté du Saint-Siège ... ». Il ajoutait : « J'ai vu dans la Conciergerie un autre évêque intrus que le 9 thermidor a sauvé : c'est celui de Poitiers. Il y était arrivé, étant déjà dans de très bons sentiments, et, après avoir mis ordre à sa conscience, sa conduite a été très édifiante : il se confessait tous les huit jours, priait sans cesse, et, de retour dans le lieu de sa naissance, situé dans le diocèse de Poitiers, il s'est confiné dans une campagne, a renoncé absolument à toutes les fonctions de son ordre, et a résisté constamment à toutes les sollicitations qui lui ont été faites pour les reprendre. Il n'attend, pour se jeter aux pieds de Votre Sainteté, que le moment où il pourra le faire sans s'exposer à un grand danger ... » M. Emery avait raison. Par curiosité historique, suivons brièvement l'itinéraire peu commun mais édifiant de ce prélat original et attachant, quoique souvent victime de sa timidité ou de sa pusillanimité !

Charles Montaut des Isles naquit à Loudun dans la Vienne le 30 avril 1755. Il devint avocat au parlement et décida de rentrer à Saint-Sulpice à la suite du décès d'une personne qui lui était chère. Ordonné prêtre en 1783, à 28 ans, il fut vicaire à Loudun où habitait sa famille. Son frère avait embrassé les « idées nouvelles » et était devenu un chaud partisan de la Révolution. Quand l'heure

arriva de prêter le serment constitutionnel, Charles Montaut, entraîné par son frère, n'hésita pas et souscrivit à la formule sans enthousiasme en janvier 1791. Dans le même état d'esprit, il accepta de devenir l'un des vicaires épiscopaux du récent constitutionnel élu évêque de la Vienne, le sieur Lecesve. L'évêque de Poitiers était depuis 32 ans Mgr Marital Beaupoil de Saint-Aulaire, lequel, né le 1er janvier 1719 à Gorre en Haute-Vienne, avait été élu évêque de Poitiers le 15 février 1759 ; sacré en la chapelle du séminaire Saint-Sulpice à Paris par Mgr Arthur Dillon, évêque de Narbonne, assisté de Jean de la Mathonie évêque de Meaux, et de Jean de Roquemaure évêque de Senlis, il avait pris possession du siège le 13 mai 1759. Il refusa en 1790 la Constitution civile du clergé qu'il condamna dans une violente lettre pastorale, il récusa le serment et fut bientôt dans l'obligation d'émigrer. Il gagna la Suisse dès mars 1791 et vécut à Fribourg où il mourut le 17 janvier 1798 à l'âge de 79 ans. Le district de Poitiers fit procéder dès le 27 février 1791 à l'élection d'un évêque constitutionnel pour le département de la Vienne ; ce fut René Lecesve qui fut élu. Il était né à Poitiers le 1er novembre 1733, curé de Saint-Triaire dans sa ville natale, il fut élu en 1789 député aux états généraux et fut l'un des curés poitevins dont l'attitude ferme et décidée eût une influence décisive à la Constituante lors de l'union des trois ordres en juin 1789. Lecesve fut sacré à Notre-Dame de Paris le 27 mars par Gobel assisté de Miroudot et de Saurine. Dans sa lettre d'acceptation, datée du 15 mars, il annonçait sa prochaine arrivée à Poitiers, il y fit en effet son entrée le mercredi 6 avril ; le lendemain il assista à la réunion de la Société des amis de la constitution, on lui décerna les honneurs de la présidence et il fit un discours dans lequel il s'élevait avec véhémence contre les insermentés. Il prit possession de sa cathédrale le dimanche de la Passion, 10 avril, une crise le terrassa et il mourut le vendredi saint, 22 avril. On l'enterra le samedi saint, il avait 58 ans. Le 14 mai, la Société des amis de la constitution fit célébrer un service funèbre à l'issue duquel il y eût un défilé de la Garde nationale et de nombreux discours. Le premier évêque constitutionnel de Poitiers n'avait passé que dix jours en fonctions. Le décès imprévu de Lecesve laissa vacant le siège épiscopal de la Vienne. Montaut s'y laissa porter par l'élection, le 4 septembre 1791, de la part d'une assemblée présidée par son frère et toute acquise à sa candidature que lui-même n'avait pas formulée ! Il fut sacré à Poitiers le 23 octobre par Pierre Suzor, évêque constitutionnel d'Indre-et-Loire, assisté de Jean Métadier des Deux-Sèvres, et de François Rodrigue de Vendée. La veille de son élection, il avait donné sa démission de membre de l'assemblée départementale ; il fut aussitôt réélu et, le 15 novembre, fut appelé à la présidence de ce corps administratif ; il y siégea jusqu'au 8 septembre 1793. Modéré, mais faible, il n'osa pas protester contre les excès et s'en rendit complice involontairement. C'est ainsi qu'on le vit présider, le 18 octobre 1792, la séance où fut promulguée la loi qui prononça la peine de mort contre les émigrés. Le surlendemain, le directoire départemental décréta, sous sa présidence, la destruction de tous les emblèmes féodaux ; le 20 décembre, il promulgua la loi qui autorisait le divorce ; le 30 décembre, Montaut était là quand cette assemblée décida que les prêtres insermentés, infirmes ou très âgés et vivant chez eux, seraient soumis à la loi commune et mis en prison. Grâce à ces concessions, il obtenait pour le clergé constitutionnel une sécurité momentanée, il pouvait faire les processions de la Fête-Dieu ou de l'Assomption et l'assemblée départementale y assistait en corps. Mais à mesure que la Révolution devint plus hostile à la religion, on vit l'évêque reculer pas à pas ; ses signatures sur le registre des délibérations sont caractéristiques : d'abord, il signa Montaul, évêque, avec une croix devant son nom ; puis la croix disparut, puis le titre d'évêque et, à partir du 10 décembre 1792, il écrivit seulement : Montaul président. Ces attitudes trop opportunistes ne lui servirent à rien. Poitiers, comme toutes les villes de France, avait une société populaire affiliée aux Jacobins de Paris ; là se réunissaient les hommes de désordre qui prétendaient imposer au pays leur odieuse tyrannie. On y comptait malheureusement quelques anciens prêtres acharnés contre l'évêque coupable à leurs yeux de ne pas les avoir imités dans leurs désordres et dans leurs violences. Montaut fut dénoncé comme complice d'un accaparement de grains ; arrêté à la fin de 1793, détenu quelques jours dans la chapelle du palais épiscopal, il fut expédié à Paris pour être jugé par le terrible tribunal révolutionnaire. A la Conciergerie, où il fut détenu, il

rencontra M. Emery qui l'aida sûrement à sa totale reconversion. Sauvé par le 9 thermidor, et mis en liberté au bout de quelques semaines, Montaut se retira dans une ferme aux environs de Loudun et chercha à se faire oublier. Il répondit aux appels de Grégoire en 1795 en donnant sa démission, ce qui lui valut d'être traité d'orgueilleux pharisien, dans un discours prononcé au concile schismatique de 1801. Totalement réconcilié avec Rome en 1800 et démissionnaire depuis 1795, Montaut fit partie des douze évêques constitutionnels reconduits dans l'épiscopat concordataire composant le premier groupe promu le 8 germinal an II (8 avril 1802). Cette première liste de candidats fut composée par Bernier, Pascalis et l'abbé d'Astros, approuvée par le cardinal Caprara au nom de Pie VII, elle reconduisait dans le nouvel épiscopat 8 archevêques, dont 2 constitutionnels, 5 d'Ancien Régime et un chanoine de Montpellier, et 27 évêques, dont 8 d'Ancien Régime, 6 constitutionnels et 13 nouveaux[51].

Montaut fut proposé par son frère, devenu préfet du Maine-et-Loire, à Pascalis et à Fouché[52]. Il fut d'abord désigné pour Clermont, mais on lui attribua Angers sur la demande expresse de son frère. On lui reconnut des mœurs irréprochables, de l'aménité, des talents, de l'instruction et des connaissances, on souligna qu'il était issu d'une famille ancienne et estimée et Bernier insista sur le fait qu'il avait donné sa démission en 1795, donc bien avant le décret pontifical *Post multos labores* du 15 août 1801 concernant la réconciliation des évêques constitutionnels, d'ailleurs il avait fait sa démarche personnelle auprès de Pie VII pour obtenir l'absolution des censures[53]. L'affection fraternelle sembla avoir mal inspiré le Premier consul et son conseil pour la nomination d'un constitutionnel dans un département où les réfractaires furent toujours majoritaires, puisqu'en juin 1791 on n'y trouvait que 39 % d'assermentés, dont beaucoup se rétractèrent par la suite ; en septembre 1792, ils n'étaient plus que 36 %[54] et on savait que l'énergie de la foi des Angevins avait fait suffisamment ses preuves durant toute la Révolution, surtout pendant la guerre de Vendée. D'autre part, le constitutionnel qui régna sur le diocèse de 1791 à 1795 avait laissé un si mauvais souvenir, même dans le clergé assermenté, à cause des scandales qu'il donna[55], que les Angevins virent d'un très mauvais oeil arriver chez eux un ancien constitutionnel même repenti, d'autant plus que le vieil évêque, Mgr de Couet de Lorry, très aimé dans son diocèse[56] et qui n'avait pas quitté la France pendant les années cruelles, vivant tantôt près d'Evreux tantôt à Paris et toujours en contact avec son diocèse, était reconduit le 9 avril 1802 comme évêque de La Rochelle. Mais le Premier consul aimait faire des nominations paradoxales et exigeait ensuite qu'elles fussent acceptées avec soumission. Il n'avait sans doute pas prévu que l'ancien intrus, instruit par les dures leçons de l'épreuve, pénétré des sentiments du plus profond repentir, n'était plus le même personnage qu'en 1791. Sanctifié par la méditation de ses devoirs, le nouvel évêque désarma les malveillants par sa bonté, sa prudence et son admirable humilité. Il gouverna l'Eglise d'Angers pendant 37 ans et ne tarda pas à gagner tous les cœurs. Il mourut le 29 juillet 1839 en laissant une mémoire universellement vénérée, il avait 84 ans.

Il serait inconvenant de clore sur des nominations concordataires, la nomenclature de ceux qui furent victimes des enragés de la Révolution, et de ne pas mentionner par acquis de conscience les milliers de déportés en Guyane qui ne sont jamais revenus : prêtres ou laïcs, les internés de l'Ile de Ré après les décrets du 24 août 1792 et ceux du 6 septembre 1797, les suppliciés des pontons de Rochefort et ceux des noyades de Nantes en 1794 organisées par le sinistre Carrier et où périrent plus de 16.000 victimes[57]. Tous ne furent pas des martyrs au sens théologique du terme, mais tous furent des victimes de la barbarie et de la haine de la part d'une minorité d'énergumènes et de dirigeants que les siècles ne finiront jamais de stigmatiser et qui, vus dans l'horreur de leur comportement, auront définitivement jeté le discrédit sur un régime hypocrite qui fut totalement incapable de faire triompher la justice, le droit et la paix.

• Un serment particulier : le serment d'Albitte (1794)

Antoine Louis Albitte fut député de Seine-Inférieure à la Convention. Représentant en mission à l'armée des Alpes, il fit preuve d'une certaine modération à Marseille. Mais dès l'an II, sous l'influence de Fouché, il se fit le déchristianisateur le plus actif dans les départements de l'Ain, puis de l'Isère et du Mont-Blanc, et le persécuteur par excellence des prêtres terrorisés[58]. Il arriva dans l'Ain dans la première décade de pluviôse an II (20-30 janvier 1794), passa ensuite dans le Mont-Blanc où il séjourna de ventôse à floréal (20 février - 20 avril), sa campagne culmina à son plus haut niveau au cœur de ventôse (février - mars). Il arriva à Bourg-en-Bresse en nivôse an II (début janvier 1794). Pour l'historiographie locale et nationale, cet enragé demeure « l'homme du serment et du rasement des clochers ». Il fit détruire les clochers de nombreuses églises « afin de ramener au niveau de l'habitat moyen des citoyens ces orgueilleux monuments de la superstition ». Il prit en main surtout et avec acharnement les abdications de prêtrise, en imposant aux membres du clergé un serment d'abjuration et de reniement de la foi catholique dont chaque mot avait été pesé avec soin et dont la formule lui avait été donnée par un apostat rompu aux détours de la casuistique, mais dont il sophistiqua les termes pour lui enlever toute possibilité d'équivoque. La formule blasphématoire était la suivante : Je soussigné ... âgé de ... né à ..., faisant le métier de prêtre depuis l'an ... sous le titre de .... Convaincu des erreurs par moi trop longtemps professées, déclare en la présence de la municipalité de ... y renoncer à jamais ; déclare également renoncer, abdiquer et reconnaître comme fausseté, illusion et imposture, tous prétendus caractères et fonctions de prêtrise, dont j'atteste déposer sur le bureau de ladite municipalité tous brevets, titres et lettres. Je jure en conséquence, en face des magistrats du peuple, duquel je reconnais la toute puissance et la souveraineté, de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal, auquel je renonce ; de maintenir la liberté, l'égalité de toutes mes forces, de vivre ou de mourir pour l'affermissement de la République une, indivisible et démocratique, sous peine d'être déclaré infâme, parjure et ennemi du peuple et traité comme tel.

Le terrorisme que ce persécuteur fit régner durant son mandat, qui dura presque une année dans les départements cités, engendra de nombreuses victimes, les récalcitrants à cet infâme serment allèrent finir leurs jours en Guyane ou dans l'Ile de Ré.

• Les serments de soumissions au lois (1795)

Après la crise du 9 thermidor qui provoqua la chute de Robespierre (27 juillet 1794), la Convention poursuivit une œuvre de timide pacification religieuse : rejetant à la fois l'Eglise constitutionnelle de 1791, le système « déchristianisateur » du culte de la Raison puis celui de l'Etre suprême, elle envisagea la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La loi de 9 ventôse an III (21 février 1795) proposait l'exercice privé du culte, l'article 5 défendait la parution en public avec habits ou ornements affectés aux cérémonies religieuses, ainsi que le port du costume ecclésiastique ; l'article 8 défendait aux communes d'acquérir ou de louer un local pour l'exercice des cultes. Bientôt un Comité de Législation fut chargé d'établir un projet pour la restitution des Eglises : bon moyen, disait Lanjuinais[59], membre de ce comité, de rallier les bons citoyens et de « surveiller les rassemblements dans les églises : la publicité étant une garantie de bon ordre ».

Le décret du 11 prairial an III (30 mai 1795) qui devint loi le 29 prairial (17 juin), proclama l'abolition de la Constitution civile du clergé, mettant ainsi sur le même pied jureurs et non jureurs, donna aux citoyens le libre usage des édifices cultuels non aliénés, et exigeait un acte de soumission aux lois de la République devant la municipalité pour tout ministre du culte qui entendait exercer dans l'un de ces édifices publics non aliénés.

Cette dernière disposition, bien qu'elle n'eût rien de commun avec les anciens serments, suscita dans l'Eglise insermentée de regrettables divisions. Les uns déclarèrent l'acte de soumission illicite : « parce que ce serait une apostasie de donner une adhésion générale à toutes les lois de la République, vu qu'il y en avait de mauvaises, comme la loi du divorce et la loi instituant le calendrier républicain qui supprimait le repos dominical, etc. Alors même que l'acte de soumission n'aurait aucun trait à la religion et serait purement civil, ajoutaient-ils, il serait encore illicite, car, en le faisant, les prêtres reconnaîtraient la République, reconnaissance incompatible avec la fidélité due au légitime souverain ! »

D'autres ecclésiastiques, parmi lesquels l'évêque d'Alès, M. de Bausset, l'abbé de Boulogne, directeur des *Annales ecclésiastiques,* et surtout M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, étaient d'avis que l'acte de soumission était licite : parce que les catholiques ont pour principe de ne pas se révolter même contre les lois blâmables ; parce qu'il s'agissait d'une soumission aux lois civiles et politiques, et parce que l'acte de soumission ne signifiait nullement approbation des lois ni celle du pouvoir établi. L'acte de soumission n'étant pas illicite, M. Emery voyait tout avantage à le faire, vu qu'il permettait de prendre immédiatement possession des églises, convoitées par les constitutionnels, et d'y reprendre aussitôt l'exercice du culte catholique.

Grâce à l'esprit nouveau qui soufflait, l'Eglise fidèle au pape pu se réorganiser. Dans la pauvreté et dans le sang elle s'était rajeunie et sortait grandie de l'épreuve. Aussi retrouva-t-elle facilement auprès des populations tout son prestige d'antan. Mais hélas, ces facilités ne durèrent pas longtemps, le Directoire se constituant dès le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795) ne tarda pas à remettre en vigueur les lois répressives et la persécution.

Quant à l'Eglise constitutionnelle désormais dans le droit commun du fait qu'elle n'était plus ni salariée ni reconnue comme l'Eglise officielle, elle entra en décadence. Beaucoup de prêtres assermentés revinrent à l'Eglise catholique, malgré les dures épreuves qui leur étaient imposées par les deux brefs de Pie VI du 13 avril 1791 et du 13 juin 1792 : ils devaient, on s'en souvient, faire une abjuration publique du schisme, renoncer à leur paroisse, accomplir une pénitence proportionnée au scandale qu'ils avaient donné, et restituer les biens ecclésiastiques qu'ils avaient indûment perçus. Le corps épiscopal de l'Eglise assermenté était fortement réduit : sur 82 évêques qui siégeaient en 1792, 10 étaient morts, dont 6 sur l'échafaud ; 24 avaient apostasié, dont 6 s'étaient mariés ; 24 avaient renoncé à leurs fonctions. Les 24 survivants abandonnés par leurs prêtres, dédaignés des autorités civiles et des fidèles, étaient complètement découragés.

Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, avec quatre de ses collègues constitutionnels, Royer évêque de l'Ain, Saurine évêque des Landes, Gratien évêque de Seine-Inférieure, et Desbois évêque de la Somme, formèrent dès 1795 un Conseil des évêques réunis et fondèrent un journal, les *Annales de la Religion*, instrument de propagande soutenu par d'anciens Girondins comme Lanjuinais, Durand de Maillane et Baudin. Le 25 nivôse an III (15 mars 1795), ils lancèrent une *Lettre encyclique à leurs frères les autres évêques constitutionnels et aux églises vacantes.* D'esprit janséniste et gallican, l'encyclique professait tous les dogmes catholiques avec des réserves sur les pouvoirs du pape ; sur le terrain disciplinaire, elle accusait les insermentés de morale relâchée et, pour revenir aux beaux jours de la primitive Eglise, elle prescrivait aux principaux curés des chefs-lieux de diocèses où il n'y avait plus d'évêques, de se réunir en un conseil, appelé « presbytère », pour exercer l'autorité épiscopale. Cette directive ne fut suivie que dans quelques villes comme Versailles ; à Paris un « presbytère » fut établi par le clergé constitutionnel, il dirigea le diocèse jusqu'au 3 novembre 1801.

La Convention ne tarda pas à imposer un nouveau serment reproduisant celui du 11 prairial an III (30 mai 1795). La loi du 7 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), demanda impérativement un acte d'adhésion à la République : « Je promets soumission et obéissance aux lois de la République ». Ce nouveau serment, comme celui du 30 mai, avait divisé les réfractaires en deux camps : les soumissionnaires et les insoumissionnaires. La généralité des évêques et des prêtres déportés ou

émigrés, qui venaient de rejoindre leurs diocèses à la faveur de l'amnistie du 29 pluviôse an III (17 février 1795), rejetaient tous les serments comme illégitimes, parce que la Révolution leur semblait mauvaise par essence. Toutefois, après le vote du décret du 11 prairial an III, plusieurs prélats, comme M. de Boisgelin et M. de Cicé, se montrèrent hésitants ; l'évêque de Langres, M. de la Luzerne, se rangea parmi les soumissionnaires. Quant au clergé réfractaire qui était resté en France et avait repoussé, en grande majorité, le serment de Liberté Egalité, il finit par abandonner peu à peu son intransigeance : la loi du 11 prairial lui parut tout à fait acceptable et, s'il ne se soumit qu'à contrecoeur au serment du 7 vendémiaire an IV, ce fut en raison de ses termes trop généraux et par répugnance pour le principe de la souveraineté du peuple. Malgré tout, les soumissionnaires, avec les abbés Sicard et Jauffret, l'évêque d'Alès M. de Bausset et M. Emery, ne cessèrent de gagner du terrain.

• Le serment de haine à la royauté (1797)

La cause de la liberté religieuse avait trouvé de nombreux défenseurs au sein des conseils issus des élections de l'an V (mai 1797) réalisées selon les impératifs de la constitution de l'an III qui avait donné naissance au régime du Directoire[60]. Une majorité modérée s'était dégagée qui demanda aussitôt le retrait des lois d'exception, notamment la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) excluant des fonctions publiques les parents d'émigrés.

La bataille s'engagea entre cette majorité modérée et le pouvoir exécutif radical composé de Barras, Rewbell, La Revellière-Lépeaux, Barthélemy et Carnot [61] sur une requête des nouveaux élus demandant le rétablissement de la liberté religieuse. La commission des cultes chargea Camille Jordan, député catholique de Lyon, d'établir un rapport qui fut présenté le 17 juin 1797 (29 prairial an V). Jordan y exposait tout un programme d'apaisement comportant en premier lieu la liberté religieuse, d'ailleurs proclamée par la constitution, laquelle impliquait la liberté de tous les actes du culte : célébration des offices, sonnerie des cloches, etc. A propos du serment et de l'acte de soumission aux lois de la République, le rapporteur, tout en approuvant ceux qui s'y étaient soumis, s'empressait d'ajouter que les prêtres n'étant plus reconnus par l'Etat, ni salariés par lui, et ne jouissant par ailleurs d'aucun privilège, ne pouvaient pas être tenus à des engagements qu'on n'exigeait pas des autres citoyens.

La discussion sur ce rapport, commencée le 8 juillet (20 messidor an V), fut close le 15 (27 messidor). Parmi les nombreux intervenants plaidant pour les prêtres déportés, il faut citer quelques phrases du plaidoyer de Roger Collard[62] : « Le gouvernement, si je comprends bien, se défie des prêtres parce qu'ils le haïssent. Soit, ils haïssent le gouvernement républicain, mais lequel ? Est-ce le gouvernement révolutionnaire ? Oh ! oui, je le crois ; c'est celui qui les a guillotinés, noyés, mitraillés. Mais le gouvernement qui leur rendra le culte et leur patrie, qui réparera tout ce qui est réparable, pourquoi le haïraient-ils ? » Et il concluait : « Puisqu'il s'agit de gagner des affections, ne vous résoudrez-vous pas à essayer une fois de la générosité, de la confiance ? Au cri féroce de la démagogie qui a invoqué l'audace, puis l'audace et encore l'audace, vous répondrez, représentants du peuple, par ce cri consolateur et vengeur qui retentira dans la France entière : la justice, la justice et puis encore la justice[63] ... »

Deux questions furent posées à la suite des débats : celle de l'abolition des lois de déportation et celle de la déclaration d'adhésion aux lois de la République. A une énorme majorité, les Cinq-Cents votèrent une résolution abrogeant les lois condamnant à la déportation ou à la réclusion les prêtres réfractaires, résolution qui fut convertie en loi par l'approbation des Anciens le 7 fructidor (24 août 1797). La question de savoir si l'on exigerait une déclaration des ministres du culte donna lieu à un scrutin douteux. Mais le résultat principal était acquis : c'était la fin de la persécution religieuse.

Du moins le croyait-on ! Dès que la mesure fut connue, beaucoup de prêtres émigrés rentrèrent en France, dont Mgr de Prunières, évêque de Grasse, qui, venant de Livourne, débarqua à Marseille avec quelques ecclésiastiques du diocèse.

Les trois directeurs radicaux : Barras, Rewbell et La Revellière-Lépeaux, se sentant menacés par cette politique de réaction, recoururent au coup d'Etat pour sauvegarder leur pouvoir et s'adressèrent à Hoche, chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, et à Bonaparte, chef de l'armée d'Italie : 12.000 soldats entrèrent à Paris le 17 fructidor (3 septembre 1797) sous la direction d'Augereau et appuyèrent le coup d'Etat qui se fit dans la journée du 18 fructidor (4 septembre). Le directeur Barthélemy fut arrêté dans son lit à trois heures du matin. Carnot, prévenu à temps, avait réussi à s'enfuir en Allemagne. Les soldats d'Augereau cernèrent les Tuileries où siégeaient les conseils, arrêtèrent 53 députés royalistes et les menèrent à la prison du Temple.

Le lendemain, 19 fructidor, la minorité des Cinq-Cents et des Anciens, d'accord avec le triumvirat, vota l'invalidation de 140 députés élus en mai précédent dans 49 départements, la déportation sans jugement des deux directeurs et des 53 députés arrêtés. 42 journaux furent supprimés et leurs principaux rédacteurs arrêtés. Les émigrés rentrés furent traduits devant des commissions militaires et exécutés. Tous les prêtres réfractaires qui, depuis la loi du 7 fructidor, étaient rentrés en France, durent reprendre le chemin de l'exil. Une ère nouvelle de persécution commença qui ne se termina qu'avec la chute du Directoire : ce fut la Seconde Terreur.

Dès le 20 fructidor (6 septembre), La Revellière-Lépeaux, alors président du Directoire, porta l'arrêté suivant : Art. 1. Les individus condamnés à la déportation par la loi du 19 fructidor an V seront transférés à Cayenne. Art. 2. A cet effet, il sera mis en état, au port de Rochefort, un bâtiment de la République qui partira pour cette destination dès qu'ils y auront été embarqués. Conformément à cet arrêt, 200 à 300 prêtres furent expédiés en Guyane ; le climat, les conditions défectueuses des logements qui leur furent assignés, les mauvais traitements qu'on leur infligea en firent périrent un grand nombre. En 1798, les condamnés à la déportation furent dirigés sur l'Ile de Ré ; l'encombrement y fut bientôt tel que, à partir de janvier 1799, les déportés que leur état de santé ne permettait pas d'embarquer pour la Guyane furent envoyés dans l'Ile d'Oléron. Le chiffre total des prêtres français qui furent ainsi atteints par les arrêts du Directoire est évalué à plus de 1.700 [64].

Quant aux ecclésiastiques autorisés à demeurer sur le territoire, un décret du 19 fructidor (5 septembre 1797) leur imposait un nouveau serment : En tant que ministre du culte, je prête le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III.

La commission, par la voix de Gensonné[65], avait spécifié qu'il ne s'agissait pas de haïr la personne des rois ni même la forme abstraite de la monarchie, mais la royauté que l'on tenterait de rétablir en France, parce que le pacte social la rejetait et que l'on ne pouvait être soumis à une constitution républicaine sans repousser toute idée qui tendrait à la renverser. Quiconque refusait le serment était inhabile à exercer le culte public ; il pouvait être poursuivi, emprisonné, déporté. Ce fut alors une nouvelle cause de division parmi le clergé. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, permit à son clergé de le prêter. M. Emery, qui jadis avait admis le serment de Liberté Egalité , ne voulut pas s'y soumettre, mais il ne le déconseilla à personne, et il pensa que ceux qui le prêtaient afin de conserver leurs églises et de continuer le culte, agissaient sagement et selon les vues de la Providence.

Malgré les apaisements donnés, beaucoup de prêtres trouvaient ce serment vexatoire ; les évêques émigrés le qualifièrent de « monstre abominable » ; ceux qui le prêtèrent furent dénommés les haineux.

• Le serment consulaire (1799)

L'exécrable régime du Directoire se débattant au milieu des plus graves difficultés, couronna sa lutte anticléricale par une odieuse politique de violence contre le pape Pie VI. Après la proclamation de la République romaine, le 15 février 1798, qui succéda à l'invasion de Rome par les armées du général Berthier [66], Pie VI fut déclaré déchu et devait être exilé en France. Partie le 20 février de Rome, l'escorte qui emmenait le pape prisonnier arriva le 25 à Sienne. Trois mois après, le 2 juin, le vieux pontife âgé de 80 ans, malade et perclus, fut transféré à la chartreuse de Parme, il y séjourna dix mois dans les conditions les plus précaires ; le 28 mars 1799 il fut conduit dans la ville de Parme et le 13 avril à Turin, on ne l'y maintint que peu de jours et le 1er mai l'escorte arrivait à Briançon. Un arrêté du 22 prairial an VII (10 juin 1799) décidait que le ci-devant pape serait interné à Valence.

Tout au long de son douloureux voyage de prisonnier, les foules se précipitèrent sur son passage, malgré les interdits des autorités locales impuissantes et la surveillance totalement inefficace des gardiens sans cesse menacés par la multitude des paysans fourches et gourdins en mains. Ce fut pour Pie VI un vrai triomphe ; plusieurs curés constitutionnels même se firent au passage absoudre des censures, tel le curé Escallier de la cathédrale de Gap, et ce fut pour le Directoire une honte qui précipita son agonie. Pie VI atteignit Valence le 14 juillet 1799 (26 messidor an VIII) ; assigné à résidence dans la citadelle de la ville, il y mourut le 12 fructidor (29 août 1799).

La chute du régime pourri que fut le Directoire fructidorien issu du coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), venait de sonner : deux mois après, le 18 et le 19 brumaire (9 et 10 novembre 1799), il était renversé par Bonaparte et ses complices.

L'impopularité du Directoire avait grandi de mois en mois à cause de sa politique antireligieuse persécutrice qui avait atteint non seulement le clergé réfractaire s'insurgeant contre la théophilanthropie et le culte décadaire, mais aussi le clergé constitutionnel accusé de propagande contre-révolutionnaire parce qu'il récusait lui aussi ces religions antichrétiennes et perverses ; les uns et les autres furent accusés de conspirer contre la sûreté de la République ! Cette impopularité se nourrissait en même temps du malaise créé par la politique financière qui engendra la banqueroute des deux tiers ou du tiers consolidé, soit la décision gouvernementale de ne plus payer que le tiers des rentes promises, ce qui révolta les milieux bourgeois, surtout ceux de la nouvelle bourgeoisie enrichie par les dépouilles des biens du clergé et de la noblesse émigrée. Tout cela dans une atmosphère de décadence morale rarement atteinte et dont le cynique Barras donnait le scandaleux exemple. Des bourgeois et des paysans rapaces s'étaient enrichis sur les biens d'églises ou l'achat à vil prix des trésors des sacristies, des meubles et tapis d'églises et de châteaux, des plombs arrachés aux toitures, des milliers d'objets d'art dérobés, volés et revendus[67].

La société, dégoûtée de la politique, lasse de la guerre, voulut rattraper le temps perdu : les nouveaux riches eurent la passion du théâtre, des jardins à spectacles, des sports ; ils eurent surtout la folie de la danse et du jeu. Jamais les modes n'avaient été aussi excentriques. Non seulement dans les salons de Mme Tallien, de Mme de Beauharnais, la future impératrice, de Mme Récamier, les grandes inspiratrices des hommes au pouvoir, mais même sur les promenades en vogue on vit s'exhiber les élégantes du jour, les Merveilleuses, dans des costumes « à la sauvage », anneaux aux jambes, bagues aux pieds, coiffées d'abondantes perruques blondes ou habillées « à l'antique », les cheveux coupés courts « à la grecque ». Après « l'anticomanie », ce fut la « turcomanie » où les femmes arborèrent le turban, la veste courte ouverte sur la poitrine. Puis ce fut l'« anglomanie », les femmes coiffées de chapeaux exagérant la forme d'une casquette de jockey. Les jeunes gens de la classe riche, ceux que l'on appela les Muscadins, les Incroyables, la Jeunesse dorée, s'habillèrent à la victime, c'est-à-dire adoptèrent un vêtement qui rappelait celui des victimes de la Terreur : habit décolleté, remplaçant la carmagnole, souliers découverts, cheveux retroussés par derrière et collets noirs ...

Dans une telle ambiance, la chute du Directoire ne suscita ni surprise ni regret. Bonaparte, qui avait agencé le coup d'Etat du 18 brumaire, sortait vainqueur de la manœuvre ; s'entourant de Cambacérès et de Lebrun[68], après avoir évincé Sieyès et Roger Ducos[69], il inaugura la période

consulaire qui trouva bientôt son expression officielle dans la constitution de l'an VIII promulguée le 22 frimaire (14 décembre 1799). Les trois consuls entrèrent en fonction le 3 nivôse (24 décembre), le Consulat provisoire avait duré six semaines, du 20 brumaire au 3 nivôse an VIII (10 novembre - 24 décembre 1799).

Dès qu'il eût le pouvoir, le Premier consul entendit mener une politique de pacification : finir la guerre et finir la Révolution.

Finir la guerre : Bonaparte en fut empêché par le refus des négociations qu'il avait proposées par lettres datées du 25 décembre 1799 à Georges II d'Angleterre et à François Ier d'Autriche ; ce furent alors les campagnes victorieuses de 1800 : Marengo (14 juin 1800) et Hohenlinden (3 décembre 1800) ; la paix fut acquise par le traité de Lunéville du 9 février 1801 avec l'Autriche, et celui d'Amiens du 25 mars 1802 avec l'Angleterre.

Finir la Révolution : Bonaparte s'y attela en prenant une série de mesures pour apaiser les esprits et rétablir la paix intérieure. Il s'agissait d'abord de rallier le plus grand nombre possible des anciens révolutionnaires et en particulier de la masse des « nantis » auxquels le régime terroriste de la Convention et la corruption du Directoire avaient permis d'accéder à la fortune. Le Premier consul conserva dans la langue officielle le vocabulaire et le calendrier républicain, les termes de *citoyen*, de *citoyenne.* Il garantit les acquéreurs de biens nationaux contre toute mesure de dépossession. Dès décembre 1799, il permettait à plusieurs victimes de la réaction thermidorienne de rentrer en France, tel Lazare Carnot, exilé depuis le 18 fructidor, qui entra plus tard au Tribunat. D'autres ex-conventionnels furent également nommés tribuns, législateurs, sénateurs ; d'autres devinrent préfets. Préoccupé d'autre part d'améliorer la condition matérielle du peuple, il favorisa l'industrie, la hausse des salaires et détourna peu à peu la masse ouvrière des idées subversives. Quant au parti royaliste, il dissipa bien vite leurs illusions. Le 7 sept. 1800, après que la victoire de Marengo eût grandi son prestige, il adressa à Louis XVIII cette réponse brutale à une lettre dans laquelle l'héritier du trône lui faisait des avances : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre ; je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites ... Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France ; il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres. Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France, l'Histoire vous en tiendra compte. Je ne suis point insensible aux malheurs de votre famille. Je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite[70]. » Ayant ainsi éconduit le prétendant, Bonaparte s'empressa de montrer beaucoup de bienveillance à l'égard des nobles émigrés. Par arrêté du 20 octobre 1800, il raya 52.000 noms sur la liste des nobles émigrés, abolit les pénalités portées contre eux ; il leur permit de réintégrer la France, leur fit restituer, quand la chose était possible, leurs biens séquestrés ; il leur offrit des postes dans l'armée, dans l'administration et même dans son entourage immédiat. Cette politique lui valut de nombreux ralliements. A l'égard des insurgés de l'Ouest, il usa de la même tactique à la fois ferme et bienveillante. Tout en exigeant leur soumission dans le plus bref délai, il traita avec les chefs, les manda auprès de lui, leur témoigna une grande admiration pour leur caractère et leur bravoure.

La pacification religieuse : Bonaparte ne l'envisagea que par le rétablissement de la religion traditionnelle et la restauration du catholicisme dont l'expression concrète se trouva réalisée par le concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801). Le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799), quatorze jours après la promulgation de la constitution de l'an VIII (14 décembre 1799), trois décrets furent publiés : l'un sur les édifices religieux non aliénés rendus au culte, le second sur l'ouverture des églises en dehors du « decadi », et le troisième sur le nouveau serment exigé des ministres du culte, remplaçant les serments antérieurs ramenés à la déclaration Je promets fidélité à la constitution. Contrairement à l'opinion de certains, comme Mgr de Boisgelin, Mgr de Cicé, M. Emery, qui ne voyaient rien de contre-indiqué dans ce serment, Mgr Pisani, évêque de Vence vivant alors à Rome et n'ayant à l'époque que peu de confiance dans le Premier consul, ne l'avait pas admis. En fait, ce serment ne créa aucune difficulté pour les prêtres réfractaires qui recouvraient la liberté et qui sortaient de la clandestinité, comme pour les prêtres émigrés qui ne tardèrent pas à rentrer en France.

Le 9 nivôse an VIII (30 décembre 1799), un arrêté consulaire prescrivit de rendre les honneurs funèbres au pape Pie VI mort à Valence quatre mois auparavant et dont la dépouille mortelle n'avait pas reçu de sépulture décente. Le même jour, quelques prêtres déportés à l'Ile de Ré furent remis en liberté.

• Le serment concordataire (1801)

Il ne fit pas précisément partie de la série des serments exigés du temps de la Révolution, mais ayant été imposé par le concordat il est indiqué de le citer : Il concernait d'une part l'épiscopat (art. 6 du concordat), d'autre part tous les ecclésiastiques du second ordre (art. 7 du concordat), et enfin les curés de paroisse (art. 27 du titre II des articles organiques). L'article 6 du concordat concernant les évêques : « Les évêques, avant d'entrer en fonction, prêteront directement entre les mains du Premier consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants : Je jure et je promets à Dieu sur les saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. »

L'article 7 concernant tous les autres ecclésiastiques : « Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement. »

L'article 27 du titre II des « articles organiques » concernant les curés : « Les curés ne pourront entrer en fonction qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment prescrit par la convention passée entre le gouvernement et le Saint Siège. »

Ce serment ne souleva aucune discussion : le nouvel épiscopat le prêta sans difficulté et le clergé de second ordre (curés et desservants) s'y soumit sans opposition.

Le sénatus-consulte du 18 mai 1804 (28 floréal an XII), proclama Bonaparte Empereur des Français. Sur le plan ecclésiastique, les serments prévus par le concordat et les articles organiques demandèrent un réajustement des formules : il n'était plus question de parler de la « constitution de la République française ». On garda globalement le texte concordataire et on le modifia en conséquence : « Je jure et promets à Dieu sur les Saints Evangiles de garder obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue soit au dedans soit au dehors qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si dans mon diocèse (ou paroisse, ou succursale) ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. »

Les évêques nouvellement nommés devaient prêter ce serment devant l'Empereur ou son délégué, les curés et les succursalistes devant le préfet du département. La formule fut en usage durant tout le temps de l'Empire.

Présentée à partir des divers et successifs serments qui ont jalonné la période révolutionnaire de 1789 à 1800 et qui furent demandés au clergé de France, l'histoire des victimes de la Révolution sur le plan religieux se manifeste comme une période sanguinaire et persécutrice telle qu'il n'en exista que rarement. Jamais, au cours de dix années, on ne vit autant de crimes officiellement organisés et commis, en violation de principes si magnifiquement promulgués par la Constituante le 26 août 1789 : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et si hypocritement réaffirmés et bafoués par la cynique Convention dans la constitution du 24 juin 1793, et par celle de l'an III du 5 fructidor (22 août 1795) qui à la déclaration des droits de l'homme avait ajouté une déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen basés sur les principes évangéliques et moraux[71]. Jamais il n'y eût autant de victimes, de

persécutés, de déportés pour crime de conviction ou de foi ; jamais autant de division, de haine, de vols, de massacres, de ruines, de délation. « Le bilan de ces dix années, écrit Jean Tulard, est désastreux pour l'Eglise de France, Rome n'est plus dans Rome, le clergé est décimé, ruiné, divisé, la foi menace de sombrer [72]. » La solution concordataire difficilement obtenue fut loin de résoudre le problème de la pacification religieuse, même si elle permit une réorganisation de l'Eglise de France globalement viable ; le conflit du sacerdoce (Pie VII) et de l'Empire (Napoléon), ne tarda pas à réapparaître. La captivité prolongée du pape entre 1810 et 1814, à Savone puis à Fontainebleau, se solda en fin de compte par le triomphe du pontife romain et la définitive captivité de l'aigle impérial à Sainte-Hélène.

---

[1] Parmi les multiples ouvrages traitant de ce sujet, on peut citer : Gobry : *Dictionnaire des martyrs de la Révolution* (Argé, 1990) ; Guillon de Montléon : *Les martyrs de la foi pendant la Révolution française* (4 vol., Paris, 1821) ; Sabatié : *Les tribunaux révolutionnaires* (2 vol., Paris, 1915). *La déportation révolutionnaire du clergé français* (2 vol., Paris, 1916) ; Audard : *Actes des martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution* (4 vol., Paris, 1918-1924) ; Nombreuses sources régionales (cf. Gobry op. cit., p. 10 et 11).

[2] François Furet et Mona Ozouf : *Dictionnaire critique de la Révolution française* (Flammarion, 1988), art. République, p. 832 sv.

[3] La salle du Manège était située environ à l'angle des actuelles rue de Rivoli et de Castiglione. Durant la Révolution, l'Assemblée Constituante y siégea depuis 1791, puis la Législative pendant toute sa durée, la Convention quitta le Manège pour les Tuileries en mai 1793.

[4] L'Assemblée Législative élue pendant l'été 1791 selon un régime électoral censitaire, tint sa première séance le 1er octobre 1791. Les 745 députés étaient tous des hommes nouveaux. Trois tendances politiques se précisèrent : à droite, 264 monarchistes constitutionnels ou Feuillants dont les chefs étaient La Fayette et Barnave. A gauche, 136 Jacobins, de tendance républicaine, qu'on appela "brisotins" ou "girondins" (ils avaient pour chefs Brissot et plusieurs députés originaires de la Gironde, tels que Vergniaud, Guadet, Gensonné). Enfin, au centre, une masse inorganisée d'indépendants à laquelle on donna le surnom péjoratif de "Marais". Divisée sur le problème de la guerre, que le roi et les girondins désiraient pour des raisons inverses, et qui fut déclarée le 20 avril 1792, cette assemblée ne put résister aux pressions de l'insurrection populaire. Dans la journée du 10 août 1792, la Législative, affolée par l'émeute, suspendit le roi de ses fonctions et annonça l'élection d'une Convention chargée de donner à la France une nouvelle constitution. Elle prit encore des mesures d'exception contre les suspects, les émigrés et les prêtres réfractaires et se sépara le 20 septembre 1792 pour faire place à la Convention.

[5] Valmy : victoire gagnée grâce aux généraux Dumouriez et Kellermann le 20 septembre 1792 sur l'armée d'invasion conduite par le duc de Brunswick. La retraite inopinée des Prussiens causa une grande surprise et eût un immense effet moral. Goethe, qui y assista, écrivit plus tard dans sa *Campagne de France* (1820) : « D'ici et d'aujourd'hui date une époque nouvelle de l'histoire universelle. »

6 Collot d'Herbois Jean Marie naquit à Paris le 19 juin 1749. Comédien ambulant, il s'enthousiasma pour la Révolution, publia *l'Almanach du père Gérard* et devint un redoutable orateur de clubs. Il fut responsable de la journée du 10 août et des massacres de septembre. Membre du comité de salut public en 1793, il réprima sauvagement l'insurrection de Lyon (décembre 1793). Adversaire de Robespierre au 9 thermidor, il fut accusé à son tour et déporté en Guyane où il mourut le 8 janvier 1796. Il fut l'auteur d'une quinzaine de comédies ou drames représentés avant ou pendant la Révolution.

[7] François Furet, *op. cit*., p. 836.

[8] Cf. Fliche et Martin, t. 20, *La crise révolutionnaire*, de Leflon, p. 48 sv. ; *Talleyrand*, de Lacour-Gayet, t. 1, p. 153 sv.
On trouve les discours prononcés à la Constituante sur la question des biens ecclésiastiques, dans *Orateurs de la Révolution française*, t. 1 : *Les Constituants* (N.R.F., 1989, sous la direction de Fr. Furet) ; *Talleyrand, 1er discours* (10 oct. 1789) p. 1044 sv. *2e discours* (1er nov. 1789) p. 1060 sv. ; *de Boisgelin* (31 oct. 1789) p. 141 sv. ; *de Clermont Tonnerre* (28 oct. 1789) p. 232 sv. ; *Le Chapelier* (2 nov. 1789) p. 393 sv. ; *Maury* (14 oct. 1789) p. 511 sv. *2e discours* (30 oct. 1789) p. 533 sv. ; *Mirabeau* (30 oct. 1789) p. 692 sv. *2e discours* (2 nov. 1789) p. 707 sv. ; *Thouret* (23 oct. 1789) p. 1091 sv. *2e discours* (30 oct. 1789) p. 1097 sv.

[9] L'étude quasi exhaustive du "Serment" a été menée par Timothy Tackett dans *La Révolution l'Eglise et la France* (Le Cerf, 1986), p. 19 sv.

[10] Cf. *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, André Schaer, *La francisation du clergé alsacien* (1965) p. 471 sv.

[11] Durand de Maillane *Dictionnaire de droit canonique*, (Lyon, 1770), art. *Serment.*

[12] Cf. *Code de droit canonique* (Le Centurion, 1984), can. 1199 à 1204.

[13] François de Bernis, né à Saint-Marcel d'Ardèche le 22 mai 1715 dans une famille noble mais ruinée. Il entra dans la cléricature et vint à Paris où aimable convive et causeur amusant il fut très recherché dans les salons. Elu à l'Académie Française. Mme de Pompadour le fit nommer ambassadeur à Venise (1751-55), puis ministre des Affaires étrangères en 1756. Ayant engagé la France aux côtés de l'Autriche, il l'entraîna dans la guerre de sept ans. Disgracié en 1758, devenu cardinal, il fut nommé archevêque d'Albi en 1764 et fut envoyé en 1768 ambassadeur à Rome où il passa pratiquement le reste de son existence ; révoqué de son poste en 1791, il s'adonna à la littérature. Il mourut à Rome le 2 novembre 1794.

[14] Theiner *Documents sur les affaires religieuses de France de 1790 à 1800* (Paris, Didot, 1857), t. I, p. 265 sv. : Proposizioni presentate del cardinal de Bernis in nome e per ordine della corte di Francia. Cf. aussi *Pie VI et les évêques français*, textes présentés par J. Chaunu, Edit. Criterion Argé, 1989, on y trouve le texte de l'Exposition des principes, p. 43 à 87.

[15] Il ne faut pas oublier la suppression des évêchés de Grasse et de Vence et la mise en vigueur dans le nouveau département du Var de la division en districts ; deux districts furent créés : celui de Grasse qui engloba la ville de Vence, et celui de Saint-Paul.

[16] A.D.A.M., L 800. Tackett, *op. cit*., p. 421, donne les chiffres suivants pour le district de Grasse : sur 81 prêtres dans tout le district, 68 prêtèrent serment avant mars 1791 (soit 84 %), on n'en trouve plus que 65 en septembre 1792 (80 %).

[17] A.D.A.M., L 887. Tackett, *op. cit*., donne les chiffres suivants pour le district de Saint-Paul : sur 33 prêtres répertoriés, 28 ont prêté serment (85 %), on n'en trouve plus que 24 en septembre 1792 (73 %).

[18] Texte latin dans Theiner, *op. cit*., t. I, p. 84.

[19] La constitution de 1791 déclara citoyen tout individu né en France d'un père français, ou d'un étranger fixé en France, ou né à l'étranger d'un père français. Elle fit une distinction entre les *citoyens actifs* (payant une contribution au moins égale à trois journées de travail) et les *citoyens passifs* (ne remplissant pas cette condition). Supprimée en 1792, cette distinction reparut en fait dans les chartes de 1815 et 1830 et ne fut définitivement abolie qu'en 1848. C'est à partir du 10 août 1792 qu'on commença de substituer les mots *citoyen* et *citoyenne* à ceux de *monsieur, madame* et *mademoiselle.* Cet usage s'introduit à la Convention dès les premières réunions de cette assemblée et il devint un signe de fermes convictions républicaines, sans avoir jamais été prescrit par l'autorité. Disparu dans la société dès l'époque du Consulat, il demeura dans les actes officiels jusqu'à la proclamation de l'Empire, en 1804. La population composant les 44 communes du district de Grasse en 1791 s'élevait à 41.628 habitants, il n'y avait que 9.021 citoyens actifs (A.D.A.M., L 786). La population du district de Saint-Paul s'élevait à 11.709 habitants, il n'y avait que 3.176 citoyens actifs (A.D.A.M., L 888). Comme seuls les citoyens actifs avaient le droit de vote, on voit combien le système électoral décrété par la constitution de 1791 était partial et défectueux ; en substituant aux anciennes classes privilégiées, de nouveaux privilégiés : ceux de la fortune, on heurtait de front les principes de la "Déclaration des droits de l'homme", et on ne permettait qu'à environ un quart de la population masculine majeure de voter !

[20] Armand Gensonné, né à Bordeaux le 10 août 1758. Avocat au parlement de Bordeaux, député à la Législative, il fit voter le décret d'accusation des frères du roi et la confiscation des biens des émigrés. Il fut un des chefs des Girondins à la Convention. Arrêté avec les Girondins le 2 juin 1793, traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné et exécuté le 31 octobre 1793.

[21] Jacques Emery, né à Gex le 26 août 1732, devint supérieur de Saint-Sulpice en 1782. Tout en refusant la Constitution civile du clergé en 1790, il adopta une attitude conciliante à l'égard de la Révolution. Il fut tout de même incarcéré plus d'un an sous la Terreur. Au rétablissement du culte, il devint grand vicaire de l'archevêque de Paris, refusa l'évêché d'Arras après le Concordat, obtint de Napoléon la réouverture du séminaire de Saint-Sulpice. Il fut membre du conseil ecclésiastique en 1811. Il mourut à Issy les Moulineaux le 28 avril 1811. Il demeure une figure éminente de l'Eglise concordataire.

[22] Jean Maury naquit à Valréas le 26 mai 1746. Prédicateur célèbre, membre de l'Académie française en 1784 ; député aux états généraux en 1789, il affronta Mirabeau dans des débats retentissants. Il combattit la confiscation des biens d'Eglise, la Constitution civile du clergé. Il émigra en 1792 ; cardinal en 1794, il fut l'ambassadeur du comte de Provence (futur Louis XVIII) auprès du pape. Il revint en France en 1804. Napoléon le fit archevêque de Paris en 1810, le pape lui refusa l'institution canonique. Il se démit à la Restauration en 1814 et mourut à Rome le 11 mai 1817.

[23] Pour ce qui concerne M. Emery, voir Leflon, *M. Emery*, surtout t. I, p. 254 à 276 (cf. ci-devant, note 21).

[24] Une fort importante littérature a été publiée au sujet des "Massacres de septembre". Une synthèse objective est donnée par Leflon, t. 20 de la collection Fliche et Martin, p. 99 sv., avec bibliographie p. 87.Une étude détaillée, avec nomenclature du clergé séculier et régulier martyrisé à Paris (nom de chaque martyr, lieu et date de naissance, paroisse ou monastère d'appartenance, lieu de martyre) et bibliographie dans t. 9 de la collection *Vies des saints et des bienheureux des Bénédictins de Paris*, Letouzey, 1950, p. 53 à 71. Latreille, *L'Eglise catholique et la Révolution française*, t. I, p. 120 sv. *Peuples et civilisations* (P.U.F., 1957) t. 13, G. Lefebvre, p. 250 sv., importante bibliographie. *L'Eglise immolée* (édit. Argé, 1990), de Y. Gobry : "Témoignages", p. 115 à 161.

[25] Danton Georges Jacques naquit à Arcis sur Aube le 28 octobre 1759. Avocat, tribun, il fonda l'ordre des Cordeliers en 1789. Membre de l'administration départementale de la Seine en 1791, substitut du procureur de la Commune en 1792, il fit prononcer la déchéance du roi le 10 août ; ministre de la Justice, il favorisa les massacres de septembre ; conventionnel, il vota la mort du roi, fit décider la création du comité de salut public. Attaqué bientôt pour son "amoralité politique" par les Jacobins, accusé de conjuration par Saint-Just, il fut arrêté le 11 mars 1794, condamné à la guillotine et exécuté le 5 avril 1794. Il aurait dit au bourreau : *Tu montreras ma tête, elle en vaut la peine.* (Cf. Furet, *op. cit*., p. 247-256 : "Portrait", par Mona Azouf).

[26] Jean Paul Marat naquit à Boudry (comté de Neufchâtel) le 24 mai 1743. Médecin de la Faculté de Paris, il se fixa à Londres en 1767. Docteur de l'Université de Saint-Andrews en 1777, il devint médecin des gardes du comte d'Artois. En 1789, revenu en France, il fonda à Paris *L'Ami du Peuple.* Violent, intransigeant, il fut emprisonné en octobre et novembre 1789, s'exila à Londres de janvier à mai 1790 et de décembre 1791 à mai 1792. Revenu à Paris, révolutionnaire ardent et radical, il prit la plus grande part aux massacres de septembre. Député de Paris à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, fit créer le comité de sûreté générale, organisa l'insurrection du 2 juin 1793, mais le 13 juillet il fut assassiné dans son bain par Charlotte Corday. Considéré aussitôt comme "martyr de la Révolution", il fut inhumé au Panthéon, mais en février 1795, la réaction thermidorienne le fit retirer. (Cf. Furet, *op. cit*., p. 278-285, *Portrait* par Mona Azouf).

[27] Maillard Stanislas Marie naquit à Gournay en Bray en 1763. Huissier au Châtelet, il prit part à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 ; joua un rôle dirigeant aux journées des 5 et 6 octobre 1789 et surtout aux massacres de septembre Après la Terreur, il changea de nom, on perd sa trace et on ignore la date de sa mort (sans doute après 1804 ?).

[28] Le curé constitutionnel de Saint-Sulpice obtint que les corps des victimes fussent inhumés le lendemain dans le caveau de l'église. On les transporta plus tard dans la crypte de l'église des Carmes.

[29] Taine : *Origine de la France contemporaine*, t. III, p. 307 sv.

[30] De Cassagnac : *Histoire des Girondins er des massacres de septembre* (1860).

[31] Ph. Sagnac, dans *Histoire de Lavisse*, t. I, p. 405.

[32] Cf. *Vie des Saints*, *op. cit*. : liste complète des 191 bienheureux, t. 9, p. 57 sv. Importante bibliographie.

[33] Cf. revue *Communio*, n° 14 (mai-août 1789), article de G/. Cholvy "Les Martyrs".

[34] Fouquier-Tinville Antoine naquit à Hérouet dans l'Aisne en juin 1746. Devenu magistrat, il rallia la Révolution et fut nommé par Robespierre, en mars 1793, accusateur public près le tribunal révolutionnaire. Implacable, il s'érigea même contre Danton et Robespierre. Décrété d'accusation après le 9 thermidor, il fut finalement condamné à mort et guillotiné le 7 mai 1795.

[35] Cf. *Vie des Saints*, *op. cit*., t. 7 (juillet), p. 399 sv.

[36] G. Cholvy, dans *Communio*, *op. cit*., p. 51

[37] Tackett : *La Révolution, l'Eglise, la France* (Cerf, 1986), p. 389.

[38] Theiner, *op. cit*., t. II, p. 227, texte n° 180, tiré des documents de la nonciature d'Espagne, vol. 341.

[39] Joseph comte de Puisaye, naquit à Montagne en 1755. Officier français, député aux états généraux, partisan des réformes, il se rebella contre la Convention et prit la tête des mouvements fédéralistes de l'Eure. Vaincu à Passy sur Eure en juillet 1793, il passa en Angleterre, dirigea la malheureuse expédition de Quiberon en juin 1795. Accusé de trahison par les royalistes émigrés, il se fit naturaliser anglais et mourut à Hammersnuth en 1827

[40] Cité par A.E. Emanuel, *N.H.*, 1911, p. 211

[41] Cf. Leflon, *M. Emery*, t. I (cf. ci-devant, note n° 21).

[42] Theiner, *op. cit*., t. i, p. 441, lettre n° 141

[43] Louis François de Conzie né à Saint-Martin du Mont (Ain) le 6 mars 1736. Elu évêque de Saint-Omer le 16 février 1766, il fut sacré le 14 avril à Senlis par Mgr Jean de Roquelaure évêque de Senlis, il prit possession du siège de Saint-Omer le 11 mai 1766. Il fut transféré à Arras le 18 juin 1769 et prit possession le 21 août. Ayant refusé le serment constitutionnel en janv. 1791 et l'évêché du Pas-de-Calais, il émigra à Londres. Il refusa de démissionner en 1801 à la suite du décret de Pie VII "Tam multa", et mourut à Londres le 17 décembre 1804.

[44] Marie Joseph Chalier né à Baulard près de Suse en 1747. Négociant à Lyon, il fut un des extrémistes de la Révolution ; il prit Marat pour modèle, fut un enragé anticlérical et créa à Lyon un club puis un tribunal révolutionnaire. Il fut renversé par le soulèvement populaire de 1793, condamné à mort, il fut guillotiné à Lyon le 16 juillet 1793

[45] Theiner, *op. cit*., t. 1, p. 441, lettre n° 141.

[46] D'après Tackett, *op. cit*., p. 412, les jureurs en Saône et Loire dépassaient à peine 60 % en juin 1791.

[47] Toussaint François Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes le 17 juillet 1724. Il fut élu évêque de Quimper le 12 mai 1773 et sacré le 12 juillet chez les Bénédictines de Conflans, en Val de Marne, par Mgr de Royère évêque de Tréguier, assisté de Mgr de Hercé évêque de Dol, et de Mgr Le Quien évêque de Dax. Il mourut à Quimper le 30 septembre 1790.

[48] Cf. Tackett, *op. cit*., p. 371.

[49] Id., p. 365

[50] Cf. Theiner, *op. cit*., t. i, p. 440, lettre n° 141.

[51] Simon Delacroix : *Réorganisation de l'Eglise de France après la Révolution*, Paris, 1962, t. I, p. 262 sv. La promotion du vendredi 9 avril 1802 comprenait 8 archevêques (5 d'Ancien Régime, 2 constitutionnels, 1 nouveau) et 27 évêques (8 d'Ancien Régime, 6 constitutionnels, 13 nouveaux)

[52] Joseph Fouché naquit à La Martinière (Loire Atlantique) le 29 mai 1759. Elève des Oratoriens, confrère de l'Oratoire en 1781, il enseigna à Niort, Arras et Nantes. Député en 1792 à la Convention, il vota la mort du roi en janvier 1793 ; il fut envoyé en mission dans la Nièvre où il fit preuve d'un zèle intempestif pour la déchristianisation, la sécularisation des cimetières et la deprêtrisation du clergé. Il prit part à Lyon en 1793 aux sanglantes répressions qui s'y déroulèrent. Grâce à la protection de Barras, il fut nommé le 13 thermidor an VII (juillet 1799) ministre de la police et, dans ce poste, il déploya aussitôt une activité et une habileté remarquables, tissant à travers la France un réseau d'espions et d'agents ; il s'assura ainsi rapidement une puissance qu'il mit au service de Bonaparte lors du 18 brumaire. Tout en se méfiant de lui, le Premier consul le maintint dans son poste jusqu'en 1809. Ses intrigues avec Talleyrand et son opposition au mariage de l'Empereur avec Marie Louise, provoquèrent alors son remplacement par Savary. Fait duc d'Otrante (1809), il fut, après la campagne de Russie, chargé du gouvernement des provinces illyriennes. De nouveau ministre de la police durant les Cent-Jours, il devint après la défaite de Waterloo président du gouvernement provisoire, négocia avec les alliés et contribua beaucoup au retour de Louis XVIII qui, après l'avoir conservé quelque temps à la police, le nomma ambassadeur à Dresde (1815). Frappé par l'ordonnance du 12 janvier 1816 comme régicide, il dut quitter la France et se retira à Trieste où il mourut le 26 décembre 1820. Il se signala toujours par son hypocrisie, sa duplicité et son anticléricalisme.

[53] S. Delacroix, *op. cit*., t. I, p. 252.

[54] Tackett, *op. cit*., p. 390.

[55] Hugues Pelletier, né à Angers le 28 janvier 1729, était prieur de Beaufort quand, en janvier 1791, il prêta d'autant plus allègrement le serment constitutionnel, malgré son âge (62 ans), qu'il était un incrédule épris de Voltaire et de Rousseau. Il copiait dans les ouvrages de ces deux écrivains les traits les plus saillants d'irréligiosité et les affichait dans son presbytère. Au demeurant, cet esprit charmant et lettré était fort éloquent et charitable. Il accepta avec empressement, le 6 février 1791, son élection comme constitutionnel du Maine-et-Loire, obtenue par 248 suffrages sur 421 électeurs. Il fut sacré le 13 mars en la chapelle de l'Oratoire à Paris, par Gobel assisté de Massieu évêque constitutionnel de l'Oise, et de J. Baptiste Aubry évêque constitutionnel de la Meuse. Il ne tarda pas à scandaliser le bon peuple d'Angers par ses dépenses outrancières et ses mœurs équivoques, et à indisposer le directoire départemental par ses demandes d'argent et ses exigences pécuniaires. Il se déconsidéra complètement auprès d'une population, un moment séduite, mais demeurée au fond du coeur fidèle à sa foi (les assermentés ne furent que de 39 % du total du clergé). Les quelques mandements qu'on a de lui ne justifient pas davantage sa réputation de lettré, et son discernement fut mis en doute quand on le vit ordonner des ignorants ou des gens tarés. Il ne résista pas à la persécution ; le 30 septembre 1793, il se présenta à la municipalité avec ses treize vicaires et tous abdiquèrent leur sacerdoce : *Citoyens,* dit Pelletier, *je m'honore de faire aujourd'hui à la Raison, sur l'autel de la Patrie, le sacrifice de tous mes titres de chanoine régulier, de prêtre, de curé et d'évêque, pour m'en tenir à celui de citoyen pur et simple, dans la ferme croyance où, depuis plus de trente ans, j'ai le bonheur d'être : que, comme le père du genre humain, grand et simple dans ses moyens, n'a fait qu'un soleil pour éclairer les yeux du corps, il a cru aussi, dans sa sagesse, ne devoir donner pour éclairer les yeux de l'âme, et pour règle de nos devoirs, que la seule loi, la seule religion naturelle"*. Le 19 novembre, Pelletier livrait ses lettres de prêtrise, comme signe visible et complément de son apostasie. Quinze mois après, le 16 germinal an III (5 avril 1795), le jour de Pâques, il succombait à une cruelle et répugnante maladie : il avait refusé violemment les secours de la religion.

[56] Michel Couet du Vivier de Lorry naquit à Metz le 9 janvier 1727. Il fut élu évêque de Vence (où il succédait à Mgr Moreau) le 25 décembre 1763. Il fut sacré le 9 avril 1764 à Gaillon dans l'Eure, par Mgr Dominique de la Rochefoucauld archevêque de Rouen, assisté de Mgr Gabriel Moreau évêque de Mâcon, et de Mgr Louis de Lezay Narnesia évêque d'Evreux, il prit possession le 1er mai 1764, mais ne resta que cinq ans à Vence à cause de ses conflits avec son chapitre. Il fut nommé à Tarbes le 18 juin 1769 et prit possession le 11 septembre ; il fut ensuite transféré à Angers le 4 août 1782, il prit possession le 23 septembre. Il refusa la Constitution civile du clergé, ne prêta pas serment et ne quitta pas la France pendant le temps de la Révolution. Il démissionna le 19 septembre1801, fut nommé évêque concordataire de La Rochelle dans la promotion du 9 avril 1802, il prit possession le 17 avril, mais son âge (75 ans) et son état de santé défectueux l'obligèrent bien vite à résilier une charge trop lourde dans un département fortement déchristianisé. Il démissionna le 20 novembre 1802 et mourut quatre mois après, le 14 mars 1803, à Paris où il s'était retiré.

[57] Jean Baptiste Carrier (né à Yolai, Auvergne, en 1756). Procureur, membre de la Convention, envoyé en mission dans l'ouest pour réprimer la guerre civile. Après la défaite des Vendéens à Satenay (23 décembre 1793), il organisa les noyades de Nantes. Il fit construire des bateaux à soupape qui noyaient cent personnes à la fois, et organisa ce qu'il appela le "mariage républicain" : il consistait à ligoter ensemble un homme et une femme que l'on précipitait dans la Loire. Après la chute de Robespierre (27 juillet 1794) : 9 thermidor), il fut condamné à mort et exécuté le 16 décembre 1794 à Paris. Au sujet des "pontons" et des "noyades", cf. Y. Gobry, *op. cit*., p. 162-208.

[58] Le terrorisme exercé par Albitte, cf. Michel Vovelle : *La Révolution contre l'Eglise* (1988), p. 114-118, 142-144, 195-197, etc.

[59] Jean Lanjuinais, né à Rennes le 12 mars 1753, fut avocat et professeur de droit à Rennes. Elu député en 1789, il lutta contre l'absolutisme. Plus tard, membre de la Convention, il fut un courageux adversaire des Montagnards qui le firent décréter d'accusation. Il se cacha et ne ressortit qu'après le 9 thermidor. Sénateur en 1800, il fut un opposant au Consulat à vie et à la doctrine impériale. Comte en 1808, il se rallia aux Bourbons en 1815. Il mourut à Paris le 13 janvier 1827.

[60] Le Directoire fut le nom du pouvoir exécutif qui, d'après la constitution de l'an III votée le 5 thermidor (23 juillet 1795), devait régir l'Etat conjointement avec le conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens. Installé le 5 brumaire an IV (26 octobre 1795), il dura jusqu'au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) ; il se composait de cinq membres nommés par les deux conseils. Gérant une situation financière catastrophique, se mouvant scandaleusement dans une situation économique et politique des plus instables, continuellement en guerre, il fut renversé facilement par le coup d'Etat du 18 brumaire mené par Bonaparte.

[61] Barras Paul, né à Fos Amphoux dans le Var, le 30 juin 1755. Officier des Indes, révolutionnaire ardent, député du Var à la Convention, régicide en janvier 1793. Envoyé en mission dans le Midi, il réprima cruellement les fédéralistes et les royalistes. Artisan du 9 thermidor, puis du coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), il gouverna alors en dictateur, débauché et intrigant. Il fut renversé par Bonaparte le 18 brumaire, se retira dans ses terres à Grosbois puis à Bruxelles (1805), puis de nouveau dans le Midi. Il finit sa vie dans sa propriété de Chaillot où il mourut le 29 janvier 1829.

Rewbell Jean, né à Colmar le 8 octobre 1747. Avocat, député à la Constituante puis à la Convention, rempli de haine contre les royalistes, le clergé, les Girondins, etc. Il organisa le coup d'Etat du 18 fructidor, abandonna la vie politique après le 18 brumaire. Mourut à Colmar le 23 novembre 1807.

La Revellière Lepeaux Louis, né à Montaigu (Vendée) le 25 août 1753. Député à la Constituante puis à la Convention, membre du Directoire. Idéologue, chef de la secte des Théophilanthropes, il refusa le serment à Bonaparte, n'accepta aucune fonction officielle et mourut à Paris le 27 mars 1824.

Barthélemy François naquit à Aubagne le 30 octobre 1747. Il fut ambassadeur de la République en Suisse (1792-97) ; membre du Directoire en mai 1797, il en fut exclu par le coup d'Etat du 18 fructidor. Déporté en Guyane, il s'évada, rentra en France après le 18 brumaire. Sénateur en 1800, comte d'Empire, il se rallia à Louis XVIII, fut ministre d'Etat et marquis. Mourut à Paris le 3 avril 1830.

Carnot Lazare, né à Nolay (Côte-d'Or) le 13 mai 1753. Il se rallia à la Révolution, fut député modéré à la Législative, membre du comité de salut public, s'occupa surtout des opérations militaires, organisa la "levée en masse". Membre du Directoire, il fut victime du coup d'Etat du 18 fructidor et se réfugia en Allemagne. Opposé à l'Empire, il vécut dans la retraite dès 1802, s'occupant de mathématiques. Banni en 1816 comme régicide, se retira à Magdebourg où il mourut le 3 août 1823. Ses restes, ramenés en 1889, furent déposés au Panthéon.

[62] Royer Collard Pierre naquit à Sompuis (Marne) le 21 juin 1763. Avocat à Paris, secrétaire de la Commune (1790-92), il se retira après le 10 août, se cacha pendant la Terreur. Membre du conseil des Cinq-Cents (1797), il fut expulsé comme modéré au 18 fructidor et noua alors des intelligences avec le comte de Provence (Louis XVIII). Sous l'Empire, il abandonna la politique et devint professeur d'histoire de la philosophie à la Sorbonne (1811-14) ; il exerça alors une grande influence en se faisant le propagateur en France des doctrines de l'école écossaise de Reid ; il fut à l'origine de la réaction spiritualiste que devaient prolonger Cousin et Jouffroy. A la restauration, il fut élu député de la Marne et devint président de la commission d'instruction publique (1815-20) ; il créa les chaires d'histoire dans les universités, mais démissionna de son poste quand les ultras parvinrent au pouvoir. Président de la chambre (1827-30), il présenta à Charles X l'adresse des 221. Il joua un rôle effacé sous la monarchie de juillet et se retira de la vie publique en 1842. Il mourut à Châteauvieux dans le Loir-et-Cher le 4 septembre 1845.

[63] Cité par de la Gorce : *Histoire religieuse de la Révolution*, t. IV, p. 187-188.

[64] Cf. Y. Gobry, *op. cit*. : *Déportés en Guyane*, p. 108-112 ; *Lettres de prisonniers*, p. 59 à 107 (dont *Testament de Louis XVI*, p. 65-68, et de *Marie Antoinette*, p. 72-74)..

[65] Pour Gensonné, voir ci-devant, note 20.

[66] Louis Berthier naquit à Versailles le 30 février 1753. Il prit part à la guerre d'Amérique, fut nommé par Louis XVI en 1789 major-général de la garde nationale de Versailles et protégea la famille royale lors des journées des 5 et 6 octobre 1789. Chef d'état-major de l'armée d'Italie en 1796, il s'attacha à Bonaparte, le suivit en Egypte et le seconda au 18 brumaire. Ministre de la guerre (1800-07), il fut promu maréchal en 1804 et devint en 1805 major-général de la Grande armée. Il fut forcé par Napoléon, en 1808, d'épouser la princesse Marie Elisabeth de Bavière, après avoir reçu en 1806 la principauté de Neuchâtel. Il reçut en 1809 le titre de prince de Wagram. Napoléon l'appréciait comme un exécutant docile et ponctuel. Aspirant au repos, Berthier se hâta de trahir son chef en 1814 et de se rallier aux Bourbons qui lui donnèrent les titres de pair et de capitaine de la garde royale. Durant les Cent-Jours, il suivit Louis XVIII à Gand puis se réfugia à Bamberg, où il mourut le 1er avril 1815 en tombant d'un balcon, peut-être par suicide ou poussé par des hommes masqués qui restèrent inconnus.

[67] Cf. Michel Beurdeley : *L'exode des objets d'art sous la Révolution* (préface de Maurice Rheims), Tallandier, 1981, 232 pages. La persécution déchaînée contre l'Eglise qui se manifesta par les emprisonnements, les meurtres, les déportations des ministres du culte, se traduisit aussi par la séquestration et souvent la démolition des édifices religieux. Comme l'écrit Pierre de la Gorce dans son *Histoire religieuse de la Révolution*, t. III, p. 334 : "Entre toutes les images de l'Eglise abattue, aucune n'est plus suggestive que celle des ruines qui, à travers toutes les régions de France, jonchent le sol. Partout de grands débris tantôt dispersés, tantôt accumulés en monceaux. En Artois, Saint-Bertin commence à se dépecer en une destruction lente qui se prolongera quarante années ; en Picardie, Corbie se démolit pièce à pièce, mais aura la bonne fortune de conserver intacte son église ; en Bourgogne, Cluny, moins heureuse verra disparaître la sienne, une des plus merveilleuses, dit-on, qu'ait édifiées la chrétienté. Le plus souvent les acquéreurs des monastères gardent pour leur habitation le logis de l'abbé ; puis, avec un vandalisme tranquille, ils démolissent le reste et tantôt vendent les matériaux, tantôt les utilisent pour combler les fossés de l'enceinte. A ces destructions abbatiales s'ajoutent d'autres destructions. De la colline de Baudimont la cathédrale d'Arras disparaît ; et sous la pioche des démolisseurs s'abat pareillement la cathédrale de Cambrai".

[68] Jean Jacques Cambacérès naquit à Montpellier le 18 octobre 1753. Député de l'Hérault à la Convention, il refusa la condamnation de Louis XVI. Après le 9 thermidor, il devint président de l'assemblée puis du comité de salut public ; modéré à tous égards, il fut sous le Directoire membre du conseil des Cinq-Cents puis ministre de la justice. Il fut choisi par Bonaparte comme deuxième consul en décembre 1799. Chargé d'organiser les pouvoirs judiciaires, il eut la part principale dans la rédaction du *Code civil*. Sous l'Empire, il fut fait archi-chancelier, prince et duc de Parme. Ministre de la justice pendant les Cent-Jours, il fut exilé à la Restauration et se retira à Bruxelles. Il revint en France lorsque Louis XVIII lui restitua ses droits civils et politiques, en mai 1818, mais ne joua plus aucun rôle politique. Il mourut à Paris le 8 mars 1824. Un de ses frères, chanoine à Montpellier, fut nommé par Bonaparte le 9 avril 1802, évêque de Rouen.

Charles Lebrun, né à Saint-Sauveur Landelun dans la Manche, le 19 mars 1739. Fut député aux états généraux, incarcéré sous la Terreur à cause de sa modération. Membre du conseil des Cinq-Cents (1795-99), il appuya le coup d'Etat du 18 brumaire. Nommé troisième consul (1799), il travailla à la réorganisation des finances et de la justice, il fut fait ensuite prince archi-trésorier (1804) et créa la cour des comptes. En 1810, il fut nommé administrateur général de la Hollande après l'abdication du roi Louis. Il refusa en 1814 de signer l'acte de déchéance mais se rallia aux Bourbons, revint durant les Cent-Jours à Napoléon, qui le fit grand-maître de l'Université ; pair de France en 1819, il mourut à Saint-Mesmes en Seine-et- Oise le 6 juin 1824

[69] Emmanuel Sieyès, né à Fréjus le 3 mai 1748. Chanoine de Tréguier en 1775, vicaire général de Chartres en 1787. Il s'intéressa aux problèmes sociaux et parmi les nombreuses brochures qu'il publia, celle de 1789 intitulée : *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?* le rendit célèbre. Elu aux états généraux à Paris, il accéléra l'union des trois ordres et rédigea le *serment du Jeu de Paume* (20 juin 1789).Favorable à la Constitution civile du clergé, il refusa de devenir évêque constitutionnel de Paris en 1791. Elu à la Convention, il vécut dans l'ombre. Il entra au Directoire et s'opposa à Barras, il favorisa le coup d'Etat du 18 brumaire, il fut le rédacteur de la constitution de l'an VIII que Bonaparte bouleversa à son profit. Comte d'Empire en 1809, il se réfugia à Bruxelles en 1815 ; proscrit comme régicide, il ne revint en France qu'en 1830. Il mourut à Paris le 20 juin 1836. Sur Sieyès, cf.Jean Denis Bredin : *Sieyès*, éd. de Fallois, 1988 ; Furet, *op. cit*., article de Keith Beker, p. 334 sv.

Roger Ducos naquit à Dax en 1754. Avocat, il devint député à la Convention, passa au conseil des Anciens sous le Directoire, favorisa le 18 brumaire et Bonaparte. Sénateur et comte sous l'Empire, il fut banni comme régicide en 1815 et mourut en exil à Ulm le 16 mars 1816 d'un accident de voiture.

[70] Cf. *La fin des rois*, duc de Castries, éd. Tallandier, 1972, t. II, p. 228 sv.

[71] Les 9 articles de la Déclaration des devoirs étaient les suivants : I. La déclaration des droits contient les obligations des législateurs, le maintien de la société demande que ceux qui la composent connaissent et remplissent également leurs devoirs. II. Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes, gravés par la nature dans tous les cœurs "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir". III. Les obligations de chacun envers la société, consistent à la défendre, à la servir, à vivre soumis aux lois, et à respecter ceux qui en sont les organes. IV. Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux. V. Nul n'est homme de bien s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois. VI. Celui qui viole ouvertement les lois, se déclare en guerre avec la société. VII. Celui qui, sans enfreindre ouvertement les lois, les élude par ruse ou par adresse, blesse les intérêts de tous ; il se rend indigne de leur bienveillance et de leur estime. VIII. C'est sur le maintien des propriétés que repose la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail, et tout l'ordre social. IX. Tout citoyen doit ses services à la patrie et au maintien de la liberté, de l'égalité et de la propriété, toutes les fois que la loi l'appelle à les défendre.

[72] *Histoire de France*, direction Jean Favier (Fayard, 1985), t. 4, *Les Révolutions,* par J. Tulard, p. 154.

JOSEPH BONIFACY
PRÊTRE ET
CHRONIQUEUR NIÇOIS

Henri COSTAMAGNA

L'anthologie des écrivains du comté de Nice compte huit ecclésiastiques à l'époque moderne, en particulier Jean-Charles Passeroni surnommé le « la Fontaine niçois », directeur-auteur également des facétieuses *Lagrime in morte di un Gatto* (pleurs sur la mort d'un chat)[1]. Joseph Bonifacy prolonge cette lignée d'une manière tout à fait originale. Dans une étude sur les historiens et chroniqueurs niçois vus par *Nice Historique*, il occupe en importance la seconde place après Pierre Gioffredo. C'est Léo Imbert, rédacteur en chef de cette revue de 1936 à 1955, après avoir dirigé les archives des Alpes-Maritimes qui l'a redécouvert. Dans une longue, vivante et inédite présentation, il montre bien la carrière en dent de scie de ce personnage étonnant « …tour à tour curé, chapelain, professeur, jardinier, pour finir comme il avait commencé curé de campagne. » Ce dernier n'avait-il pas vécu, du 27 mars 1771 au 5 février 1842, à travers trois périodes : l'Ancien Régime savoisien, la Révolution puis l'Empire et la Restauration, riches en péripéties et bouleversements[2].

Né à Nice au sein d'une famille présente dans cette capitale depuis près de deux siècles, il refléta les caractéristiques du peuple niçois : le catholicisme affirmé, la faculté de survivre dans une marche-frontière sans cesse disputée et envahie, en résistant et s'adaptant à la fois aux événements, y compris face au développement du tourisme, réalité fondamentale à partir du siècle des Lumières.

D'un milieu aisé de négociants alliés par des mariages à celui des notaires, il put acquérir une culture considérable. Elle lui faisait privilégier le commerce des classiques : Horace, Cicéron, Juvénal, et lui rendait les littératures françaises et italiennes familières. N'était-il pas quadrilingue ? Car, en plus des deux langues précédentes et du latin professionnel, il s'exprimait constamment dans la « cara lingua nativa » (la chère langue maternelle), le nissart qui surgit spontanément sous sa plume. Il rédigea un *Vocabolario nissardo* et participa à la traduction en dialecte du catéchisme diocésain. Il multipliait les citations proverbiales : « Cu a de pan e de vin poù envidà lo sieu vesin » (Celui qui a du pain et du vin peut inviter son voisin), et plus typiquement frappé : « lo coust gasto lo gust » (Le coût gâte le goût). Il aimait passer d'un langage à l'autre. Par exemple, dans un petit sermon adressé à ses paroissiens drapois qui n'avaient pas beaucoup de piété, la phrase d'introduction est en italien, la suite en nissart : « Volendo il, parocco rimediare ad un diffetto che e ben comune in questi tempi… disse tra altre cose : Anen a la Gleio, e como ? Como l'Ae au ganié… » (Le curé voulant remédier à un défaut bien commun en ce moment, … dit entre autres choses : Nous allons à l'église, et comment ? comme l'âne qui va aux roseaux…)[3].

Cette attitude l'éloignait de la société bourgeoise ce que l'abbé reconnaît sans réticence : « Je converse familièrement avec le peuple… Je conviendrais volontiers avec vous que mes habitudes sont éloignées des usages du monde et que vous pourriez m'accuser d'un peu de rusticité, ce que je ne considérerais pas comme une injure. » Mais il y avait plus. N'ajoutait-il pas : « … chacun a son amour-propre, le mien est d'être franc et indépendant ? « Voli ave lo drech de mi rire de mi strapessa et mi fichia de tot ! » (Je veux avoir le droit de rire jusqu'à l'excès, de me moquer de tout). Aussi Léo Imbert peut-il conclure : « Son refus de s'adapter aux usages qui sont les conditions du succès, son instinct de révolte contre toute ingérence extérieure, son humeur peu accommodante, son esprit caustique et son franc-parler, l'avaient de bonne heure écarté de la bonne voie, nous parlons de celle qui mène à la réussite ».[4] Lui-même en était bien conscient : « … senti sto era che l'independenso es estat lo mieu malur politico… e mi sieu

---

[1] *Anthologie des écrivains du comté de Nice* (sous la direction de R. Schor), Serre, Nice, 1990, pp. 65-160.

[2] H Costamagna, Historiens et chroniqueurs niçois vus par *Nice Historique XVIe-XIXe siècles*, *Nice Historique*, 1998, n° 1-2, p.69. L. Imbert, L'abbé Joseph Bonifacy, chroniqueur niçois (1771-1842), *Nice Historique*, 1936, n° I, p. II.

[3] *Anthologie des écrivains du comté de Nice, op. cit.*, pp. 171-173. L. Imbert, L'abbé Joseph Bonifacy…, *op. cit.*, *Nice Historique*…, n° I, pp. 2, 5, n° 2, pp. 46,47. P.L Malaussena, La Turbie au début du XIXe siècle d'après les chroniques de l'abbé Bonifacy, *Nice Historique*, 1986, n° 4, pp. 116, 119.

[4] L. Imbert. *L'abbé Joseph Bonifacy*…, *op. cit.*, *Nice Historique*…, n° I, pp. 16, 18.

perdut, ossia m'an perdut ! « (Je sens maintenant que l'indépendance a été mon malheur politique… et je me suis perdu, ou d'autres m'ont perdu ! ». Une autre singularité s'ajoutait à ce tempérament marqué. Il s'agit de l'incapacité où il fut durant toute sa vie d'assurer une bonne gestion de ses finances. « Plus je décide d'épargner et plus je dépense. » « Faraut m'a dic d'aver gagnat 1100 L. stan a l'Escolo. O fotre, e ieu 675. » (Faraut m'assure avoir gagné 1100 Lires cette année au collège royal. Oh ! Foutre, moi (qui l'ait quitté) 765. » Alors qu'il voulait se consacrer entièrement à ses recherches, il constatait : « Io sono hic et nunc senza un soldo » (je suis ici et maintenant sans le sou), et soupirait amèrement : « mi è necessario il lavoro » (Il faut que je travaille).[5]

Aussi, ses immenses investigations locales, traduites à travers le *Sommaire ou abrégé de l'histoire de Nice depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1792*, ses *Notes sur le clergé* (de 1796 à 1805), ses *Chroniques* rédigées entre 1792 et 1839 à partir de notices antérieures prises sur le vif, ses *Turbia notizie varie disposte per serie cronologica* (La Turbie, informations diverses classées par ordre chronologique) à partir de 1822, enfin ses *Notes statistiques sur Drap* (1831-1839) sont restés un trésor inconnu du grand public, conservé, actuellement, sous forme de manuscrits à la Bibliothèque de Cessole et aux archives communales à Nice. Ceux qui les ont consultés y trouvent trois aspects essentiels : le prêtre, le défenseur du comté niçois, l'érudit infatigable au sujet de l'histoire régionale.[6]

La vocation sacerdotale coulait de source familiale. « Ses parents, honnêtes et pieux, lui communiquèrent de bonne heure leurs sentiments religieux et charitables », rapporte Don Miceù. Mais Bonifacy en montra la profondeur et la sincérité en la réalisant dans une période difficile pour le catholicisme, après que l'armée révolutionnaire du général Danselme eut occupé le pays et chassé l'évêque Valperga. C'est d'ailleurs ce dernier, réfugié à Turin, qui l'ordonna prêtre le 14 octobre 1796. L'an suivant pour être nommé curé à Tourrettes-Levens, Bonifacy dut prêter un serment de « haine à la Royauté, fidélité et attachement à la République », tout à fait contraire à ses convictions. N'écrivait-il pas : « … nous sommes des esclaves, mais des esclaves toujours frémissants. » Il détint cette charge jusqu'en 1802 et, après un intermède à Saint-Sauveur de Gairaut, rejoignit la cure de Châteauneuf-Villevieille (1803-1805). Puis, préférant s'installer à Nice, il allait l'échanger contre une simple chapellenie à l'église Saint-Jacques. Ce ne fut qu'à la fin de sa vie qu'il retrouva des responsabilités de curé à Contes (avril 1829 à juillet 1831), ensuite à Drap (1831-1840).

Malgré cette apparence de girovague, c'est avec « zèle » et un « soin scrupuleux » qu'il accomplit les obligations de son ministère. « Qui pourrait compter le nombre des missions qu'il a faites, des retraites qu'il a données, des neuvaines qu'il a prêchées dans les divers villages du diocèse ainsi que dans la ville de Nice ? S'il venait à manquer le prédicateur du Carême ou de l'Avent, on pouvait toujours suppléer à son défaut par le ministère de l'abbé Buonifacci, car il prêchait sans préparation avec autant de grâce que de facilité sur tous les points de la morale et de la religion. » Sans préparation n'est pas exact, car ce dernier a lui-même écrit : « Le prêche doit se faire admirer par sa simplicité et par sa clarté ; il sera donc court ; et pour être court en chaire, il faut être long en l'étude. » Lors de son séjour à la Turbie d'où « si va processionalmente a Laghetto… bella devozione che me ha edificato assai » (l'on se rend en procession à Laghet (au sanctuaire)… belle dévotion qui m'a beaucoup édifié), il était toujours à l'œuvre, confessant, célébrant la messe à une heure et demie du matin le 28 mai 1824 et distribuant la communion

---

[5]L. Imbert. *L'abbé Joseph Bonifacy*…, *op. cit., Nice Historique*…, n° I, pp. 6, 12-14.

[6]L. Imbert, *L'abbé Joseph Bonifacy*…, *op. cit., Nice Historique*…, n° 2, pp.40, 42. PL. Malaussena, La Turbie…, op. cit (3), *Nice Historique* 1986… ; p. 101. P.L. Malaussena, *Une communauté villageoise au début du XIXe siècle* : *Drap d'après les chroniques de l'abbé Bonifacy, Nice Historique*, 1979 , pp. 189, 190.

avec d'autres prêtres pendant plus d'une heure, en raison des 3000 fidèles présents. Aussi, pouvait-il conclure : « Io sono stato contentissimo » (j'ai été très heureux)[7].

Contre les critiques étrangères, accusant le clergé comme la population de médiocrité religieuse et de superstition, il défendait ses confrères. « Dans ce pays les prêtres vivent à la sueur de leur front ; leur industrie, leur patrimoine suppléent aux pertes qu'ils ont essuyé à cause de la Révolution et à l'exiguïté des aumônes que les fidèles par impuissance ne peuvent leur donner malgré leur bonne volonté puisée dans l'amour de la Religion que vous semblez méconnaître. » «Voici le huitième prêtre (originaire de Nice) ordonné depuis vingt et un ans. Cela ne fait pas ressortir le désir d'entrer dans notre carrière. » Mais avec cela, il ne pouvait s'empêcher d' exercer son esprit critique, plein de causticité à l'égard de ses condisciples. « Les vices du clergé sont l'avarice, la pétulance, l'ambition et surtout l'ignorance ! » : « de braves gens sans doute que ces clercs… mais tous des ânes, tous des épicuriens, » qu'il allait jusqu'à qualifier de « … race de taupes, bipèdes du sanctuaire, privilégiés de l'arche de Noé. »

Les séminaristes, la future relève, n'étaient pas épargnés : « … quand ils sortent on dirait des soldats qui vont à l'exercice : bêtes, mal élevés et sans discipline. » Le chapitre cathédral, fortement accru en nombre par Mgr Colonna d'Istria, constituait une de ses cibles favorites, surnommée « le Grand Sanhedrin. » « Les chorévêques, ennemis les uns des autres, ne s'entendent que pour combattre le vicaire général, O Teste, O Bella ! » En conclusion : « Ils sont trente-six, parmi lesquels si vous cherchez un homme avec la lanterne de Diogène vous n'en trouverez pas un seul. » « On voudrait un évêque ferme, zélé, actif, bien assisté d'un conseil qui fut bon », signifiait que la réalité était très exactement à l'opposé de ce vœu.[8]

Car sa véritable « bête noire », sa « tête de Turc », fut son propre évêque Mgr Galvano, appelé « Mingo » (rien ou peu de choses en niçois) et jugé capable des « piu solenne coglionarie » (des plus solennelles « bêtises ». Il lui consacra pas moins de 547 notes, chacune d'entre elles étant ainsi numérotée. Entre autres gentillesses, on peut y lire à la citation 38 : Mingo è un superbio, non conosce che una cosa sola la sua volontà. A cui tutto sacrifica » (Mingo est un orgueilleux, il ne connaît rien d'autre que sa volonté, à laquelle il sacrifie tout), et au paragraphe 348, Mingo « … n'est capable d'en imposer ni par sa naissance, ni par ses dignités, ni par son âge et moins encore par sa science et par ses vertus. » Même avec l'exagération liée à un tempérament irascible, Bonifacy ne faisait ainsi qu'exprimer l'esprit frondeur des Niçois à l'égard des autorités religieuses et dont la *Nemaïda* de Joseph Rosalinde Rancher et proche de nous *Lou vin dei Padre* cher à Francis Gag sont d'aimables échos littéraires. Comme, par ailleurs, l'abbé témoigne dans ses écrits d'un autre trait caractéristique du catholicisme local : l'attachement à la tradition et la méfiance, voir l'hostilité, par rapport à toutes les nouveautés, par exemple celles que représentaient les philosophes et les francs-maçons. « … à la lecture de quelques pages de Rousseau dialecticien incomparable et de votre immortel et savant et judicieux Voltaire… », grince-t-il. « Quarante des frères ayant suivi l'enterrement (d'un vénérable de loge, d'ailleurs religieusement repenti) le chapeau sur la tête, une torche allumée à la main, avec leur écusson », note encore le chroniqueur, « la foule s'était assemblée à ce spectacle, par curiosité, pour voir le visage de cette race perfide. » « Les marguilliers de la cathédrale voudraient que l'évêque interposât son autorité afin que les francs-maçons ne puissent, au cours de leur bacchanale, exhiber leurs pavillons à l'extérieur. Mais que peut faire Monseigneur … prier et se

---

[7] *Anthologie des écrivains…*, *op. cit.*, (1), p. 171. L. Imbert, L'abbé Joseph Bonifacy…, op. cit., Nice Historique…, n° I, pp.2-4, 9-11. Nice sous le premier Empire. D'après la chronique inédite de l'abbé Bonifacy, *Recherches régionales*, 1964, n° 3, p.5. P.L. Malausséna, La Turbie…, *op. cit., Nice Historique* 1986…, pp. 110, 111, 118. J.B. Toselli, Biographie ancienne et moderne, Nice, 1860, réédition Marseille, 1973, 2 tomes, I, pp. 176-179.

[8] G. Doublet, L'épiscopat de Mgr Colonna d'Istria, *Semaine Religieuse*, Nice, 1926, pp. 297, 298, 349, 350. M. Carlin et P.L. Malaussena, L'académicien français et le chroniqueur niçois : regards contrastés de Millin et de Bonifacy sur Nice en 1808, dans : *Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes- les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire* (Actes du colloque de Nice 1979, Université de Nice Sophia-Antipolis, centre d'Histoire du Droit), Serre, Nice, 2000, pp. 154-155.

taire, c'est ce qu'exigent les tristes circonstances où nous nous trouvons. » En revanche, Bonifacy exprime un réel attachement ultramontain qu'il partageait avec la majorité de ses concitoyens. « Le 2 août (1809) à Cimiez, l'affluence des fidèles a été plus grande qu'à l'ordinaire… La nouvelle de l'emprisonnement du pape y a contribué. On prie en silence mais la tristesse paraît sur tous les visages… Quelle émotion, que de larmes, que de prières ferventes pour le Saint-Père. » Lequel devait connaître un accueil triomphal lors de son retour ultérieur de Fontainebleau.[9]

Dans cette perspective, on comprend que l'abbé Bonifacy soit devenu le défenseur du comté de Nice, et en premier lieu face à l'influence et aux interventions françaises. Devant les ruines du trophée de la Turbie, il observe : « Cosa veramente degna di essere detta Torre conservata, ma da Francesi fu distrutta » (Cette tour était une chose vraiment digne d'être conservée mais les Français l'ont détruite). A ses yeux le génie français était « un genio per se distruttore… » (un « génie » intrinsèquement destructeur). Pour lui, comme pour les autres Niçois, le puissant voisin restait, avant tout, l'envahisseur habituel du pays avec toutes les conséquences négatives qui découlaient. C'est pourquoi il détesta la Révolution. « Carnot mem au Rè dice : La Révolution a été un despotisme continuel, es un Carnot che lo dic » (Carnot lui-même a dit au Roi : la Révolution a été un despotisme continuel, c'est un Carnot qui le dit). Pour désigner ce « mal français » de l'époque, il forge un terme inédit : « lo gallume » et surnomme ses partisans : « li Debrajat » (les Débraillés). L'un des plus illustres d'entre eux, le docteur Fodéré, est fustigé de belle manière : « … sot discoureur, propagateur de principes et maximes malsains et suspect d'athéisme… ce solennel bohémien révolutionnaire (est) ennemi du pays et des Niçois parce qu'il les considère comme trop peu amis des Français et de leur Révolution. »[10] Il salua l'arrivée du préfet Dubouchage car, dit-il, avec lui « le règne des Débraillés » était terminé. Ce qui ne l'empêchait nullement d'être hostile à Napoléon en qui il voyait l'héritier de la Révolution et un dictateur : « la plus lourde charge dont nous avons à souffrir est la privation de toute vie civile et sociale, en tombant dans les mains d'un pouvoir arbitraire et absolu, et dans celles, pires peut-être, de ses agents… » Pour lui, l'Empereur restait un « capitano de « Zingari » (capitaine des Bohémiens). Le roi de Rome était qualifié de : « Napoleoncino ». La « … lecture d'une brochure intitulée : la vie du soldat français, par un jeune conscrit… n'était que solennelle ineptie. Tout cela fait rêver. » L'abbé réprouvait les collaborateurs du pouvoir, tel Jean-François De Orestis, nommé maire de Nice puis proviseur du lycée impérial (aujourd'hui Massena). « Oh ! quel marché, si Bonaparte ne fait pas le bonheur du peuple, il fait celui du codin saltellante » (pantin à perruque). Il guettait avec persévérance, la décadence puis la fin du régime : « … victoires de rêve, victoires de Polichinelle ; … on dit que ce Te deum est le 48e. A quand le Miserere qui serait plus de circonstances. » « Tout est grand avec Napoléon, et grande aussi sera sa ruine. » Vers la fin, il se réjouissait du silence qui régnait : « Cora si parla plan, lo nalaut va mau, e moribondo » (Quand on parle à voix basse, c'est que la malade va mal, il est moribond). Et à leur figure, on savait maintenant à quelle catégorie « o pecora o capretta » (ou brebis ou chèvre du jugement dernier) chacun des « mali cittadini » (mauvais citoyens tenants du « gallume » maintenant désespérés) appartenait. Finalement, l'écrivain se proposera d'écrire un récit historique de ces « 22 années de la captivité de Babylone » (1792-1814).[11]

Toujours durant cette période, le combat continuait contre un autre type de visiteurs dont le principal était encore un français : Aubin Louis Millin, « membre de l'institut royal dans l' Académie des Inscriptions et Belles Lettres » ! Son passage à Nice se produisit en 1804 ; la

---

[9] Bibliothèque de Cessole, Musée Masséna, Nice, fonds Bonifacy, manuscrit n° 32, Don Joseph Bonifacy, Mingo, Giugno 1841, pp. 3, 35. R. Gasiglia, Vin et parole dans Lou vin dei Padre, *Nice Historique*, 2000, n° 4, pp. 271-289. L. Imbert, *Nice sous le premier Empire*…, op. Cit., *Recherches Régionales*, pp. 8, 10, 12, 13

[10] Bibliothèque de cessole, manuscrit n° 32, *op. cit*., p. 37, note 365. L. Imbert, L'abbé Joseph Bonifacy…, op. cit., (3), *Nice Historique* 1986…, pp. 105, 109.

[11] L. Imbert, Nice sous le premier Empire…, op. cit., *Recherches Régionales*…, pp. 2, 4, 6, 11, 18, 20, 22-24.

relation qu'il en fit fut publiée l'an 1807 ; puis elle devint un ouvrage complété : *Voyage en Savoie, en Piémont et à Nice*, paru en 1816, donc après la Restauration. Il s'inspirait d'ailleurs fortement des écrits antérieurs de Tobie Smollett (1763-1765) et du mathématicien suisse Jean George Sulzer (1775). La riposte de l'abbé prit la forme manuscrite de 245 feuillets, entièrement rédigés en français : « Lettres sur les 4 derniers chapitres du « Voyage de M. Millin » sur ce qu'il a écrit de la ville de Nice et de ses environs. » (avril 1808) Elles reprennent point par point les assertions de ce dernier avec véhémence et sans ménagement. « … nos ustensiles, nos meubles, vous ne les avez pas vus ! Vous ne pouvez en juger puisque vous n'êtes entré que dans deux ou trois maisons. » « … l'odeur nauséabonde… Vous êtes bien délicat M. Louis Aubin et je m'en réjouis avec vous car il me semble que si votre vue n'est pas des meilleures votre odorat est parfait et subtil. » « Saleté des vitres… nous sommes incorrigibles puisqu'on lit déjà de semblables reproches sur les vitres dans Smollett en 1766 vous qui avez copié si exactement cet ouvrage… » « Nos maisons ne sont pas des palais superbes où le luxe et la somptuosité attirent l'œil de l'étranger. Elles sont destinées à ces personnes à qui l'économie, la simplicité doivent être leur partage. » « Comment avez vous appris qu'ici la littérature est peu cultivée ? le séjour de 3 fois 24 heures peut-il vous avoir fourni des connaissances particulières pour décider en une seule ligne de la littérature de tout un pays ? » Et de conclure cette nouvelle diatribe, il faut le dire en grande partie fondée, par l'annonce d'un recueil historique pour servir de « Guide aux étrangers qui brûlent de s'informer exactement des choses de Nice » et dont il traça le plan. « Monsieur, vous figurerez dans cette description devenue indispensable après ce que vous avez osé copier des anciennes rapsodies de Smollett, des méprises de Sulzer, des inexactitudes de Papon… » Mais il n'inclut pas dans cette phrase l'ajout figurant dans ses *Chroniques* : et vos « … mille ingiurie grossolane et masicci errori contro di noi » (mille injures grossières et énormes erreurs dirigées contre nous).[12]

Cette publication ne parut jamais sous la forme annoncée mais l'abbé Bonifacy devait en jeter les bases en qualité, comme il se définissait lui-même d' « Amico della Patria, amante, amatore zelante delle cose patriae ; sorittore paesano » (Ami de la Patrie, amant passionnément épris de tout ce qui concerne la patrie, écrivain du pays) c'est-à-dire d'érudit, amoureux du pays niçois. Il avait été encouragé à bâtir cette œuvre par la communication du manustrit de Scaliero et celle de notes et documents confiés par Charles Cristini, le fondateur de la Société typographique.

C'est pour mener à bien cette tâche, qu'à un moment de sa vie il abandonna les responsabilités sacerdotales : « Ai uno forto enveio de me nestà a Nisso, … » (J'ai une grande envie de me fixer à Nice). Il y exerça d'abord les fonctions de chapelain. Mais, en raison des difficultés financières qui s'accumulaient, malgré un renflouement provisoire par la succession paternelle, il dut se procurer un emploi stable. Ayant sollicité un poste de professeur au lycée niçois, il l'obtint quand celui-ci devint collège royal en 1814, d'abord dans une chaire de grammaire puis dans celle des humanités. Trois ans plus tard, il quittait cette fonction restant simplement aumônier de cet établissement. Grâce aux revenus acquis précédemment, il avait acheté une petite habitation avec son jardin, sur la rive droite du Paillon, au quartier dit de l'Observance. Il espérait en faire une exploitation rentable. Mais, très vite, ses illusions s'envolèrent et il dut redevenir curé de campagne, comme déjà signalé auparavant. Toutefois, cet étonnant cursus n'avait pu qu'enrichir l'expérience et les connaissances de Joseph Bonifacy au service d'un projet : rassembler les matériaux d'une véritable somme qui fournirait la documentation la plus vaste sur le comté et sa capitale, rétablissant du même coup quelques

[12] M. Carlin et P.L. Malaussena, L'Académicien français et le chroniqueur niçois…, *op. cit.* (8), pp. 146, 148, 151-153, 156. L. Imbert, L'abbé Joseph Bonifacy…, *op. cit, Nice Historique*…, n° 2 pp. 35,36.

vérités fondamentales. N'avait-il pas écrit à l'académicien Millin « L'amour seul du vrai est l'amour qui me guide. »[13]

Les articles du Professeur Paul-Louis Malausséna, concernant les villages de Drap et de la Turbie et publiés par la revue *Nice Historique*, nous donnent un aperçu limité mais convaincant d'un tel labeur. Pour ce dernier, l'abbé « … apparaît volontiers comme l'un des précurseurs de l'ethnographie historique. A ce titre il fait partie des érudits qui, depuis le milieu du XVIIIe siècle s'emploient avec un souci statistique à donner une description détaillée et méthodique de leur région. » La richesse des chroniques de Bonifacy, conclut-il, « … réside assurément en ce qu'elles constituent un lieu de mémoire privilégié du pays niçois. » On sait comment, cet observateur « attentif » et « très perspicace » accumula cette « mine inépuisable de renseignements fort utiles sur l'histoire locale. « Au cours de ses pérégrinations, il prenait contact avec les curés, notables et chercheurs locaux, consultant à l'occasion des manuscrits familiaux. Il n'oubliait pas, non plus, la visite des archives, en premier lieu paroissiales contenant l'état-civil de l'époque et communales avec leurs « causati » ou budgets prévisionnels municipaux.[14]

Aussi, peut-il parler pratiquement de tout, avec un grand réalisme comme le révèle le seul exemple de La Turbie et de son climat pas toujours bienveillant. L'expression « lo garbin », désigne la présence fréquente d'un brouillard bas et épais. Se rendant de cette communauté au sanctuaire de Laghet, à 4 heures et demie du matin, il écrit : « … ho sentito fresco per cui avrei voluto avere cose di più sopra il corpo » (j'ai eu froid et j'aurais voulu avoir quelque vêtement supplémentaire sur le corps). Par contre, du lieu turbiasque on ne peut qu'admirer la « vista stupenda del nuovo corso : si vede Monaco, Mentone, Vintimiglia, Bordighera, le montagne e un vasto tratto di mare » (vu merveilleuse depuis le nouveau cours : on voit Monaco, Menton, Vintimille, Bordighera, les montagnes et une vaste étendue marine).

Mais le chroniqueur s'intéresse encore aux plantes et aux animaux. Il découvre « una cinquantena » des premières, lors de son séjour Laghetan. Les caprins trouvent en lui un ardent défenseur, car ils apportent un revenu complémentaire au paysan besogneux. « Notre gouvernement, par un édit long et minutieux a déclaré la guerre aux chèvres et veut les chasser de l'Etat. Avec une belle invention, il propose pour le peu de chèvres qui restent, de leur mettre une muselière : « lo morrau » afin qu'elles ne fassent aucun mal ; » Et de s'en prendre, selon son habitude à un responsable précis. « Il capo squadra generale anticaprino è il cavaliere Durante ; il suo sistema è demagogico, furiozo, riviluzionario, patriotico. Vorebbe forse ad un tratto tutte cannonare. Oh ! Bravo. » (Le commandant en chef de la troupe anticaprine est le chevalier Durante. Son système est démagogique, forcené, révolutionnaire, patriotique. Peut-être irait-il jusqu'à les faire toutes cannoner d'un seul coup. Oh ! Bravo).

L'abbé observe encore les cultures, notant que les printemps pluvieux assurent de bonnes récoltes d'olives : « Pandecosto aigaglio fa la fremo de maïoun orgoglioso » (une Pentecôte pluvieuse rend la maîtresse de maison orgueilleuse). Par contre, « … il letame che si adopera è cattivissimo, crudo e troppo secco » (le fumier utilisé est très mauvais, dur et trop sec). Et, fruit de rivalités ancestrales, « la parte del territorio che avvicina Monaco ove sono i più belli ulivi è quasi tutta posseduta dei manachesi » (La partie du territoire qui touche à Monaco et où se trouvent les plus beaux oliviers appartient presque toute entière aux monégasques). Ceux-ci ont profité des guerres françaises pour l'accaparer.

Evidemment, les êtres humains n'échappent pas à l'attention aiguisée de Bonifacy. Il constate que la vie villageoise reposait sur deux catégories sociales « i particolari principali » (les

---

[13] Bibliothèque de Cessole, Fonds Bonifacy, op. cit. (9), manuscrit n° 24, Lettres sur les quatre derniers chapitres du *Voyage de M. Millin*…, Introduction. L. Imbert, L'abbé Joseph Bonifacy…, *op. cit*., *Nice Historique*…, n° I, pp. 4-9, n° 2, pp. 34-37.

[14] C.A. Fighiera, *Les productions de la campagne niçoise au début du XIXe siècle* d'après l'abbé Bonifacy, *Nice Historique*, 1956, n° I, pp.2,3. L. Imbert, L'abbé Joseph Bonifacy…, *op. cit,. Nice Historique*…, n° 2, pp. 34-36, 38, 40-44. P.L. Malaussena, La Turbie…, op. cit., Nice Historique 1986…, pp. 101-103, 107.

notables) » et i contadini » (les paysans). La fraction la moins aisée de ces derniers, devenait plus revendicative ; « Lu logatiè vuolon buon condimen, tartifloï soleto non li plason gaire, stan vujolon la merlusso, soun carnassiè, lec » (Les journaliers veulent de bons condiments, les pommes de terre seules ne leur plaisent guère, cette année ils réclament de la morue, ils deviennent carnassiers, gourmands). Mais en fait leur vie restait très difficile : « laboriosa e stentata » (laborieuse et pénible). « La passan male nell vitto, nell'allogio, e nel vestito » (ils vivent mal quant à la nourriture, au logement, aux vêtements). Car, dit-il encore : « Povera gente, cattivo pane, vino meschino, patate solo e lavoro molte non vi è concordanza » (des gens pauvres, du mauvais pain, du vin médiocre et rien d'autres que des pommes de terre avec beaucoup de travail, cela ne va pas bien ensemble). Une année de crise, comme le fut celle de 1811, surnommée l' année de la « polenta », car il fallut importer 24 000 saumées de maïs du Languedoc, est pour l'abbé une « preuve de misère. »[15]

Sous des dehors peu attrayants, ce dernier cachait une grande sensibilité et il savait compatir aux malheurs des humains, par exemple à ceux des filles mères : « Elles sont malheureuses et la misère les fait devenir mères, c'est-à-dire plus malheureuses encore. » Certaines fois, il arrivait même à se révolter devant : « … l'humble état du comté, ces Alpes stériles, nues, épouvantables ; oh ! misérable pays. » Par ailleurs, il parvenait à une réelle puissance d'évocation, quand il entendait décrire la société niçoise sous l'Empire : « … froid égoïsme, fraude et tromperie partout, avec le recul de la religion et de la dévotion… une jeunesse sans principe, sans pudeur, sans jugement, fruit amer de la lecture des mauvais livres… nous comptons plus de cent filles mères ou prêtresses de la Venus vaga. » Et les « donne meretrice » ou prostituées abondaient également.[16]

Tel fut cet écrivain original. Comme l'a écrit Charles-Alexandre Fighiera : « Jusqu'à la fin il avait conservé sa vivacité d'esprit, son humeur batailleuse et la virulence de son langage qui font la joie de tous ceux qui le lisent aujourd'hui. »

Il mérite, assurément, d'être mieux connu. Et ce ne sont pas, à la bibliothèque de Cessole ou aux archives communales, les manuscrits superficiellement ou non encore exploités, qui manquent, afin d'en tirer toutes sortes d'études. N'est-il pas, d'ailleurs, à l'origine d'une lignée d'ecclésiastiques écrivains, comme lui niçois affirmés et chercheurs passionnés des réalités historiques régionales, la plupart d'entre eux étant membre du chapitre cathédral. Il est possible de citer le chanoine Giaume, à la dent dure également, sur lequel est en cours d'élaboration une thèse dirigée par le professeur Schor ; Paul Canestrier bien qu'il ait abandonné l'état sacerdotal à un tournant de sa vie ; et plus proche de nous le chanoine Gallean, personnellement connu ; sans parler de Mgr Ghiraldi, mais ce dernier bien vivant et toujours actif.

---

[15] L. Imbert, Nice sous le premier Empire…, op. cit. (7), p. 17. P.L. Malausséna, La Turbie…, *op. cit., Nice Historique* 1986…, pp. 113, 115, 117, 119, 120. P.L. Malaussena, La Turbie au début du XIXe siècle d'après les chroniques de l'abbé Bonifacy, Nice Historique, 1987, n° I, pp. 20, 22, 23, 27.

[16] L. Imbert, Nice sous le premier Empire…, op. cit. (7), p. 17. P.L. Malausséna, La Turbie…, *op. cit., Nice Historique* 1986…, pp. 113, 115, 117, 119, 120. P.L. Malaussena, La Turbie au début du XIXe siècle d'après les chroniques de l'abbé Bonifacy, Nice Historique, 1987, n° I, pp. 20, 22, 23, 27.

QUAND LES GRECS VOYAIENT PLUS LOIN QUE LA MÉDITERRANÉE : LES FAMILLES ZARIFI-ZAFIROPULO

Erato PARIS

Le XVIe siècle est marqué par ce que Fernand Braudel appelle « la reprise de l'expansion grecque »[1] à travers toute la Méditerranée, d'un côté vers Constantinople et son vaste marché, de l'autre vers Alger, port d'attache des corsaires grecs. Le grand commerce intermédiaire auquel ils participent est celui du blé : de la mer Noire, de l'Égypte, de la mer Égée ravitaillant non seulement le « ventre » de Constantinople, capitale de l'Empire ottoman, mais aussi la mer intérieure occidentale. Pendant tout ce siècle, l'Archipel se place sous le contrôle quasi total des navires grecs et du marché noir qu'ils mettent sur pied. Chaque fois que le Grand Seigneur interdit les envois de grain turc vers la Chrétienté (et cela est très fréquent), les Grecs s'entendent en sous-main avec les administrations turques « compréhensives » en matière de fraude, achètent le grain à haut prix, et se glissent avec leurs voiliers légers de la mer Noire jusqu'à la mer Égée, d'où ils l'acheminent jusqu'au cœur de la mer latine pour le vendre à prix d'or. Cette clandestinité organisée permet que le trafic de l'Orient turc avec l'Occident demeure ininterrompu, et les négociants grecs en tirent d'immenses richesses.

Toutefois, Braudel rappelle avec raison que les années 1580 sont celles d'un « épuisement de ces peuples grecs de la mer dont le XVIe siècle avait vu à nouveau les grandes heures »[2]. Le centre du trafic international, au XVIIe, n'est plus la Méditerranée mais l'Atlantique, où s'affrontent les « nouvelles » puissances nordiques, au premier chef l'Angleterre et la Hollande, qui s'implantent en même temps sur les routes marchandes de la mer intérieure. Le retour en force du grand commerce intermédiaire grec avec l'Ouest se fera presque deux siècles plus tard, aux alentours des années 1770. Cette renaissance, qui dépassera de loin en ampleur et en vigueur celle du XVIe siècle, sera encore une fois marquée par le contrôle quasi monopolistique des négociants grecs sur l'essentiel du commerce du blé de la mer Noire, et ce jusque vers les années 1880.

Au XVIIIe siècle[3], la croissance considérable du commerce extérieur de l'Occident contribue à l'essor du négoce de l'Empire ottoman et de celui des Balkans, ce dernier étant pour une large part aux mains des Grecs. L'Empire du Sultan alimente les industries occidentales en matières premières de l'Orient et des Balkans en échange de produits manufacturés européens. Déjà, aux alentours des années 1790, les Grecs disposent d'une flotte considérable et de comptoirs commerciaux en Asie Mineure, en mer Noire, au Proche Orient et jusqu'à Amsterdam, Trieste et Livourne. Pendant la période révolutionnaire française et au cours des guerres napoléoniennes, les navires grecs (comme aux XVIe siècle) réussissent non seulement à déjouer le blocus anglais pour ravitailler en blé le port de Marseille, et par extension, toute une France affamée, mais aussi à détrôner les Marseillais dans les Échelles d'Asie Mineure.

Ainsi, dès le début du XIXe et pour une bonne partie du siècle, la flotte et les maisons de commerce grecques affluent en Méditerranée, et bien au-delà, accaparant les trois quarts du commerce extérieur de l'Empire ottoman avec l'Europe occidentale. « Les entrepreneurs grecs, affirme Georges Dertilis, déploient leurs réseaux sur le littoral de l'Asie Mineure et de la mer Noire, sur les Balkans, tout au long du Danube et jusqu'à Vienne, reliant les grands ports européens de l'époque, Livourne, Venise, Trieste, Marseille, Amsterdam et Londres, fondant des

---

[1] Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 83. Les autres informations sur le XVIe siècle sont également tirées de ce même ouvrage ; voir aussi Erato PARIS, La génèse intellectuelle de l'œuvre de Fernand Braudel « La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II » (1923-1947), thèse de Doctorat, soutenue le 23 septembre 1997 à l'E.H.E.S.S., p. 390-399.

[2] Fernand Braudel, *La Méditerranée…*, *op. cit.,* p. 1095.

[3] Concernant l'essor commercial grec au XVIIIe et au début du XIXe siècle, voir Traia Stoianovich, « The conquering Balkan Orthodox merchant », *Journal of Economic History*, n° 20, 1960 ; I. K. Hasiotis, Episkopisi tis istorias tis neollinikis diasporas [La diaspora néo-hellénique : une vue d'ensemble], Salonique, Vanias, 1993, en grec ; Pierre Echinard, Grecs et philhellènes à Marseille de la Révolution française à l'indépendance de la Grèce, Marseille, Institut historique de Provence, 1973 ; Nikos Svoronos, *Episkopisi tis neoellinikis istorias [Histoire néo-hellénique : une vue d'ensemble*], Athènes, Themelio, 1994, en grec ; Jean Carpentier et François Lebrun (dir.), Histoire de la Méditerranée, Paris, éditions du Seuil, 1998.

colonies partout où leurs affaires les conduisent »[4]. Comme au XVIe siècle, mais sur une tout autre échelle, ils redeviennent des intermédiaires clefs entre l'Orient et l'Occident.

Au cours de la deuxième partie du XIXe, certaines maisons de commerce deviennent de véritables dynasties. Celle des Zarifi-Zafiropulo nous intéressera particulièrement. Identifiée à l'essor commercial et/ou industriel de deux des villes phares du XIXe et du début du XXe siècle : Constantinople et Marseille, elle sera également derrière tous les efforts de promotion de l'hellénisme comme fleuron culturel et intellectuel.

- **Georges Zarifi et la naissance d'un réseau international**

C'est en 1837 que Démétrius Zafiropulo[5], important négociant en céréales, et chef de l'une des familles de notables grecs du Phanar (à Constantinople), qualifiée d'« aristocratie commerciale » de la capitale ottomane, décide de marier sa fille Hélène avec son employé devenu associé par alliance, Georges Zarifi. Ce mariage scelle la fondation de la Maison Zafiropulo et Zarifi, dite Z/Z, qui aura bientôt toutes les allures d'une authentique dynastie planétaire, et ce pour presque un siècle (en fait jusqu'en 1910).

Fanny Charles-Roux, née Zarifi, se souvient de son arrière-grand-père :

« Il y avait d'abord le « Grand Georges » à Constantinople qui avait fait fortune. […] Quoique vivant sous la menace des pires sévices, voire de massacres, de la part de leurs dominateurs, les Grecs avaient acquis la haute main sur une grande partie de l'administration […] sur le commerce et sur les finances de l'Empire ottoman en décrépitude. C'est ainsi qu'avait triomphé le « Grand Georges ». Entré dans l'affaire Zafiropulo il en avait épousé la fille (fort laide disait-on). […] La légende du Grand Georges a bercé mon enfance. S'appelait-il « grand » à cause de son importance ou à cause de son âge ? « Grand » en grec voulant dire les deux, ce qui est sûr, c'est que la taille n'y était pour rien…. »[6].

Maintenant chef de famille et principal dirigeant de la Maison Z/Z vouée à l'importation et l'exportation de blés du Danube et de la mer Noire, Georges Zarifi décide de partir à la conquête commerciale de l'Ouest, en établissant ses comptoirs en Europe occidentale. Les frères des deux familles s'installent et ouvrent des agences à Londres, Liverpool, Marseille, et Trieste. En ce qui concerne l'Europe orientale, des branches s'implantent à Odessa et à Galatz. Grâce à une correspondance commerciale soutenue entre les frères et beaux-frères ainsi qu'à leurs très nombreux déplacements – affaires, ou tout simplement fêtes familiales : mariages, baptêmes[7] ou derniers adieux, les Z/Z, sous l'égide de Georges Zarifi, établissent un réseau tellement ample, dense et solide, que l'entreprise devient au milieu de siècle la première maison de commerce de tout le Proche-Orient[8].

Mais l'importance de la Maison Z/Z résidait aussi dans ses diverses opérations bancaires. S'étant lié d'amitié avec le sultan Abdul Hamid, Georges Zarifi devient son conseiller financier, et banquier du gouvernement ottoman. Avec le concours d'Etienne Zafiropulo en

---

[4] Georges B. Dertilis, « Entrepreneurs grecs : trois générations, 1770-1900 », dans Franco Angiolini et Daniel Roche (dir.) *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, éditions de l'ÉHESS, 1995, p. 112.

[5] Concernant la généalogie des deux familles Zarifi et Zafiropulo, signalons la plus récente, mise à jour par Christopher A. Long, Genealogy of the Zarifi and Vlasto families, dans le site électronique : www.ChristopherLong.co.uk ; également Mihail-Dimitri Sturdza, *Dictionnaire historique et généalogique des grandes familles de Grèce, d'Albanie et de Constantinople*, Paris, Chez l'auteur, 1983 ; parmi les collections privées que la famille Zarifi de Marseille nous a confiées, incluant des informations et divers souvenirs concernant les deux familles, mentionnons la *Collection privée de la famille Borelli, Jacques Borelli*, « Stathatos-Zafiropulo », 1985 ; et la *Collection privée de la famille Zarifi*, Fanny Charles-Roux, « Je me souviens… ».

[6] Fanny Charles-Roux, « Je me souviens… », *op. cit.*

[7] Comme le séjour de Georges Zarifi à Marseille, en 1866, pour être parrain du petit Nicolas Zafiropulo, fils de Constantin et beau-frère de Georges Zarifi ; voir *Archives de l'Église orthodoxe de Marseille*, « Baptêmes et Mariages dans l'Église Orthodoxe de Marseille », en grec.

[8] *Archives Privées de la Famille Zarifi.*

France et de Michel Zarifi installé à Londres, l'entreprise lui assura, à Constantinople, des avances très importantes, en échange desquelles la Maison se vit offrir en gage, entre autres privilèges, les douanes de certains ports[9]. Il nous faut mentionner ici qu'à Londres, par l'intermédiaire de Michel Zarifi, la Z/Z engagera en 1864 des sommes importantes dans l'Imperial Mercantile Credit Association. En échange, la banque offrira un poste au sein de son conseil d'administration[10], assurant ainsi l'établissement des intérêts de la compagnie au cœur même de l'une des capitales européennes de la haute finance.

En tant que « patriarche » de la Maison et de son important réseau, Georges Zarifi devient à Constantinople, et au plus haut niveau, l'un des personnages clefs de la Cour du Sultan et de la diplomatie européenne. Gérant l'une des plus grandes fortunes de l'époque, Zarifi était volontiers comparé par ses contemporains aux Rothschild[11] de France.

Une description très pittoresque nous en a été donnée par son arrière-petite-fille :
« Toujours est-il, que nous écoutions émerveillés les histoires de son train fastueux, de la maison de Pera, de la grande villa de Terapia, des fêtes somptueuses qu'il y donnait, des diplomates qui la fréquentaient, des caïques qui sillonnaient le Bosphore. Lors d'un de nos voyages à Constantinople un vieux prêtre qui se souvenait, nous parla de sa promenade imposante le dimanche après l'Église distribuant aux pauvres des pièces d'or […]. Le jour de sa fête, la Saint-Georges, des foules envahissaient sa maison pour le féliciter »[12]. Zarifi et la foule de Constantinople entretenaient une relation particulièrement chaleureuse. Ces rapports de bonne entente avec les foules de la capitale et des régions de l'Empire ottoman fortement peuplées de Grecs ressemblent beaucoup à ceux de son beau-frère à Marseille, Etienne Zafiropulo, leurs initiatives philanthropiques étant quasi identiques, ainsi que leur commun intérêt pour la cause nationale hellénique, dont nous allons parler à présent.

- **Etienne Zafiropulo et le comptoir de Marseille**

Comme Georges Zarifi pour Constantinople, Etienne Zafiropulo contribuera, par sa personnalité et une activité débordante, à l'établissement d'une ère de prospérité sans précédent pour la ville de Marseille et sa communauté hellénique, dont il est, comme son beau-frère, l'un des plus dynamiques représentants.

En 1845, Georges Zarifi décide d'installer un comptoir de l'entreprise à Marseille. Etienne Zafiropulo en prendra la direction à partir de 1852, secondé, à partir de 1871, par son neveu Périclès, fils du « patriarche » des deux familles. Etienne arrive dans une ville où une communauté grecque existe depuis 1816. Elle croît en nombre (entre 500 et 800 habitants dans la deuxième moitié du siècle) et surtout en puissance économique, puissance qui atteindra son zénith aux alentours des années 1880. Selon Pierre Echinard[13], au début des années 1860, les Grecs possèdent plus de 500 maisons de commerce en Europe occidentale ; sur ce nombre, Marseille en détient une centaine, seule la ville de Trieste pouvant en revendiquer un plus grand nombre. On l'a dit : le blé, ce « pétrole du XIXe siècle »[14], sera la base du grand négoce des Grecs. Et on assiste effectivement à sa très large circulation, via de nombreux comptoirs helléniques, depuis la mer Noire et le Proche Orient jusqu'aux grands ports de la Méditerranée de l'Ouest.

---

[9] *Ibid.*
[10] Christos Hadziiossif, « Banques grecques et banques européennes au XIXe siècle : le point de vue d'Alexandrie », dans Georges Dertilis (dir.) *Banquiers, usuriers et paysans*, Paris, éditions La Découverte-Fondation des Treilles, 1988, p. 166.
[11] *L'Oursin,* journal de Marseille, le 27 janvier 1883.
[12] Fanny Charles-Roux, « Je me souviens… », *op. cit*.
[13] Pierre Echinard, « 1840-1900 : Marseille à l'heure grecque », *Le Méridional*, le 24 mars 1996.
[14] *Entretien avec Pierre* Echinard, Marseille, 2000.

Le comptoir de la Maison Z/Z prend rapidement une importance prépondérante à la fois pour l'entreprise et pour le développent commercial et industriel de la ville. Vouée principalement, comme le siège social de Constantinople, au commerce des grains avec la Russie et, à un degré moindre, à l'armement maritime, la firme, sous l'égide d'Etienne, se lance rapidement dans la fondation ou le soutien financier de nouvelles industries et banques. En 1854, elle met sur pied une minoterie, visant l'utilisation du surplus de ses importations de blé. Cette minoterie devient « une usine modèle […] , donnant une forte impulsion à l'industrie locale des farines »[15].

Le rythme de croissance de l'entreprise est tel, qu'elle va bientôt être considérée comme la plus puissante de toutes les firmes grecques de Marseille[16]. Les deux lettres Z/Z, sur les sacs de farines, furent si populaires dans tout le midi de la France qu'elles valurent à leurs promoteurs l'appellation de « rois du blé » de l'Orient. En 1864-1865, Etienne investit une partie des capitaux des Z/Z dans la mise sur pied de la « Société marseillaise de Crédit ». Dans les années 1870 et 1880, avec son neveu Périclès Zarifi, et au moment où le réseau des Z/Z se lance définitivement et exclusivement dans les activités bancaires et industrielles, il s'associe à de nombreuses firmes, dont certaines allaient devenir les grandes sociétés financières et industrielles de Marseille. Du vivant d'Etienne Zafiropulo, et après sa mort survenue en 1894 (son neveu prenant alors le relais de l'entreprise) les ZZ sont les fondateurs - promoteurs du « Crédit immobilier marseillais » (1880), de la « Société agricole et immobilière France africaine » (Enfida), des « Raffineries de Saint Louis » (1879), des « Grands travaux de Marseille », des « Chantiers de Provence » etc. Par leur présence dans les conseils d'administration de ces sociétés, ils règnent en maîtres dans l'économie marseillaise. On trouve dans les archives de la famille Zarifi la réflexion suivante, qui illustre bien la force et l'élan que les Z/Z ont imprimés aux grandes affaires de la ville : « C'est l'essor de ces affaires qui fit de Marseille vers la fin du XIXe et le début du XXe le plus grand port méditerranéen et la seconde ville de France »[17].

Etienne Zafiropulo fait donc partie de la haute bourgeoisie du négoce et des finances marseillaises. Régnant, comme son beau-frère de Constantinople, sur une fortune colossale, il est de tous les cercles et clubs privés de la ville ; il côtoie les grands noms du commerce et de l'industrie dans les salons les plus fameux de l'époque, il participe aux bals fastueux donnés à l'Opéra ou dans son vaste bureau de la rue du Coq, fondé par lui en 1863 (toujours intact, et portant le nom de « Zarifi et Cie ») ; il reçoit en grande pompe une fois par semaine, etc. Quant aux fêtes solennelles qu'il organise, elles font partie, encore de nos jours, de la mémoire collective de Marseille.

Allant de pair avec ses activités philanthropiques et caritatives, un événement particulier devait faire de lui un personnage culte. C'était pendant l'invasion allemande de 1870. En septembre, la ville de Marseille avait décidé, pour assurer sa défense, un emprunt de dix millions de francs à 6%[18] d'intérêt, mais les souscripteurs étaient peu nombreux. La communauté grecque de Marseille, en partie sous les auspices d'Etienne, décide de soutenir financièrement la ville, et, faisant jouer ses réseaux, de lancer un appel à l'aide à tous les Grecs de la Grèce et de la diaspora, afin qu'ils soutiennent la France, invoquant le « philhellénisme traditionnel du peuple français »[19]. Zafiropulo décide alors d'offrir son entreprise en garantie, et sans contrepartie financière, négocie le solde en suspens de l'emprunt, soit deux millions en traites émises par la ville sur la Trésorerie générale afin que cette dernière se procure des armes, des munitions et tout

[15] Roland Caty, Éliane Richard et Pierre Echinard, *Les patrons du Second Empire*, Le Mans, Picard-éditions Cénomane, 1999.
[16] C.D. Tekeian, « L'importante colonie hellénique du XIXe siècle et son influence sur l'économie de Marseille », *Bulletin de la Chambre de Commerce Hellénique de Marseille*, 2e trimestre 1961.
[17] *Archives Privées de la Famille Zarifi.*
[18] *Ibid.*
[19] Pierre Leris, « La colonie grecque de Marseille », dans *Le Sémaphore de Marseille*, quotidien de Marseille, 1er et 6 octobre 1913.

le matériel nécessaire à la défense nationale. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre. Le conseil municipal en tête du cortège, 10,000 Marseillais émus passeront sous ses fenêtres, pour lui exprimer leur gratitude[20].

C'est de là que date sa popularité auprès des Marseillais ; il devient, à l'instar de son beau-frère, une personnalité hors du commun, et qui plus est, dotée d'un charisme extraordinaire. Mais cette forte relation avec la population locale vient aussi de ses œuvres caritatives, comparables à celles de Georges Zarifi. Tous deux, au-delà des apparences, partagent un même objectif: promouvoir l'affirmation culturelle et intellectuelle de l'hellénisme, et à travers lui, la question nationale, telle qu'elle se définit au cours de la deuxième moitié du XIXe et au début du XXe siècle.

- **Philanthropie et hellénisme**

A Constantinople et à Marseille, Georges Zarifi et Etienne Zafiropulo mettent sur pied, chacun dans sa ville, une vaste infrastructure d'œuvres philanthropiques et de bienfaisance, en fondant, subventionnant et dirigeant diverses institutions que beaucoup, aujourd'hui encore, ont en mémoire.

Considérons d'abord Etienne. Chaque fois que Marseille est frappée par une calamité, comme le choléra, des incendies ou des inondations, il est l'un des tout premiers souscripteurs de la communauté grecque à faire un geste qui aura des suites. A une époque où la sécurité sociale relevait de l'initiative privée d'une poignée de richissimes négociants ou armateurs, Zafiropulo crée ou finance « L'Assistance pour le travail », La « Société des habitations salubres », La « Bouchée de pain», ainsi qu'un asile de nuit appelé : « L'hospitalité de nuit pour les femmes ».

Comme c'était dans les habitudes de la haute bourgeoisie du XIXe siècle, mais aussi dans les traditions d'un hellénisme qui a, depuis toujours, conféré à la femme un rôle capital au sein de la famille au sens strict et au sens large du terme (associations caritatives etc.), Zafiropulo sera secondé dans son œuvre de bienfaisance par sa femme et, après sa mort, par les épouses ou les filles des familles Zarifi/Zafiropulo de Marseille. Un membre de la famille raconte :

« Les hommes de la famille étaient administrateurs de la Société Marseillaise de Crédit, de la Sucrière St Louis, de la Land Bank d'Égypte […] et autres. Les femmes patronnaient ou présidaient l'Asile de nuit pour les femmes, le Dispensaire des enfants malades, la Pouponnière, l'Asile des mères, la Bouchée de pain, l'œuvre antituberculeuse. Il y avait une « salle Olga Zarifi » dans le pavillon pour enfants de l'Hôpital de la Conception, une « salle Nico Zarifi » au musée Cantini où l'oncle Nico légua sa collection de verreries »[21].

Apparaît ici nettement, non seulement la répartition des rôles entre hommes et femmes, mais aussi la longue durée d'institutions d'ordre social et humanitaire, pour la plupart mises sur pied par Etienne Zafiropulo lui-même.

Après la mort de ce dernier[22] (en 1894), Marseille se verra dotée d'une grande partie de sa fortune, que le détenteur avait lui-même, dans son testament, évaluée à cinq million six cent mille francs net, et ce, sans compter sa résidence privée en ville, pleine de sculptures, de tableaux, d'argenterie, de diamants, de meubles et d'œuvres d'art, le tout se montant à deux millions de francs. La distribution de ces sommes, très considérables pour l'époque, avait un but humanitaire mais aussi éducatif. Les principaux bénéficiaires locaux furent la ville de Marseille et toutes les

[20] P. Echinard, « Une réussite exemplaire : les notables grecs de Marseille au XIXe siècle », *Conférence à l'association France-Grèce*, inédite, Marseille, 1995.
[21] Fanny Charles-Roux, « Je me souviens… », *op. cit.*
[22] *Collection de la Bibilothèque Gennadios*, « Dispositions testamentaires de M. Etienne Zafiropulo décédé à Marseille le 8 décembre 1894 », Athènes.

institutions constituant les assises de l'hellénisme de la diaspora : l'église grecque orthodoxe et l'école.

A Marseille, il lègue, entre autres sommes, 20 000 francs aux pauvres de la ville, pour que les paroisses puissent acheter du pain, de la viande et des vêtements; 50 000 francs à chacun des asiles de nuit pour hommes et pour femmes ; 25 000 francs aux enfants pauvres de Marseille, nés quelques jours avant sa mort ; 20 000 francs à l'Académie de Marseille pour doter tous les deux ans une jeune orpheline[23] - cette même Académie fondera, grâce à ses donations, le prix annuel Zafiropulo de 1 200 francs[24]. L'École supérieure de Commerce, dont Etienne fut le fondateur, se verra léguer 10 000 francs pour encourager la performance scolaire des élèves les plus méritants. D'autres œuvres du secours social de Marseille seront aussi dotées d'environ 11 000 francs. Pour assurer la postérité de son nom dans les institutions de charité de la ville, il offre à l'Hôpital Saint-Jean de Dieu une somme de 12 000 francs pour l'entretien d'un lit portant son nom.

La générosité ayant toutefois ses limites, et au cas où la ville voudrait accaparer une plus grande part de sa propriété, il prévient à haute voix et menace : « Dans le cas où le bureau de bienfaisance de Marseille exigerait, selon la loi, mes legs en sa faveur en partie ou tout, j'annule tout ou partie de ces legs et j'ordonne que le montant en soit versé en faveur de l'hospice grec de Constantinople »[25]!

Il sera aussi sensible aux besoins de ses compatriotes grecs les plus démunis, leur léguant 5000 francs. L'église orthodoxe, reconstruite en 1845 par les riches négociants hellènes de la ville, sera, elle, dotée de 30 000 francs. De nos jours, à l'entrée de l'église, toujours située rue de la Grande Armée, le nom d'Etienne Zafiropulo, gravé en gros caractères sur la pierre, figure parmi les noms des évergètes (bienfaiteurs). L'église, lieu de culte et de rencontres, cœur vivant de l'hellénisme de la diaspora, n'était-elle pas aussi la gardienne de l'héritage millénaire de la civilisation grecque orthodoxe ? Zafiropulo pense à long terme : non seulement préserver, rénover, embellir, mais aussi renforcer, accroître son rayonnement dans l'avenir.

Renforcer l'église orthodoxe implique d'enraciner et de développer la langue grecque, gardée vivante pendant des siècles grâce à la vigilance de l'Eglise: une langue unissant non seulement toutes les communautés grecques et leurs réseaux, mais animant aussi le grand commerce ; langue parlée, dès la fin du XVIIIe siècle, dans la majorité des ports du grand négoce européen, méditerranéen et au-delà – bref, une langue devenue langue internationale. Dans son testament, les instructions que donne Etienne Zafiropulo à la communauté grecque de Marseille et à tous les Grecs de par le monde disent au fond : Restez Grecs par votre langue et vos traditions ! Ce sont celles, pérennes, de la civilisation chrétienne d'Orient !

« Je conseille à mes compatriotes le « Connais-toi toi-même » […] d'aimer leur patrie, d'élever leurs enfants et de leur apprendre leur langue, et de les pousser vers les connaissances pratiques - industrie, agriculture, marine, arts et métiers - de s'entraider, et quant à ceux qui vivent à l'étranger, de les envoyer en Grèce apprendre cette langue divine que les peuples nous envient et que les princes et rois sont heureux de connaître, et d'être unis »[26].

Concrètement, il lègue 40 000 francs au lycée de Marseille, où depuis 1833, les enfants grecs font l'apprentissage de leur langue avec des professeurs grecs. Une photographie de lui, sous l'appellation de « bienfaiteur », est toujours accrochée dans une des salles du lycée.

Georges Zarifi, ce Rothschild de l'Orient, ne fera pas moins pour la ville de Constantinople et ses pauvres, sans distinction de religion ou de nationalité. Des hôpitaux, des écoles, des asiles - un nombre incalculable d'œuvres de charité ont vu le jour grâce à ses donations privées ou publiques. Dans les années 1880, on estimait sa fortune à plus de quatre

---

[23] *Ibid* ; aussi *Le Petit Marseillais*, 26 octobre 1908, quotidien de Marseille.
[24] F.N. Nicollet, « Chronique », *Annales de Provence*, 1912.
[25] « Dispositions testamentaires de M. Etienne Zafiropulo… », *op. cit*.
[26] *Ibid*.

millions de livres sterling, dont il dépensait annuellement pour la ville et sa population 40 000 livres sterling or[27], soit environ un million deux cent mille francs !

Le nom de Zarifi est banal à Constantinople, tant l'homme est célèbre. Zarifi, c'est, dans tout le Levant, « quelqu'un de la famille ». Il savait séduire les foules. Ses sorties étaient connues d'avance, et les habitants de Constantinople faisaient la queue pour l'apercevoir et peut-être recevoir de lui un « beshlik » (plus ou moins un shilling). Deux témoignages nous sont venus d'Anglo-saxons médusés par l'émotion de la foule devant cet homme, qui par ailleurs, selon le journaliste britannique, avait l'apparence si modeste.

« I shall never forget the sight I saw a few days ago, when passing one of the principal commercial Khans in Galata. I could scarcely make way through a crowd of at least five or six hundred people, assembled before the gateway of this Khan. […] I questioned one of the Europeans near me as to the reason for this curious crowd. He smiled, and said : « It is Saturday, and these beggars are waiting for George Zarifi ». […] I got close to the office door of Zarifi and Co., and around it I counted the beggars […] Turks, Jews, Armenians, Italians, Greeks etc. […] I was curious to see this 'George Zarifi', and what would be the end of this extraordinary gathering. […] I perceived a quiet, contented-looking, unassuming, middle-sized man, of about 60 years of age, and looking very much like any other man, elbow his way gently through the crowd. A few of the habitués had taken off their head covering, a few had otherwise saluted, muttering some unintelligible words. In a few minutes afterwards a clerk came out […] with a brown bag, and then there was a general stir amongst the beggars, who began to file off before the clerk, and each received a 'beshlik'(about a shilling). I remarked to a man standing next to me, 'I dare say that more than one blackguard has got an undeserved beshlik !' His reply was 'Mr. Zarifi says it is better to give, unwittingly, to a dozen blackguards than to deprive one deserving beggar of his piece of bread !'[…] His Saturday's visit to his office must cost him about £15 or £20 in this way »[28].

Le second témoignage journalistique, tout aussi impressionnant, nous vient d'un membre de la famille Zarifi :

« Un correspondant du *New York Times* a décrit comment lorsque Georges Zarifi arrivait le matin en voiture à son bureau à Galata, il devait se frayer un passage au milieux d'une foule de quémandeurs, et que personne ne se voyait refuser sa demande de secours. Il avait un faible pour les habitants de Thérapia [au bord du Bosphore, au nord de Constantinople] et leur faisait distribuer régulièrement des secours par sa sœur qu'il envoyait à sa place en voiture, mais cela lui coûtait cher car ma tante […] distribuait des pièces d'or au lieux de pièces d'argent »[29].

Démonstration de la notabilité de Georges Zarifi et Etienne Zafiropulo, donc, dans des villes où s'affirment leurs domination sociale et économique. L'un dirige les affaires de l'Empire ottoman et l'autre, à Marseille, l'une des capitales européennes du négoce et de l'industrie, contrôle à la fois la vie économique de la ville, et les grands flux financiers du commerce international. Leur autorité mais aussi leur popularité locale les rend irréprochables. Le grand nombre des distinctions reçues, Légion d'Honneur et/ou Grand-cordon de l'ordre du Medjidié, est une confirmation supplémentaire de leur pouvoir aux niveaux local et international.

Le pouvoir n'est pas seulement liberté d'entreprendre. Pour les deux hommes, c'est aussi de donner une forte impulsion à ce qui tenait le plus à cœur aux Grecs de l'époque : la cause nationale grecque, appelée « Grande Idée ». Cette Grande Idée, irradiée depuis Athènes vers l'ensemble des communautés grecques de l'Orient et de la diaspora visait, dès les années 1850 et 1860, à la récupération par le jeune royaume grec, entre autres terres, de celles du Proche Orient, où les Grecs, fortement implantés, étaient toujours soumis au joug ottoman.

---

[27] *Globe*, 16 avril 1881 , journal britannique.
[28] *Ibid*.
[29] *Archives Privées de la famille Zarifi.*

Les deux hommes, tout en restant proches du Grand Seigneur de l'Empire ottoman par leurs intérêts financiers, sont témoins du démembrement d'un Empire en pleine débâcle; ils entrevoient et préparent en sous-main l'avenir de l'hellénisme. Entre ses mains, le grand commerce acquerrait, selon la perception des Grecs de l'époque, un nouvel élan et une force sans précédent. Intérêts personnels et cause nationale vont donc de pair.

Il faut éviter ici l'anachronisme des jugements rapides, qui trancheraient, en noir sur blanc, sur deux camps bien établis en situation de guerre ouverte. A l'époque la ligne de démarcation entre les intérêts d'un Empire mourant et ceux de la haute bourgeoise grecque est aussi floue qu'à l'époque de Vichy en France, où au moins jusqu'en juin 1942, le vrai « collaborateur » et le vrai « résistant » se définissent de manière quelque peu mouvante. Georges Prévélakis pointe du doigt le même danger, et c'est cette fois le point de vue d'un géographe (la géographie, dans le cas d'Etienne Zafiropulo, jouant d'ailleurs un rôle capital dans sa défense de la Grande Idée) :

« Les géographes européens ont transposé un concept occidental, celui de nation, dans une région, les Balkans, où la réalité était beaucoup plus fluide et complexe. Les nations s'y trouvaient encore dans un processus de formation. […] Les historiens qualifient d'*anachronisme* le fait de transposer de manière mécanique un terme, une catégorie ou une notion d'une période à l'autre. Le même danger existe en géographie où, par analogie, on pourrait l'appeler *anatopisme* »[30]. Tout au long de la deuxième partie du XIXe siècle et au début du XXe, la langue grecque, son renforcement et son élaboration, se trouve au cœur de la cause nationale grecque, s'articulant autour de la reconquête de territoires unis par l'hellénophonie[31]. A l'instar de nombreux Grecs de la haute finance et du négoce, Etienne Zafiropulo et Georges Zarifi relèvent le défi de la propagation de la langue et de la culture grecque dans les écoles, universités et syllogues (associations) helléniques. L'objectif est multiple : renforcer, diffuser cette langue, déjà l'une des langues véhiculaires du grand commerce international, et sceller une influence culturelle et intellectuelle dans les Balkans et en Asie Mineure.

En Thessalie, en Thrace du Nord, en Macédoine, Zarifi bâtit et patronne toute une série d'établissements scolaires et d'académies, qui seront baptisées « Zarifia »[32]. L'École Normale de Philippopolis, implantée dans ce qui était la Roumélie orientale de l'Empire ottoman, de nos jours Plovdiv, située en Bulgarie, fut sa création : pendant de longues années, elle assurera la formation des futurs professeurs de lettres grecques en Turquie. A ses frais, il a fait reconstruire la Grande École de la Nation du Phanar à Constantinople, école qui, sous l'égide du Patriarcat, fut l'une des plus grandes écoles secondaires de l'hellénisme. Reconnaissante, Athènes lui décernera, pour services rendus à la cause nationale grecque, la Grande Croix de l'ordre du Sauveur, le saluant ainsi comme l'un de ses Grands Évergètes. A sa mort (en 1884), Constantinople décrète le deuil, et le Sultan lui-même a tenu à lui rendre les derniers hommages. Les magasins sont fermés. Les Grecs de l'Orient, de la diaspora et de Grèce, mais aussi des Turcs, des Levantins, une foule immense fit une haie d'honneur s'étendant sur plusieurs kilomètres depuis le centre de la ville. Une des personnalités de Constantinople venait de s'éteindre, ayant marqué le destin de toute une ville et de toute une population grecque, celle de l'Empire ottoman. Les rescapés des massacres

---

[30] Georges Prevelakis, « Le géographe serbe Jovan Cvijic et « la guerre des cartes » macédonienne », dans *Hommes et Terres d'Islam : mélanges offerts à Xavier de Planhol*, études réunies par Daniel Balland, Téhéran, Institut français de recherche en Iran, II, 2000, p. 271.

[31] Alexis Politis, Romandika chronia [Années romantiques], Athènes, E.M.N.E.- Mnimon, 1993 ; Sophie Basch, *Le Mirage grec*, édition Hatier-Kauffmann, Athènes, 1995.

[32] *Archives Privées de la Famille Zarifi* ; et N. Moschopoulos, « Georges Zarifi », dans *Megali Elliniki Egiklopaidia [Grande Encyclopédie grecque],* Athènes, 1933, en grec ; sur les rapports entretenus par G. Zarifi concernant l'organisation des entreprises culturelles, avec Léon Mélas, homme de lettres fort connu et acteur important de la scène politico-intellectuelle grecque, voir Léon Melas*, Mia oikogeneia - Mia istoria* [*Une famille – Une histoire*], Athènes, Académie d'Athènes, 1967, p. 255-256, en grec.

de « la catastrophe de l'Asie Mineure » de 1922, comme disent encore les Grecs aujourd'hui, ont gardé de son nom et de ses œuvres un souvenir inoubliable[33].

Etienne Zafiropulo fera de même[34]. A sa « patrie », Constantinople, où il était né (en 1817), où il fut élevé, il léguera, à l'intention de « [ses] coreligionnaires et compatriotes », ceux de la ville et des faubourgs, des îles et du Bosphore, une grande partie de sa fortune (environ 900 000 francs). D'autres bénéficieront de ses largesses : le Patriarcat Orthodoxe, ainsi que des écoles (construction ou entretien) et hospices grecs de la ville et de la région.

Lui aussi intéressé au renforcement de la culture et de la langue grecque, surtout dans les populations helléniques menacées de bulgarisation à partir des années 1870, Zafiropulo dotera une multitude d'écoles et d'églises grecques en Macédoine et en Thrace. En ce qui concerne « sa nation », la Grèce, il offrira 100 000 francs au roi Georges pour les besoins du pays ; 10 000 francs pour la reconstruction de l'École de commerce de Chalkis ; 10 000 francs à la Société archéologique d'Athènes pour la poursuite de ses activités culturelles, et 5 000 francs aux hospices et orphelinats d'Athènes. Enfin, 100 000 francs seront offerts à l'œuvre hellénique d'éducation comme legs aux « écoles grecques dans tous les pays du monde ».

Son nom est aussi lié à une entreprise de diffusion de la culture hellénique : les Syllogues grecs. Présidant « l'Association Adamandios Coray », il mobilisera pour la même cause, via Marseille, tout le réseau international grec de la diaspora, de la Grèce et du Proche Orient. Coray, savant grec, écrivain et grand érudit, est considéré comme l'un des fondateurs des lettres grecques modernes, et l'un des pères de leur renaissance au début du XIXe siècle.

Sous la présidence de Zafiropulo, le comité central de l'Association de Marseille a travaillé, pendant les années 1870 et 1880, à la publication à la fois du dictionnaire grec-français de Coray et de son importante correspondance, outil clef pour l'essor et l'expansion du philhellénisme en Europe. L'objectif de l'opération, que le Comité central de Marseille qualifiait d'« œuvre nationale »(1871), était la distribution de ces publications à « toutes les écoles helléniques de la Grèce libre ou assujettie »[35].

Une lettre (1886) envoyée par l'Association Coray à Démétrios Pétrocochino, autre important négociant de Marseille, témoigne bien des liens intimes entre Grande Idée et diffusion de la culture grecque :

« Le comité Coray vous informe qu'après plusieurs années de travail, il a réussi à réunir en 4 volumes toutes les lettres inédites ou publiées du Grand Homme. Notre souhait le plus intime est que leur lecture serve à l'imitation des sentiments patriotiques de notre Guide intellectuel et à l'expansion de l'Hellénisme ».[36]

Concernant cette « expansion de l'Hellénisme », Zafiropulo s'impliquera aussi dans ce que Georges Prévélakis appelle « la guerre des cartes ». Voici son explication :

« […] étant donné le mélange, voire même l'imprécision culturelle et ethnique dans les Balkans, la contribution des géographes était indispensable pour la définition d'entités territoriales et ethniques. Les cartes ethnographiques avaient une forte influence sur l'opinion publique et sur les hommes politiques, et elles constituaient donc un enjeu politique majeur. A partir de 1870, parallèlement à d'autres manifestations des antagonismes nationaux, une véritable guerre géographique, ou plutôt cartographique, s'est déroulée. Dans cette « guerre des cartes », les acteurs balkaniques ont d'abord essayé d'influencer les géographes et cartographes occidentaux, puis ils se sont mis à produire et à diffuser eux même des cartes ethnographiques »[37].

---

[33] *Ibid*.
[34] « Dispositions testamentaires de M. Etienne Zafiropulo… », *op. cit.*
[35] « Epitropi Coray » [Comité Coray], *Archives privées du Centre des Études Neo-helléniques (K.N.E.)/Collection privée Constantin Dimaras*, notre traduction du grec.
[36] *Archives de la famille Pétrocochino*, notre traduction du grec.
[37] Georges Prevelakis, « Le géographe serbe Jovan Cvijic et « la guerre des cartes » macédonnienne », *op. cit*, p. 258.

C'est l'amitié, mais aussi la Grande Idée qui rapprochera Zafiropulo de l'historien Constantin Paparrigopoulos[38]. Considéré par les Grecs comme « l'historien national », Paparrigopoulos est parvenu, dans un gros ouvrage de cinq volumes (1860-1874), à démontrer à la fois la longue durée de l'hellénisme depuis l'antiquité, puis le renforcement de son identité dans sa résistance à un panslavisme menaçant : ce dernier lorgnait en effet du côté des Balkans, intéressé entre autres territoires par la Thrace du nord et la Macédoine, terres que les Grecs, en partie pour des raisons historiques, considéraient comme éléments clefs de leur futur grand Etat. Zafiropulo chargera donc Paparrigopoulos de dessiner des cartes géographiques et culturelles (« de l'Europe et de la Grèce moderne, archéologiques et littéraires »[39]) l'initiative étant chapeautée par le Syllogue grec d'Athènes pour la diffusion des études helléniques. On devine l'intérêt de ces cartes : elles s'appuyaient sur les influences de la civilisation grecque dans ces terres, dont de larges fractions toujours soumises à l'Empire ottoman agonisant étaient revendiquées avant tout par la Bulgarie, sous couvert de panslavisme.

Dans son testament, Zafiropulo se montre particulièrement vigilant en ce qui concerne ces cartes, surtout pour leur conservation après sa mort. Il léguera donc au Syllogue d'Athènes 200 000 francs pour leur réédition par la maison Reimer de Berlin. Et il demande que le quart des 3000 exemplaires de ses cartes géographiques soit envoyé en Grèce, et le reste « pour toute la terre où il y a des écoles grecques, pour être distribuées et envoyées [gratuitement] », une dépense qu'il évalue à 50 000 francs. Il léguera 25 000 francs à « [son] ami » Paparrigopoulos, « qui a tant travaillé », mais le professeur d'Université étant décédé en 1891, Zafiropulo ajoutera ladite somme à l'aide à la diffusion gratuite des cartes[40].

Pour services rendus à la cause hellénique, les autorités athéniennes lui décerneront le plus haut titre du pays, celui de commandeur de l'ordre du Sauveur de Grèce. Le jour de sa mort sera pour Marseille et pour la grande communauté hellénique de par le monde, qui y délègue ses plus hauts représentants, un jour de deuil général. Plus de 40 000 personnes, où l'on vit tous les grands noms du négoce et des finances marseillaises et internationales, voulurent accompagner le cortège funèbre. Comme ce fut le cas pour Georges Zarifi, l'adieu fut à la hauteur des réalisations de l'homme, qui avait laissé une trace indélébile dans une ville et dans une époque, la deuxième moitié du XIXe siècle.

Liés à la haute bourgeoisie grecque de la deuxième moitié du XIXe siècle, deux des personnalités les plus distinguées de deux familles, Zarifi et Zafiropulo, avaient, dans deux des villes phares de l'époque : Constantinople et Marseille, établi et co-fondé une puissante dynastie commerciale et financière : la Z/Z.

Ils avaient marqué, accompagné, suscité la dynamique commerciale et financière de ces villes, mais tout autant, l'efflorescence culturelle et intellectuelle d'un hellénisme dont ils avaient embrassé la cause. Dans leurs villes respectives, leur œuvre philanthropique fut à l'origine et à la base de toute une partie de l'infrastructure des institutions de bienfaisance. Hommes de pouvoir, ils avaient certes en tête le bien-être des citoyens, mais aussi, on s'en doute, la consolidation de leur emprise sur toute une société.

C'est cette maîtrise des flux commerciaux et culturels qui leur permit par ailleurs de soutenir la Grande Idée, en encourageant le renforcement et l'enrichissement de la langue et de la culture grecques, l'hellénophonie et les influences civilisatrices constituant la pierre de touche des revendications territoriales grecques. Dans leur esprit, une Hellade agrandie donnerait un élan spectaculaire et sans précédent au négoce international, tout en consolidant, en Asie mineure et dans les Balkans, la puissance maritime et financière de leur petite « nation », la Grèce.

---

[38] Pour des notices biographiques sur Paparrigopoulos, voir entre autres Constantin Dimaras, *Istoria tis neoellinikes logotexnias [Histoire de la littérature neo-hellénique*], Athènes, Ikaros, 1975, p. 264-265, en grec.
[39] « Dispositions testamentaires de M. Etienne Zafiropulo… », *op. cit.*
[40] *Ibid*.

Avec leur disparition, un grand chapitre de l'histoire de l'hellénisme allait lentement et progressivement se refermer: celui de l'âge d'or du négoce et de la haute finance grecs, dont, Zarifi et Zafiropulo furent deux des plus éminents représentants, tout en se faisant les avisés porte-parole d'un idéal de l'époque : la question nationale hellénique.

Certes, il serait intéressant, toujours dans une optique comparatiste, d'établir des rapprochements entre d'autres Grecs de Marseille et d'autres communautés helléniques de la diaspora et/ou de l'empire ottoman du XIXe siècle. Le point de vue comparatiste, ouvrant sur des perspectives plus globales, permettrait alors d'approfondir la question de la dimension des réseaux internationaux des Grecs. Si cette approche méthodologique, dont la présente étude ne constitue qu'un petit échantillon, devait réduire les nombreuses zones d'ombre toujours existantes, on verrait alors apparaître un hellénisme partie intégrante aussi bien de l'histoire de France que de l'histoire méditerranéenne, une Méditerranée élargie jusqu'aux terres fertiles en blé tendre de la mer Noire, véritable grenier de l'Europe.

Sources manuscrites et imprimées

A) Archives

Archives de la Banque de France, Paris.
Archives de l'église orthodoxe de Marseille, « Baptêmes et mariages dans l'église orthodoxe de Marseille », documents traduits du grec.
Archives de l'église orthodoxe de Marseille, « Le Livre d'Or comportant le nom des objets offerts et des bienfaiteurs », document en grec.
Archives privées de la famille Petrocochino.
Archives privées de la famille Zarifi.
Archives privées du Centre des Études Néo-helléniques (K.N.E.)/ Collection privée Constantin Dimaras, « Epitropi Coray » [Comité Coray], en grec.

B) Journaux

Globe, 16/4/1881, journal britannique.
L'Indépendance hellénique, 2/4/1870, hebdomadaire grec écrit en français.
L'Oursin, 27/1/1883, journal de Marseille.
Le Petit Marseillais, 26/1/1908, quotidien de Marseille.

C) Entretiens

Madame Borelli, parente des familles Zarifi-Zafiropulo, Marseille, avril 2000.
Madame Geneviève De Broche des Combes, descendante de la famille Pétrocochino, Marseille, février-juin 2000.
Pierre Echinard, historien de la ville de Marseille, 1999 – 2000.
Monsieur le Proviseur du Lycée Thiers de Marseille, autrefois Lycée de Marseille, Marseille, juillet 1999.
Constant Vautravers, journaliste de Marseille, Marseille, juillet 1999.
Théodore Zarifi, descendant des familles Zarifi- Zafiropulo, Marseille, juillet 1999.

D) Collections

Collection de la Bibliothèque Gennadios, « Dispositions testamentaires de M. Etienne Zafiropulo décédé à Marseille le 8 décembre 1894 », Athènes.
Collection privée de la famille Borelli, Jacques Borelli, « Stathatos – Zafiropulo », 1985.
Collection privée de la famille Petrocochino, Tout-Marseille, 1906.
Collection privée de la famille Zarifi, Fanny Charles-Roux, « Je me souviens… ».

E) Publications périodiques et ouvrages

Sophie Basch, *Le Mirage grec*, éditions Hatier - Kauffmann, Athènes, 1995.
Jean Carpentier et François Lebrun (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris, éditions du Seuil, 1998.
R. Caty, E. Richard et P. Echinard, *Les patrons du Second Empire*, Picard- éditions Cénomane, Le Mans, 1999.
Jacques Delmas, *Histoire du Lycée de Marseille*, Imprimerie marseillaise, Marseille, 1898.
Georges B. Dertilis, « Entrepreneurs grecs : trois générations, 1770-1900 », dans Franco Angiolini et Daniel Roche (dir.) *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, éditions de l'ÉHESS, 1995.
Georges B. Dertilis, (dir.) *Banquiers, usuriers et paysans*, Paris, éditions La Découverte-Fondation des Treilles, 1988.
Constantin Dimaras, *Istoria tis neoellinikis logotechnias [Histoire de la littérature néo-hellénique]*, Athènes, Ikaros, 1975, en grec.
Pierre Echinard, *Grecs et philhellènes à Marseille de la Révolution française à l'indépendance de la Grèce*, Institut historique de Provence, Marseille, 1973.
Pierre Echinard, « 1840-1900 : Marseille à l'heure grecque », *Le Méridional*, 243/1996.
Pierre Guiral, « Marseille et la Grèce du XIXe siècle à nos jours », *O Ellinismos eis to eksoterikon [L'Hellénisme à l'étranger]*, Akademie-Verlag-Berlin, 1968.
I. K. Hasiotis, *Episkopisi tis istorias tis neoellinikis diasporas [La diaspora néo-hellénique : une vue d'ensemble]*, Salonique, Vanias, 1993, en grec.
Christos Hadziiossif, « Banques grecques et banques européennes au XIXe siècle : le point de vue d'Alexandrie », dans Georges Dertilis (dir.) *Banquiers, usuriers et paysans*, Paris, éditions La Découverte-Fondation des Treilles, 1988.

Pierre Leris, « La colonie grecque de Marseille », *Le sémaphore de Marseille*, 1er et 6/10/1913.
Christopher A. Long, *Genealogies of the Zarifi and Vlasto families,* dans le site électronique : www.ChristopherLong.co.uk .
*Marseille au XIX*e *siècle : Rêves et triomphes*, Marseille, Musées de Marseille, 1991- 1992.
Léon Melas, *Mia oikogeneia - Mia istoria [Une famille - Une histoire]*, Athènes, Académie d'Athènes, 1967, en grec.
François Mazuy, *Essai historique sur les mœurs et coutumes de Marseille au dix-neuvième siècle*, Arnaud et Cie, Marseille, 1853.
N. Moschopoulos, « Georges Zarifi », dans *Megali Elliniki Egiklopaidia* [Grande Encyclopédie grecque], Athènes, 1933, en grec.
F.N. Nicollet, « Chronique », *annales de Provence*, 1912.
Erato Paris, *La genèse intellectuelle de l'œuvre de Fernand Braudel « La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II » (1923-1947),* thèse de Doctorat, soutenue le 23 septembre 1997 à l'E.H.E.S.S.
Alexis Politis, *Romandika chronia [Années romantiques]*, Athènes, E.M.N.E.- Mnimon, 1993.
Georges Prevelakis, « Le géographe serbe Jovan Cvijic et « la guerre des cartes macédonienne », dans *Hommes et Terres d'Islam : mélanges offerts à Xavier de Planhol*, études réunis par Daniel Balland, Téhéran, Institut français de recherche en Iran, II, 2000.
Traian Stoianovich, « The conquering Balkan orthodox merchant », *Journal of economic history*, n° 20, 1960.
M.-D. Sturdza, *Dictionnaire historique et généalogique des grandes familles de Grèce, d'Albanie et de Constantinople*, chez l'auteur, Paris, 1983.
Nikos Svoronos, *Episkopisi tis neoellinikis istorias [Histoire néo-hellénique : une vue d'ensemble]*, Athènes, Themelio, 1994, en grec.
C.D. Tekeian, « L'importante colonie hellénique du XIXe siècle et son influence sur l'économie de Marseille », *Bulletin de la Chambre de commerce hellénique de Marseille*, 2e trimestre 1961.
Vassiliki Theodorou, *Recherches sur les donations des Grecs de l'étranger à l'État hellénique pendant la deuxième moitié du 19ème siècle*, Mémoire pour le DEA, inédit, Paris, ÉHESS, 1980-1981.

L'EVOLUTION DE LA VIE MUSICALE A NICE DE 1860 A 1914

Laure BARETGE

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de MM. Derlange et Schor

La période de 1860 à 1914 fut pour Nice, riche en événements aussi bien politiques que culturels.

Dans ce domaine, la vie musicale fut d'une rare intensité pour une ville provinciale, et son évolution nous montre bien par jeu de miroir, celle des mentalités de l'époque. La position frontalière de Nice et l'hétérogénéité de sa population composée du peuple niçois mais aussi de riches résidents européens attirés par le climat, permit en effet l'expression d'une grande variété de styles musicaux. Cette diversité cependant, ne se révéla que peu à peu. En effet, il y eut d'abord de 1860 à 1880, une période où la vie musicale fut dominée par le faste des manifestations mondaines qui avaient lieu pendant la plus grande partie de l'hiver. La population était alors un peu écrasée par ce déploiement de festivités et restait cantonnée au registre folklorique et traditionnel. Vers 1880 pourtant, Nice qui construisit pour ses hôtes de marque deux beaux casinos, vit sa population manifester un grand désir d'apprendre la musique et de se divertir pendant la saison creuse. Elle participa ainsi grâce aux sociétés musicales et aux cafés-concerts à la vie culturelle de sa ville. Enfin, au début du XXe siècle, on constate une ouverture plus grande vers le monde extérieur, un état de réceptivité aux autres cultures, mais aussi un tassement des démarcations sociales ainsi qu'une ébauche de démocratisation de l'apprentissage de la musique.

• 1860-1880, une vie musicale mondaine et hivernale

La société hivernant de bon ton, au cours des années 1860-1870, fréquenta Nice de plus en plus assidûment. Les têtes couronnées figuraient sur la liste des résidents étrangers : la famille impériale russe, les familles royales anglaise et belge. En dehors des hivernants qui séjournaient à Nice pour des raisons de santé, d'autres étaient attirés par le climat, la variété des plaisirs, la facilité des relations distinguées. Les fêtes mondaines se multipliaient ; on recevait dans ses salons, tandis que des Cercles se créaient.

Cette mode des salons se dessine entre les années 1865 et 1890. L'art sérieux, musique de chambre vocale et instrumentale se réfugie de plus en plus dans les villas particulières. Chaque saison, les riches propriétaires des plus somptueuses résidences organisent des concerts de haute tenue et y convient les plus brillants interprètes du moment. Le cadre des festivités était des petits bijoux d'architecture, aménagés avec grand goût telle la villa des Palmiers (aujourd'hui devenue archives municipales) ou bien le château Barla.

Parmi cette profusion de rendez-vous musicaux, trois salons ont eu une place assez marquante. Il en est ainsi de la villa Vénitienne tenue par le vicomte Vigier et sa femme, qui fut en son temps une grande cantatrice[1]. En 1855, elle fut en effet la créatrice des Vêpres siciliennes de Verdi. S'étant retirée de la scène internationale, elle continua à se produire dans son salon où elle fit encore grande impression.

L'autre salon qui connut une grande activité musicale fut le château Valrose[2] (devenu faculté des Sciences) dont le propriétaire, était un aristocrate russe, le baron Von Derwies. Grand amateur de musique et fort riche, celui-ci fit construire au sein du château, une salle de musique qu'il transforma par la suite en véritable salle d'opéra. A celle-ci était rattaché, un orchestre symphonique privé avec choristes. Entre 1879 et 1880 le rayonnement de Valrose était à son apogée et les plus célèbres artistes y jouèrent.

Une troisième figure intéressante à noter parmi ces mélomanes de la haute société, est celle d'Antoine Gautier, qui tint une place à part dans la tradition des salons. Très bon altiste et violoniste, musicologue, il partagea sa passion avec son frère, Raymond et commença très tôt une collection d'instrument de musique très éclectiques. Dans son appartement de la rue Papacino, les soirées musicales étaient minutieusement préparées. Il faisait usage de cartons d'invitation personnalisés, faisait spécialement imprimer ses programmes, précieux renseignement sur les

---

[1] Favre (Georges), *Une grande cantatrice niçoise, la vicomtesse Vigier*
[2] Favre (Georges), *Un haut lieu musical niçois au XIXe siècle, la villa Valrose*

musiques jouées. Le répertoire s'étendait de Bach à Fauré. Des œuvres vocales y figuraient souvent. De nombreux artistes aussi bien que de jeunes débutants on pu fréquenter le salon Gautier où venaient aussi de grands interprètes comme Jacques Thibaut, Eugène Ysaye, violoniste de renom ou la cantatrice de l'opéra comique Pauline Smith. Lors d'une soirée de 1902, Gabriel Fauré vint y jouer plusieurs compositions pour piano.

L'apogée de ce mouvement semble se situer dans la période 1870-1885. Après cette période éclatante, le phénomène déclina au profit des cercles et surtout des casinos. En effet, vers 1880 un grand changement se produisit : un grand nombre d'hivernants venu pour cinq ou six mois avec suite de domestiques diminua la durée de son séjour qui se réduisit alors à deux mois ou à quelques semaines. Il devint donc plus commode et moins onéreux d'aller à l'hôtel. Néanmoins on recevait encore chez soi pour donner des concerts. Ainsi le château Barla, après une interruption momentanée à la mort de M. Bishop en 1883, reprit vie et il s'y donna encore des réceptions entre 1888 et 1891. De même, le salon d'Antoine Gautier resta ouvert jusqu'à la mort de celui-ci en 1916.

Ces salons furent l'occasion d'entendre les artistes les plus en vue du moment mais aussi celle, pour la haute société hivernante ou niçoise de se produire suivant ses talents. Ils ont été aussi un tremplin pour quelques jeunes artistes encore inconnus, qui ont profité de la générosité de leurs hôtes et de leur influence dans le milieu musical.

Aux villas privées se sont peu à peu ajoutés les cercles, établissement destinés à offrir aux hôtes de qualité, souvent difficiles, des plaisirs variés. Dès le rattachement de Nice à la France, le souci du succès de la saison fut une des préoccupations majeures des gouvernants et le travail était grand puisque depuis la fin du XVIIIe siècle où un projet de Casino avait été esquissé pour les premiers hivernants, rien ou presque n'avait été tenté par le gouvernement sarde, ni par la municipalité de Nice pour attirer et retenir les étrangers.

Dans l'ordre chronologique, il y eut d'abord le cercle philharmonique, situé dans la vieille ville qui était essentiellement niçois, puis vint le cercle Masséna dans les nouveaux quartiers, issu d'une scission d'avec le précédent et enfin au début des années 1870, le cercle Méditerranée, cercle cosmopolite.

Les locaux étaient souvent très vastes et comprenaient de nombreuses salles (salle de billard, salle de jeux, salle de lecture et bien sûr salle des fêtes ou salle de spectacle). Pour pénétrer dans ces lieux fastueux, il fallait se soumettre à des conditions assez strictes. En effet, par exemple pour être admis au cercle philharmonique, il fallait être présenté par trois sociétaires, avoir vingt et un ans, et être originaire de Nice ou y résider depuis dix ans. Par la suite ces règles rigoureuses s'assouplirent un peu mais la cooptation fut toujours de mise.

Au niveau musical, les deux premiers cercles se montrèrent d'assez piètres organisateurs, cependant le cercle de la Méditerranée qui fut le plus chic des cercles, tenu par le vicomte Vigier, connut de fort belles soirées et matinées. Ce fut par exemple l'endroit où fut joué en 1881 pour la première fois en France, Lohengrin avec dans le rôle d'Elsa, la vicomtesse.

Ainsi à côté des réceptions organisées dans les villas privées existaient des lieux de divertissement qui pouvaient recevoir plus de public et lui proposer des activités plus variées. De ce fait, la musique n'était pas le centre d'intérêt premier. Il y eut certes, des soirées de concerts mémorables surtout dans le dernier-né des cercles, mais les salons furent de manière générale, un vivier d'artistes beaucoup plus riche. Dans tous les cas, la musique occupait au sein de la population mondaine une place de premier rang : musique de chambre, œuvres lyriques ou symphoniques, étaient pour cette population une grande source de distraction et souvent une passion.

A côté de cette vie exclusivement mondaine existait aussi une vie lyrique intense située dans les vieux quartiers. Fidèle au répertoire italien, elle manifestait un attachement profond à ses racines.

Dénommé théâtre impérial depuis 1860, l'opéra avait un passé brillant et Nice dont le cœur et l'âme restaient encore italiens, respectait les traditions tricentenaires du théâtre lyrique, accordant

une place de choix à ce style de divertissement. Situé dans le vieux Nice, il était l'héritier direct de la ville italienne si férue de bel canto. Construit en ces lieux par tradition historique, il attirait les gens simples, mais aussi les aristocrates et les bourgeois, que l'environnement indisposait. Encore avait-on pris soin de ménager deux entrées bien distinctes, pour que les deux publics ne se rencontrent jamais !

Le répertoire est resté pendant les vingt premières années du rattachement, presque toujours restreint à la musique italienne. Et malgré le changement d'enseigne qui fit de l'opéra, un théâtre municipal en 1870, il n'y eut que peu d'efforts faits en faveur de l'opéra français. Cet exclusivisme suscita déjà quelques tensions entre partisans de la musique française et ceux de la musique italienne mais celles-ci restèrent pour ainsi dire en état de latence jusque dans les années 1880, où une querelle publique éclata. Cependant, malgré l'étroitesse des programmes, l'opéra présentait au public niçois et étranger des artistes de premier rang. Autour de 1880, il connaissait une grande notoriété grâce au défilé sur scène d'artistes comme la Patti, la Melba ou encore Emma Calve, mais aussi grâce à l'infatigable activité de son directeur, Bologni.

Mais la vie lyrique ne se déroulait pas seulement au théâtre de l'opéra mais aussi au théâtre français et au théâtre italien. Plus petites que celles de l'opéra, les autres salles lyriques niçoises n'en connurent pas moins leurs événements.

Ainsi le théâtre français fut en quelque sorte le temple de l'opérette à Nice de 1860 à 1888. Louis Avette qui fut un directeur très actif, organisa de mémorables représentations et accueillit de grands compositeurs, tel Offenbach qui dirigea en 1866 et 1869 deux de ses opérettes dont La Grande Duchesse incarnée par Hortense Schneider.

Le théâtre italien, rue Saint-Michel, fut, en 1873, le cadre de la création française de la Force du Destin de Verdi.

Ainsi la vie lyrique fut pendant ces vingt premières années du rattachement, assez vivace : les grands artistes furent nombreux à venir goûter aux planches des salles niçoises. Cependant, le répertoire restait encore assez étroit et profondément italien, plus attaché à plaire à une partie de la population niçoise qu'aux hivernants, qui auraient aimé un peu plus de variété dans le choix des spectacles.

Dans ces années qui suivirent le rattachement, nous l'avons vu, Nice est devenu un haut lieu touristique, en partie grâce au prodigieux essor du réseau ferré. Peu à peu, elle se hissa au rang de capitale d'hiver. Nice était assurément une ville où la population mondaine fleurissait et ne manquait pas de distractions musicales. Celles-ci s'organisaient aux quatre coins de la ville, tout au long de la saison, du 15 octobre au 15 avril. Après cette période d'intense activité, la plupart des hivernants se retiraient dans d'autres lieux à la mode, laissant à Nice une impression de vide. Ainsi une fois les principaux artisans de l'activité musicale, partis, qu'en était-il des seconds rôles, c'est à dire de la population locale qui était exclue de la plupart des manifestations que nous avons évoquées plus haut ? Quelles étaient ses possibilités d'écoute et d'action dans le domaine musical ? Il y avait certes des fêtes traditionnelles anciennes appelées festins, qui se déroulaient dans différents quartiers mais la musique restait ici un support à l'amusement plus qu'un art véritable. Il semble que peu d'efforts aient été faits dans l'optique d'un développement musical pour cette population moins favorisée. C'est à cette période qu'apparurent les premiers cafés et les premières associations musicales.

Les sociétés musicales représentaient une des rares pratiques culturelles actives de la population niçoise. Mises en place durant la période qui vit éclore l'ensemble du mouvement associatif moderne, elles attestaient de la volonté des classes populaires de participer à la vie culturelle de la ville ainsi que de leur goût naturel pour la musique.

En 1880, la ville en comptait trois importantes, la musique municipale, la société philharmonique, et le conservatoire. Toutes trois se proposaient de jouer de la « grande musique » bénévolement (sauf la musique municipale) et à l'échelle locale afin de permettre à la population

niçoise de l'entendre, de se familiariser avec elle. Ainsi allait-on écouter la musique municipale au jardin public.

Ces premières associations qui se proposaient de développer parmi leurs membres et auditeurs le goût de la musique furent le début d'un vaste mouvement qui s'épanouit dans les vint années suivantes. De cette manière, le cap de la musique traditionnelle allait être dépassé.

Issus des cafés-chantants et cafés-spectacles, les cafés-concerts s'imposèrent à Paris vers 1860 et un peu plus tard en province. D'abord construits pour attirer les touristes, les propriétaires comprirent très vite l'intérêt qu'ils pouvaient susciter chez la population locale. Dans cette optique, les cafés-concerts restèrent ouverts pendant tout l'été et s'érigèrent en attraction de la saison chaude.

Les règles de fonctionnement étaient très strictes. En effet, la concurrence avec le théâtre était proscrite et la disposition légale leur interdisait la représentation des pièces lyriques ou dramatiques, et l'apparition sur scène de personnages grimés. De plus, les pièces ne pouvaient avoir de décor et les orchestres étaient souvent réduits. Ce fut pourtant un grand succès.

Ce qui attirait la population, c'était que le café-concert était un établissement où moyennant une faible rétribution prélevée sur le prix des consommations ordinaires d'un simple café, on pouvait entendre de la musique, des romances, des chansonnettes par des artistes qui n'étaient pas sans mérite. De plus, le spectateur se sentait libre de ses mouvements pendant la représentation, ayant la possibilité de boire, de parler, de fumer….

Ainsi, avons-nous pu, grâce à ce tableau de la vie musicale niçoise de 1860 à 1880, nous rendre compte que l'activité dans ce domaine était assez importante et gagnait en notoriété nationale et internationale. Néanmoins, il est remarquable que les principaux bénéficiaires étaient de la haute société, hivernants ou notables niçois.

• 1880-1900, Nice une ville pour tous

Les vingt années qui succèdent à celles que nous venons de voir, sont en matière musicale, une période de renouveau, aussi bien dans les sphères mondaines que dans le milieu populaire. En effet, les cercles déclinent au profit des casinos ouverts à tous. L'opéra refait peau neuve après le grave incendie de 1881 et enfin, la musique populaire s'exprime de plus en plus ouvertement aux quatre coins de la ville.

Dès les années 1880, la musique populaire commença à trouver ses marques et à se structurer. Les sociétés musicales et les cafés-concerts fleurissaient au cœur de la vile. De même, au sein du carnaval, fête populaire par excellence, une place de plus en plus importante était faite à la musique.

Dans la fête unificatrice du carnaval où se mêlaient et s'affrontaient les populations locales et hivernantes, les années 1890 virent l'apparition des chars de la musique qui étaient devenus l'accompagnement des chars officiels de sa Majesté Carnaval et son épouse. Souvent ces chars avaient la forme d'un instrument de musique : une contrebasse appuyée sur des partitions (1891), un orgue monumental (1894). Plus tard même, une chanson officielle du carnaval fut créée par le comité des fêtes pour accueillir sa Majesté dès son arrivée. Elle était un véritable trait d'union entre les Niçois. Répandue dans toute la ville par les chanteurs des rues dès Noël, elle était connue de tous.

A partir des années 1885, le phénomène associatif s'amplifia et de nombreuses sociétés virent le jour. Les Niçois de cette manière, manifestaient le désir de dépasser les cadres traditionnels pour accéder à un niveau supérieur découvert par l'intermédiaire du tourisme de luxe et des apports culturels français. De plus, l'arrivée de musiciens attirés par les potentialités du nouveau département permit de mettre les structures d'apprentissage musical en place.

Bien que ces sociétés aient participé au même phénomène, différentes vocations[3] s'exprimaient à travers elles. Ainsi certaines avaient un but pédagogique, comme la société musicale de Nice qui composée de musiciens expérimentés, se donnaient comme projet de propager le goût de la musique par la vulgarisation de ses proches au moyen de concerts publics où étaient exécutées les grandes œuvres des maîtres anciens et nouveaux.

D'autres comme la société orchestre fondée en 1890 formaient des orphéons. La chorale niçoise se proposait, elle, d'étudier le solfège, le chant et la musique. Ces sociétés pouvaient aussi avoir un but pédagogique et militaire comme la Renaissance de Nice ou la Lyre niçoise. Enfin les Enfants de Nice, à travers l'étude sérieuse de la musique cherchait à veiller aux mœurs des jeunes gens en même temps qu'elle développait leurs ressources intellectuelles. Ces initiatives furent chaleureusement encouragées par le conseil municipal qui exprima en 1895 le désir de voir se multiplier ces associations bénéfiques à la ville : « car elles exercent une heureuse influence sur la moralité des jeunes gens qui en se créant des distractions travaillent à leur instruction en employant ainsi utilement leur temps ».

Soutenu par la mairie, ce mouvement populaire produisait ses spectacles en divers endroits : certaines sociétés animaient les festins, fêtes traditionnelles niçoises où les orchestres composés de dix à vingt musiciens, accompagnaient des bals champêtres qui s'étalaient sur deux jours. Les sociétés pouvaient aussi êtres appelées à renforcer les manifestations officielles comme la fanfare des Enfants de Nice qui affectée au corps des sapeurs pompiers, prit part à tous les services commandés par l'administration municipale. Enfin, les sociétés niçoises semblaient participer à toutes sortes de concours[4] qui avaient lieu à Marseille, Nîmes ou Lyon. Pour les frais qu'occasionnaient les déplacements, la municipalité se montra souvent assez généreuse. Celle-ci y voyait sans doute un intérêt car dans le cas de victoire à un concours d'une société niçoise, le prestige de la ville en était grandi.

Mais ces subventions n'étaient pas seulement accordées pour pallier les frais des concours, elles l'étaient aussi pour encourager les sociétés. Notamment les jeunes associations qui débutaient comme la société des Enfants de Nice ou la Chorale Niçoise. Ainsi la politique culturelle de la ville qui apparaît à travers ces subventions était une politique de développement des activités musicales au sein de la population locale. Cependant la municipalité n'alla pas jusqu'à faire de l'école de musique de Nice une école reconnue à l'échelon national.

En effet, en 1884, le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts proposa à la mairie de Nice d'allouer une somme de 2000 francs destinée à l'organisation de l'enseignement spécial de la musique. Mais la municipalité jugeant les contreparties trop contraignantes, refusa de saisir cette opportunité.

Ainsi les cadres de l'enseignement musical resteraient à leur état embryonnaire. Les professeurs n'étaient pas fixes ni rémunérés régulièrement et malgré un nombre d'élèves motivés assez important, l'apprentissage restait une sorte d'amateurisme poussé qui n'avait rien à voir avec le programme structuré des conservatoires déjà existants dans d'autres villes.

Au sein des associations, la musique municipale avait un statut particulier, puisque les musiciens étaient des professionnels. D'autre part, ce corps de musique officiel représentait un apport culturel très important pour la ville et exerçait un véritable pouvoir d'attraction sur les hivernants. La municipalité qui s'en rendit très vite compte, engagea de nombreuses dépenses pour rendre cette association encore plus prestigieuse.

Ainsi, dès 1868, la musique municipale de Nice, racheta un ensemble de 86 morceaux formant la bibliothèque des concerts populaires du conservatoire de Lyon. On y trouvait une vingtaine de partitions pour orchestre et chant, et deux partitions des œuvres de Mendelssohn et de Schumann. Ces concerts eurent un grand succès, aussi bien parmi les hivernants qu'au sein de la population locale.

---

[3] ADAM, série 4 M

[4] Hermet (Yanne), *La culture populaire laïque de 1860 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, 1997, Nice

Ainsi la musique municipale, rassembla un public très hétéroclite, qui ailleurs, était plutôt divisé en « castes », se côtoyait rarement. Outre son rôle unificateur, elle permit aux classes populaires niçoises d'approcher la musique classique, dépassant les cadres étroits de la musique folklorique et traditionnelle. A travers ces sociétés musicales, la musique n'était plus seulement un des moyens d'expression de la culture traditionnelle, elle devenait un art à part entière. De plus, elle n'était plus cantonnée au registre populaire. Grâce à l'intervention de musiciens venus du reste de la France, la culture musicale populaire s'était ouverte à d'autres répertoires. Le répertoire classique était maintenant abordé et apprécié de beaucoup.

En même temps que le mouvement associatif se développait, les cafés-concerts proliféraient avec le même dynamisme. Entre 1878 et 1882, suivant l'impulsion donnée par quelques cafés, un grand nombre de propriétaires de ces établissements demandèrent l'autorisation de transformer leur café en café-concert. Pour l'exemple, le café de L'avenir rue de la Soux et le café de la Victoire place Masséna qui firent une demande pour que leur commerce soit plus rentable.

Le développement des cafés-concerts reçut un accueil très chaleureux, et le succès fut tel, que des spectacles se montèrent durant l'hiver, et que les lois contre la concurrence envers les théâtres furent rapidement oubliées par les autorités de la ville, ainsi que par les théâtres qui ne s'en plaignirent pas très longtemps. En effet, le niveau artistique des pièces proposées n'était pas adapté au tourisme de luxe, qui préféra des plaisirs plus aristocratiques.

Malgré ce désistement manifeste des hautes classes, le public des cafés-concerts fut assez varié[5], allant des ouvriers au petits et moyens bourgeois. Néanmoins, on ne se mélangeait pas trop, et suivant le quartier où le café était situé, un certain public était représenté. Ainsi, il existait d'une part, des établissement distingués produisant de vrais spectacles recherchés par les touristes, comme les Folies Niçoises. D'autre part, les établissements les plus modestes donnaient des spectacles plus adaptés à la population locale, comme le café de la Victoire ou le café de la République. Enfin des établissements de basse catégorie attiraient des individus plus portés sur les rixes que sur les spectacles, comme le café des Fleurs rue Pastorelli. Ces trois types de cafés-concerts proposaient donc différentes sortes de spectacles et de concerts. D'autres part, la langue utilisée n'était pas non plus la même d'un café à l'autre.

Ainsi, les cafés qui accueillaient un public distingué, donnaient souvent des spectacles en français et en anglais, ainsi que des airs d'opéra en italien et en allemand. Les mieux équipés, possédaient une scène et un orchestre, qui permettaient l'interprétation d'airs d'opéra et opérette, dans les meilleurs conditions.

Dans les cafés populaires c'était plutôt le concert vocal qui dominait. Les langues utilisées étaient pour beaucoup l'italien qui restait le mode principal de communication culturel, le niçois, un peu moins présent et dans une moindre mesure, le français malgré l'effort des autorités à veiller à ce que la langue soit utilisée dans toutes les circonstances de la vie quotidienne. Néanmoins, des brasseries comme celle d'Alsace-Lorraine, proposaient des tours de chant en français.

Ce nouveau type de divertissement obtint ainsi un grand succès dans le milieu populaire qui, « y apprend quelques chansons pour égayer ses heures de travail »[6]. Cependant, le café-concert est loin d'être devenu le loisir de la classe populaire dans son ensemble, la semaine de travail étant de 60 à 70 heures ! De plus, dès que ceux-ci pratiquèrent l'entrée payante, la clientèle devint nettement bourgeoise.

Cette période vit également l'éclosion de petits théâtres de quartier.

Jusqu'au début de la Troisième République, l'opérette resta cantonnée à Nice, au sein du théâtre français et du théâtre municipal. Toutefois, à partir des années 1870, des changements survinrent. Loin de se doter d'un nouveau théâtre aussi important que le théâtre français, la ville de

---

[5] ADAM, série 4 T 27

[6] Richard (Lionel), *Cabaret, cabarets, origine et décadence*, Plon, 1991

Nice n'en vit pas moins se développer des théâtres en plein air, théâtres plus populaires où se jouèrent souvent des petites opérettes en un acte.

Ce fut le cas des Bouffes Niçois (café-concert qui édifiait en été, dans son jardin, un théâtre en planches), théâtre en plein air, et situé face à la mer. D'après les programmes publiés dans le *Journal de Nice*, on pouvait y voir les opérettes en un acte d'Offenbach (Les deux aveugles, La Rose de Saint Flour), de Lecoq (Pomme d'api) et bien d'autres.

L'opéra aussi, trouva des cadres plus intimes et plus populaires que le théâtre municipal. Pour citer un exemple, le théâtre Politéama situé place Garibaldi, recevait des troupes lyriques, qui, avec une mise en scène sommaire, des costumes peu luxueux, mais de bons artistes, interprétaient le répertoire italien, attirant aussi la petite bourgeoisie niçoise.

La vie lyrique, aussi, au cours des vingt dernières années du XIXe siècle, connut des remous qui, peu à peu, lui permirent de se renouveler, d'introduire des nouveautés dans son répertoire. A l'opéra, le changement fut concrètement stigmatisé par une reconstruction du bâtiment, à la suite de l'incendie de 1881. Pour ce qui est de l'opérette, le théâtre français, nous l'avons vu, a laissé sa place au Casino, mais aussi à de nombreux petits théâtres de quartier, dont nous avons parlé plus haut.

Au soir du 23 mars 1881, un incendie détruisit l'opéra[7]et fit de nombreux morts. De fait, le fier succès qu'il avait acquis au cours de ces deux décennies fut pour un moment interrompu par cette catastrophe. Une décision de reconstruction fut prise en 1883 mais celle-ci fut considérablement retardée par les différentes difficultés administratives, les prises de position de certains journaux, les pressions de l'opinion publique, si bien que deux années séparèrent la décision de l'application. Cette construction mit en jeu de nombreux intérêts et suscita une bataille pour le choix du quartier. Cette querelle opposait la vieille cité en déclin et la ville neuve en constante expansion. Après avoir hésité entre trois projets d'emplacement, l'une au square des Phocéens (place Albert 1er), l'autre aux Terrasses (vieille ville) c' est le dernier qui fut adopté à l'unanimité : l'ancien théâtre incendié augmenté de la ruelle et de la maison Bobelli. Une fois les travaux finis, une cérémonie d'inauguration eut lieu qui consacra à nouveau Nice comme capitale du divertissement.

Un autre conflit se joua au sein de l'opéra après le choix de son emplacement. Ce fut un conflit linguistique qui opposa les partisans de l'opéra français et ceux de l'opéra italien. Ceci s'explique par le fait qu'après le rattachement, lorsque la langue officielle devint le français, le théâtre se montra hostile aux œuvres chantées en français qui jusqu'alors étaient appréciées. Ainsi Nice était en 1870 la seule ville française dotée d'une théâtre municipal italien ce qui provoquait l'étonnement irrité de certains. Le nationalisme exacerbé par la défaite de 1870 porta la question au premier plan de l'actualité. L'enjeu devint politique entre partisans de l'opéra français et partisans de l'opéra italien.

Le guerre éclata conduite par Hardy Polday, rédacteur au *Rabelais journal* fondé en 1880. Commencée en 1884, elle s'acheva quatre ans plus tard par la victoire des partisans de Bizet et de Gounod. Hardy Polday fut renforcé dans sa lutte par les événements extérieurs. En effet, en 1882 avait été signé la triplice entre l'empire allemand, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Par cette alliance, Bismarck renforçait l'isolement de la France. Polday invoquait la cause nationale. Avec l'appui de la presse, il réussit à faire démissionner le directeur Bologni. Mais ses successeurs également italiens, subirent la même défaite car Hardy Polday voulait plus. Il attendait que les autorités tranchent le débat et il obtint gain de cause. En effet, un vote au sein du conseil municipal donna raison à l'opéra français avec 21 voix contre 8.

En conséquence, on choisit un directeur français Taillefer qui eut à cœur d'inaugurer la saison 1888-1889 par une œuvre de Halevy, « La Juive ». Avec cette œuvre, s'ouvrait un nouveau

---

[7] Duthion (Pascale), *L'opéra de Nice de 1881 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Nice, 1982

chapitre pour l'opéra niçois, qui toutefois, ne rejeta pas en bloc son répertoire italien. Cette décennie, bien qu'agitée, fut illuminée par la présence d'un directeur hors du commun, Gunsbourg, qui par son intelligence et son dynamisme sut donner à l'opéra un éclat exceptionnel.

Un article du journal *La Vie Mondaine* du 14 avril 1892 témoigne du changement qui s'opère dans la vie de saison : « la société mondaine de Nice subit une crise dont nous sommes les témoins un peu attristés. A mesure que la ville grandit et se peuple le flot des visiteurs augmente. Les relations autrefois très faciles, très sûres, très intimes, deviennent plus hasardeuses, plus suspectes, plus superficielles. Les séjours s'abrégeant, l'hôtel l'emporte sur la villa et déjà certaines sont remplacées dans le centre ville. » Les hivernants arrivaient plus tard et leur séjour était plus court, un ou deux mois seulement. Désormais l'accueil hôtelier l'emportait. La clientèle reste ploutocratique et cosmopolite mais en augmentant son nombre la migration élargit son recrutement aux couches étroitement bourgeoises. C'était le déclin des cercles où l'on se coopte, le triomphe du casino ouvert à tous.

L'arrivée à la mairie d'Alfred Borriglione en 1881, s'accompagna de toute une série de projets réaménagement de la ville (projet d'assainissement, création du boulevard Gambetta) parmi lesquels figurent la construction du casino municipal. Pour lui, cette création était vraiment une nécessité pour la ville « car, en cas de pluie, il n'y a aucune distraction pour les étrangers. A l'hôtel on s'ennuie. Le mari se rend au cercle mais la femme et les enfants où vont-ils ? Eh bien au casino où vous avez un jardin d'hiver, une musique, une salle de spectacle, un théâtre d'enfants ! ».

Le casino fut ainsi inauguré en 1884, la même année que l'électricité dans les rues de la ville. Ses meilleures années, il les vécut jusqu'à la fin du XIXe siècle où le jeu des petits chevaux alimentait les caisses de l'établissement permettant ainsi à de grandes vedettes de se relayer sur une scène coquette. Le casino accueillait des genres de musique assez variés en son sein, aussi bien des œuvres lyriques et symphoniques, que des œuvres plus légères, comme l'opérette et l'opéra comique. Ce succès, pourtant, n'empêcha pas l'émergence d'un second projet qui avait été formulé avec le casino municipal mais avait échoué à la suite d'un incendie.

En 1880, une société anonyme de capital de 5 millions de francs se fonda pour la construction d'un palais des fêtes à Nice. La société émettait 200 actions de 500 francs. Édifié en 1881, incendié en 1883 puis reconstruit en 1890, le casino de la Jetée[8], édifice construit sur la mer dans un style anglais, fut un symbole architectural de la Belle Epoque. Ses promenoirs est et ouest, sa passerelle, constituaient un balcon d'où les curieux admiraient les équipages au retour des courses, observaient le va et vient mondain devant l'hôtel des Anglais et le cercle de la Méditerranée. Les nuits de grandes soirées ou de galas, l'édifice lui-même était une attraction grâce à ses illuminations vénitiennes, et parfois ses feux d'artifices tirés vers le grand large. Une intense utilisation des heures de fonctionnement, de 10 heures du matin à minuit donnait aux mélomanes, aux amateurs de comédie, de théâtre lyrique, le choix des plaisirs. Des chiffres fournis en 1894 montrent l'importance déjà acquise par les activités artistiques : ses cinquante six musiciens, ses cent trente-six comédiens, chanteurs, choristes, danseurs, faisaient de la Jetée une concurrente non négligeable du casino municipal.

En 1897, Louis Tessier directeur artistique puis gérant du casino municipal se laissa appeler aux fonctions de directeur administrateur du Palais casino. Gestionnaire avisé, loué pour son habileté et son incessante activité, il devint selon un terme de *L'Éclaireur* « le grand vizir des divertissements » sur les bords du jardin public. Sous le gouvernement de Louis Tessier, le casino municipal et la Jetée devinrent, au tournant du siècle, concurrents et complémentaires à la fois. M. Tessier, gérant du casino municipal prêtait à M. Tessier directeur du casino de la Jetée, des étoiles, des troupes et des musiciens en arrangeant au mieux les calendriers. Cette situation commode dura jusqu'à la guerre. Ainsi les casinos de la Troisième République étaient ouverts à tous les hivernants

[8] Moreau (Guy-Junien), *Le casino de la Jetée Promenade*, édition Giletta

et connurent un grand succès auprès de cette population qui délaissa peu à peu cercles privés et salons. Ceci décelait un changement dans les mentalités de ce public mondain qui jusque là restait calfeutré dans ses salles privées. Bien que l'entrée au casino fut réservée à une élite de par les dépenses qu'elle engageait, elle permettait un brassage plus important étant donné qu'on n'avait plus besoin d'être introduit par un initié. Ce glissement du divertissement privé en plaisir partagé par un plus large public et la famille tout entière dénotait une évolution vers une plus grande ouverture d'esprit. Et bien que les liens de la grande famille mondaine hivernante se soit distendus au regard attristé de la *Vie Mondaine*, le casino grâce à la variété et à la qualité de ses productions était un enrichissement certain pour cette population plutôt refermée sur elle-même.

Ainsi, vers 1890, les manifestations musicales à Nice, étaient devenues d'une grande qualité. De grands artistes se produisaient dans les endroits élégants comme les casinos ou l'opéra, et parallèlement des spectacles populaires se montaient et obtenaient aussi un grand succès. Un nombre important de guides touristiques insistaient désormais sur le fait que Nice était devenue une ville pour tous. « En un mot, tout se trouve à Nice, il y a de la place et des ressources pour toutes les fortunes, pour toutes les situations ».[9]

D'autre part, cette vie trépidante n'était plus cantonnée à la seule saison d'hiver. La saison estivale, grâce à une population active et gaie, n'avait plus rien à envier à la saison des mondanités. Cette vitalité artistique populaire, menée par de jeunes artistes talentueux, était même, selon un journaliste parisien de passage à Nice[10], en mesure de concurrencer les artistes de la musique sérieuse et mondaine, qui boudaient Nice pendant l'été. La population possédait ses distractions propres, qu'elle s'était forgée. Les cadres des spectacles n'étaient certes pas aussi luxueux et confortables que les casinos ou cercles, ils étaient souvent en plein air, mais les manifestations n'en étaient que plus spontanées et enjouées.

Se dresse ainsi le portrait d'une population volontaire et efficace, capable de s'organiser et de structurer ses prédispositions pour la musique. Longtemps dissimulée par le faste culturel des aristocrates, la culture populaire niçoise s'épanouissait au grand jour.

• 1900-1914, ouverture vers le monde extérieur

Nous avons vu qu'une dynamique musicale s'était installée dans la ville, aussi bien dans la population mondaine, que dans le peuple niçois. Ayant atteint un développement assez important, les pratiques musicales allaient, avec le début du XXe siècle, se tourner davantage vers l'extérieur. Jusqu'à présent, en effet, les répertoires, même s'ils s'étaient élargis comme au théâtre municipal avec l'arrivée de l'opéra français, restaient encore assez restreints. Avec le XXe siècle, un esprit nouveau s'éveillait, conscient de l'enrichissement à percevoir dans les autres cultures. Cette ouverture d'esprit se manifesta d'abord au sein du dernier cercle niçois, l'Artistique, qui donna une nouvelle orientation à ce genre d'association, en rehaussant le niveau artistique et en s'ouvrant à d'autres activités.

Le théâtre municipal, lui aussi, participa de ce mouvement, en surmontant des difficultés financières qui auraient pu le transformer en casino-opéra, et en ajoutant à son répertoire, des œuvres allemandes, notamment la Tétralogie de Wagner.

Du côté populaire, le music-hall, divertissement de facture anglaise, remplaça peu à peu le café-concert. D'autre part, une évolution est à noter dans l'enseignement de la musique. Malgré l'absence d'école municipale structurée, des initiatives privées prient les choses en main, et en 1916, le premier conservatoire municipal vit le jour…

---

[9] DEA, *L'image de Nice au travers des guides de voyages 1800-1890*
[10] Lettre envoyée au *Monde Elégant* paru le 3 septembre 1887

L'Artistique fut le dernier venu des cercles niçois. Il fut fondé par un groupe d'artistes enthousiastes, et d'amateurs sincères, au moment même où les autres cercles étaient presque morts. Ses fondateurs eurent l'intuition qu'un effort devait être fait pour sortir de l'ornière artistique.

Il fut créé en 1895 par Saqui, Gassin, Maty, d'Ambrosio et leurs amis mais n'eut son adresse définitive qu'en 1910 au boulevard Dubouchage. Le cercle s'orienta dès lors vers le domaine musical de haut niveau, et reçut pendant un demi-siècle des artistes de renom, et aussi des amateurs de qualité. De 1900 à 1917, on note parmi les visiteurs, l'écrivain Colette et son ami Willy, le célèbre basse Féodor Chaliapine, Puccini ou encore l'espionne Mata Hari. Parmi ses membres on note Jules Massenet, Gabriel Fauré, Louis Diemer, Félix Kreisler, Harold Bauer.

De plus, Louis Bonfiglio conseiller municipal, lui-même excellent violoniste fonda l'association Beethoven, dont les séances se déroulaient à l'Artistique. L'association réussit la prouesse de donner pour le centenaire de la mort de Beethoven, la plus grande partie de ses œuvres de chambre, en seize concerts (dont l'intégrale des 17 quatuors, et des 32 sonates pour piano).

Ainsi, ce cercle est représentatif d'un esprit nouveau, créé dans le seul but de faire de l'art. Il ne fut pas comme les autres cercles, un lieu de distraction mondain pour occuper les hivernants. Ses participants, en effet, n'étaient pas issu de l'aristocratie, mais de professions libérales, et étaient pour l'essentiel, niçois. Le grand succès du cercle était dû à une ouverture d'esprit nouvelle dans le domaine culturel. Outre les concerts et les manifestations musicales de haut niveau, le cercle accueillait d'autres modes d'expression artistique, comme la photographie et la peinture. Ce cercle caractérise cette époque du début du siècle, prête à accueillir de nouveaux apports et influences.

Vers 1900, le théâtre municipal qui prit le titre officiel d'Opéra de Nice, était dans une situation difficile. Les progrès techniques avaient gagné le théâtre et du coup, augmenté ses frais de gestion. En effet, l'électricité, le téléphone avaient été installés, et les instruments et les machines, modernisés. Ainsi, en 1902, l'opéra était devenu une importante entreprise qu'on assurait pour la somme de 1 738 000 francs. Mais, la municipalité et le gestionnaire eurent d'énormes difficultés financières. Or, la spéculation se développait et les sociétés par actions se multipliaient. Certaines s'intéressèrent à la marchandise qu'était aussi le spectacle. Ainsi, après le départ de Gunsbourg, une phase de déclin commença. Celui-ci fit même planer la menace d'une transformation de l'établissement en casino-opéra mais les directeurs successifs eurent une position ferme face à ces suggestions financières douteuses. Il s'agissait pour eux d'une déchéance morale, à leurs yeux l'art prévalait sur l'argent.

Cette politique porta ses fruits puisque, de 1901 à 1911, l'opéra connut une hausse de fréquentation qui s'explique par la découverte d'œuvres nouvelles : on joue pour la première fois la Tétralogie. Ainsi malgré les périodes de détresses, les effectifs et les recettes augmentèrent, les créations se multiplièrent, souvent même avant Paris. Et la dernière année avant la guerre marque la consécration d'une politique artistique difficile et courageuse mais réussie. Avec Saugey comme directeur de 1901 à 1906, l'opéra retrouva l'éclat qu'il avait perdu depuis le départ de Gunsbourg. Avec lui s'ouvrit une période d'ouverture culturelle puisque c'est à lui que revient l'honneur d'avoir fait connaître au public niçois, dans sa quasi-intégralité, le grand chef d'œuvre de Wagner, la Tétralogie.

En avance sur son temps, Wagner, resta longtemps incompris de ses contemporains. Sa révolution de l'art ne put être appréciée tout de suite. Aussi dut-il attendre longtemps avant d'obtenir la consécration de son génie, de la part des Français notamment.

Néanmoins, à Nice, il avait déjà eu des débuts prometteurs (création française de Lohengrin en 1881, Tristan et Iseult en 1899 et découvert à Paris cinq ans plus tard !)

Le prologue de l'Or du Rhin, était très attendu puisqu'il n'avait jamais été représenté en France. Saugey eut le mérite de sa création à Nice le 19 mars 1902. Le retentissement fut considérable dans toute l'Europe. Les critiques élogieuses encouragèrent Saugey à monter l'année suivante, la première « journée de la Trilogie ». Pour cette Walkyrie, on sollicita de nouveau la

participation de madame Paccary, cette fois dans le rôle de Brunnhilde et de monsieur Vinche dans le rôle de Hunding. Le succès fut énorme et la pièce fut jouée 21 fois entre 1903 et 1914. Fort de cet enthousiasme, l'opéra présenta le 18 mars 1904, Siegfried, « deuxième journée » de l'Anneau de Nibelung avec pour interprètes, madame Livtine et monsieur Caseneuve.

Mais le public dut attendre neuf ans avant de découvrir la « troisième journée » : Le Crépuscule des Dieux que Salignac créa en 1913. Il achevait sur ce dernier volet de la Tétralogie, la tâche commencée par Saugey.

Malgré son goût pour le Bel Canto et sa sensibilisation à l'opéra français, le public niçois a témoigné un intérêt spontané et sincère pour le répertoire wagnérien. Ainsi, a-t-il fait preuve d'un jugement musical ouvert et sûr.

Les directeurs se montrèrent plus audacieux encore pour satisfaire cette clientèle soucieuse d'actualité. Ils ouvrirent leur scène aux tendances modernes, révélant des auteurs jusque là inconnus. Le succès de ces œuvres ne fut souvent qu'éphémère et suscité par la curiosité, justifié par l'envergure des vedettes ou l'éclat de la mise en scène. La plupart d'entre eux, retournèrent à l'oubli comme Gastinel, Trepart, Pons, Leroux ou Nougues qui avec Quo Vadis en 1909, puis L'Aigle en 1913, provoqua un vif intérêt dont on s'étonne aujourd'hui.

Pourtant, il en est un que la postérité a consacré : Manuel de Falla. Le 11 avril 1913, Nice créa, en première mondiale avant Paris et même Madrid, une œuvre de jeunesse du compositeur : La Vie Brève. Ces créations qui attiraient un nombre croissant d'amateurs furent surtout nombreuses dans les premières années du siècle : 1911-1912 en compte huit ; 1912-1913, neuf ; 1913-1914, onze. Beaucoup d'ailleurs furent des premières mondiales et témoignent du dynamisme fécond de l'opéra niçois, ainsi que de la disponibilité du public.

A Paris, le café-concert évolua vers la fin des années 1880[11] , pour laisser la place au music-hall. Cette évolution se manifesta par la place de plus en plus importante donnée à la revue. Issue du vaudeville et de l'opérette, cette pochade finale permettait de réunir sur le plateau, les artistes que le public avait vu défiler au cours de la soirée, de faire donner de grandes orgues consensuelles du rire et de faire reprendre en chœur par le public, la chanson entonnée par toute la troupe. D'abord simple final, la revue prit peu à peu du corps. Elle s'enrichit de numéros dansés, de chansons et d'un argument dramatique, jusqu'à nécessiter décors et costumes confectionnés spécialement pour elle, présentés en plusieurs tableaux et, finalement, l'engagement d'artistes de complément. Ce fut aussi l'époque où l'on découvrit la girl et les vertus de l'effeuillage sur scène.

Le déplacement du verbal vers le visuel pur, de la suggestion vers la chose suggérée, indiquait qu'une nouvelle hiérarchie des goûts et des valeurs s'était mise en place. Apparue en premier lieu à Paris, cette transformation du spectacle populaire, gagna vite la province.

A Nice, ce divertissement en mutation, trouva sa place dans de nombreux établissements aux activités diverses (théâtres, cirques, cafés-concerts). De ce fait, existait une certaine hiérarchie dans le recrutement du public. De même que pour les cafés-concerts, les salles qui se trouvaient dans les vieux quartiers drainaient un public modeste. Dans cette catégorie, on peut citer le Politéama, ancien théâtre lyrique, place Garibaldi, le théâtre des Mirmidons ou encore à Saint-Barthélemy , le Bijou concert, dans le jardin du café Tordo où avait lieu un spectacle varié tous les soirs.

D'un autre côté, dans les nouveaux quartiers s'ouvrirent des salles nouvelles et coquettes réservées à un public plus huppé. Sur l'avenue Malausséna, s'ouvrit le Parisiana au numéro 29, le casino des Variétés, boulevard Victor Hugo, le casino Kiersal dit Petit casino. Ces établissements aux locaux spacieux et aux noms très parisiens, s'installèrent entre 1905 et 1910 et prospérèrent grâce à l'autorisation octroyée par la mairie, d'introduire des jeux. Ils étaient ouverts toute l'année sauf les mois de mai et août. Enfin, ce nouveau divertissement trouva aussi un accueil chaleureux dans des endroits de prestige comme le Casino municipal ou la Jetée promenade, qui étaient très au

[11] Klein (Jean-Claude), *Histoire de la chanson française, du café-concert à nos jours*, Du May, Paris, 1991

fait des évolutions musicales. Là aussi, le succès fut total et Tiranty sollicita même en 1910-1911, l'autorisation d'occuper, pendant la période comprise entre le premier juin et la fin septembre, une partie du terrain libre situé à l'est du casino municipal, pour y établir un music-hall[12]. Ainsi existaient des types d'établissements bien distincts, toutefois, il y en eut un qui fit l'unanimité auprès des deux populations, c'était l'Eldorado.

Situé rue Pastorelli et ancien cirque, ce théâtre d'amateurs, proposait au public des saynètes et piécettes, des chansons et des numéros de cirque. Avec ce panachage de music-hall et de café-concert, il répondait à la demande du public. Peu après sa réouverture, il fut classé par la presse locale, parmi les salles de Nice où l'on s'amusait le plus. Niçois des classes moyennes et populaires et hivernants venus respirer une atmosphère peu guindée, se retrouvent en ce « temple du rire[13] ». Rires et variétés étaient les maîtres mots de ce music-hall pouvant contenir jusqu'à 2000 personnes. Sa période d'activité s'étendait de début janvier à mi-mai, fin de la saison. Au programme, « nouveautés » et « débuts » presque chaque quinzaine, matinées à tarif réduit où affluaient des familles entières, et soirées de gala.

Aux entractes des pièces comiques, surgissaient des acrobates, des magiciens, gymnastes, clowns musiciens, tous ou presque de réputation internationale et aux noms exotiques. Ces artistes alternaient avec les pousseurs de romances, les fins diseurs, les chanteuses de genre, dont certains textes ne reculaient pas devant le grivois et le double-entendre, comme disaient les touristes anglais.

Ainsi, *Le Petit Niçois* du 6 janvier 1905, nous apprend qu'à l'Eldorado, on pouvait voir les numéros des sœurs Rosa Violetta, virtuoses musicales, de miss Evita et son déshabillé au trapèze et mademoiselle Salbany, chanteuse de genre, de mademoiselle Saint Pair, diva populaire, et enfin le numéro du merveilleux sauteur Higgére. Passées les festivités du carnaval, la direction renouvela ses genres en introduisant les années 1905 dans les autres établissements niçois, grands ou petits. Quinze à vingt tableaux, costumes neufs, défilés de cocottes, de gommeuses et de pierreuses, qui montrent tout ce que permet la Mondaine, et remplit la salle.

Cette mode des revues venue de Paris, gagna vite Nice. Parmi les revuistes niçois, figuraient Giraud et Altery, meilleurs monteurs de revues de l'entre-deux-guerres qui firent leurs armes dans les music-halls niçois, mais aussi, monsieur Verquiere et monsieur Avril. Ceux-ci s'inspiraient de la vie quotidienne niçoise pour construire leurs spectacles. Ainsi, la revue du casino des Ambassadeurs, coquet théâtre en plain air, s'intitulait « Sien d'Estièn » qui signifiait que Nice en été, n'offrait plus le même mouvement commercial qu'en plein hiver, que les affaires étaient molles. Se servant de ces prétextes, messieurs Altery et Verquiere avaient écrit cette revue, foule de scènes amusantes, la plupart en dialecte niçois et qui firent le bonheur du grand public[14]. Au petit casino en 1905, se jouait une revue de Georges Avril, « Nice Monte-Carlo » pièce en sept tableaux. Y était représentée aussi, une revue de Giraud et Raoux, « Carnaval Revue », qui faisait salle pleine tous les soirs. Enfin à l'Eldorado, « Le tour de Nice sans un sou » d'Antoine Verquière, faisait hurler de rire la salle entière.

Ainsi le café-concert évolua-t-il jusqu'à nourrir en son sein une nouvelle forme de spectacle qui annonçait son déclin. A la production essentiellement endogène, centrée sur la chanson, avait succédé une mosaïque de genres, créés sur place ou procédant d'emprunts, qui repoussaient toujours plus les limites du concert. Le spectacle populaire emporté par son élan vers la conquête d'une frange nouvelle du public, était devenu respectable.

Nous avons vu que la fin du XIXe siècle était marquée par la profusion de sociétés musicales, phénomène qui perdura au début du XXe siècle. Ces sociétés avaient pour vocation l'apprentissage de la musique à la population locale de manière bénévole et dans des conditions assez rudimentaires malgré l'enthousiasme manifeste des élèves et des enseignants. Encouragés par

---

[12] ADAM, 2 O 701
[13] « Eldorado, casino-palace de Nice », Guy-Junien Moreau, *Lou Sourgentin* n° 124
[14] *Journal de Nice* du 4 janvier 1905

la mairie qui voyait en elles des garanties d'occupation saines pour les jeunes et des compléments aux manifestations officielles, elle ne remplaçait pas une véritable école de musique formant des musiciens de haut niveau. Il existait bien une école à Nice dans les premières années du rattachement mais les structures en étaient très confuses. A partir de 1860, en effet, dans les budgets de Nice figuraient un professeur de violon, un professeur de violoncelle et un professeur de chant. Cependant, la municipalité ne saisit pas l'opportunité d'en faire une école reconnue à l'échelon national qui lui avait été présentée en 1884.

Pourtant, des voix d'hommes reconnues dans le milieu musical s'étaient élevées dès les premières heures en faveur de la constitution d'un conservatoire. Ainsi en est-il de Léopold Amat qui au mois de mai 1860 adressa une lettre au ministère dans le but de développer le chant dans la province de Nice. Il proposait d'en être l'instigateur : « la province de Nice renferme des éléments artistiques très remarquables et les voies sont ici communément belles. J'ai eu l'occasion d'apprécier les ressources vocales de ce pays en entendant répéter par des ouvriers et des enfants la cantate que j'ai composée pour l'annexion. Il y aurait un grand intérêt à créer à Nice une école gratuite de chants français et italiens et une société orphéonique française ».

D'autre part, en 1877, le professeur en chef de l'orchestre du théâtre municipal Nicolao présenta le projet de création d'un conservatoire dont toutes les activités seraient regroupées en un lieu. Mais le projet fut repoussé ; les propriétaires locaux présentés objectèrent que le son des instruments traité par des apprentis était une perspective peu séduisante. Ainsi, l'effort n'étant pas fourni par la municipalité, ce furent des initiatives privées qui donnèrent à l'enseignement de la musique ses structures initiales.

Sur ce point, les recherches entreprises aux archives municipales, départementales, au conservatoire et à la bibliothèque de Cessole ont donné des résultats peu probants et dans certains documents trouvés des points restent inexpliqués. *L'Ami des Arts* dont nous avons pu consulter seulement les numéros de 1904 se définissait comme l'organe du conservatoire de musique et de déclamation. Sa raison d'être explicitée dans un des numéros était la suivante : « L'insertion des avis et informations concernant le conservatoire de musique et de déclamation nous étant refusée par les deux journaux quotidiens du matin, nous avons pensé que le plus sûr moyen de nous tenir en relation constante avec le public et élèves du conservatoire était de créer une feuille en laquelle ceux-ci trouveraient tout ce qui peut les intéresser ».

On ignore quelles étaient les raisons du rejet des deux quotidiens mais on peut supposer que le conservatoire était une structure assez importante s'il avait la possibilité d'avoir un journal propre. Plus loin dans le journal est défini le but du conservatoire qui est d'enseigner gratuitement la musique vocale et instrumentale. Cet enseignement était divisé en quatre sections : solfège et théorie musicale, chant et déclamation lyrique, lecture à haute voix, piano et section pour instruments à archets.

La durée des cours était celle de l'année scolaire. En ce qui concerne les conditions d'admission celles-ci se faisaient en deux étapes : la première consistait en l'exécution d'un morceau au choix et la lecture à vue d'une partition. Après cette épreuve, les élèves n'étaient admis que provisoirement, leur admission définitive n'était prononcée qu'après l'examen semestriel. Les conditions d'admission ressemblent donc à celles des conservatoires modernes. L'entrée dans cette école requérait déjà des qualités musicales avancées, elle ne s'adressait donc pas à des débutants. Son ambition semblait plutôt tendre à former des musiciens professionnels.

Le corps enseignant se composait de professeurs titulaires et agrégés avec à sa tête madame Geoffroy Bidault. Pour chaque section de l'enseignement il y avait un jury d'admission composé de ces enseignants. Ce jury formait aussi le comité d'examen des classes qui avait lieu deux fois par an. Pour l'année 1904, le journal nous apprend que la rentrée s'était effectuée le 17 octobre et que les classes étaient plus nombreuses que l'année d'avant. Elles fonctionnaient nous dit-on « sous direction de collaborateurs dont on connaît le grand mérite ». Les professeurs exerçaient leur métier bénévolement. Plus loin sont évoqués les progrès accomplis et remarqués lors des concours de

juillet et aussi le grand mérite de la directrice, les sacrifices de temps et d'argent qu'elle s'était imposée, enfin l'espoir d'obtenir un appui « de qui de droit », c'est-à-dire sans doute de la mairie.

En dernière page du journal, figure l'emploi du temps précis de l'année 1904-1905. Les cours avaient lieu tous les jours sauf le dimanche. Filles et garçons avaient des horaires distincts dans la même section. Les heures effectuées par les professeurs allaient de 2 à 10 heures par semaine. Ainsi les journées étaient bien remplies, certains jours les élèves défilaient de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Des auditions étaient données aussi pendant la saison à 17 heures, le premier et troisième dimanche du mois, dans la coquette salle de théâtre de madame Geoffroy Bidault, 24 avenue Notre-Dame. Ces auditions étaient sûrement payantes et devaient servir à financer l'école, ceux qui étaient abonnés à *L'Ami des Arts* et souscrivant à l'abonnement de 10 francs par an avaient, eux, l'entrée gratuite à ces auditions. Le journal, seule source de documentation pour cette école ne nous donne pas plus d'informations sur son fonctionnement et ses élèves. Nous ne savons donc pas combien de temps à duré cette courageuse entreprise ni la réputation qu'elle a eue. Cette initiative bénévole et privée n'a reçu aucun appui et le premier conservatoire reconnu fut celui de Melle Bailet qui fonda son école en 1916.

En revanche, cet exemple nous montre bien que l'apprentissage de la musique était une question importante à Nice, même si elle comportait des sacrifices. Mme Geoffroy Bidault et son équipe dépassèrent ainsi le cadre rudimentaire des sociétés musicales pour donner à la population une possibilité d'accéder d'une manière structurée à la maîtrise de la musique. Suivant l'impulsion donnée par les sociétés musicales elle contribua à amener petit à petit à une démocratisation de l'accès à la musique. Cette entreprise fut relayée en 1916 par Melle Bailet qui avait obtenu au conservatoire de Paris un des plus beaux premier prix que l'art ait décerné dans cette école. Venue à Nice, celle-ci fut touchée par la situation des enfants dont les pères étaient dans les tranchées et dont les mères travaillaient. Elle eut l'idée de réunir ces enfants autour d'un piano et c'est ainsi que naquit dans une modeste salle du boulevard des Italiens le Conservatoire qui devait un jour compter jusqu'à 700 élèves.

L'étude de la vie musicale durant ces soixante années de vie française, offre la vision d'un phénomène urbain qui révèle assez bien l'esprit de la cité niçoise. En effet, Nice n'était pas n'importe quelle cité : d'une part, elle était une des plus prestigieuses villes balnéaires d'Europe, d'autre part, elle était française depuis peu.

Ainsi, les pratiques musicales de la cité restèrent, jusque dans les années 1880, très attachées à la tradition, au folklore et à la langue italienne. La colonie étrangère, de son côté, de plus en plus importante, importa ses modes et son goût pour la musique dite sérieuse. D'abord tenue à l'écart de ces prestigieuses festivités, la population locale, dont une partie travaillait au service de ces hivernants, finit par s'imprégner de cette musique et y prit goût. Dès lors, elle manifesta son désir d'apprendre à travers les sociétés musicales, souvent dirigées par des musiciens venus d'autres villes et prit activement part à la vie culturelle de la ville.

Loin de se figer, la vie mondaine aussi, connut des changements. Après la mode des cercles et des salons, où l'on ne pouvait pénétrer que par cooptation, vint celle des casinos, établissements publics, où toute la famille pouvait se rendre sans carte de visite. La fin du XIXe siècle s'avérait riche en transformations et annonçait l'ouverture d'esprit qui se confirmerait au début du XXe siècle. En effet, les quatorze années qui précédèrent la première guerre mondiale, furent l'occasion pour la population niçoise de goûter à de nombreuses nouveautés en matière musicale. Le dernier cercle, fut un rassemblement d'artistes et non plus de « mondains », l'opéra ouvrit son répertoire à la musique allemande longtemps dédaignée. Avec le music-hall qui commençait à percer, le spectacle populaire, était remonté dans l'estime de « l'élite culturelle », et faisait l'unanimité. Enfin, malgré les réticences de la mairie, l'enseignement gratuit de la musique commençait à trouver ses marques.

Ainsi pendant ces soixante années, s'était opéré, aussi bien dans la population locale que dans la colonie étrangère et chez les notables niçois, une ouverture d'esprit. Grâce à l'évolution de la musique, la démarcation entre les classes sociales s'était atténuée. Chacune des deux populations avait influencé l'autre : d'un côté, la musique « mondaine » avait réveillé en la population locale, le désir d'apprendre, de l'autre côté, la musique populaire, avec le music-hall, avait permis aux hivernants d'avoir une approche musicale moins guindée, de rire, d'aborder des sujets grivois de façon charmante. Les deux populations ayant fini par échanger leurs pratiques et leurs connaissances s'étaient rapprochées.

ANTIBES SOUS LA MANDATURE DE ROBERT SOLEAU

Marie-Antoinette SETTINERI

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Nice sous la direction de M. Schor

D'après Strabon, les Phocéens de Marseille fondent Antipolis, la ville d'en face, vers 600 avant J.C. Au cours de l'époque romaine, la cité obtient de nombreux privilèges mais à partir du VIe siècle de notre ère, elle entre dans des siècles plus troublés marqués par les invasions. Avec la fin du Moyen Age s'ouvre pour Antibes, devenue ville frontière et place de guerre, une période faste de son histoire qui va s'étendre jusqu'au rattachement du comté de Nice à la France en 1860. A cette date s'amorce son isolement pendant que les autres villes du littoral se tournent vers le tourisme. En revanche, dans le domaine politique, Antibes trouve une nouvelle impulsion, avec l'arrivée d'un homme neuf, non antibois, nommé Robert Soleau.

• Une place forte à la fin du XIXe siècle

La vieille cité phocéenne avait sans nul doute un passé militaire des plus brillants, jalonné d'épreuves. A partir du XVe siècle, sa situation privilégiée lui confère une position stratégique au sein du royaume de France si bien que presque tous les faits historiques qui s'y déroulent ont un lien avec la guerre. Souvent menacée, assiégée, parfois même pillée ou brûlée, elle a toujours conservé une fibre patriotique. Sa toponymie est là pour en témoigner.

Deux événements ont bouleversé l'histoire politique de la région et ont modifié, pour des siècles, la nature du rôle d'Antibes. Le premier remonte à 1388 lorsque le comté de Nice intègre la maison de Savoie. Désormais, le fleuve Var constitue la limite orientale de la Provence et transforme Antibes en ville frontière. Le second date de 1482 lorsque Louis XI devient comte de Provence. La cité, devenue française, va acquérir une importance nouvelle : celle de dernière place forte du Sud-Est du royaume de France face à la Savoie ennemie. La vocation militaire d'Antibes est née. Surnommée la clef de France, elle devient le passage obligé sur les routes venant d'Italie. Son rôle est de protéger et de soutenir la défense de la côte en retenant les adversaires se dirigeant vers Toulon et Marseille. Bien entendu elle a aussi pour mission de surveiller Nice. Antibes se retrouve ainsi au cœur des principales crises qui secouent la région et souffre de toutes les campagnes de la Royauté.

Plus particulièrement, les XVIIe et XVIIIe siècles ne lui laissent que peu de répit. Tout débute avec la guerre de la ligue d'Ausgbourg (1688-1697) durant laquelle Antibes doit fournir deux hommes par foyer[1]. Au cours de la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1714) la place contient, en 1707, les assauts des troupes autrichiennes pendant que la Provence est ravagée par l'armée du duc de Savoie. Puis vient le temps de la guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748), Antibes y soutient, en 1747, son siège le plus illustre. Enfin en 1815, la cité est assiégée pour la dernière fois.

Le rattachement du comté de Nice à la France en 1860 et la création du département des Alpes-Maritimes déplacent la frontière au-delà de Menton et marquent pour elle la fin d'une époque. Le site d'Antibes n'est plus désormais stratégique. Antibes change de statut et devient une simple ville de garnison.

Aujourd'hui, l'enceinte du côté de la terre, a disparu. Ne résistent encore aux temps que quelques vestiges architecturaux, témoignages partiels de son passé militaire. Seule la toponymie rappelle encore que ce facteur militaire a pesé sur la cité.[2]

D'abord, parce qu'Antibes a attiré des militaires à la retraite[3] dont elle a conservé le souvenir. En 1863, le comte de Fersen (rue), colonel et aide de camp de l'empereur de Russie se fixa à Antibes au château de la Reynarde tout comme en 1864, le chevalier James Close (rue), ancien banquier du roi de Naples François II.

---

[1] Tosan (P.), *Dictionnaire d'Antibes Juan-les-Pins*, p. 25.
[2] Lelievre (R. de), *La population et les activités d'Antibes*, p. 18.
[3] Goiran (A.), *Promenades historiques à travers Antibes*, p. 7.

D'autres dénominations renvoient, ensuite, à des événements militaires comme le chemin des âmes du Purgatoire qui évoque le sacrifice d'une trentaine d'Antibois, lors du siège de 1536 ou le chemin des Autrichiens, qui commémore celui de 1747.

La toponymie nous renseigne aussi sur la présence de bâtiments militaires tels que les Lits militaires (rue), la caserne Dugommier, aujourd'hui remplacée par le centre nautique de la commune d'Antibes et les sapeurs-pompiers, la caserne Reille qui abrite actuellement le centre régional d'éducation physique et sportive (C.R.E.P.S.) ou encore la caserne Gazan, siège de l'escadron 7/22 de gendarmerie.[4]

De plus, elle nous signale la présence des anciennes fortifications : la rue du Grand Cavalier, la rue des Remparts, rebaptisée rue Ernest-Macé, l'entrepreneur qui se consacra à la démolition de l'enceinte, la rue des Casemates, la promenade de la Courtine, la rue du T, emplacement de l'ancien hôpital militaire appelé plus tard caserne T[5], les portes de France et de la Marine, primitivement les deux entrées principales de la cité, la tour du Graillon, tour d'observation, le bastion Saint-André, qui abrite aujourd'hui le musée archéologique d'Antibes et le Fort Carré.

D'autres noms font encore allusion aux hommes de passage à Antibes, Vauban (rue), Niquet (avenue), l'ingénieur qui s'occupa de l'amélioration des fortifications de la ville au XVIIe siècle, Aguillon (boulevard et fontaine), brigadier des armées. Le général Championnet (place), décédé le 8 janvier 1800 dans une auberge au numéro six de la rue Thuret et qui est enterré au Fort Carré mais dont le cœur repose au Panthéon. Son buste, représenté devant la mairie, fut inauguré lors d'une fête organisée, le 15 août 1891, pour commémorer sa glorieuse carrière.

Enfin, Antibes n'oublie pas qu'elle a fourni bon nombre de militaires à travers à la fois ses familles d'élection comme le général Daudel (avenue), le général Maizière (avenue), le colonel d'artillerie Lacan (rue), le baron d'Andréossy (impasse), général d'empire, originaire d'Italie, qui épousa une antiboise, le maréchal Masséna (cours) qui s'y établit au moment de la Révolution, que par les familles antiboises d'origine : le général et baron Edmond d'Esclevin (avenue), l'amiral Barnaud (place), l'amiral Courbet (avenue), l'ordonnateur des armées Aubernon (impasse), le général Barquier (avenue), le capitaine de vaisseau Giraud (avenue), le général Guillabert (avenue), ou encore la famille Guide (avenue) avec Joseph, aide de camp du maréchal Reille, la famille Gazan (avenue), avec cinq noms illustres ou enfin, les trois généraux Vial (rue).

En fait, elle montre avec orgueil à l'étranger le souvenir de la résistance héroïque.[6]

Avant 1860 de par sa situation de ville frontière, Antibes représentait un centre d'approvisionnement et de relais pour les cités voisines. Mais après le rattachement, Antibes entre dans une période de relative léthargie.

Son premier effet est la diminution progressive de la population antiboise. Tandis qu'en 1861, la ville comptait 6.829 habitants (le recensement tenait compte de la garnison) en 1881, elle n'enregistre plus que 5.260 habitants (chiffre le plus faible). Cette baisse est la conséquence de plusieurs facteurs. D'abord, la garnison de la ville ne cesse de décroître. En 1870, les troupes stationnées au sein de l'enceinte représentaient 1.500 hommes, en 1880, elles ne sont plus formées que de 250 hommes. De plus, le 1er avril 1863, le premier train de la nouvelle ligne Les Arcs-Cagnes-sur-Mer passe par la gare d'Antibes, dans un premier temps sur voie unique, puis, à partir de 1870, sur double voie. Cependant l'implantation du chemin de fer, va concurrencer l'activité du port mais aussi les produits locaux. L'agriculture va alors traverser une crise. C'est grâce essentiellement à l'afflux d'immigrants italiens que la population de la commune remonte progressivement (1896 : 9.339 habitants et 1901 : 10.947 habitants). Toutefois, dès les années 1880, nous relevons déjà un grand nombre d'Italiens sur le territoire d'Antibes. En 1886, la

---

[4] Tosan (P.), *Op. cit (1)*, p. 57.
[5] *Antibes, grandeur et servitudes d'une place forte XVIe-XIXe siècle*, p. 14.
[6] *L'Avenir d'Antibes* : 22 octobre 1897.

population étrangère représente 20 % de la population de la cité[7]. D'ailleurs la main d'œuvre employée pour les travaux de démolition des remparts commencés en 1896 est formée majoritairement d'Italiens piémontais.[8]

Le rattachement à la France du comté en 1860 a pour deuxième conséquence de provoquer l'étiolement du mouvement commercial de la place qui se reporte sur Cannes et sur Nice. En effet, la cité perd, au profit du nouveau chef-lieu des Alpes-Maritimes, Nice, son commerce avec la Corse. Le port d'Antibes reste dévolu principalement aux activités traditionnelles du commerce et de la pêche.[9] De plus, l'infrastructure portuaire de la ville ne répond plus aux besoins de la demande. L'entrée du port est jugée trop étroite (cinquante mètres) pour recevoir des bateaux à gros tonnage. Enfin, l'envasement du port depuis la fermeture de l'anse, oblige la ville à dépenser de fortes sommes afin de curer périodiquement son bassin (environ tous les vingt ans), jusqu'à des profondeurs adéquates. En fait, Antibes représente plus un port de refuge qu'un port commercial.

Pour terminer, depuis que la place n'est plus une ville frontière, ses remparts constituent un handicap économique car ils l'empêchent de se développer. C'est pourquoi, en cette fin de siècle, Antibes ne participe pas à l'essor touristique que connaissent les autres villes du littoral. Elle n'est qu'une annexe résidentielle de Nice et de Cannes et n'attire que des hôtes de passage ou tous ceux qui cherchent à s'isoler des lieux touristiques. Mais ils ne représentent qu'une centaine de personnes à la fin du XIXe siècle. Toutefois, des écrivains, des artistes et des peintres viennent se reposer dans ses murs tels que, Guy de Maupassant, Paul Arène, Ernest Meissonier, Claude Monet.

Hors de l'enceinte et en dépit d'elle le Cap d'Antibes et Juan-les-Pins prennent forme sous l'impulsion des investissements étrangers. Ainsi, en 1863, le comte de Fersen désenclave le Cap en traçant une route autour de la presqu'île. Le chevalier James Close achète, en 1864, 17.000 m² de terrains au Cap et réalise la première spéculation foncière d'Antibes[10]. Mais il succombe à une crise cardiaque en 1865 et laisse les travaux inachevés. C'est son beau-frère, le prince Alexis Plestcheieff, officier de l'armée russe qui à la suite de la mort du prince impérial à Nice, vient s'installer à Antibes où il entreprend l'édification de la Villa Soleil futur Hôtel du Cap. Après son inauguration, les difficultés et les faillites se succèdent jusqu'en 1887 quand Antoine Sella en reprend la direction[11]. Par ailleurs en 1881, la Société foncière de Cannes et du littoral, fondée par la banque cannoise Rigal, achète un vaste terrain encore boisé au quartier de la Pinède afin de créer le premier lotissement de la commune. Mais, dès sa création, elle est en proie à des difficultés.

En outre Antibes essaie de promouvoir les beautés de son site avec la constitution, en 1893, d'un syndicat d'initiative, le deuxième de France après Grenoble, par Charles Guillaumont. Il prend le nom de Syndicat d'intérêt local, et son siège se trouve rue de l'Hôtel-de-ville, dans une maison prêtée par l'architecte Astoin[12]. Son objectif est la défense des intérêts généraux de la ville et de faire connaître aux étrangers les avantages de son territoire par tous les moyens de publicité.

En fait, la cité tire ses ressources principalement de la perception de l'octroi (impôt qui pèse sur l'entrée de certaines denrées en ville) dont le rayon d'application territorial couvre toute la commune. Dans le budget de 1884, le produit de l'octroi représente 57,18 % des recettes ; en 1894, il est de 71,23 %. Les bureaux se situent aux différentes entrées de la cité, aux portes de

---

[7] Baudoin (D.), *L'équipement touristique de la commune d'Antibes de 1881 à 1975*, p. 56.
[8] ADAM 11R 12 : Rapport sur l'interdiction des ouvriers étrangers dans les ouvrages de fortifications.
[9] Dronsart (C.) et Dumenil (R.), *Antibes Juan-les-Pins*, p. 22.
[10] Faraut (M.), *Population et migration touristique : effets d'une nouvelle économie urbaine Antibes XIX-XXème siècle*, p. 54.
[11] Meunier-Delormeau (C.), *Chronique illustrée d'Antibes Juan-les-Pins*, p. 49.
[12] Gras(J.), *60 années d'expansion touristique, Antibes, Juan-les-Pins, le Cap*, p. 22.

France et de la Marine, ainsi qu'à la gare et à Juan-les-Pins, en 1892.

La ville d'Antibes, par la présence de ses remparts, éprouve des difficultés à se tourner vers l'avenir même si certaines démarches ont été réalisées. Son économie paraît plus modeste par opposition à celle des autres villes du littoral. Pourtant, le 26 février 1891, par décret ministériel, se constitue dans la commune d'Antibes, selon les vœux émis par le Conseil général, la première école pratique d'Agriculture et d'Horticulture des Alpes-Maritimes, depuis la fermeture, en 1871, de celle de Saint-Donat près de Mouans-Sartoux. L'établissement qui existe toujours aujourd'hui, est édifié à 1,5 kilomètres de la gare sur la route d'Antibes à Biot sur les anciens domaines du docteur Sardou et du propriétaire Beretta.

La personne de Robert Soleau demeure en grande partie une énigme. Nous n'avons, malheureusement, réuni que très peu d'éléments biographiques. Maire d'Antibes pendant dix-sept ans, conseiller général de 1886 à sa mort en 1919, sa municipalité s'inscrit dans une période déterminante de l'histoire de la ville. Robert Soleau est né le 10 juin 1845 à Rethel dans le département des Ardennes, au numéro six de la rue d'Evigny, dans la maison de son grand-père maternel. Probablement fils unique, il est issu d'une famille aisée. Son père, Alexandre, exerce la profession d'ingénieur en chef des Ponts et chaussées. Il est décoré de la Croix de la Légion d'honneur et réside à Soissons. Nous n'avons aucune autre information sur sa famille paternelle. Sa mère, Euphrosine, est sans profession. Son grand-père maternel, Robert Bournel, remplit à la fois les fonctions de juge de paix du canton de Rethel et celles de conseiller municipal. Enfin, son oncle maternel, François Bournel, pratique le métier de commissaire en laine. Toute son enfance demeure dans l'ombre. Quant à sa scolarité, Robert Soleau entreprend des études de droit jusqu'à l'obtention du doctorat. En janvier 1875, il rejoint les services judiciaires de Paris. Il commence sa carrière au poste de juge suppléant au tribunal civil de la Seine puis devient conseiller à la cour d'Appel de Paris et enfin vice-président du tribunal de la Seine. Le 17 février 1898, il est honoré, comme le fut son père avant lui, du titre de chevalier de la Légion d'honneur. Il épouse, la date et le lieu nous sont inconnus, Henriette Marie-Antoinette née le Maréchal dont il a eu vraisemblablement deux enfants, Marie, décédée à Paris dans le XIVe arrondissement le 9 février 1927 et Fernand qui disparaît à 3 ans et 4 mois le 14 avril 1881.

Nous ignorons les raisons qui ont poussé Robert Soleau à venir sur la Côte d'Azur et plus particulièrement à Antibes. Selon le cadastre il possède au Cap d'Antibes des terrains non bâtis acquis durant son mandat et qu'il cède après sa démission. Il ne semble posséder aucun logement fixe dans la commune. Sa carte de visite[13] indique une adresse dans le XIVe arrondissement de Paris au n° 78 de la rue de Rennes et, à l'analyse des registres nominatifs de recensement, il apparaît, uniquement en 1898, comme résident dans un hôtel de la rue Thuret. Son épouse, décédée prématurément le 17 août 1900 à 46 ans ne vient semble-t-il jamais à Antibes. Selon *l'Avenir d'Antibes* du 19 août 1900, le climat marin ne convenait pas à sa santé fragile. Lors de toutes les cérémonies publiques auxquelles Robert Soleau participe, son épouse n'est jamais présente. Il est aussi l'un des principaux actionnaires, dès sa création en 1881, avec 400 actions, de la Société foncière de Cannes et du littoral. C'est au cours de cette période que son nom est mentionné, pour la première fois, dans les registres de délibérations du Conseil municipal. Dans le même temps, il assure la représentation de la ville auprès des autorités supérieures à Paris afin d'accélérer le déclassement de la place, question capitale pour les habitants. D'ailleurs, il est choisi comme membre du comité de démolition des remparts en 1882.

Lors des élections municipales du 4 et 11 mai 1884, Robert Soleau se présente sur la liste des Républicains contre la liste des Indépendants à tendance réactionnaire et cléricale, selon les propos de *l'Avenir d'Antibes* du 4 mai 1884, dont le chef de file est le banquier cannois Léon

[13] AMA : 152 4D² Contentieux relatif à l'arasement des remparts.

Rigal. Sont élus 14 Républicains, dont Soleau, et 3 Indépendants, Rigal n'obtenant pas les voix suffisantes pour se faire élire. A la session extraordinaire du Conseil municipal qui suit Robert Soleau est élu maire, dès le premier tour, à la majorité absolue. Il devient ainsi, le premier parachuté de l'histoire d'Antibes. On ne connaît pas les raisons de sa nomination.

Si nous n'avons aucune information quant aux déroulements des quatre autres élections municipales, nous en savons plus s'agissant des élections cantonales. En effet, Soleau se présente aux élections au Conseil général en 1886, face à Lisnard, maire de Vallauris. A Antibes, Soleau obtient 1.171 voix sur 1.201 votants ; Lisnard 20. Dans la commune de Biot, Soleau et Lisnard, obtiennent respectivement 243 et 25. Enfin, à Vallauris la primauté va au maire de la ville, Lisnard, qui obtient 886 et Soleau 8. Ce petit score à Vallauris s'explique par le républicanisme du maire d'Antibes qui paraît suspect aux électeurs de cette commune. C'est d'ailleurs parce qu'il est conscient de cette défiance que Lisnard se présente. Mais, lorsqu'il vient à Antibes et à Biot, il ne réussit pas à prendre la parole, les électeurs Antibois et Biotois adoptant une motion tendant à ce que la parole lui soit refusée. En guise de sanctions, les maraîchers d'Antibes et de Biot sont accueillis par des huées lorsqu'ils se présentent, comme de coutume, sur le marché de Vallauris, au lendemain de la victoire de Robert Soleau. Cet incident prend de l'importance avec l'intervention du préfet auprès du commissaire pour que des procès-verbaux soient dressés contre les contrevenants. A la suite de quoi, plusieurs Vallauriens sont condamnés pour sévices sur des Antibois par le tribunal de Grasse. Le conseil municipal de la ville proteste par une démission collective.[14] En revanche, les élections suivantes se déroulent de manière moins agitée. Membre du Conseil général, il s'occupe entre autre de la création de l'école pratique d'agriculture et d'horticulture des Alpes-Maritimes.

Mais sa grande réussite est d'avoir résolu l'épineuse question du déclassement et de l'arasement de la place d'Antibes.

Cependant, à partir de 1898, le mécontentement s'installe au sein de la population. On lui reproche de n'être que rarement à Antibes alors que la ville a besoin d'un maire qui soit présent continuellement. Ce grief ne paraît pas infondé car, à l'étude des registres de délibérations du Conseil municipal de 1884 à 1901, on constate qu'il n'a assisté qu'à 43 sessions sur 226 soit une sur cinq. Il a même été absent lors des cinq élections municipales (1884, 1888, 1892, 1896, 1900).

En réalité, cette indignation antiboise est nourrie par les absences répétées du premier adjoint, Frédéric Isnard mais aussi du second adjoint, Roubion, tous deux élus juge de paix. Bref, plus aucun élu ne tient la mairie. On reproche encore à Soleau son ambition qu'atteste son cumul des hauts postes : conseiller à la cour d'Appel de Paris, conseiller général et maire. Les origines de sa démission le 19 février 1901 sont mal connues. Il a déjà antérieurement présenté sa démission à deux reprises. Une première fois en 1896, d'après *l'Avenir d'Antibes* du 10 mai 1896, une deuxième fois en 1899 que le préfet rejeta. Selon *le Réveil d'Antibes*, l'origine est plutôt à rechercher dans le transfert du bureau de recrutement. Toutefois, après sa démission, il reste membre de l'assemblée municipale suivante de Chancel en 1901 et aussi du Conseil général.

La cité d'Antibes qui a tenu pendant cinq siècles un des principaux rôles en Provence en tant que place frontière se retrouve en cette fin du XIXe siècle reléguée au second plan. Les bouleversements consécutifs au rattachement du comté de Nice et à la création du département des Alpes-Maritimes ont des répercussions sur la cité. Elle tire peu d'avantages de l'essor du tourisme hivernal dans le département. Elle reste en marge du développement par rapport à Cannes et à Nice. Mais, grâce notamment aux efforts du nouveau représentant de la ville, Robert Soleau, personnage clef, les Antibois concrétisent leur plus grand souhait : celui de débarrasser la

[14] Le *Petit Niçois* 7 septembre 1889.

ville de ses murailles si hideuses et d'en faire une station hivernale.

• L'arasement des remparts ou la fin d'une époque

Après l'annexion du comté de Nice en 1860, la ville perd son statut de place forte. De surcroît, avec les progrès enregistrés dans le domaine de l'artillerie, la preuve est faite qu'elle est désormais incapable de se défendre. C'est pourquoi, la grande majorité de la population s'accorde pour vouloir se défaire des fortifications. Le parcours est long et difficile. Mais, la ville obtient enfin son déclassement en 1889 et les travaux qui la délivrent de son corset débutent en 1896. Les rares tentatives pour préserver le patrimoine fortifié seront vaines. Ainsi, ce ne sont ni les guerres, ni les sièges qui eurent raison des remparts mais bien une volonté convergente des habitants.

On assiste au cours du XIXe siècle à une véritable révolution dans le domaine de l'artillerie avec l'élaboration dans un premier temps du canon rayé, puis, dans un second temps, de l'obus torpille. En 1858, apparaît en Europe le canon rayé. Le boulet sphérique est désormais remplacé par un obus cylindro-conique chargé d'explosifs ou de ferrailles. L'âme interne du canon comporte des rayures hélicoïdales[15] de façon à imprimer à l'obus une rotation rapide qui stabilise sa trajectoire. Dorénavant, le projectile peut atteindre des cibles éloignées de plus d'un kilomètre. La charge en explosant va aussi disperser les éclats d'autant plus meurtriers. Quelques décennies plus tard, un nouvel explosif très puissant, la mélinite[16] est mise au point. Une fois chargé, l'obus a des conséquences désastreuses. Il peut détruire les ouvrages en terre et en maçonnerie. Ses effets sont comparables à ceux d'une torpille. Devant ces progrès, la vieille place d'Antibes se révèle bien inutile :

[L'enceinte] ne pourrait (...) servir, en temps de guerre qu'à ruiner la ville de fond en comble dans l'espace de 24 heures. [...] Selon le jugement des hommes compétents, l'enceinte bastionnée de la ville et le Fort-Carré ne peuvent protéger Antibes que contre la violence de certains vents. »[17]

C'est ce que confirme, en septembre 1878, le chef d'escadron d'artillerie Gay, dans son rapport sur la place. Son analyse reprend presque textuellement un projet plus ancien (non daté), rédigé par le chef d'escadron d'artillerie Serray et le chef du génie Millot. Ils en concluent que la place a perdu toute sa valeur contre une armée de siège : « Antibes est entourée de hauteurs situés à des distances très rapprochées, variant de 450 à 1600 mètres. (...) Par cette situation, la place est dans l'incapacité de supporter une attaque régulière et doit se borner à résister à une attaque de vive force ou à un simple blocus avec bombardement. Cependant, celui-ci paraît tout aussi dangereux. La population d'Antibes bien que peu nombreuse, y est dense ; les rues sont étroites ; les maisons pressées les unes contre les autres ; les établissements militaires ne sont pas voûtés ; les remparts et toutes les parties de la ville peuvent être atteints par des coups d'écharpe et de revers, aussi bien que par des coups directs. Si donc un corps d'armée de 15 à 20.000 hommes s'avançait contre Antibes et la canonnait avec les 60 bouches à feu dont il disposerait, les maisons, les approvisionnements de tout genre seraient bientôt la proie des flammes (...) et la troupe n'aurait bientôt plus de vivres, (...) et se trouverait forcée de capituler. »

La fortification bastionnée est désormais périmée. Elle est remplacée par des constructions en béton, à partir de 1885, ou des blindages métalliques. Au fameux pré-carré de Vauban succède le système de Séré de Rivières. En d'autres termes, privée de son utilité première Antibes n'a plus aucune raison de maintenir cette ceinture encombrante.

Maintenant qu'Antibes a perdu son statut de place frontière et que ses fortifications se sont révélées vaines face aux armes nouvelles, la population prend conscience de l'inutilité de ses

---

[15] Sailhan(P.), *La fortification, histoire et dictionnaire : carte de France des ouvrages fortifiés*, p. 179.
[16] Sailhan (P.), *Op cit (15)*, p. 179.
[17] *L'Avenir d'Antibes* 23 septembre 1883.

défenses. D'ailleurs la cité n'est pas la seule à envisager la démolition de ses remparts. Ce désir s'inscrit dans un mouvement général. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, on va ainsi assister au déclassement puis au démantèlement de nombreuses places comme celles de Sedan, d'Arras, d'Arles, de Douai, de Cambrai[18] afin de faciliter leur expansion. Encouragées par la population, les démarches sont encadrées par la municipalité.

Les Antibois se sentent emprisonnés derrière leur rempart infranchissable. Cette situation leur devient intolérable. Ils désirent suivre l'impulsion générale des villes du littoral, mais leurs obligations militaires les en empêchent. Véritable handicap au point de vue économique et plus particulièrement touristique, les fortifications ne dégagent, en outre, aucun charme. Progressivement, la presse devient le porte-parole de tous ces mécontents.

Avant le rattachement de 1860, par sa position stratégique, Antibes possédait, depuis longtemps, une garnison afin de la protéger contre les ennemis extérieurs. Après la création du département des Alpes-Maritimes les troupes restent intégrées. Cependant, bien que bénéfique au point de vue économique car les garnisons sont consommatrices et que les troupes dépensent pour leur entretien[19], la présence continuelle de militaires s'accompagne aussi d'inconvénients particulièrement concernant leur logement, car c'est à la population civile qu'incombe la tâche de les loger. La municipalité construit ou aménage, à ses frais, des bâtiments affectés aux gens de guerre tels que l'ancien couvent des Bernadines converti en caserne sous l'Empire[20] ou encore la caserne Reille vers 1840 au pied du Fort-Carré. Pourtant, selon les circonstances, cela reste insuffisant. En période exceptionnelle, la commune est même contrainte de réquisitionner des logements. Cette présence entraîne aussi d'autres désagréments comme en témoigne une pétition anecdotique, du 11 mai 1891[21] dans laquelle les habitants réclament que les soldats ne se baignent plus près de l'intersection de la route du Cap et du boulevard de la Salis, alors voie très empruntée, car ils s'y baignent nus.

Ensuite, la présence des fortifications est jugée néfaste pour le développement économique de la ville.

« Je voudrais bien parler des remparts d'Antibes mais que dire, si ce n'est que du mal de cette vieille armure, de ce bourrelet de pierres qui nous étrangle et arrête Antibes dans son essor. »[22]

D'autant que l'enceinte empêche la cité d'exploiter les terrains entourant la place. Il convient de préciser qu'Antibes et le Fort-Carré sont soumis au décret du 10 juillet 1851[23] qui les classent dans la première série des servitudes militaires des places de guerre et des forts militaires. Ce classement fait peser sur le territoire de la commune de lourdes obligations. Elle doit maintenir trois zones autour de la place : la première d'une étendue de 250 mètres, où toute construction, de tout type, y est interdite ; la deuxième de 250 mètres à 487 mètres (250 toises), où il est défendu de construire des bâtiments en maçonnerie. Enfin, la troisième d'une étendue de 947 mètres (500 toises) où les chemins, les levées et les chaussées sont soumis à l'autorisation préalable du Génie. De fait, tous les organes passifs ou actifs de la fortification sont déclarés propriété de l'Etat. Les dérogations à ces interdictions sont appelées polygones exceptionnels[24] et sont accordées par l'autorité militaire. A titre d'exemple, lors de l'édification de la gare d'Antibes, l'armée a imposé à la compagnie Paris-Lyon-Marseille (P.L.M.), une construction en briques car à la moindre réquisition, elle devait la démolir immédiatement et enlever les

---

[18] *Le Réveil d'Antibes* 29 novembre 1896.
[19] Corvisier (A.), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, p.361
[20] Tosan (P.), *Op. cit. (1)*, p. 12.
[21] AMA Extrait du registre de délibération du Conseil municipal du 13 mai 1891.
[22] Meiffret (J.B.), *Guide d'Antibes et de ses campagnes*, p. 54.
[23] Bulletin des lois, deuxième semestre de 1851.
[24] Corvisier (A.), *Op. cit (19)*, p. 278.

décombres sans indemnité. Antibes apparaît ainsi comme une place forte qui gémit de son triple cercle de fer.[25]

Dans ces circonstances, les murailles maintiennent la cité dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres villes car elle ne peut s'agrandir à son gré.

« Antibes a gardé un aspect singulièrement personnel. (...) La ville elle-même a encore son ancienne physionomie, et qui l'a vue il y a vingt ans, peut y revenir sans y trouver trace d'une modification quelconque. (...) L'art de la fortification subsiste ici tel qu'il était il y a plus de deux siècles et Antibes apparaît comme la plus paisible des places de guerre. »[26]

Enfin, les fortifications se trouvent dans un très mauvais état. Elles ont nécessité, de tout temps, un entretien coûteux pour la ville, mais dorénavant celle-ci n'a plus ni les moyens ni l'intérêt de continuer. D'autant que l'Etat s'en désintéresse depuis que l'enceinte ne répond plus aux besoins de la défense et le Génie militaire décide même de supprimer les crédits spéciaux affectés à son entretien. Elle va ainsi devenir une menace pour la sécurité publique : « Tous les terres-pleins (...) s'éboulent peu à peu et envahissent le chemin de ronde. (...) Le saillant du bastion douze sur lequel s'élève le grand cavalier, (...) on y voit une fente de haut en bas s'élargissant au faîte, malgré l'armature en fer établie. (...) Cette partie surplomble la route du Cap, une des voies les plus fréquentées, par les habitants de la ville et par les étrangers. »[27]

D'ailleurs, la presse locale ne manque pas de rappeler : « Antibes, qu'étranglent encore de vieux remparts crevassés, et rattachés de-ci de-là par des barres et des tringles en fer. [28] « Le tour du rempart serait sans conteste une des plus agréables promenades d'Antibes si, à certains endroits elle n'était pas trop agrémentée de trous, d'ornières et de tête-de-chats, qui la rendent impraticable après la moindre pluie. »[29]

En outre, la salubrité publique est gravement compromise depuis que l'autorité militaire n'exerce plus aucune surveillance. Les remparts deviennent au fil du temps des dépôts d'immondices de toute nature dont les exhalaisons répandent des odeurs fétides dans l'atmosphère[30]. Ce sont pour toutes ces raisons que les Antibois refusent de conserver leur fortification.

L'amertume de la population se retrouve dans les articles des hebdomadaires antibois et dans les guides touristiques. La presse, mais aussi les guides touristiques, traduisent le sentiment de toute une population et le malaise qu'elle ressent, et soutiennent les efforts entrepris par le Conseil municipal.

« [...] Comme ville, je puis affirmer qu'extérieurement, par ses murs, elle est fort laide, et si j'osais j'en dirais autant de son intérieur. Ses rues étroites, irrégulières, mal pavées et mal... propres sont d'un aspect fort peu attrayant. »[31]

Mais surtout, la presse et les guides nous révèlent de quelle manière les étrangers percevaient les remparts de la ville.

« Antibes est une ruine d'une civilisation disparue ; elle fait l'effet d'une ride creusée au milieu d'un jeune visage. »[32]

« Le séjour d'Antibes serait plus agréable (...) si l'on n'y était pas comme en prison. »[33]

« Ville de guerre dont parlent les géographes, mais que jamais aucun mortel n'a vue, ville infiniment plus cachée que Tombouctou, ville infiniment plus difficile à trouver que les sources du

---

[25] Meiffret (J.B.), *Op. cit. (22)*, p. 54.
[26] *La République française* : 27 novembre 1894.
[27] ADAM 11R Rapport du chef d'escadron d'Artillerie Serray en septembre 1878.
[28] *Le Petit Antibois* 7 octobre 1883.
[29] *Le Journal d'Antibes* 18 janvier 1880.
[30] ADAM : *Op. cit*. (27).
[31] Lubanski (Dr), *Guide aux stations d'hiver du littoral*, p. 320.
[32] *Le Réveil d'Antibes* 1er mars 1894.
[33] Meunier-Delormeau (C.), *Chronique illustrée d'Antibes Juan-les-Pins*, p. 14.

Nil. »[34]

Certains, avec un brin d'ironie, avaient avancé que l'enceinte exerçait même une influence néfaste sur le comportement des Antibois : « [...] en parlant du caractère Antibois : tant qu'il est dans ses murs, il semble froid en apparence, mais dès qu'il perd de vue les tours d'Antibes, il est bon ami, excellent camarade, dévoué à son compatriote. »[35]

Les habitants voient ainsi dans le dérasement l'unique solution à leurs difficultés. Si les remparts disparaissaient, ils pourraient enfin tirer parti de leur climat et de la beauté de leur site, pour créer une station d'hiver. La population rappelle enfin que durant de longues périodes, par souci de servir sa Patrie, elle a accepté de multiples privations. Désormais, c'est au gouvernement qu'incombe le devoir de compenser tous les services rendus. La population réclame alors que diligence soit faite.

Comme l'énonce l'article premier de la loi du 10 juillet 1851[36], aucune place de guerre, ne peut démolir ses fortifications sans l'accord préalable d'une commission de défense et en vertu d'une loi. Les démarches afin d'obtenir le déclassement puis le démantèlement des fortifications d'Antibes auprès des autorités supérieures (les ministères de la Guerre et des Finances) ne datent pas de la municipalité de Robert Soleau. L'une des premières demandes est attestée dès le 8 juin 1869, lors d'une session du Conseil général des Alpes-Maritimes où, le maire d'Antibes, Armand Nicolas émit le vœu que le gouvernement autorisa la suppression ou tout au moins la réduction des zones militaires qui encerclaient la ville. Avec la désastreuse défaite française de 1870, le domaine militaire est profondément modifié. Ainsi, jusqu'à la venue du général Farre, ministre de la Guerre, dans les années 1880, la question reste sous-jacente. Ce dernier vient étudier le système militaire de la région et déclare que la place d'Antibes n'a plus d'importance et devrait être démantelée.[37]

De plus, constatant le développement de Nice et de Cannes, Antibes s'alarme de sa propre stagnation et une première réunion publique est organisée dès le 17 octobre 1880. Dès lors, on multiplie les pétitions auprès des autorités supérieures de tous rangs et le 15 juillet 1881, le Journal officiel publie le décret réduisant les zones de servitudes de la place mais maintenant celles du Fort-Carré. Toutefois, le déclassement complet de la place est encore loin.

La municipalité tente d'obtenir l'autorisation de pratiquer des ouvertures dans l'enceinte pour faciliter le développement de la ville. Pour cette question, le conseil municipal désigne un comité composé de Léon Chiris, sénateur des Alpes-Maritimes, de Léon Renault, député, de Robert Soleau, conseiller municipal d'Antibes et de Claude Vidal, maire d'Antibes. Grâce à leur intervention, le gouvernement accorde à la ville en 1882, le comblement de la porte Marine et l'ouverture de deux portes. La première réalisée du côté de l'usine à gaz, serait destinée à mettre en communication la route nationale 97 avec l'avenue de la gare. Cette nouvelle voie permettrait de faciliter la communication avec la gare et le Fort-Carré. La seconde ouverture, du côté de la poterne Sainte-Claire, aujourd'hui place de l'amiral Barnaud, mettrait la ville en communication directe avec le Cap et Juan-les-Pins. Cependant, la ville par manque de ressources suffisantes, doit ajourner l'exécution. En 1886, la cité propose un nouveau projet moins coûteux, mais de nouveau c'est un échec. Le décret du 27 mai 1889 prononce le déclassement de la place d'Antibes. Cependant, il précise aussi que ce dernier ne deviendra définitif qu'après fixation des voies et moyens de démantèlement. En outre, il devra avoir lieu sans frais pour l'Etat, étant entendu qu'à titre de compensation, celui-ci cèdera à la ville tout ou partie des terrains à provenir des fortifications supprimées. Bien évidemment la situation financière de la commune dont l'unique ressource réside dans la perception de l'octroi ne lui permet pas d'entreprendre à sa charge l'opération du dérasement ni les transferts du cimetière et de l'abattoir pour un coût estimé par le

---

[34] Corvol (R.), *La Côte d'Azur à la Belle Epoque*, p. 178.
[35] Lubanski (Dr), *Op. cit. (31)*, p. 320.
[36] Bulletin des lois, deuxième semestre 1851.
[37] *Le Journal d'Antibes* 19 juillet 1896.

ministre de la Guerre à 1.300.000 francs soit 650.000 francs pour la démolition et 650.000 francs pour le remplacement des casernes supprimées.

La ville décide alors de traiter avec une société de travaux publics qui, le cas échéant, se substituerait à elle pour l'exécution des travaux. Le traité doit être passé entre l'Etat d'une part et la ville et l'entrepreneur agissant conjointement d'autre part.

Les propositions affluent dès 1892. On examine les offres du comte Arthur Armand, qui terminait les travaux du Paillon à Nice ; d'Alfred Tafarany, entrepreneur à Cannes ; de Léopold Imbert, de Marseille ; de Pécout Justin et Pécout Firmin de Vidauban ; de Thorrand de Voreppe près de Grenoble ; de Legne de Paris et celle d'Ernest Macé, architecte parisien. Ce dernier est déjà connu à Antibes en tant qu'administrateur de la Société foncière de Cannes et du littoral de Juan-les-Pins.

Ce sont les propositions faites par Macé qui répondent le plus avantageusement à la ville. Par dépêche du 3 août 1893, le ministre de la Guerre décide l'ouverture des négociations avec la municipalité afin de formaliser une convention. C'est à cette date que les partisans de la conservation des remparts essaient de se faire entendre.

L'affaire du dérasement devient l'enjeu d'une véritable polémique lorsque la ville commence à traiter avec Macé. S'opposent alors les partisans de la conservation des fortifications et ceux de la destruction. Ils ne sont qu'une poignée à rester attachés au pittoresque que représente l'enceinte. Ces rares défenseurs refusent de voir disparaître à jamais ce véritable chef d'œuvre d'architecture militaire. Mais qui sont ces défenseurs du patrimoine avant l'heure ? Ce petit groupe est formé de l'avocat Théodore Hallo, des frères Guillaumont, de Juliette Adam[38], de Paul Arène qui se trouvait alors à Antibes, de Guy de Maupassant, de Pierre Devoluy, capitaine du Génie de la place d'Antibes. La participation de ce dernier, par sa position, est plus discrète. Plus tard, Mistral rejoindra le groupe.

L'avocat Hallo se fait leur porte-parole. Le 20 mars 1894, il adresse une première lettre de protestation, à l'intention du préfet, contre la délibération du conseil municipal du 11 mars 1894 où il avait été question de l'acceptation des propositions faites par Ernest Macé pour la démolition des remparts. En l'absence du maire, l'avocat révèle dans son discours que les conseillers municipaux subissent des pressions diverses et qu'ils n'ont donc pas suffisamment étudié la question et conclut qu'un tel contrat ne peut engendrer que des procès futurs entre l'entrepreneur et la commune[39]. Le Conseil municipal rejette, à l'unanimité, la protestation, mais tempère la portée de cette délibération car la décision définitive appartient aux autorités supérieures. L'avocat ne se décourage pas pour autant. Une nouvelle protestation intervient au conseil municipal le 26 juillet de la même année, mais cette deuxième lettre n'a pas plus de succès que la première. Dans le même temps, Hallo est vivement critiqué par la presse locale : « Après le sort de la première, nous croyons en avoir fini. Il paraît que nous nous étions trompés. (...) Antibes ne s'arrêtera ni à des subtilités ni à des mesquineries. (...) Nous ne comprenons pas le rôle d'obstruction que Hallo s'efforce de jouer en cette circonstance. »[40]

En janvier 1895, une autre protestation de Théodore Hallo est transmise au Conseil municipal. Il y rejette la décision du comblement de l'anse de l'Ilette en démontrant son inutilité et son danger pour les intérêts de la ville. Quatre signatures celles d'Henry Guillaumont, du chef de gare Mengin, d'Ernest Riouffe et du lieutenant retraité Crépeau se joignent à lui. Mais rien n'y fait. Chacun d'entre eux est même attaqué par la presse locale. Désormais l'avocat, par ses agissements, est présenté comme un ennemi d'Antibes qu'il faut boycotter.

---

[38] Née dans l'Oise, après la mort de son second mari, Edmond Adam, elle prend une part active dans la vie politique par la fondation de la *Nouvelle Revue* en 1879 et par son salon qui devient le centre de ralliement des personnalités en vue dans le monde parlementaire et dans celui des lettres, des arts et des sciences.

[39] AMA Extrait du registre de délibérations du conseil municipal du 22 avril 1894.

[40] *L'Avenir d'Antibes* 22 juillet 1894 ; article intitulé : Une nouvelle protestation Hallo.

Les tentatives s'arrêtent pendant deux ans, jusqu'en 1897, où la lutte reprend. Désormais, elle engage non seulement des personnalités locales mais aussi les journaux parisiens. Les Felibres et Mistral se présentent alors comme les défenseurs de la sauvegarde des fortifications et font même appel à des archéologues. Le conseil municipal décide de suspendre les travaux le 25 avril 1897. Mais c'est un nouvel échec. Le maire envoie même une lettre à Mistral pour le renseigner sur les réelles intentions de la campagne menée contre la démolition et lui affirme que tout ce qui présentera un intérêt archéologique sera conservé.[41]

A partir de cette date plus rien ne vient troubler le déroulement du projet de démolition sauf en juin 1898, avec la parution, trois semaines consécutives, dans le *Progrès d'Antibes* de trois articles écrits par un auteur resté inconnu. Toutes les tentatives pour éviter la disparition des remparts ont été vaines devant une population déterminée à voir tomber ses vieux murs.

Le démantèlement des fortifications représente, pour la ville d'Antibes, l'événement le plus important de la fin du XIXe siècle. Après de longues années d'attente et d'efforts, les Antibois arrivent enfin à concrétiser leur souhait. Dès les conventions signées avec l'Etat puis avec l'architecte Ernest Macé, les démolitions des divers ouvrages débutent et en l'espace de trois ans, de 1896 à 1899, Antibes s'est définitivement délivrée de son carcan de pierres.

Après entente des ministères de la Guerre et des Finances, une convention relative au démantèlement est signée le 23 octobre 1895 entre l'Etat et la ville d'Antibes. L'Etat cède à la ville tous les terrains à provenir des fortifications, d'une contenance de 24 hectares 2 ares et 35 centiares (article 1). La remise des terrains aura lieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux (article 10). En échange, la ville s'engage à prendre à sa charge toutes les dépenses qu'obligent le dérasement de l'enceinte, sous la surveillance du service du Génie (article 4). De plus, elle devra verser au Trésor 30.000 francs à titre d'indemnité pour les casernements détruits (article 8). Les premiers travaux imposés par l'Etat devront être exécutés dans un délai de 2 ans puis les autres dans un délai de 6 ans, à compter de la date de promulgation du décret de déclassement (article 5). L'Etat conserve, la propriété des casernes Gazan et Vial, ainsi que de tous les terrains de la presqu'île du Fort-Carré.

D'autre part, Antibes signe le 24 octobre 1895 une convention avec l'architecte Macé au terme de laquelle la ville se substitue l'entrepreneur pour tous les droits qui lui sont concédés par l'Etat (article 18). Afin de fournir le cautionnement nécessaire, l'entrepreneur doit hypothéquer, entre autre, le Grand Hôtel de Juan-les-Pins, qui lui appartient, à hauteur de 200.000 francs. Il s'engage à verser la somme de 30.000 francs pour les pertes de casernement ; à opérer le transfert du champ de manœuvre et à exécuter tous les travaux de démolition. Il devra aussi établir un plan de nivellement de la nouvelle ville à construire et verser une indemnité de 37.000 francs pour le transfert du nouveau cimetière (article 5). En échange, il obtient la propriété des terrains libérés, ce qui n'est pas négligeable. Quant à la ville, elle se réserve entre autre la place Nationale et celle du château, le corps de garde du cours Masséna et tous les jardins, voies et places de la nouvelle ville (article 2).

Les deux traités sont ensuite approuvés par une loi du 31 juillet 1896 et par un décret présidentiel du 18 août 1896. Antibes est ainsi rayée définitivement du tableau de classement des places de guerre et peut désormais abattre ses fortifications.

Le dérasement débute dès le mois de septembre 1896[42] et dans un premier temps, il paraît en bonne voie. Le premier coup de pioche symbolisa la fête de la délivrance dans la presse locale. En 1897, les travaux exécutés sont déjà très importants mais ils ne respectent pas toujours la convention du 23 octobre 1895. En effet, selon l'article 10 de ladite convention, les surfaces devaient être remises par l'Etat à la ville par bandes mais uniquement lorsque chaque parcelle était entièrement dégagée. Or, les travaux ne sont totalement achevés sur aucune parcelle.

---

[41] AMA Extrait du registre de délibérations du conseil municipal du 25 avril 1897.
[42] ADAM 11R 13 Rapport du capitaine Nizey du 27 novembre 1896.

De plus, l'entrepreneur n'a pas versé, après la signature de la convention, la somme de 37.000 francs destinée à l'achat du terrain pour l'ancien cimetière comme le prévoyait l'article 5 du traité, alors que la commune a déjà pour sa part avancé le prix d'acquisition des terrains destinés à recevoir le nouveau cimetière.

En outre, Macé est aussi tenu de régler à la ville au moment de la passation des actes de vente des terrains provenant du démantèlement comme supplément de garantie, dite de réserve, une somme de trois francs par mètre carré vendu par lui. Cette réserve se substituait à la garantie hypothécaire à hauteur de 200.000 francs que Macé n'a pas constitué. Mais le concessionnaire, de nouveau, n'en tient pas compte. Par exemple, lors de la vente d'un terrain au dénommé Bricka de Paris pour une somme de 45.000 francs, la réserve n'a pas été faite.

Parallèlement, la municipalité sollicite de voir proroger d'un an, à partir du 29 août 1898[43], le délai accordé pour la démolition des ouvrages fortifiés car les travaux ont été suspendus à plusieurs reprises. Le dérasement prend du retard en raison de travaux supplémentaires rendus nécessaires par la présence dans les massifs à démolir de nombreux contreforts et ouvrages en maçonnerie et par le mauvais temps de l'hiver exceptionnellement pluvieux de 1897-1898. L'entrepreneur se retrouve ainsi dans l'impossibilité de poursuivre l'achèvement des travaux. Il se substitue, par acte public du 7 juillet 1898, une société en nom collectif : Macé-Pellepot-Boggio. Les deux nouveaux associés sont des entrepreneurs antibois de travaux publics. En 1898, Jean Pellepot occupe le poste de président du tribunal de commerce d'Antibes. La société a pour objet de poursuivre la démolition des fortifications et de mettre ensuite, en valeur les terrains libérés. La constitution de la société est acceptée par une délibération du Conseil municipal d'Antibes le 6 décembre 1898. Le 15 mars 1900, par acte passé devant le notaire Ardisson, la société Macé-Pellepot-Boggio adopte le sous-titre de Société des terrains d'Antibes et nomme Adrien Grassier, banquier à Barcelonnette, comme unique mandataire, chargé de la direction et de l'administration des affaires de la société.

A la fin de l'année 1899, le plus gros du démantèlement de la place est terminé. La nouvelle ville dispose de 160.000 m² de terrains dont 60.000 m² sont déjà vendus par la société. Sur ces terrains, anciennement gelés par les zones militaires, des boulevards et des rues sont créés. L'agglomération commence ainsi à se dessiner à partir des plans dressés par Macé. Le tracé des principaux boulevards suit la physionomie des anciennes fortifications. Sur les nouveaux terrains, l'architecte Macé établit un plan de lotissement. L'immense quantité de pierres recueillie lors des travaux permet l'édification, entre autre, des immeubles situés sur l'actuelle place de Gaulle dénommée la Grande Place jusqu'en 1901 et ensuite place Macé. La nouvelle ville s'organise autour de celle-ci qui doit ressembler à la place Masséna de Nice, selon l'article 7 de la convention passée entre la Municipalité et l'architecte Macé. Devenue la place des banques[44], les plus importantes s'y installent comme la Société Générale, le Crédit Lyonnais, le Crédit Foncier et même une succursale de la Banque de France en 1899. Le 16 décembre 1899, le Conseil municipal d'Antibes, délibère sur les dénominations des nouvelles voies de la ville. On y retrouve les grandes figures d'Antibes passées et présentes : le boulevard Niquet, l'avenue Maréchal Reille, l'avenue Gazan, l'avenue Soleau, la place Macé. Le 28 mars 1900, le Conseil municipal réuni en commission plénière statue sur la réception définitive des travaux de dérasement et de viabilité. Les Antibois attendent beaucoup du dérasement : « La ceinture de pierres éclate sur divers points, le sommeil de chrysalide du beau papillon qui s'appelle Antibes a pris fin, chiffonnées sont encore ses ailes, il faut qu'elles se gonflent au vent que doucement d'abord elles le soutiennent, puis que fleur ailée elle devienne comme ses voisines une des plus belles du site méditerranéen.[45]

Mais, du fait de la démission de Robert Soleau et de la mort d'Ernest Macé le 19 août

---

[43] ADAM 11R 27 Lettre du maire au ministre de la Guerre du 4 mai 1895.
[44] Tosan (P.), *Op.cit. (1),* p. 53.
[45] *L'Avenir d'Antibes* 29 août 1897.

1901, il faudra attendre encore quelques années avant que tout ne disparaisse définitivement.

Au début du XXe siècle, presque toutes les traces architecturales du passé glorieux d'Antibes sont détruites. Seuls subsistent aujourd'hui les remparts du front de mer, le bastion Saint-André, les deux portes de France et de la Marine et le Fort-Carré. Le maire Robert Soleau et l'architecte Macé sont présentés comme les deux personnages les plus influents de la ville à la fin du siècle précédent. D'ailleurs, la municipalité rendra hommage à Macé, après sa mort, lors de la session ordinaire du 19 août 1901, en baptisant de son nom la Grande Place qu'il avait lui-même dessinée et qui deviendra pendant la Deuxième Guerre mondiale, la place Pétain puis en 1944, la place de Gaulle.

• Une nouvelle ère

Avec la démolition de ses remparts, Antibes peut désormais commencer une nouvelle page de son histoire. Mais, il faut que la ville s'occupe d'aménager tous les terrains libérés afin que la salubrité et l'hygiène publique soient respectées. Conjointement, Antibes s'attelle à créer une vie touristique à travers le développement, sur son territoire, d'une station hivernale qui prend le nom de Juan-les-Pins.

Parallèlement aux travaux de dérasement des ouvrages fortifiés, l'entrepreneur doit planifier le réseau d'assainissement des eaux usées de la nouvelle ville. Mais, Macé est aussi dans l'obligation d'opérer les transferts de l'abattoir et du cimetière et de combler l'anse de l'Ilette.

Les deux questions du transfert de l'abattoir et du cimetière étaient déjà abordées par les anciennes municipalités. Du fait du démantèlement de la place, leur déplacement devient désormais obligatoire. La commune d'Antibes cherche, en fait, à suivre l'exemple des cités voisines, en fixant les deux établissements dans des endroits éloignés de la population agglomérée.

L'ancien abattoir est installé au XIXe siècle à l'intérieur de la ville, au milieu de la population, sur la traverse de la route nationale 97 (rue Vauban). De dimensions très réduites, il est reconnu insuffisant pour les besoins des bouchers. Cependant, du fait de son emplacement, l'abattoir ne peut d'aucune manière être agrandi ou être amélioré car le terrain est délimité par la route nationale 97, par le terrain militaire et par les propriétés voisines dont l'acquisition est trop onéreuse.

De surcroît, l'installation intérieure de l'abattoir ne répond pas aux conditions d'hygiène et de salubrité. Les locaux sont mal aérés et délabrés : « Un soupçon de ruisseau coule au pied du bâtiment et les émanations qui s'en échappent sont loin d'être agréables. »[46]

Depuis longtemps, la municipalité projette son transfert à l'extérieur des murs et divers emplacements ont été choisis, dont les terrains appartenant au dénommé Ombry, au quartier du Valclarette. Mais le prix des terrains et la construction à neuf d'un tel abattoir entraînent d'énormes dépenses que la ville ne peut supporter à l'époque. Le représentant de la société des huiles d'olive inaltérable, dont le siège est à Paris, fait alors une proposition à la ville de céder ses immeubles de l'usine Saint-Charles. Après une visite des lieux, la ville décide qu'elle peut sans grand frais y installer un abattoir. L'administration de la société cède à la commune ses bâtiments pour la somme de 32.000 francs. D'après le rapport de M. Manier, architecte-voyer, le montant des transformations à effectuer aux bâtiments s'élève à 35.000 francs. S'ajoutent les frais d'actes de 3.000 francs. La dépense se chiffre à 70.000 francs pour la commune qui en assume aussi la construction et l'exploitation.

Le nouvel abattoir se situe à proximité de la mer, aux environs d'Antibes. Il est éloigné de

[46] *L'Avenir du Littoral* 30 juillet 1882.

2,5 km de la ville, en un lieu isolé, au quartier des Bréguières, sur la route nationale 7. La surface du terrain est de 6.000 m². Les eaux sales seront rejetées à 20 mètres de la côte au moyen d'une conduite en fonte.

L'ancien cimetière, datant de 1778, est situé dans le quartier Saint-Pierre, en bordure de l'anse Saint-Roch au bout de l'actuelle avenue Pasteur[47]. Il présente de nombreux inconvénients. Son terrain est peu propice à ce genre d'installation et surtout, il se trouve à proximité de la gare, l'une des voies les plus fréquentée de la ville. D'une superficie de 10.043 m², le cimetière est aussi devenu insuffisant. Mais principalement, son déplacement devient nécessaire car il représente un obstacle au développement de la ville du fait du démantèlement.

En 1894, le terrain de Léon Preire (avocat), situé au quartier des Bastides, aujourd'hui appelé Rabiac, sur la route nationale 7, à une distance de 2.288 m. de la ville et d'une contenance de 34.480 m², est retenu pour le transfert du cimetière communal. D'après l'article 5 du traité entre la ville et Macé d'octobre 1895, celui-ci devenait le nouveau propriétaire de l'ancien cimetière moyennant le versement immédiat de la somme de 37.000 francs. En contre partie, la ville s'engageait à transférer le cimetière dans un délai de deux ans à partir de l'approbation de la convention.

Dans le même temps, l'architecte Macé s'emploie, comme le stipule l'article 2 de la convention passé avec la ville le 24 octobre 1895, à combler l'anse de l'Ilette. A la différence des opérations de l'abattoir et du cimetière qui étaient déjà envisagées avant même le démantèlement, celui du comblement de l'anse de l'Ilette ou du Ponteil est une conséquence de la démolition des remparts.

En fait, après étude du projet d'arasement, on prend conscience qu'il existe un excédent de déblais de 130.000 m3 environ. La commune demande la concession d'une partie du domaine public maritime pour y déposer ces matériaux, surtout ceux provenant de la démolition des cavaliers et de la partie du Sud-Ouest de la caserne Gazan, qu'elle ne sait où jeter sauf à effectuer des achats de terrains ruineux. Ainsi, l'opération de comblement de l'anse de l'Ilette est projetée, comme accessoire au démantèlement. Néanmoins, cela permettra de relier plus facilement la ville, par un boulevard, à l'importante route du Cap.

Cependant, à l'époque, la crique de l'Ilette présente un intérêt au point de vue de la navigation car elle est un lieu de mouillage, abritée par une ceinture de rochers. Elle possède aussi une plage qui sert de cale de halage aux pêcheurs. Les propriétaires de bateaux demandent alors la création, dans le voisinage immédiat, d'un petit port dans des conditions équivalentes à l'anse de l'Ilette. Au cours de l'enquête prescrite en décembre 1894, par l'autorité préfectorale, à l'effet de prendre l'avis de la population au sujet du projet, deux pétitions sont signées contre le comblement pur et simple de l'anse. La première par Guillaumont, Ernest Riouffe, Mengin, chef de gare, Crépeaux, lieutenant en permission et de Théodore Hallo, avocat. Les soussignés font ressortir l'inutilité des travaux et le danger qu'ils présenteraient au point de vue des intérêts d'Antibes. La seconde est de Théodore Hallo en son nom personnel. Mais elles n'auront aucun impact car les propriétaires riverains, les vrais intéressés selon le Conseil municipal, ne se sont pas présentés à l'enquête.

Le plan de l'anse comblée est dressé par l'architecte Macé. Il prévoit également la construction d'un égout collecteur, sous l'actuelle avenue Albert Ier, et qui doit rejeter les eaux de la commune dans l'anse. La parcelle constituée est limitée, au Nord, par les terrains domaniaux et la route du Cap ; à l'Ouest, par la route du Cap ; au Sud, par la même route et le rivage de la mer ; à l'Est, par la mer. Elle ne représente aucun inconvénient au point de vue de la défense. Cette portion du littoral de 30.972 m² deviendra la propriété exclusive de l'entrepreneur moyennant le prix de 3.097,2 francs.

---

[47] Tosan (P.), *Op. cit. (1),* p. 84.

Au cours de la même période, Ernest Macé s'occupe enfin du développement de la station balnéaire de Juan-les-Pins créée, sur le territoire d'Antibes, en 1881.

La vieille place forte d'Antibes se trouvant dans l'impossibilité de se transformer en une ville de saison, c'est sur le versant occidental du Cap, tout près de son agglomération qu'est créée, en 1881, de toute pièce, une station d'hiver qui prend le nom de Juan-les-Pins. Les débuts y sont modestes mais Guy de Maupassant, dans son texte *Sur l'eau* voyait néanmoins, pour elle, un avenir prospère : « La fumée d'un train court sur la rive allant de Cannes à Juan-les-Pins qui sera peut-être plus tard, la plus jolie station de la Côte. »

Le 22 juillet 1881, Léon Rigal, à la tête, depuis 1864, de la plus ancienne et prestigieuse banque de Cannes, que son père François a fondée en 1835, constitue une société anonyme pour une durée fixée à vingt ans, et qui prend le nom de Société foncière de Cannes et du littoral. Avec un capital de quatre millions de francs divisé en 8.000 actions de 500 francs chacune, elle achète au prix de 825.000 francs, sur le territoire de la commune d'Antibes, tous les terrains, d'une contenance de 22 hectares, qui longe la mer depuis la limite du Golfe-Juan jusqu'à la pointe du Cap d'Antibes soit une étendue d'environ deux kilomètres. Elle se propose d'établir au quartier dit de la Pinède, une station hivernale en mettant en valeur les terrains qu'elle vient d'acquérir par la création d'un lotissement. Le nouveau domaine devait prendre le nom d'Albany-les-Pins en l'honneur du frère d'Edouard VII, alors prince de Galles et hôte important de la Côte d'Azur et plus particulièrement de Cannes. Mais on lui préféra, le 12 mars 1882, celui de Juan-les-Pins[48]. La Société, dont le siège social est installé à Cannes, est administrée par un conseil composé de 5 membres.

Parmi les plus importants actionnaires[49], on retrouve les noms de Claude Vidal alors maire d'Antibes de 1882 à 1884, avec 200 actions ; de Robert Soleau, conseiller municipal d'Antibes, avec 400 actions ; de Léon Rigal, avec 568 actions ; du prince d'Essling, duc de Rivoli[50], descendant de la famille Masséna, avec 160 actions ; de la princesse Saÿn Wittgenstein, épouse du prince Chlodwig Hohenlohe chancelier de l'empereur d'Allemagne, avec 140 actions et le duc de Vallombrosa, avec 400 actions.

A peine constituée, la Société doit faire face à de multiples vicissitudes qui touchent à son existence même. Peu de temps après sa création, elle consent une promesse de vente de son actif à un groupe d'hommes d'affaires, dont le dénommé Forbes est le représentant. Mais les acquéreurs se révèlent n'être que de simples spéculateurs véreux et l'opération est un échec[51]. Les actionnaires prennent ainsi conscience que la Société restera encore pendant un certain temps propriétaire des terrains et décident donc d'engager des investissements pour les mettre à la mode en effectuant des travaux de viabilité avec ouverture de boulevards, de routes et d'avenues ce qui impose de recourir à un financement bancaire.

Dans le même temps, la Société prend en charge l'établissement d'une gare de voyageurs et de marchandises auprès de la compagnie P.L.M. L'inauguration se déroule en 1885 en présence du maire Robert Soleau. Les actionnaires semblent optimistes pour l'avenir car ils pensent que la Société trouvera plus aisément des acquéreurs pour des terrains préalablement aménagés et qu'ils réaliseront ainsi un profit plus intéressant en les cédant à un meilleur prix.

Le conseil d'administration va chercher dans un premier temps à vendre la totalité des terrains. Plusieurs offres sont formulées mais elles resteront sans suite. Toutes ces promesses sont accordées un peu trop facilement à des personnes qui n'offrent pas les garanties suffisantes. De plus en 1884, la Société va traverser une rude épreuve avec la faillite de la banque Rigal qui avait financé la Société, qui en détenait directement ou à travers ses affiliées 3.138 actions et qui faisait

---

[48] ADAM 8J 312 Délibérations.

[49] ADAM 8J 305-310, dossiers d'actionnaires.

[50] Hôte célèbre et assidu de Nice, il occupa pendant quelques années une villa située boulevard Victor-Hugo, au coin de la rue Grimaldi et qui fit ensuite construire la villa Masséna.

[51] ADAM 8J 316, rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale du 22 juin 1901.

partie de son conseil d'administration[52]. L'établissement est obligé de fermer ses guichets le 18 mai 1884, son passif dépassant son actif de 4,5 millions de francs. Ce krach s'inscrit dans la situation générale de la France, qui connaît une panique boursière trouvant ses origines dans la faillite de l'Union Générale le 19 janvier 1882[53]. La faillite de la banque entraîne le remboursement immédiat des sommes qu'elle avait prêtée et le gel de ses 3.138 actions. Grâce aux appels de fonds auprès d'actionnaires solvables, la Société refait surface. Elle décide de renoncer à la vente en bloc du domaine de Juan-les-Pins et opte pour des cessions de lots. Malheureusement les effets du krach financier se font toujours sentir si bien qu'en 1890 la Société n'a toujours pas pu réaliser la moindre vente. Un des actionnaires Félix Talamon met alors en relation un architecte parisien Ernest Macé avec le conseil d'administration. Après de nombreux pourparlers, la Société s'engage avec celui-ci le 11 novembre 1890[54] .Elle met à sa disposition tous les terrains situés à Juan-les-Pins. Après avoir effectué le tracé du lotissement, il obtient le droit exclusif de vendre les terrains. Moyennant un prix plancher les majorations éventuelles de ces prix restant, sous certaines conditions, acquises à l'architecte.

Mais la situation financière de la Société est toujours critique. Elle ne dispose d'aucune trésorerie pour régler ses dettes. Sans cesse menacée de poursuites judiciaires, elle doit recourir à un emprunt. Henri de Vilmorin, actionnaire de la Société, le trouve dans sa famille. Le créancier est Albert Durand qui accepte de prêter au total la somme de 657.000 francs garantie par une hypothèque sur tous les terrains de Juan-les-Pins[55].

Parallèlement, sous l'impulsion d'Ernest Macé, Juan-les-Pins se développe. Ce dernier a bien négocié son contrat car non seulement il reçoit, chaque trimestre une somme de 6.000 francs mais de plus, il perçoit sur toutes les ventes réalisées une commission de 5%. La Société peut néanmoins résilier le contrat si les ventes réalisées par Macé n'atteignent pas 150.000 m² ou dans le cas où les ventes réalisées depuis le 1er novembre 1894 au 1er novembre 1897 ne portent pas sur une nouvelle superficie de 150.000 m² avec un prix minimum de 200.000 francs. Macé fait exécuter des travaux pour l'amélioration des voies de communications. Les ventes de terrains augmentent. La plupart des nouveaux propriétaires construisent aussitôt après leur achat et l'on dénombre 47 villas en 1895, puis 92 en 1903[56]. En 1895, le château de la Pinède est vendu à un Anglais et un projet d'aménagement d'un jardin public à la Pinède est voté par le conseil d'administration sur les propositions de l'architecte. En 1894, on compte quatre hôtels : l'hôtel de la Gare, l'hôtel Terminus, le Grand Hôtel de Juan-les-Pins et la Réserve[57]. On décide même la création d'une église derrière le Grand Hôtel dont Mgr Theuret, évêque de Monaco, pose la première pierre. En 1898, les liaisons Cannes-Antibes sont assurées par tramways à vapeur. Cette même année, la Société nomme une commission chargée d'étudier les dénominations des nouvelles voies. Le conseil municipal d'Antibes les approuvent le 16 février 1899.

Cependant, l'architecte Macé ne se révèle pas sans reproche car il est accusé d'avoir détourné 125.685 francs. Certes, en décembre 1900, l'architecte reconnaît sa dette mais il n'est plus autorisé à effectuer des ventes sans la présence d'un administrateur. En avril 1901, le traité entre la Société et Macé expire et le 31 mai de la même année le conseil d'administration dissout la société, arrivée à son terme. Enfin, le 22 juin 1901, l'assemblée générale réunit extraordinairement vote la liquidation de la Société et nomme Paul Négrin en qualité de liquidateur. A cette date, la société dispose d'un actif mobilier et immobilier estimé à un million de francs dont le produit sera réparti entre les actionnaires.[58]

---

[52] ADAM *Op. cit*. (51).
[53] Bianchi (B.), *La saison touristique d'hiver à Cannes*, p.23.
[54] ADAM *Op. cit.* (51).
[55] ADAM *Op. cit*. (51).
[56] Maurt (P.) et Maire (R.), *Juan-Passion*, p. 42.
[57] Faraut (M.), *Population d'accueil et migration touristique : effets d'une nouvelle économie urbaine Antibes XIX-XXe siècle*, p.54.
[58] ADAM *Op. cit*. (51).

Le bilan de ces vingt années est assez positif. La Société qui a dû faire face à de nombreuses difficultés parvient malgré tout à aller jusqu'au terme fixée à sa création. Elle a réussi à aménager la station avec la création de voies, de jardins publics, d'une gare de voyageurs et de marchandises, d'hôtels et même d'une église. Elle prend la forme d'une petite ville dans la ville.

La nouvelle commune commence à prendre forme. La Société des terrains d'Antibes l'aménage afin de la soumettre aux normes d'hygiène dont l'absence a valu à la vieille ville tant de critiques de la part de la population antiboise et des étrangers.

Parallèlement à l'expansion d'Antibes, la station balnéaire de Juan-les-Pins prend elle aussi forme. Mais il faudra attendre l'entre-deux-guerres pour que commence réellement son essor avec l'avènement du tourisme estival.

LES JOURNAUX MONDAINS DES ALPES-MARITIMES DE 1880 A 1939

Suzanne CERVERA

Résumé d'une thèse soutenue à l'Université de Nice sous la direction de M. Schor

Parmi la floraison de titres qui paraissent grâce aux lois de liberté de la Troisième République, la place des revues régionales du littoral des Alpes-Maritimes, et particulièrement des revues mondaines est tout à fait exceptionnelle. Certaines années fastes, 1881 par exemple, ou première décade du XXe siècle, en paraissent près d'une centaine, dans l'élan d'un âge d'or pour la presse. Décentralisation littéraire faisant de Nice un satellite parisien, renouveau démocratique et politique stimulant, collaborations de qualité, liberté et loisir d'écrire pour une catégorie sociale privilégiée, expliquent ce jaillissement qui émerveille les fondateurs eux-mêmes. *La France méridionale* fait ainsi part de sa naissance : « Encore un nouveau journal à Nice ! ... Comme si besoin s'en faisait sentir ? Et pourtant, l'idée est originale . C'est de la bonne décentralisation littéraire ... Cette innovation dans la presse de province a surtout de grandes chances de succès à Nice, qui est après tout, en hiver, le boulevard de Paris. »[1]

A journaux il faut des journalistes, quoique les journaux mondains récusent cette appellation qu'ils considèrent comme relevant davantage du labeur que du talent. « Il y a des journalistes, il en pousse constamment, surtout à Nice, et des journaux donc! J'en compte déjà 166, et il va en éclore encore six douzaines, d'ici les élections !... » s'exclame Jean Du Maine , directeur de *Nice littéraire*, dans une boutade intitulée « Bavardage ». Au travers de cette inflation saisonnière, à visée apparemment commerciale, se fait jour un véritable besoin de communication, d'expression libre à la fois des hôtes du littoral, d'écrivains amateurs et de chroniqueurs qui se font leurs porte-parole : « La plupart de nos collaborateurs appartiennent à la plus haute classe de la société, celle qui sait penser et peut d'autant mieux écrire qu'elle possède tous les loisirs d'observer. »

Des coteries s'expriment, des réseaux s'entremêlent, intégrant le tissu local. En feuilletant ces milliers de pages, on voit apparaître un microcosme culturel d'une vitalité étonnante. Comment se définissent ces revues ? Leur titre, les indications figurant à leur bandeau, permettent de juger de leur caractère, même si la suite de leur parution ne répond pas toujours à l'effet d'annonce d'un programme ambitieux. « Notre programme est connu : littérature vraie, soignée, comptes rendus artistiques et mondains, sans passions, sans parti pris, sincères ... Notre journal est une œuvre saine, loyale, à l'abri des suspicions douteuses. »[2]

Ainsi s'annonce *Nice littéraire*, tandis que dans le *Monte Carlo*, le directeur, Louis Lemercier de Neuville, qui rimaille à ses heures, nous décrit en vers l'année de sa « feuille hebdomadaire ». Comme ses sœurs elle paraît à partir de l'entrée de saison, fin novembre, quelquefois plus tôt pour les plus zélées, et fait ses adieux fin avril, après les régates et les corsos, sauf pour les très rares revues qui paraissent tout l'été, à un rythme ralenti cependant.

« Depuis le vingt-un novembre
Chaque semaine, assidûment,
Pour vous elle a gardé la chambre
Et mis la presse en mouvement,

Elle a donné le nom des hôtes
Qui s'arrêtaient dans le pays ;
Elle a décrit les monts, les côtes
Et les forêts et les logis ;

---

1 *La France méridionale*, 21 décembre 1881

2 *Nice littéraire*, 3 novembre 1895, "Aux lecteurs", 17 novembre 1898, 12 décembre 1901

Elle a célébré les victoires
Des comédiens et des chanteurs,
Raconté bon nombre d'histoires
Pour distraire ses bons lecteurs ;

Elle a fait, - suivant les usages -,
Des articles d'actualité,
Et consacré de grandes pages
Aux choses de publicité.

Bref, - sacrifices exemplaires -,
Elle a pris du papier glacé
Avec de jolis caractères,
Pour que l'œil ne soit pas lassé.

Ceci, c'est du travail, je pense !
Elle peut donc, avec raison,
Prendre une petite vacance
Jusqu'à la prochaine saison . »[3]

• De la chronique d'une villégiature mondaine à la promotion d'un pôle touristique

Comment se présente un journal mondain, dont le titre formule du rêve, sur un bandeau plein de promesses ?

Imaginons une « entrée de saison » de la « Belle Epoque » : de belles mains baguées tiennent ouvertes quelques pages, des yeux cherchent négligemment des noms d'aristocrates, d'hommes de lettres, de muses connus, dans les listes d'hôtes et d'étrangers, repèrent réceptions et spectacles où se montrer, renouer amitiés et connivences, consultent notes pratiques et réclames pour organiser un hiver de bien-être et de fêtes, autour de services discrets, disponibles et fidèles.

Années vingt, années trente : le décor change. Palaces, piano-bars, cinémas, volutes bleues des fume-cigarettes ou fragrances épicées des cigares d'Outre-Atlantique, mise en images d'une mer éternelle et de ses adeptes d'été, luxe des automobiles et des longues silhouettes sur papier glacé, revues mondaines ou touristiques incitent au départ vers le Passé ou l'Ailleurs.

Chacun de ces « follicules » recèle une part de ciel, de nature, d'humanité, de pensée, et peu à peu se recrée toute une part de la vie passée de la Riviera, bruissante de joutes verbales, de plaisirs partagés, d'activité bâtisseuse, dans la lumière de l'éclatant soleil sous lequel la mer miroite. Poétique et retirée, la vie régionale y frémit de force contenue..

L'extraordinaire variété des titres et des formules obéit dans l'ensemble à un modèle général qui évolue avec les techniques d'impression, les formats, la mode, et le contact stimulant des autres formes de presse, grande presse écrite puis illustrée, presse radiophonique et cinéma. On arrive à distinguer tout de même trois tendances dans la presse mondaine des Alpes-Maritimes.

• Une presse échotière diffuse les annonces et colporte des potins qu'elle maîtrise ou qu'elle invente.

---

[3] *Le Monte Carlo*, "Chronique rimée" , "Adieux", de L.Lemercier de Neuville, 15 mai 1898

• Des feuilles à tendance plus politique tentent, elles, d'exercer une forte pression sur l'opinion, pour ou contre un personnage, un parti ou une idée. Rares sont les journaux mondains qui ne sont pas dans ce cas, leur neutralité, presque impossible, étant tributaire de leurs besoins financiers.

• Enfin, surtout à partir des années vingt, cette presse affiche une dominante touristique**.** Les hommes d'entreprise veulent mettre la Côte d'Azur au cœur d'une économie de plus en plus large et complexe. Derrière l'écran du rêve se profilent des réseaux d'affaires.

L'organisation générale de ces périodiques reste classique jusqu'à la guerre de 1914-1918, et, pour certains, même au delà : une première page éditoriale, une seconde plus locale et plus mondaine, une troisième page qui sert de vade mecum, une dernière davantage publicitaire. S'ajoutent les « listes » d'hôtes, et, sur des formats de plus en plus maniables dans les années trente, un étalement des rubriques de plus en plus envahies d'images et de publicité.

Trois espaces peu à peu définis se partagent la publication et la signification des journaux mondains de Alpes-Maritimes : Nice ; le littoral est, avec Beaulieu, Menton, Monaco, Villefranche ; le littoral ouest, avec Antibes, Cagnes-sur-mer, Cannes, Juan-Les-Pins

Nice rassemble le plus grand nombre des titres, et ses imprimeurs disposent dans la première période d'un quasi monopole ; cependant l'intitulé du bandeau ou le siège de la rédaction permettent de préciser la localisation du journal, parfois imprimé à Nice pour le compte d'une autre station.

Il n'est pas très pertinent de calculer la durée moyenne de ces périodiques car on peut observer qu'ils sont d'une durée particulièrement inégale, du numéro unique pour quelques-uns à de longues séries dignes de la grande presse pour d'autres. On s'attend à retrouver dans la plupart de ces journaux de saison un caractère très éphémère. Or certains réussissent à passer le cap de la première guerre mondiale et continuent à paraître jusque dans les années trente, comme *Les Echos de Nice, Nice littéraire,* ou *L'Union artistique et littéraire.* Pour d'autres, la parution sous des dénominations différentes peut se poursuivre assez longtemps.

Leur durée de vie permet de distinguer quelques grandes catégories :

• Des feuilles circonstancielles, près de cinquante pour cent, parfois réduites à quelques numéros, durant une à trois saisons, dont la création est déterminée par le lancement d'un « produit » commercial. Cela peut être un projet politique ou satirique, comme *Méphisto* ou *La Casserole,* une candidature à des élections, tel *L'Avenir du Littoral* ou *L'Hebdo de la Riviera et de la Corse,* un hôtel, une station, un lotissement, un spectacle, comme *Les Cigales de Juan-les-Pins,* ou un produit financier comme *Riviera Revue*. Ces feuilles sont souvent liées à de petites stations et leur titre n'est pas toujours en rapport avec leur finalité réelle.

• Des journaux à durée de vie courte, environ cinq pour cent, qui sont créés avec des moyens importants et des vues intéressantes, mais mal ciblés par rapport à la clientèle potentielle, trop politisés, ou victimes de circonstances exceptionnellement défavorables, comme la mort imprévue de leur fondateur, un grave incident technique qui compromet leur équilibre financier. On trouvera dans ce groupe *La France méridionale, Nice mondain,* ou *Le Réveil de Cimiez,* par exemple.

• De bons journaux solides et assez polyvalents, dix pour cent environ, qui durent de huit à vingt ans, avec des équipes durables, un projet intéressant, une relative neutralité qui leur évite de se compromettre, des appuis financiers ou politiques discrets mais efficaces. On pourrait trouver dans cette catégorie *Le Monde élégant, La Saison de Nice,* ou *L'Hiver au Soleil*.

• Des titres exceptionnellement durables : ils sont vingt pour cent environ et tirent cette longévité de la personnalité de leur directeur ou fondateur qui veille à la richesse, à l'équilibre, au renouvellement pondéré du contenu et de l'équipe rédactionnelle. Des

circonstances favorables, financières, politiques ou familiales, un contenu essentiellement littéraire, une relative indépendance vis-à-vis de la publicité, entourent en général la vie de ces journaux. *L'Union artistique et littéraire,* avec plus de quarante ans de parution par dessus la césure de la première guerre mondiale, raison d'être d'une femme originale et indépendante, la comtesse de Sauteyron, est, avec *Nice littéraire* et *Les Echos de Nice*, tous deux produits d'équipes familiales soudées, le plus représentatif de ces journaux de longue durée, capables de fidéliser des lecteurs et de les retrouver malgré certains aléas.

• Des journaux à thème, dix pour cent environ, dont la durée est variable, mais qui comptent davantage sur la fidélité de leur lectorat que sur une aide publicitaire, à l'exception de ceux dont le thème est commercial ou touristique. *L'Indicateur de Menton* ou *La Côte d'Azur et les Alpes françaises* correspondent à un désir de promotion d'une station ou d'une région, mais aussi au projet personnel de leur fondateur. On peut mettre dans cette catégorie *La Curiosité,* à thématique scientifique, *La Gazette rose*, qui tente de dévoiler les mystères du jeu, *Le Petit Poète* ou *La Pensée sur la Côte d'Azur,* qui regroupent des contributions littéraires et poétiques. Quant aux *Rives d'Azur*, ou *Sur la Riviera,* ils se vouent aux permanences aristocratiques et aux nostalgies.

• Des journaux en langue étrangère, à peu près cinq pour cent de l'ensemble, chargés d'une mission de représentation pour leurs ressortissants par leur pays d'origine, ou d'une mission tout court comme *Le Messager franco-russe* chargé de promouvoir l'alliance de même nom. Il peut y avoir alors pérennité du personnel, ou recrutement dans la même famille, comme pour *The Continental Weekly,* avec les Villiers-Barnett à Monaco, ou maintien du titre avec rotation des rédacteurs en chef, cas des journaux de langue allemande, comme *Riviera Fremdenblatt.*

Le rythme et la durée des parutions varient suivant l'époque et le lieu. Nice rassemble l'essentiel des journaux mondains de l'époque qui précède la guerre de 1914-1918, en plusieurs vagues de créations, qui correspondent aux lois de liberté de la presse, à l'Exposition Internationale de Nice, à la décade du début du XXe siècle, et aux quelques années qui précèdent la guerre. Après celle-ci, les années vingt voient encore une floraison de revues niçoises, mais le littoral ouest avec Cannes et Juan-les-Pins développe une presse spécifique, parfois commerciale, souvent en langue étrangère, qui mise sur une image de luxe et de tourisme, rejoignant en cela la presse du littoral est, marquée du même esprit par la présence monégasque.

Ainsi les journaux mondains suivent-ils dans leur développement géographique l'étalement du tourisme dans l'espace le long du littoral, tandis que les parutions se multiplient, refaisant surface une année après l'autre sans pour autant durer, ce qui permet de douter de leur efficacité.

Comment les titres se choisissent-ils ? Un rapport de police de juillet 1925 nous explique que M. Trarah, sujet britannique et directeur de l'imprimerie Coopérative mentonnaise, qui se propose de créer un journal en langue française à partir du 15 septembre, adresse une circulaire à quelques notabilités et aux personnes intéressées, pour qu'elles proposent un titre qui sera déterminé par cette sorte de consultation populaire. Au milieu de cette floraison de feuilles concurrentes, le titre doit sonner comme un coup de clairon, le signe de reconnaissance d'une certaine communauté. Les titres ont un effet d'annonce indéniable, un éditorial de *La Saison de Nice* explique son objectif après trente six hivers de parution : « Un organe tel que le nôtre dont le titre, seul, indique suffisamment sa tâche et son but,

devait légitimement aspirer, par son caractère essentiellement mondain, littéraire et artistique,à prendre une très large place sur la rive enchanteresse du Pays Bleu ».[4]

A partir de 1881, la notion de « Monde » apparaît dans plusieurs titres. Il ne s'agit pas alors de l'ensemble de la terre et des astres, mais d'un système organisé autour de l'élite sociale aristocratique, riche, et internationale qui, depuis le milieu du XIXe siècle et surtout depuis le Second Empire et le rattachement de Nice à la France , vient passer l'hiver sur le littoral méditerranéen. Ainsi, *Le Monde à Nice et à Monte Carlo, Le Monde élégant* énoncent dès l'abord leur contenu, tandis que l'épithète « mondain » représente plutôt une vocation lorsqu'il s'associe à un concept central, substantif, lieu, ou définition géographique : nous trouvons alors *Littoral mondain*, mais aussi la série, en parution parallèle, *de Nice mondain, Cannes mondain, Menton mondain*. La notion de mondanités s'associe au substantif « vie », idée forte réutilisée à plusieurs reprises comme dans les titres *La Vie mondaine, La Vie élégante* ou *La Vie élégante et mondaine*, donnant l'impression que la vraie vie est justement celle, toute de fêtes et de futilités, de ce « monde », et réside dans cette succession d'épisodes que leur compte rendu transforme en « événement », comme dans *L'Actualité* ou *Croquis mondains.* Une semaine après avoir signalé à l'attention de la charité bienveillante de ses lecteurs la catastrophe de Courrières en une dizaine de lignes sur la largeur d'une colonne, *Nice Littéraire* relate la bataille de fleurs sur une pleine page qui met en scène des personnalités connues : « Le vis-à-vis de Mesdames Jules Le Tainturier et Dominique Durandy, très coquettement garni d'anthémis et d'œillets rouges, noués par de larges nœuds de ruban, suivait le landau de Mademoiselle Marquet, affectant la forme d'un panier rustique, capitonné d'œillets, et orné de boules de neige liées de ruban ciel. »

Il s'agit des deux filles d'Alfred Borriglione, ex-maire de Nice de 1878 à 1886, et de celle de Albert Marquet, personnalité belge puis niçoise, fondateur de multiples casinos[5]. *Le Journal mondain de la Riviera* tente, en 1919, « trait d'union entre les gens du monde », de ressusciter ces fastes, mais la mort de son directeur Jacques de Chancelle le prive de cette vocation.

La notion d'élégance est reprise dans *Nice élégant* et le *Tout Nice* se réduit à une bien petite minorité élégante, que l'on retrouve dans l'expression « High life », encore la « vie de la haute société », que la traduction française « la grande vie » caricaturerait quelque peu, ajoutée au bandeau de plusieurs revues, comme *Menton mondain*, « Gazette High Life illustrée », ou *La Vie mondaine*, « Journal du High Life », et dont la force vient probablement de ce qu'elle s'exprime ...en anglais.

Cette vie intense ne peut se réaliser qu'en saison et se poursuit d'un bout à l'autre de l'année dans l'archipel des stations à la mode, suivant l'inclinaison des rayons solaires, la mystérieuse géographie des eaux favorables et celle de jeux et festivités où il est de bon ton d'être vu et mis en texte puis en images. Aussi trouve-t-on *La Saison de Nice, Nice l'Hiver, L'Hiver à Menton, L'Hiver au Soleil*, qui bien entendu se double pour l'autre solstice de *L'Eté à Chamonix*, comme *L'Hivernal* devient *L'Estival*, ainsi que *La Gazette hivernale de la Côte d'Azur, La Chronique des Villes d'eau et Le Journal des Villes d'eaux*. L'allongement de la Saison conduit à la naissance d'une seconde, puis de quatre saisons de villégiature avec l'apothéose cannois *de Cannes l'Hiver*, *Cannes l'Eté, Cannes Printemps*, *Cannes l'Automne*.

Le héros de ces chroniques ? C'est nous dit « Le Padovan » dans *La Vie mondaine* du 23 février 1899, « le snob, l'étalon d'or de cette monnaie dont les divisions s'appellent le maniéré, le délicat, le raffiné, le dégoûté, l'intellectuel, le prétentieux ... »

---

[4] *La Saison de Nice*, 30 novembre 1905 pour le numéro 1000 .

[5] *Nice littéraire*, 29 mars 1906

Cette minorité, nomade de luxe, en grande partie étrangère, est considérée comme une « colonie », un ensemble de personnes « importées » sur ces rivages et qui tire de ses origines et de son séjour des avantages multiples, tout en honorant les autochtones de sa présence bienveillante.

« Toute l'aristocratie française, toute la colonie étrangère auxquelles s'allient les noms les plus distingués et les plus honorables de la cité niçoise, ont pris part à ce bal. »[6]

Ainsi on trouve, à côté du *Journal des Etrangers*, encore mieux défini dans le temps des plaisirs, *Le Journal des Hivernants*, et des revues parfois bilingues destinées aux communautés les plus représentatives, tels Russes qui s'annoncent dans leurs titres, *Le Messager franco-russe* ou *Le Russe sur la Riviera*, Anglais que la communauté linguistique avec les Américains rend discrets, *The Riviera News, Cannes Season, Visitor's Review*, ou Allemands, *Deutsche Riviera Journal, Riviera Fremdenblatt, Die Riviera Zeitung, La Colonie étrangère, Le Nice Quotidien des Etrangers, La Revue des Etrangers* ou, moins « High life », le plus terre à terre et durable *La Vie pratique-Courrier des Etrangers*.

La mention au bandeau de pages spéciales consacrées à une liste d'étrangers, classés par ordre de notoriété décroissante, puis, plus tard, par nationalité, résidents qui louent ou possèdent une villa, plus tard hôtes de passage en hôtel, avec leurs dates d'arrivée, leurs réceptions et les incidents de leur vie quotidienne et de leur vie biologique (naissances rares, décès plus fréquents, car ces « hôtes » sont souvent âgés ou malades), leur participation aux festivités locales, puis l'annonce de leur départ, stimule la curiosité des membres de cette « colonie » et entretient sa soif de potins. Aussi retrouve-t-on très souvent en titre le terme « écho », comme dans *Les Echos de Nice, de Monte Carlo et du Littoral,* l'une des plus anciennes de ces revues mondaines puisque fondée en 1854 et dont des numéros paraissent jusqu'en 1937, mais aussi *Les Echos de Nice, de la Méditerranée et du Léman*, qui résonnent l'été jusqu'à Genève, *Les Echos de Cannes* et *Les Echos mondains de Monte Carlo* . En 1924, *L'Echo des Palaces*, « Gazette officielle de la vie mondaine », réunit dans son titre et son bandeau les deux termes « palace » et « officiel », qui témoignent à eux seuls de l'évolution du tourisme et de la presse mondaine sur la Côte. Le séjour en palace est en effet devenu la norme avec le déclin de la résidence aristocratique de longue durée, et la naissance spontanée d'un journal mondain rarissime dans les années vingt, où les efforts de relance de la saison donnent plutôt lieu à une démarche d'ordre professionnel. Un peu restrictif quant à sa portée commerciale, ce titre est un peu délaissé à partir de la décennie trente au profit de chocs publicitaires plus efficaces, sinon en 1938-1939 par *L'Echo mondial* qui dépasse, lui, le cadre d' azur de la Côte pour y apporter les inquiétantes résonances d'un monde en attente.

Dans le même ordre d'idées et échappant à leur sens premier de « petite monnaie permettant l'achat d'un journal » pour celui de « colporteur de nouvelles » on trouve des « gazettes », au titre et à la vocation moins pompeuse et plus familière que les « échos » ; elles vont de la *Gazette de Nice et des Alpes-Maritimes* à la *Gazette des Etrangers,* en passant par la *Gazette rose*, publication officielle des séances de la roulette de Monte Carlo, le bilingue franco-italien *Gazettino* ou *Monaco Gazette.*

Tous ces titres ne laissent aucun doute sur la dominante mondaine de leur contenu . Mais d'autres ajoutent cette indication aux autres annonces de leur bandeau, soit en première ligne, comme une tendance majeure, soit dans une position plus discrète, comme une option qui peut s'ajouter à une vocation moins futile ; on trouvera ainsi l'association fréquente du monde avec la littérature, comme dans *Nice littéraire*, critique et mondain, *Cannet-Journal*, journal littéraire, mondain, artistique, ou l'art dans *Nice artistique et littéraire*.

---

6 *Nice littéraire*, 7 février 1897

La liberté de la presse permet la parution de nombreux journaux satiriques qui ajoutent à leur titre, assez accrocheur en général, la mention « mondain » en premier ou second sous-titre. Ils ne publient généralement pas de liste d'étrangers, mais font leur miel des potins et critiques des hôtes du Littoral, à croire qu'ils ne publient finalement leurs coups d'épingle qu'à l'usage interne de cette micro-société seule susceptible de les apprécier. On trouve ainsi, « masqués » par des titres à valeur symbolique, *La Casserole, Le Combattant, La Cravache, Le Cyrano, Germinal, La Griffe, L'Indiscret, Le Masque, Mephisto, Le Rabelais, Le Sphinx, Le Charivari* ou *Le Carillon* qui seraient privés de sens s'ils ne vendaient pas leurs lazzi à ceux qu'ils ciblent ! Ils vont même quelquefois jusqu'à en dresser un portrait biographique sinon hagiographique suivant les affinités de leur rédacteur.[7] Et pourtant ce sont plutôt des pastiches de revues mondaines, comme *La Casserole* qui promet en ces termes un contenu substantiel à ses lecteurs : «Donnez-moi , dit Alphonse Homard, directeur, au siège de la rédaction, c'est-à-dire du yacht « La Casserole » installé au port d'Antibes, de bons ingrédients et je vous ferai de la bonne cuisine. »[8]

Une vie politique locale intense se développe en toile de fond de ces mondanités, à laquelle se mêlent quelquefois les hôtes, mais qui constitue la plupart du temps un domaine à part, très circonscrit. Elle s'exprime dans des journaux qui se qualifient eux-mêmes de « mondains », mais dont le bandeau comporte des additions révélatrices, et qui commencent peu ou prou à intégrer les « hôtes » à la vie locale, en particulier lorsque le séjour de ces derniers se met à générer des bénéfices, des demandes ou des problèmes spécifiques. Ce style de presse flambe particulièrement en période électorale. Ainsi la série des *Avenir*, dont le titre montre bien l'intérêt pour le « local » plus que pour les mondanités[9], ou des périodiques très particularistes, comme *Le Petit Beaulieu, Le Petit Cannois* et *Le Petit Mentonnais, Le Beausoleillois*[10], *Le Mentonnais, Le Cannet* ou *Les Rives d'or,* « journal de Monte-Carlo », qui accrochent souvent « journal politique » ou « d'intérêt local » à leur bandeau en même temps que le terme « mondain ». Il ne faut pas surestimer l'importance de ces petites feuilles dont certaines sont d'ailleurs elles-mêmes modestes : « *Le Beausoleillois* est si petit qu'il craignait de passer inaperçu. La fable « Le lion et le moucheron » donne une idée de ce que peut faire notre microscopique organe. »

Ceci sous-entend tout de même qu'il peut piquer... *Ho He, L'Impartial de Nice, L'Union artistique et littéraire*[11], *Le Journal de la Corniche* s'annoncent polyvalents, *La Curiosité, La Donna*[12], *Le Féministe, Horéal, L'Olivier, Le Petit Poéte* ou *Riviera Journal*, revues à dominante, qui dans les lettres, qui dans les sciences, la médecine ou l'occultisme, ont eux aussi leur aspect « mondain » et en fait aucun journal local, quelle qu'en soit la

---

[7] *La Revue des Etrangers* publie en feuilleton « Le petit varapeau de Nice » par analogie humoristique avec un très docte « Dictionnaire Universel des contemporains contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers » publié en 1858 à Paris sous la signature de Louis Vapereau, professeur d'Université, préfet, inspecteur général de l'Instruction publique, et réédité par la Librairie Hachette en 1880 . (Voir par exemple les numéros de décembre 1881 et de janvier 1882)

[8] *La Casserole*, 31 mars 1906

[9] *L'Avenir de Beaulieu,de Saint Jean Cap Ferrat et de Villefranche* est un quotidien ; on trouve à l'ouest et sous la direction d'H.G.Bon successivement *L'Avenir des Alpes-Maritimes* et *L'Avenir de Grasse*, ainsi que *L'Avenir du Littoral* .

[10] *Le Beausoleillois*, 31 mars 1906.

[11] *L'Union artistique et littéraire* fondée en 1881 porte le même intitulé qu'un cercle parisien contemporain, dont l'objectif était de réunir les partisans des deux branches royales, Bourbon et Orléans ; mais le "directeur - fondateur", Léon Sarty, était de culture familiale bonapartiste.

[12] *La Donna* présente les idées de son fondateur, le baron Scander-Levi, engagé dans le combat féministe, et se veut en même temps une sorte d'anthologie. Voir numéro d'août 1911.

fréquence de parution et la tendance politique, ne peut échapper à l' atmosphère de potins raffinés qui alimente la curiosité et la vie régionales.

Rares sont les références à la fois mondaines et financières, surtout avant la Guerre de 1914-18 ; on trouve cependant *Le Mercure*, journal mondain et financier, plus tard *Nice Paris*, mondain, commercial et financier, et même, assez médiocrement annoncé, *Le Capitalisme et le Rentier de la Côte d'Azur* .

Avec le temps, à partir de 1920, les revues mondaines se démarquent davantage du reste de la presse, soit qu'elles se veuillent professionnelles, comme *Azur*, « Hebdomadaire de l'Union régionale des Syndicats hôteliers », ou très « parisiennes », référence, très prisée dans les années trente, qui semble avoir finalement la même signification que « High Life » à la Belle Epoque, et que revendique fidèlement, pendant sa vingtaine d'années de parution, le brillant petit hebdomadaire *Sur la Riviera*, qui porte en exergue la mention « Revue parisienne ». Par sa longévité et la qualité de la plupart de ses articles, il est digne de ses grands aînés les journaux mondains de la Belle Epoque. Mais comme son intitulé le montre, l'accent est mis moins sur les mondanités que sur la puissance évocatrice des lieux, leur situation vers le soleil, le pays des couleurs, les Sud. *Nice littéraire* se transforme en *Paris Nice*, voulant sans doute mieux justifier les prétentions à l'élitisme de ses plumes.

Les nouvelles revues « mondaines » veulent davantage proposer une image, un symbole, que nouer des liens entre des hommes ou des groupes, ou les amener à une réflexion sur la vie, la littérature, l'art ou la politique. Le paysage est don de base, une vie plus ou moins fictive se plaque sur ce fond, et les références au « monde » ou à la « vie » au sens de « High life » se font rares. On les retrouve dans des revues étrangères, comme *Continental Life*, dans l'éphémère *Croquis mondains*, ou avec une connotation de futilité dans *Le Cancan de la Côte d'Azur*. Révélateurs sont parfois les changements d'appellation, comme celui des *Echos mondains de Monte Carlo*, fondé en 1927, devenu en 1933 *Riviera Magazine*.

Ainsi prime peu à peu l'attrait de lieux sacralisés par leur simple évocation ; « Riviera » est l'un des mots-clés, chargé de rêve, que l'on retrouve dans le tiers des titres environ, associé à la vocation première de la presse dans les titres *Le Messager de la Riviera* ou *The Riviera News,* à l'indispensable référence parisienne, *Paris Riviera*, à la spécialisation du journal, *Riviera Magazine, Riviera Ciné Journal* ou *Riviera Spectacles,* et plus sérieusement dans *La Riviera touristique économique et financière* ou même *Riviera scientifique.*

D'un usage fréquent pour les revues étrangères dans les dernières années du XIXe siècle, l'expression « Riviera » concernait la côte à partir de San-Remo ; elle « glisse » peu à peu vers l'ouest, et après 1918 semble perdre son centre géographique et mondain de Nice au profit de Monte Carlo et surtout Cannes ; elle garde une connotation de luxe et de mondanités distinguées, « Riviera italienne » restant une dénomination géographique réservée à l'autre côté des Alpes[13]. Le terme « Riviera » cible la clientèle aristocratique, ou du moins celle qui se veut telle, comme *Le Journal mondain de la Riviera.*

Le terme « Côte d'Azur », tout jeune, puisqu'il date de l'ouvrage de Stephen Liégeard en 1887, n'est pas encore d'expression courante. Pourtant dès 1902 s'est créé un syndicat d'intérêt local intitulé « La Côte d'Azur, du golfe de Boulouris au Ravin Saint Louis » : « On peut prévoir, en effet, le jour prochain où toutes les stations de Alpes-Maritimes, de La Napoule à Garavan, ne formeront plus qu'une seule, grande, belle et magnifique cité, dont les villes actuelles ne seront, pour ainsi dire, que les quartiers. »

---

[13] *Le Monde élégant*, 2 novembre 1902

Le 26 novembre 1904, un article de Pierre Gillard, dans *La République française*, remarquait : « Les journaux de notre pays du soleil devraient se liguer gentiment pour ne jamais employer le terme Riviera. Qu'ils s'engagent à n'employer ce mot que lorsqu'ils ne pourront faire autrement et nous leur accorderons un satisfecit patriotique. »

Laurent Fornari , directeur du *Petit Mentonnais*, qui avait repris cet article, ajoutait ce commentaire : « Pour ma part, pour désigner notre littoral, je préfère de beaucoup au mot italien Riviera l'appellation chaude et sonore de Stephen Liegeard : la Côte d'Azur »

La charge poétique de cette expression, moins forte, la prédispose à des fins professionnelles, telle l'association *Côte d'Azur Tourisme* qui privilégie l' appel commercial et laisse, par sa transparence même, moins de part à l'imaginaire, ou, aussi peu heureuses, *Côte d'Azur Spectacles* et l'inattendue *Côte d'Azur Belgique.*

Le plus touristique que mondain *La Côte d'Azur et les Alpes françaises*, que le spécialiste *La Côte d'Azur sportive* entraîne dans la foulée de son succès dès 1916, devient en 1919 tout simplement *La Côte d'Azur*, pionnier de la démarche d'hommes d'affaires volontaristes.

Forte est aussi la puissance d'attraction de la lumière et des couleurs ; déjà présentes dans la moindre des revues antérieures à la guerre par d'innombrables articulets sur la météorologie exceptionnelle de ce littoral béni, elles se hissent jusqu'aux titres en supplantant les notations mondaines. La principauté s'est au passage approprié le terme « azur » dans *Rives d'Azur* à partir de 1898, repris à partir de 1916 dans une formule-magazine très durable, puisque ressuscitée en 1950, tandis que *Or et bleu, Le Pays bleu* et *La Gazette rose, Azur, Le Sourire bleu*, nous conduisent vers *Lumière et Beauté* à travers *L'Arc-en-ciel....*

Ces symboles pleins de poésie concurrencent dans les titres les localisations géographiques précises qui venaient en deuxième position juste après les thèmes mondains. De plus la suprématie de Nice comme signifiant essentiel de la saison est fortement menacée par l'essor touristique de l'ouest du littoral . Une centaine de titres faisaient référence avant guerre à Nice, *La Capitale de la Côte d'Azur*. Ils sont moins d'une vingtaine à partir de 1919.

Pendant ce temps la douzaine de journaux de la côte ouest qui évoquaient Cannes et, timidement, Antibes et Saint-Raphaël, s'élargit en une trentaine de références dont une dizaine aux stations, précédemment ignorées dans les intitulés, de Cagnes-sur-Mer et Juan-les-Pins, connotées toutes deux d'une authenticité provençale plus marquée, comme dans le titre *Les Cigales de Juan-les-Pins*.

La côte est, de Villefranche à Menton, ne conserve qu'une douzaine de titres, empreints d'aristocratique nostalgie et de luxe dans la présentation, comme *Riviera Magazine*, et centrés sur la principauté.

Certaines « élites » de la capitale ne veulent pas, dans la torpeur bienheureuse de séjours qui se prolongent de plus en plus, cesser toute activité intellectuelle, mais celle-ci se réserve aux titres spécialisés. *La Pensée sur la Côte d'Azur*, et *Partout Paris sur la Riviera, Paris Monte Carlo*, annoncent bien d'où viennent ceux qui pensent, et *Paris Riviera*, « organe des Parisiens sur la Riviera », le confirme.

Le glissement de la saison vers l'été, matérialisé par des titres tels que *La Saison d'été sur la Riviera, Cannes l'Hiver Cannes l'Eté* ou *Sur la Côte bleue*, privilégie, dans le lumineux contraste du noir et blanc photographique, les plaisirs nautiques, les plages de sable, dont tout l'est de la région est dépourvu.

Une vie nocturne éblouissante ourle le littoral d'un archipel d'établissements de jeux et de spectacles. Les titres comme *Le Hasard et le Jeu, Spectator, Riviera Spectacles, La Vie à l'Hôtel, Pleasure and Sport, France Sud*, servent de faire-valoir à des personnages témoins, tels François Tiranty, Auguste Giraudy ou surtout Edmond Baudoin, d'une volonté opiniâtre de réussite économique dans le domaine complètement nouveau du tourisme organisé, de l'entreprise à distraire, et de l'informel. Edmond Baudoin tire Juan-les-Pins, placée sous le

double patronage d'Amphitrite aux yeux glauques et de Vénus Anadyomène, d'un ourlet de sable jusque là négligé. La Baie des Anges bénéficie de cette promotion malgré les galets, au même titre que Monaco.[14]

Le mythe azuréen se concrétise autour de végétaux emblématiques : *Le Palmier*, à Hyéres, *L'Olivier* ou *L'Olive*, à Nice, *L'Aloès*, ponctuation des rivages méridionaux et insulaires, avant de s'élargir au monde : *Mediterranea*, « La revue de la Côte d'Azur et des pays méditerranéens », s'inscrit dans le contexte prophétique d'un espace-symbole originel que les hommes ont enfin découvert.

• Une présentation de plus en plus évocatrice

Soumise à la pression saisonnière, à la concurrence, aux progrès techniques, à la volonté de ses investisseurs, la presse mondaine des Alpes-Maritimes montre dans ses aspects matériels une extraordinaire diversité. De nombreux ateliers d'imprimerie se chargent de la diffuser le long des stations. Elle en reflète les caractères, évoluant au gré des changements d'enseigne, d'adresse, de propriétaire, et des innovations. Plus libre dans sa présentation que la grande presse, elle résiste plus longtemps à la standardisation qui contraint les grands journaux à adopter peu à peu un visage identique et la consultation de ses pages originales ménage d'agréables surprises.

Depuis 1849, les presses à vapeur, dérivées des machines textiles, travaillent comme elles sur la base d'énormes rouleaux, de papier en l'occurrence, d'un mètre trente à un mètre quarante de largeur . Dès 1867, les rotatives Marinoni et Derriey améliorent le dévidage et impriment le papier recto-verso à la cadence de 60 000 exemplaires en trois heures. La plieuse mécanique réduit la manipulation des exemplaires. La largeur du papier se standardise, conforme à la capacité des machines les plus récentes. L'abolition de l'impôt sur le papier en 1886, les progrès de la linotypie, permettent de caser à partir de 1894, six puis après la guerre sept colonnes sur une page avec des caractères réduits mais tout autant lisibles.[15] Dans la presse mondaine régionale, on observe la même évolution vers les grands formats, qui se généralisent après 1900, que dans le reste de la presse.

Pliés et découpés les feuillets donnent le format le plus courant à la Belle Epoque, un in-plano raisin (65 x 50) ou écu (55 x 40), surface d'un demi mètre carré environ à couvrir par de l'imprimé, enjeu d'autant plus difficile que les caractères et les encarts publicitaires sont de petite taille . Cela explique le faible nombre de pages, rarement plus de quatre, de ces journaux, la disposition sommaire des articles échelonnés sur plusieurs hauteurs et colonnes et leur lisibilité médiocre. Les illustrations servent de bouche-trou. Cette présentation requiert des lecteurs un bon niveau de lecture et d'attention.

A partir de 1918, la généralisation des plieuses autorise le demi-format (in folio) sur des sections variées, comme Tellière (44 x 34) ou Cavalier (62 x 46) pliées en deux ou en quatre ; ce type de présentation, recherché par des revues plus spécialisées ou plus luxueuses, permet une mise en page travaillée, valorisant des textes bien groupés, concentrant davantage

---

[14] *Riviera Spectacles*, août - septembre 1927, 19 octobre 1928.

[15] Voir R.Manevy , " La presse de la IIIe République " Ed.J.Forêt, Paris , 1955 .
Le Journal de la Corniche du 2 novembre 1902 rappelle la carrière d'Hippolyte Marinoni, bienfaiteur de Beaulieu : né en 1823, fils de gendarme, apprenti mécanicien, ouvrier puis contremaître, il invente en 1847 une machine à tirage rapide que patronne Emile de Girardin, puis les presses rotatives, les presses polychromes, qui servent à imprimer les billets de la banque de France . Malade, il abandonne en 1901 la direction du *Petit Journal*, fortement concurrencé par *Le Petit Parisien*, à son gendre Désiré Cassigneul .

l'intérêt sur les illustrations, de plus en plus photographiques, qui occupent sur la page une position centrale.

Certains journaux changent plusieurs fois de format : ils débutent sur un format réduit, comme *Le Petit Poète* ; les ressources financières que leur vaut leur succès permettent l'accroissement de leur surface imprimée. Des problèmes financiers ou autres leur valent une rétraction, qui s'accompagne souvent aussi d'un changement d'imprimeur, et peut-être de factures en souffrance .A l'occasion d'une élection, d'un épisode politique ou commercial leurs comptes redeviennent positifs et le format s'agrandit.[16]

Mais pour certaines des revues, le petit format est une forme de présentation qui correspond à leur thématique et à l'usage que vont en faire les lecteurs.

Ainsi en est-il des « petites feuilles à potins », vendues parfois même reliées à l'année, comme *Le Rabelais, La Revue des Etrangers*, ou *L'Actualité*, ou des « guides pratiques » comme *L'Hiver à Menton, La Semaine au Soleil* ou *Le Soleil de Nice*.

Dans cette catégorie on trouve aussi des revues poétiques ou littéraires, comme *Le Petit Poète* à ses débuts, *L'Olive, L'Olivier, L'Aloès*, ou *Horéal*, des revues de luxe : *Artistique Revue, Cannes Artiste, Le Cap incomparable d'Antibes*, sans doute à compte d'auteur, *Menton mondain,* ou, postérieures à 1914-1918*, Sur la Riviera, La Saison estivale sur la Côte d'Azur, Cannes Saisons, (Seasons* dans sa version de langue anglaise), *Mediterranea*, ou épisodiquement, *Le Cancan de la Côte d'Azur*. Ces dernières, plus coquettes, plus maniables, assez riches, sont à feuilleter longuement, à savourer, à collectionner parfois. Le luxe qui correspond mieux à ce format domine dans les revues à succès des années trente et se réserve, même si l'impression se fait à Nice, à des centres d'intérêts monégasques ou surtout cannois.

Originales, comme *La Curiosité*, ou avec un thème dominant, *La Donna, Le Féministe,* vouées, leur titre l'énonce, à la cause des femmes, *La Gazette rose,* spécialiste des jeux et des martingales, *Le Sourire bleu*, gazette potinière et artistique*, La Pensée sur la Côte d'Azur*, à la publication d'œuvres littéraires, elles se caractérisent par une publicité confidentielle ou même absente, et, en contrepartie, un prix assez élevé. *Les Nouvelles polonaises, La Semaine russe,* qui paraissent en 1921 et 1922, proportionnent leur format aux disponibilités financières réduites de leur comité de rédaction, Russes ou Polonais exilés, qui se satisfait d'une ou deux pages de mauvais papier ; *Les Cigales de Juan-les-Pins* fait comme d'autres feuillets la promotion d'un établissement de distractions.

A partir des années vingt et surtout de 1930, se généralisent les petites formules usuelles et pratiques comme *La Semaine niçoise, La Semaine au Soleil* ou *La Semaine cannoise*. Vade mecum de vacanciers pressés et aux curiosités limitées et superficielles, répertoires d'informations pratiques , ces très petits formats ne laissent plus de place à de véritables articles ; leur présentation et la qualité de leur papier laissent de plus en plus à désirer jusqu'en 1939.

Les formats moyens correspondent à des journaux assez traditionnels dont la date de naissance est généralement antérieure à 1900, sauf quelques exceptions. Ces formats correspondent à une habitude des lecteurs qui ne tiennent peut-être pas à changer de typographie, ce qui fait que l'on voit ces journaux changer d'imprimerie pour une officine plus importante et conserver tout de même leur présentation, comme *L'Impartial de Nice, L'Avenir*

---

16 *Le Petit Poète* débute en 1895 en format de "poche" (15 x 20) . Mais dès son numéro 22 (le 20 décembre), il passe à 30 x 20 centimètres . Au printemps 1896 (N° 37), il publie sur 50 x 35 centimètres jusqu'en avril 1901; là, devenu le porte-parole à Nice de l'Association "Le souvenir français" que patronne Paul Déroulède, pour quelques semaines il s'agrandit (58,5 x 38) pour revenir en novembre à la situation précédente. Le 15 octobre 1905 il se baptise *Revue populaire du dimanche* sur 37 cm x 27, 5 . Un nouvel avatar le fait *Gazette des Salons* en 1909, puis, réuni à la revue *Cantons Communes* en octobre 1911, il reprend provisoirement du poil de la bête sur 65 x 50 cm avant de retrouver la taille moyenne, 58 , 5 x 38, qu'il avait précédemment .

des Alpes-Maritimes, ou *Les Rives d'or*, fidèle à sa formule sous la direction d'Ascanio son dévoué animateur . On trouve aussi dans ces dimensions la plupart des journaux satiriques, *La Casserole, La Cravache, L'Indiscret, Le Cyrano, Le Masque, Méphisto*, qui sont souvent imprimés dans des ateliers moins importants et peut-être à moindres frais, sauf s'ils disposent de ressources exceptionnelles. *Le Niçois d'Adoption*, publié en 1924 sur les presses de *L'Eclaireur*, correspond au format du quotidien sans pour autant en partager le riche contenu .

Les grands formats sont les plus nombreux entre 1900 et 1914 ; ils correspondent au modèle le plus standardisé de la presse. On y retrouve la plupart des journaux étrangers, lesquels utilisent même quelquefois une taille qui excède la norme de 65 centimètres x 50-55 centimètres et atteignent 70 centimètres, comme *Le Messager franco-russe*. Une grande partie de leur surface imprimée est consacrée aux annonces et à la publicité. Les journaux français qui ont adopté ce format à leur naissance lui sont généralement restés très fidèles, comme *L'Union artistique et littéraire*, organe d'une remarquable stabilité avec la même direction de 1881 à 1924, ou *La Vie mondaine* . *Nice littéraire* garde le format auquel ses lecteurs étaient habitués en devenant *Paris Nice littéraire*, puis tout simplement *Paris Nice* après 1918 et jusqu'en 1939, la permanence de la présentation semblant la préoccupation d'un organe tout de fidélité à sa formule, à ses acteurs, à ses lecteurs.

Pendant le conflit les restrictions de papier et les sévérités de la censure limitent les possibilités des rares survivants . *La Côte d'Azur et les Alpes françaises,* émanation de la très moderne Imprimerie Andrau, se contente d'un format réduit, à la typographie et au format médiocres, sous une couverture bariolée sans grandes qualités graphiques, plus grande que le corps du journal, à la typographie très serrée sur un papier grossier.

Les grands formats deviennent plus rares après la guerre car les revues mondaines changent de caractère. La plupart du temps sous les apparences traditionnelles, elles se professionnalisent au service des syndicats de tourisme ou d'hôteliers et des entreprises de spectacles. En ce cas elles ne sont pas très riches, paraissent un peu au coup par coup, sensibles à la conjoncture économique, avec peu de pages et un papier ordinaire, comme *Le Journal mondain de la Riviera*, de 1919 à 1930, sur le format assez « standard », mais réduit, de 24, 5 x 32 centimètres, ou *Côte d'Azur*, qui se consacre au cinéma de 1932 à 1935, et semble à géométrie variable, en passant de 44 x 30 cm à 56 x 38 cm pour revenir à 38 x 28 cm en 1935.

Un projet électoral ou politique sous-tend souvent la reprise d'un titre d'apparence touristique ou mondaine et l'effet attendu requiert alors un brusque et opportun changement de format ; Le *Cancan de la Côte d'Azur* entre 1928 et 1935 enfle comme la grenouille de la fable chaque fois qu'il se fait le porte-parole de quelque nouvelle cause. Par contre *L'Hebdo de la Riviera et de la Corse* rapetisse et se pare de couleurs accrocheuses, rouge et noir, en faveur de François Coty en 1930.

D'autres revues, lancées pour le compte de prestigieuses entreprises hôtelières, pour la promotion de la principauté de Monaco, ou pour un projet personnel mystérieux, deviennent l'image du luxe. Elles bénéficient de gros moyens publicitaires se tournent vers la photographie avec une taille réduite et maniable, un beau papier glacé, une « première de couverture » plus épaisse et même historiée, comme *Rives d'Azur*, qui paraît à partir de 1916, et dont le format (32 centimètres x 24) et la présentation , stables et modernes, sont même repris sous le même titre en 1957, *Or et bleu* en 1930, la suspecte *Biondographie de l'Estérel*, ponctuelle de 1925 à 1938, de même format, ou le très germanique *Tourist Union,* offensif en 1932. L'imprimerie Victor Guiglion, à Cannes, se fait une spécialité de ces petites merveilles, dont le fleuron est sans conteste *Le Journal des Hivernants.*

On se tourne ainsi vers des « magazines » plus agréables à manipuler, à collectionner, formule dont le succès va s'affirmer dans la deuxième partie du siècle, et dont l'un des plus intéressants est sans conteste *Sur la Riviera*, de Jules S. Marchand.

La sobriété est dans l'ensemble la caractéristique des revues mondaines qui utilisent assez peu le message percutant du dessin, trop facilement décodé, et probablement trop coûteux lorsqu'il est de qualité.

Tandis que s'ouvrent par des « premières de couverture » discrètement suggestives mais de plus en plus étudiées les revues de petite taille, les formats les plus courants révèlent d'emblée au lecteur un bandeau plus ou moins large, de 10 à 15 centimètres en moyenne,[17] qui affirme leur identité.

Sobres, les petites revues de la décennie quatre vingt se distinguent dès leur couverture par un papier plus épais, une typographie soignée qui valorise l'originalité de leur programme . *L'Actualité*, petite revue à potins de Charles Limouzin, s'illustre d'une danseuse en tutu, croquée par Jean Constantin, dont un clown imite ironiquement la révérence, symbole sans doute des cancans qui dénaturent la réalité mondaine.[18] Une discrète typographie souligne les sous-titres successifs de *La Curiosité*, « Journal de l'occultisme scientifique », puis « Revue des Sciences psychiques ».[19] *Le Courrier musical*, « artistique et littéraire », s'orne des portraits lithographiés de musiciens.[20]

Ainsi, très vite, l'illustration et le clin d'œil humoristique sont venus seconder la typographie dans la recherche de l'effet, avec plus de douceur et moins de polémique politique dans les « périphéries » qui s'affirment autour de Nice. Les revues littéraires et artistiques apprécient les décorations florales évocatrices du « Pays bleu » : *Menton mondain* offre un rameau d'olivier[21], ainsi que *L'Olive, Horéal* qui lui succède, et *L'Olivier* [22]qui cite le poème éponyme de Du Bellay. *L'Hiver à Menton*[23] s'habille de fleurs d'oranger. Sur le bleu de la couverture de *Cannes artiste,*[24] une muse joue de la lyre, l'autre chante sous de grands pins parasols.Une aquarelle de Pierre Comba illustre la baie de Cannes vue des rochers de l'Estérel et non de Nice, revendication muette d'indépendance par rapport à la capitale du comté pour *Le Journal des Etrangers,*[25] pourtant imprimé à Nice. Les revues de luxe destinées à la clientèle cannoise inaugurent ainsi la tradition de couvertures signées.

La Croisette[26] flatte le maire Capron par une photographie qui montre « la belle allure », grâce à lui, de « notre promenade » : « sa chaussée, nette et luisante, invite au silencieux glissement de l'auto comme au lent balancement d'une victoria bien suspendue ».

Ce procédé est repris par la *Mentonner Officiele Turliste*[27], ornée d'une photographie en page de couverture, et se banalise un peu après la guerre, particulièrement dans les revues monégasques, même celles de plus grand format.[28]

---

17 Les périodiques "pauvres" , c'est-à-dire dépourvus presque entièrement de publicité et s'imprimant sur un nombre réduit de feuillets ont un bandeau économique, moins large, comme *Le Droit du Peuple*, voir le numéro du 22 novembre 1908 .

18 *L'Actualité*, 27 décembre 1891 .

19 *La Curiosité*, 21 janvier 1894, puis 30 janvier 1897 .

20 *Le Courrier musical* offre le 17 décembre 1899 un portrait de Borodine .

21 *Menton mondain*, 3 janvier 1897

22 *L'Olivier*, janvier 1912

23 *L'Hiver à Menton*, 11 novembre 1903

24 *Cannes artiste*, 14 décembre 1902

25 *Le Journal des Etrangers*, 7 janvier 1911.

26 *La Croisette*, "Bulletin de l'Association syndicale des hôtels de Cannes et des environs", 15 novembre 1908. *Or et bleu* montrera son portrait en vieillard majestueux le 1er novembre 1930.

Deux coquettes revues très engagées rivalisent dans le graphisme « Modern style » : une jeune femme, la fleur à la main, mais un dossier « Travail » au côté pose une sandale stylée sur la mappemonde du *Féministe*; du même élan sa sœur de *La Donna* virevolte au milieu de phylactères portant les mots « Pace-Liberta-Fraternita-Progresse-Science ».[29]

Sur la Riviera gâte particulièrement ses lecteurs dès 1918 et jusqu'en 1937 par de superbes couvertures spécialement dessinées pour elle d'artistes de grand talent séjournant sur la Côte, et qui représentent de multiples aspects de la folle vie que l'on y mène . Cela va de la grosse dame qu'un gigolo promène sous les palmiers de La Croisette, vue par Cox , à la Rolls que signe Ya, et aux multiples interventions de Don, M.Arnac, Sennep, Picabia, Foujita ou Van Dongen. *Arlequin*, périodique porteur d'une « réclame » insistante en faveur de « La belle Meunière », un établissement de restauration monégasque, bénéficie d'un travail typographique très original de Jakob de Rosal, ouvrier–artiste de l'imprimerie Gasparini , et de bois gravés esthétiques et modernes.

Les différentes éditions de *Cannes Saisons* présentent le visage du luxe ; or, fleurs, attirent inévitablement le lecteur subjugué vers la Croisette, tandis que la couverture de *Cannes Nice Monte Carlo*, véritable chef d'œuvre de l'imprimerie Mathieu de Nice, s'orne de délicates vignettes de mode féminine ou enfantine collées sous la devise « Art, goût et beauté ».

De format plus grand, de deux à quatre feuillets seulement, non reliés et sans couverture, la plus grande partie des périodiques mondains se révèle aux lecteurs par un bandeau qui occupe un tiers à un quart de la surface de la première page, et mesure de 10 à 18 centimètres environ.[30] Depuis la loi de 1881 il est devenu la fiche signalétique du journal avec titre, date, lieu[31] et année de parution, fréquence, souvent saisonnière, nom du directeur, du ou des rédacteurs et collaborateurs, parfois du fondateur, agences de transmission des nouvelles, points de vente et de correspondance localement, en France, en Europe et même dans le reste du monde prix du numéro ou de l'abonnement, primes réservées aux abonnés et tarif des insertions mondaines ou autres . Des annonces publicitaires vantent parfois les entreprises commerciales partie prenante du financement du journal . Au temps de sa splendeur, en 1898, *Le Petit Poète* ouvre un bureau à Port-au-Prince (Haïti) avec pour agent M.Timothée, qui vient s'ajouter à ses succursales de Lyon, Bordeaux, Agen, Toulon, Cannes, Draguignan, Hyères, Montpellier, Nîmes, Tunis et Londres ! *Le Monde à Nice et à Monte Carlo* de Charles Limouzin, se fait en 1902 avec « Correspondances sur Hyères, Saint Raphaël, Cannes, Grasse, Juan-les-Pins, Antibes, Beaulieu, Monte Carlo, San-Remo ». Ces correspondances locales se font plus rares après la guerre . Il semble que les « îles de l'archipel mondain » se replient sur elles-mêmes.

Comme on l'a vu des mentions particulières accompagnent l'intitulé du journal et en précisent les intentions, parfois avec beaucoup de lisibilité, comme dans *Le Diable à Quatre,* où la devise « Pour tous et contre tous » s'accompagne du croquis d'un encrier encadré de

---

[27] *Mentonner Officiele Turliste*, 1er avril 1912 .

[28] Par exemple *Les Echos mondains de Monte Carlo* en 1927, *Rives d'Azur* à partir de 1925 et surtout *Riviera Magazine* en 1933 .

[29] *Le Féministe*, 1er novembre 1906 et La Donna, 15 décembre 1906

[30] *L'Hiver au Soleil* (19 novembre 1899), *La Chronique des Villes d'eaux et des Stations françaises* (8 juin 1905), ont de très larges bandeaux en partie publicitaires. Par contre *Nice Littéraire* (3 novembre 1895) ne perd pas de place.

[31] Le journal, saisonnier, a quelquefois deux bureaux : *Le Journal des Villes d'eaux et des stations du Littoral méditerranéen* se tient à Paris , 42 rue de Maubeuge, et à Nice , 29 , rue Pastorelli (12 mai 1901), *La Curiosité* (21 janvier 1894) à Paris et à Tours .

quatre diablotins[32], ou *Le Sphinx*, orné du Sphinx de Gizeh, [33]parfois plus subtilement . Ainsi *Le Méphisto à Monte Carlo et sur la Riviera* se glisse, fort critique vis-à-vis de la Principauté, sur le Rocher, et une amusante gravure, violemment coloriée de rouge dans la plupart des numéros, montre Méphisto qui joue de la guitare devant le ciel monégasque où des aéroplanes survolent une mer sillonnée de navires. En sortant du train, les gens se précipitent vers les diaboliques salons de jeu ...[34] *Le Cyrano* s'orne d'une gravure commandée à Lyon et la manchette porte en exergue ces mots d'Edmond Rostand :

« J'aime qu'on me haïsse ...
La haine est un carcan,
Mais c'est une auréole.[35]

La Griffe saisit son homme et ne le lâche pas ! » menace le bandeau de ce « Journal indépendant, satirique et mondain ».[36] Quant au *Mercure de la Riviera* « *il sait voir tout ce qui se passe et ose dire tout ce qu'il voit* ».[37] *La Saison de Nice* inscrit dans un bandeau d'une taille exceptionnelle, 22 centimètres, un frontispice ovale en cinq parties :

les courses

un village fleuri les promenades à cheval

les réceptions la Promenade des Anglais

que survolent trois symboles : l'aigle niçois, un éventail et un Amour[38].

La conception des bandeaux s'ajuste aux modes avec l'utilisation de nouveaux graphismes. Les journaux de langue allemande abandonnent lentement les caractères gothiques après la réforme de l'orthographe et de l'écriture, mais ils subsistent parfois, même dans des journaux de langue française, coquetterie à l'égard d'une clientèle germanique conservatrice ou simple effet « rétro ».[39]

En 1919, *Le Journal mondain de la Riviera* innove dans cette recherche graphique avec un échantillonnage d'écritures, peut-être récréation d'un prote: « journal » est écrit de façon classique, « mondain » en lettres hautes et minces, « Riviera » en « modern style ».

D'une manière générale les bandeaux se simplifient à l'image de ceux des journaux de langue étrangère, très minces et aux caractères très serrés, comme *The Riviera Daily*, et un journal de longue durée comme *L'Union artistique et littéraire* passe d'un bandeau de 24 centimètres très construit avec muses, angelots et mappemonde sur fond de paysage plus africain que niçois, d'église russe et de Promenade des Anglais à une simple dénomination sur

---

32 *Le Diable à quatre*, 11 novembre 1883

33 *Le Sphinx*, 10 avril 1883 .

34 *Le Méphisto à Monte Carlo et sur la Riviera* , 22 février 1914

35 *Le Cyrano*, 6 novembre 1902 .

36 *La Griffe* , 25 janvier 1905 .

37 *Le Mercure de la Riviera*, 28 décembre 1907 .

38 *La Saison de Nice*, 6 novembre 1881

39 *L'Hivernal* du 13 janvier 1883 fait paraître un petit éditorial, "Aux étrangers", en caractères gothiques . *Cannet Journal* du 17 octobre 1909 utilise encore cette typographie .

12 centimètres. Mais la typographie reste toujours très soignée.[40] *La Chronique des Villes d'eaux et des Stations françaises* de 1904 devient en 1920 tout simplement *La Chronique* avec un bandeau trapu et moderne : le journal est devenu « politique, financier, littéraire et artistique ». L'adresse téléphonique, généralisée, ainsi que le sommaire, figure en petits caractères.

Un message publicitaire, politique ou promotionnel rompt parfois avec cette tradition de discrétion : *Les Cigales de Juan-lesPins* se complètent de la mention « super-paradis de l'univers ». *Paris Azur* s'inscrit sur un croquis de plage bondée, *La Revue hôtelière et touristique* confronte une vieille auberge rustique à la façade d'un palace. Une voile sur la mer, la silhouette stylisée d'un palmier, un cabriolet, des baigneuses à petite tête de garçonne, suffisent dans les années Trente à suggérer les réponses qu'offre la Côte d'Azur aux attentes des touristes : c'est le pari réussi en 1931 par *Die Riviera Wochenschau* pour sa clientèle germanique.

Cependant, en règle générale et pour des raisons d'économie, le bandeau s'efface pour laisser visuellement place à la Une, dont la lisibilité, confuse à la fin du XIXe siècle, s'organise, au détriment d'une fantaisie qui gagne les autres pages, par l'illustration, la photographie ou la publicité.

En somme, cette petite presse sert de banc d'essai à la grande par la recherche de ses formats, la densité et l'efficacité du message publicitaire de ses titres et de ses bandeaux. Mais surtout, la présentation des journaux mondains de la Côte d'Azur reflète la transformation d'un archipel d'aristocratiques stations de saison en un espace voué à un rêve et un tourisme plus populaires, en une image de paysages et de loisirs que leur rayonnement diffuse et reproduit ensuite dans le monde entier.

La lecture des journaux mondains est donc une étape incontournable pour la compréhension de l'évolution des Alpes-Maritimes, pionnière des régions de tourisme.

---

[40] *L'Union artistique et littéraire*, numéros du 26 novembre 1881 et du 30 mars 1923 .

GRASSE DE 1939 A 1945

Julie REVELANT

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu sous la direction de Jean-Louis Panicacci

Dans le contexte de liquidation du Front populaire et de course à la guerre, la municipalité Carémil dirige la cité grassoise depuis 1935. La mairie « n'est pas d'un radicalisme très prononcé »[1]. Derrière l'étiquette radicale se cache un homme : Etienne Carémil, Grassois de souche et parfumeur. Maire et conseiller général, il était l'ami d'Ossola, ce lien apparaît comme un atout majeur pour lui. En effet, à Grasse, comme dans beaucoup de villes du département, le vote était plus une question d'homme, de clans, que de partis politiques. Si Carémil est apprécié par la population locale, il n'en est pas de même pour l'hebdomadaire de l'arrondissement *Le Progrès Provençal*. Journal radical aux dérives d'extrême droite de plus en plus marquées, il attaque également la mairie qui est jugée à plusieurs reprises « somnolente et passive »[2]. Depuis plusieurs années certains problèmes, tels que l'eau ou l'affaire du casino, se sont transformés en véritables litanies locales. L'équipe dirigeante de la « cité des parfums » n'est pas la seule cible de ce journal. En effet, le député radical-socialiste de l'arrondissement grassois Edouard Jonas est attaqué de façon permanente. Soutenu en 1936 par Carémil, il ne l'est plus en 1939. *Le Progrès Provençal* lui reproche ses origines judaïques et étrangères ainsi que son manque de loyauté, de soutien envers Daladier. Cet organe de presse est déjà en 1939 fortement marqué par un courant xénophobe et antisémite. Il est précurseur de Vichy à travers deux thèmes : la lutte contre le communisme et l'idolâtrie de Pétain.

Marquée par l'accélération des préparatifs au combat et par les tensions internationales de plus en plus aiguës, l'atmosphère en ces temps d'incertitudes est étrange, oscillant entre espoir, désintérêt et inquiétude. Perdue au milieu de ses champs de fleurs, Grasse rêve encore d'un avenir paisible. Sentant le danger se rapprocher chaque jour un peu plus, des mesures préventives pour protéger la population sont prises dans le cadre de la défense passive. En 1938 et 1939, son organisation apparaît sommaire et laissant indifférents la plupart des Grassois. Une des premières mesures consiste à se munir de cent masques à gaz [3]. Elle est confrontée à des problèmes d'ordre matériel et humain. A Grasse, l'organisme paraît inexistant, ne pouvant s'organiser faute de moyens et de volonté. Ainsi, le 10 février 1939, est établi un état des besoins pour le service incendie dont le montant s'élève à 85 268 francs[4]. La ville n'a acquis que cent masques à gaz, cent pelles et cent pioches en vue de l'immédiate réalisation de travaux[5]. Ces chiffres sont dérisoires. La population reçoit des consignes strictes en cas de bombardement : peintures des vitres en bleu, guetteurs volontaires… d'autres précautions sont envisagées par la municipalité comme la création d'une chambre à gaz[6]. Malgré le désintérêt des Grassois, la mairie essaye de mettre en place un système de défense passive en se contentant d'obéir aux directives émanant de l'autorité supérieure.

Soudainement, de mai à juin, la guerre se fait sentir à Grasse, par l'arrivée de 1200 miliciens espagnols au camp de la Sarrée. Ces réfugiés sont surveillés par une compagnie du 18e BCA. Utilisés comme main d'œuvre pour l'entretien des sentiers et chemins ruraux, ils vivent dans des conditions extrêmement précaires. La population grassoise est « dans l'attente (…) d'événements qu'elle regarde venir au travers d'une loupe, supputant dans ses cafés »[7]. Un vent d'inquiétude souffle sur Grasse. Les mesures de protection se multiplient après l'annonce, en août 1939, du pacte germano-soviétique. Les Grassois assistent impuissants à la montée des périls. Le premier septembre 1939, la guerre devient une réalité et non plus une menace lointaine. L'annonce de la mobilisation s'est faite à Grasse dans le calme, les hommes

---

[1] Paul Gonnet, *Histoire de Grasse et de sa région »,* Horwath, Roanne, 1984, p. 110
[2] ADAM, PR 270 *Le Progrès provençal* du 29 avril 1939
[3]AMG, délibération municipale du 12 décembre 1938, registre 1D1/35
[4] ADAM 109W 0008
[5] ADAM 109W 0017
[6] ADAM 109W 0010
[7] ADAM PR 720 *Le Progrès provençal* du 1er avril 1939

ont manifesté une morne résignation. Le 3 septembre, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne.

De nombreux Grassois sont mobilisés dans un des trois secteurs fortifiés de la sixième armée chargée de la défense des Alpes : le SFAM. Le sort des mobilisés et de leurs familles préoccupe la mairie qui ne peut malheureusement pas appliquer intégralement les mesures prises par le gouvernement en faveur des fonctionnaires. Dans un premier temps, elle leur paie intégralement leurs soldes puis les mois passant et les difficultés augmentant, la municipalité se voit contrainte de diminuer ses versements selon leur situation familiale. Ainsi, en janvier, février, mars 1940 elle ne règle aux pères de famille que la moitié de leur salaire alors qu'en août et septembre 1939 ils en percevaient la totalité[8]. En février 1940, la mairie décide de créer « un comité d'aide aux familles nécessiteuses des mobilisés de Grasse et hameaux » lui attribuant une subvention de 235 000 francs »[9]. Désormais, les consignes de la défense passive sont prises au sérieux. Dès novembre 1940, la mairie entreprend des démarches en vue d'obtenir que l'amélioration de l'éclairage discret de guerre soit approuvée et que la défense passive puisse en financer le devis s'élevant à 29 906 francs. La protection de la population est devenue une priorité : les abris sont répertoriés, des tranchées sont construites par la ville. Le 22 février 1940, le conseil municipal vote un crédit provisoire pour faire face à la création de nombreux services[10].

A la suite de la dissolution du PCF, 26 employés municipaux sont renvoyés. La mairie accorde son entière confiance au gouvernement français[11].

La signature de l'Armistice et la défaite sont propices au changement de régime. Le 10 juillet 1940, le maréchal Pétain obtient les pleins pouvoirs. L'Etat français est né. Ce régime repose sur un homme : Pétain. Héros emblématique de Verdun, il bénéficie d'un véritable culte dont la presse se fait rapidement l'écho. C'est le cas du *Progrès provençal* qui, le 29 juin 1940, publie un article intitulé « Maréchal, notre père ». En fait, l'hebdomadaire grassois est déjà acquis au maréchal et aux idées de la Révolution nationale. Dans son numéro du 25 novembre 1939, il anticipe de plusieurs mois le slogan de l'idéologie officielle : « travail, famille, patrie ». La presse locale conditionne les Grassois à accepter, respecter et aimer Pétain qui apparaît tel un guide divin apportant enfin l'espoir de jours meilleurs. De plus, il profite de son prestigieux passé militaire. En effet, la guerre de 1914-1918 a laissé un souvenir indélébile dans la mémoire des Grassois. Toutes les familles ont été touchées et reconnaissent en lui un des leurs.

L'Etat français est synonyme de changements. Le 25 septembre 1940, Vichy nomme Marcel Ribière préfet des Alpes-Maritimes. Dès son arrivée à Nice, il déclare apporter « l'esprit du maréchal Pétain »[12]. La sous-préfecture est confiée à Auguste Piérangeli.

Le nouveau régime est un régime autoritaire qui encadre la population à tous les niveaux. Plusieurs organismes sont créés à cet effet. Par une loi du 2 août 1940, le LFC est créée. La section grassoise, créée le 27 octobre 1940, est présidée par Jean Cresp, secondé par Delor, vice-président et le commandant Huard, secrétaire général. Installée rue Gazan, elle compte 2199 membres en juin 1941 et lance « l'association sportive grassoise » regroupant « l'ensemble de tous les groupements et activités sportives de Grasse » à laquelle la municipalité verse une subvention de 60 000 francs[13]. Plus tard, un mouvement sympathisant voit le jour : « les amis de la légion ». Une des activités de la LFC est la surveillance des

[8] AMG, délibération municipale du 14 novembre 1939, registre 1D1/35
[9] AMG, délibération municipale du 22 février 1940, registre 1D1/35
[10] Jean-Louis Panicacci, *La vie des entreprises azuréennes et l'activité économique des Alpes-Maritimes (1939-1945),* IHTP-CNRS, 1985
[11] AMG, délibération municipale du 22 février 1940, registre 1D1/35
[12] AMG, délibération municipale du 14 novembre 1939, registre 1D1/35
[13] AMG, délibération municipale du 22 février 1940, registre 1D1/35

municipalités. La section de Grasse n'apprécie guère l'équipe Carémil, elle souhaite son remplacement au plus vite. De même que certains employés municipaux. Les lois du 17 juillet et 30 août concernent les magistrats, les fonctionnaires, les agents civils, les militaires, les employés et agents des départements et des communes pouvant être relevés de leurs fonctions. Huit employés municipaux sont touchés par cette nouvelle législation, treize instituteurs de l'arrondissement de Grasse, dans le cadre de l'épuration des communistes, sont déplacés. La législation se durcit envers les étrangers et les juifs, le pavillon d'Edouard Jonas à Grasse est placé sous séquestre et la municipalité change de compagnie d'assurance. Jusqu'alors sous contrat avec la compagnie anglaise « Harel et Allaire », elle doit souscrire une nouvelle police auprès d'une compagnie française « la Cordialité »[14]. Le passé est revisité : il faut éliminer tout ce qui a trait aux échecs antérieurs. Dans cet état d'esprit, « la cité des parfums » applique les circulaires du préfet et modifie sa toponymie : la place Jean Jaurès redevient place aux Herbes et le boulevard Alice de Rothschild devient le boulevard maréchal Pétain.

La mise à mort de la démocratie continue. A la suite de la loi du 16 novembre 1940, de nombreuses municipalités sont dissoutes dont celle de Grasse. L'éviction de la municipalité Carémil peut s'expliquer par deux raisons : la plupart des municipalités remplacées en 1941 sont des municipalités de gauche, Carémil avait pris position en faveur du député Jonas en 1936. Il est remplacé le 13 mars 1941 par le parfumeur Henri Bénard. *Le Progrès provençal* se réjouit de cette nomination. La délégation spéciale de Grasse est entièrement dévouée à l'œuvre du nouveau régime. Installée officiellement le 30 mai 1941 par le préfet, la nouvelle équipe compte parmi ses 27 membres une femme : Emey Maria.

Durant l'occupation italienne, les conditions de vie s'aggravent. Une des principales préoccupations de la mairie est aussi d'aider les plus démunis. Le 28 juin 1943, un crédit mensuel de 2000 francs est voté sur l'initiative de la LFC qui organise une souscription dans le but de constituer à chaque prisonnier un livret de caisse d'épargne de 250 francs. En 1942, Grasse adopte une commune sinistrée de la Somme : Nesle, qui lui envoie quatre tonnes de pommes de terre. Malgré l'occupation du département, la vie continue et Grasse demeure la « mal aimée » du département. En effet, le président du comité régional du tourisme lui demande une participation alors qu'aucun membre n'est originaire de Grasse. Cette requête choque la municipalité. Néanmoins, Bénard est nommé vice-président du conseil départemental.

Sous l'occupation allemande, la préoccupation principale de la délégation spéciale demeure l'aide aux plus démunis. La mairie, consciente des malheurs subis par Menton et Fontan qui « viennent heureusement de retrouver leur place dans l'unité nationale », n'hésite pas à souscrire une subvention de 50 000 francs pour les deux cités[15]. La même somme est accordée à Cannes [16]. A la suite du terrible bombardement de la région niçoise « un secours de 70 000 francs dont 50 000 francs pour Nice et 20 000 francs pour Saint-Laurent-du-Var » est voté. La « cité des parfums » n'oublie pas ses prisonniers. La mairie accepte, sous la pression du président de la LFC grassoise, de doter chaque prisonnier de 250 francs, d'où un don de 40 000 francs à la condition que les prisonniers grassois en soient les seuls bénéficiaires. Elle accorde également au centre d'entraide grassois des prisonniers une aide de 50 000 francs[17]. Le comité d'entraide des familles de travailleurs français en Allemagne reçoit 5 000 francs pour acheter des vêtements chauds pour ces hommes[18]. De même, la section

[14] Jean-Louis Panicacci, *Les Alpes-Maritimes, un département dans la tourmente, 1939-1945,* Serre, p. 97
[15] AMG, délibération municipale du 11 juin 1941, registre 1D1/35
[16] AMG, délibération municipale du 1er mars 1941, registre 1D1/35
[17] AMG, délibération municipale du 23 novembre 1943, registre 1D1/36
[18] AMG, délibération municipale du 7 juin 1943, registre 1D1/36

locale des orphelins de Grasse reçoit 500 francs et un local un jour par semaine[19]. Les efforts de la municipalité Bénard sont louables mais insuffisants.

A la libération, la formation de la délégation spéciale est propice à de nombreux conflits entre les membres de la municipalité Carémil et ceux du comité local de libération émanant de la Résistance grassoise. Le comité souhaite former la délégation avec seulement quatre membres de la municipalité. Ces derniers ainsi que Carémil refusent ce projet. Le 13 octobre 1944, le docteur Colomban écrit à l'ancien maire afin de trouver une solution. Si aucun accord ne peut être envisagé, Colomban lui demande de délier les anciens membres de son équipe de leur serment de fidélité [20]. Malgré l'intervention du sous-préfet, la polémique persiste. Le 16 novembre, le préfet se déplace à Grasse « pour mettre définitivement au point la question de la délégation spéciale »[21]. Il reprend l'étude de chaque cas et plus particulièrement celui d'Etienne Carémil. Le préfet conseille au CLL de lui réserver la place de vice-président de la délégation puisque aucun grief précis n'a été retenu contre lui. De plus, son élimination pourrait être mal vue par les Grassois. Le CLL finit par accepter. Mais Carémil refuse catégoriquement. Aucun compromis n'a pu être passé entre Carémil et le CLL. Néanmoins, un arrangement entre le comité et les quatre conseillers a été possible. Cet accord donne le poste de premier adjoint à Lions[22]. Une nouvelle fois, les pourparlers échouent. Lors de la réunion du CLL du 8 décembre, il est décidé que : la délégation municipale comprendra les vingt-cinq membres déjà nommés par le préfet auxquels s'ajoutent Weis et Porcheron ; le président et le vice-président de la délégation seront élus au vote secret et nommés par le préfet ; si ces décisions ne sont pas acceptées, la délégation devra être composée uniquement des 19 membres du CLL[23].

Après de très longs et chaotiques pourparlers, la délégation spéciale est installée le 9 décembre 1944. Le docteur Colomban est confirmé au poste de président et Lions est élu à celui de premier vice-président. La polémique prend fin. La nouvelle équipe rompt avec les habitudes politiques d'avant-guerre : elle est plus ancrée à gauche, plus jeune, compte une femme et surtout de nombreux ouvriers et artisans.

Résistant issu du mouvement Combat, le docteur Colomban est la tête de Grasse, de la Libération à sa mort prématurée en 1947. Soucieux de rétablir et de respecter les principes de la démocratie, il obtint tous ses mandats à la suite d'un vote au sein de son équipe. Il est élu maire le 18 mai 1945. Estimé de tous, même de ses adversaires, le docteur Colomban veut rénover les institutions en les démocratisant davantage afin que les Grassois puissent y participer. Dans un premier temps, c'est la mise en place de différentes commissions telles que la commissions de ravitaillement. Dans cet objectif, plusieurs membres de la délégation spéciale ainsi que son président désirent « une réorganisation complète de l'hôpital »[24]. La commission administrative et la commission consultative doivent être modifiées. Le docteur Colomban souhaite « éliminer tous les anciens membres ou seulement une partie »[25]. La délégation spéciale aspire à repartir sur des bases saines et compétentes. La commission administrative de l'hôpital a toujours représenté jusqu'ici « l'esprit parfumeur »[26]. Il convient dorénavant de substituer à la formule des notabilités celle des usagers sans éliminer complètement les parfumeurs qui doivent continuer à participer à la gestion de l'hôpital. Le

[19] AMG, délibération municipale du 23 novembre 1943, registre 1D1/36
[20] ADAM, 28W 0029
[21] AMG, délibération municipale du 16 novembre 1944, registre 1D1/37
[22] AMG, délibération municipale du 24 novembre 1944, registre 1D1/37
[23] AMG, délibération municipale du 8 décembre 1944, registre 1D1/37
[24] AMG, délibération municipale du 28 décembre 1944, registre 1D1/37
[25] *Idem*
[26] *Idem*

docteur Colomban désire seulement réduire leur poids dans l'administration et améliorer la qualité des soins apportés aux patients. La démocratisation passe aussi par la qualité des soins : le pauvre doit être soigné comme le riche.

Une autre priorité est la démolition des taudis. Prévue depuis 1935, elle s'impose « non seulement par des considérations de salubrité et d'hygiène indiscutables, mais encore par la nécessité de parer au chômage qui ne manquera pas de se produire au retour des prisonniers et déportés »[27]. Les taudis insalubres condamnés se situent dans « la vieille ville » au quartier Rouachier. Le docteur Colomban, en menant à bien ce projet, désire moderniser « la cité des parfums » et améliorer les conditions de vie des Grassois habitant ces lieux malsains. La délégation spéciale est fermement résolue à mettre un terme au problème de l'eau à Grasse. Deux mesures sont décidées : réaménagement du réseau de distribution et prélèvement de 100 litres supplémentaires par seconde dans la rivière du Loup[28]. Le financement ne put en être assuré par la ville. Le docteur Colomban arrive à en faire supporter les frais à l'Etat. Bien qu'étant une cité urbaine, Grasse a un caractère rural important. Cet argument est accepté par le ministère.

La préoccupation principale de ce médecin est de démocratiser les institutions locales et d'améliorer les conditions de vie des Grassois. Mais, il ne pourra faire aboutir tous ses projets puisqu'il meurt en 1947.

[27] AMG, délibération municipale du 27 octobre 1944, registre 1D1/37
[28] AMG, délibération municipale du 13 décembre 1945, registre 1D1/37

COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

Boyer (Marc) L'invention de la Côte d'Azur, l'hiver dans le midi, Editions de l'Aube, 2002, 378 p.

Marc Boyer, historien et fondateur du département du tourisme à l'université de Lyon, a consacré sa carrière à la connaissance de l'histoire du tourisme. Auteur de nombreux ouvrages de référence sur le sujet, il nous livre dans cette nouvelle publication une très intéressante synthèse de ses réflexions sur le tourisme hivernal nourries par la consultation d'une riche documentation. Analysant les composantes de la naissance de ce tourisme, il en montre la construction progressive au XVIIIe siècle par les Anglais, chez qui s'instaure le long séjour dans certaines contrées d'Europe et surtout de France où les étrangers apprécient la qualité d'accueil. Dans l'idée de recours au climat pour se soigner, dès le XVIIIe siècle, Montpellier a une forte réputation européenne mais il n'y a pas de pas de place de santé qui s'imposerait. Hyères remarqué pour sa douceur, sa végétation, spécialement les orangers « est le jardin d'hiver d'une partie de la France » dont n'est point l'inventeur Alphonse Karr et l'image littéraire de Nice s'est construite à la fin du XVIIIe siècle comme oasis de verdure contrastant avec les montagnes desséchées mais Smolett a été le témoin, non l'inventeur de la saison d'hiver.

La saison elle même pour aller en Provence et en Italie est en débat à la fin du XVIIIe siècle. Progressivement pourtant le consensus se fait pour exclure l'été trop chaud. La saison d'hiver n'est pas née d'un coup mais la consécration de sites comme Nice et Hyères vient de séjours de la famille royale anglaise. Si Nice, contrairement aux villes d'eaux manque de distractions, les premiers hivernants anglais, repliés sur eux mêmes dans une attitude coloniale, apprécient ces jardins qui sont une composante essentielle de l'hiver dans le Midi.

Alors que la saison des eaux est courte et s'accompagne de dépenses ostentatoires, la saison d'hiver est une longue récréation individuelle avec des rentes limitées qui n'en représentent pas moins un apport important dans l'économie locale. Rejetant le mythe de la prospérité commerciale de Nice à la fin du XVIIIe siècle que pourrait suggérer la construction du port Lympia et de la route du col de Tende, l'auteur voit, à juste titre, dans le tourisme le principal facteur de progrès dans une contrée « écrasée de misère ».

Abordant les caractéristiques et l'évolution de chaque grande station de tourisme hivernal, Marc Boyer souligne l'importance prise par le discours thérapeutique à Hyères après 1815 dont la conséquence est l'échec de la balnéation méditerranéenne estivale. Hyères subit ensuite la concurrence des autres stations sans pour autant décliner. Vivant sur sa lancée, Hyères connaît une fin de saison d'hiver brutale avec la crise de 1929.

Cannes, invention de lord Brougham, ville d'hiver élitiste et première ville à recevoir des hivernants américains après la guerre de sécession connaît une explosion hôtelière dès la fin du Second Empire S'éloignant du modèle de ville de santé, Cannes de plus en plus mondaine et spectaculaire se dote de lieux de distractions.

Nice qui recevait une centaine de famille d'hivernants avant la Révolution, reste longtemps mal équipée mais séduit par la qualité de son milieu naturel. La croissance régulière et importante mêlant Anglais, Français et Russes qui en font l'originalité. Au milieu du XIXe siècle, le séjour de Nice tend à devenir l'agrément plus que le climat et la santé tandis que la presse met l'accent sur le rôle de Nice comme salon d'hiver de la grande société. Le rattachement et l'arrivée du chemin de fer en 1864 créent une forte dynamique de croissance du tourisme. Le développement de Nice n'a alors d'autre cause que la fonction d'accueil qui va transformer l'espace de son territoire. Le tourisme d'hiver atteint son apogée à Nice à la veille de la Première guerre mondiale. Les palaces qui reçoivent les plus hauts personnages de la Belle Epoque ont une réputation immense qui permet à Nice de conquérir en deux décennies la seconde place comme destination de tourisme en France.

Parmi les nouvelles stations, Monte-Carlo est première par le jeu, Menton par le climat « miraculeux ». La réputation en fut vite acquise. Dix ans après sa création, la ville reçoit des contingents d'une vingtaine de nationalités. Sans éclat tapageur, la ville maintient et renforce ses spécificités thérapeutiques vantées par le docteur Bennet en 1861. Grasse, ville d'hiver pour malades à la fin du XIXe siècle, décline assez vite alors que l'intérêt se porte sur Antibes et son cap.

Abordant la question de l'implantation des stations, l'auteur souligne l'éparpillement de quelques lieux de séjour isolés (Ajaccio pour la Corse, Nyons dans la Drôme ou Céret dans le Roussillon par

exemple) et des rétractations comme Montpellier abandonnée au XIXe siècle ou Pau qui perd son prestige après 1880. Marseille n'a pas réussi et Saint-Raphaël ne jouera qu'un rôle bref et tardif comme station d'hiver. Au contraire, une continuité s'est esquissée dans le premier quart du XXe siècle de Hyères à Rapallo, et avec des interruptions certes, une région thématique est en formation : la Côte d'Azur ou Riviera. Cette région au fort pouvoir d'attraction gardera sa place éminente dans le tourisme en France malgré l'irrémédiable déclin de la saison d'hiver. Marc Boyer en examine les causes multiples précisant que les congés payés ne sont pour rien dans la fin de l'hiver sur la Côte d'Azur. Accroissement de la mobilité, élargissement de la concurrence (Crimée, Egypte et surtout Californie), recherche de la diversité et de nouveaux plaisirs (stations de ski de Davos, Megève), chutes des empires et crise mondiale en 1929 qui touchent les rentiers, usure enfin du discours médical sur le climatisme mettent à mal la saison d'hiver. La Côte d'Azur n'y a pas échappé, mais forte de son capital de notoriété et de ses équipements, elle a réussi sa conversion.

La lecture très enrichissante de ce livre invite en outre à d'autres découvertes à travers des sources abondamment citées.

Jean-Bernard LACROIX

Mola (Aldo), *Saluzzo un'antica capitale, Rome,* Newton & Compton editori, 2001, 399 p.

Dans le numéro 159 de *Recherches Régionales,* j'ai rendu compte de l'ouvrage qu'Aldo Mola avait consacré à Cunéo à l'occasion de son 800e anniversaire. Quelques mois plus tard, l'historien piémontais a satisfait à une nouvelle commande, livrant une étude sur Saluzzo à l'occasion du 400e anniversaire du traité de Lyon[1] et du 100e anniversaire de la Caisse d'épargne, qui a financé la réalisation de l'ouvrage.

Saluzzo, avec ses 16 000 habitants, est la moins peuplée des villes de la province de Cuneo mais elle bénéficie d'un prestige particulier : celui d'être la seule ville piémontaise avec Turin à avoir abrité le siège d'une capitale, celle du marquisat de Saluces, ce qui explique son urbanisme original (palais esthétiques se réclamant de la beauté et de l'aisance, édifices religieux prestigieux comme l'abbaye Santa Maria di Staffarda et la cathédrale San Giovanni), la présence de musées, d'une académie et d'un *Guide historique de Saluzzo*.

Si son parcours politique postérieur à l'annexion à la Savoie est plutôt linéaire (fidélité à la nouvelle dynastie, vivier de la Nouvelle Italie à partir de 1848, soumission au fascisme dans l'entre-deux-guerres puis à la démocratie-chrétienne à partir de 1946) , il est à signaler que des membres de l'ancienne dynastie[2] servirent loyalement les différents régimes qui se succédèrent jusqu'en 1943 (duché de Savoie, royaume de Piémont-Sardaigne, Consulat et Empire, royaume d'Italie) et que la période de la Résistance ne fut qu'une parenthèse, comme à Cuneo, dans une longue durée libérale-conservatrice.

Disposant d'un certain rayonnement culturel avec ses musées[3] et son académie remontant au XVIIe siècle, voire des publications emblématiques[4], la ville ne bénéficia guère de l'industrialisation, à l'inverse du chef-lieu de la province ou de la commune voisine de Savigliano, qui a accueilli au début du XXe siècle la S.N.O.S. (F.I.A.T. ferroviaria) et a profité de la voie ferrée Nice-Turin pour se développer. Il est significatif de noter que Saluzzo n'est pas reliée directement à Turin par la voie ferrée mais qu'elle est raccordée à la gare de Savigliano par une voie unique-cul de sac et que le projet, établi en 1874, de liaison Turin-Marseille via Saluzzo et Dronero[5] fut abandonné dès 1878 ! Toutefois, l'ancienne capitale du marquisat de Saluces a accueilli la seconde exposition provinciale en 1874[6], le congrès historique subalpin en 1901 et l'exposition d'art ancien et d'artisanat en 1927, tout en donnant naissance à une Caisse d'épargne dynamique en 1901[7].

Ville natale de Silvio Pellico, Saluzzo lui a rendu hommage en 1932 à l'occasion du 100e anniversaire de la parution de Le mie prigioni et en 1954 à l'occasion du 100ème anniversaire de la mort de l'auteur italien le plus traduit à l'étranger après Alessandro Manzoni.

Aldo Mola, qui a enseigné longtemps au lycée de Saluzzo, affiche, une fois de plus sa grande érudition et la passion qu'il porte à sa petite patrie[8] dans un ouvrage qui aurait pu être davantage ouvert aux nouvelles problématiques et qui se termine par l'évocation de la Fondation Caisse d'épargne de Saluzzo, qui a permis la réalisation de cette étude à l'iconographie remarquable.

Jean-Louis PANICACCI

---

[1] Il annexa aux Etats de Savoie le marquisat de Saluces, sous influence française depuis 1548, en 1601.
[2] Saluzzo di Monesiglio, Saluzzo di Valgrana, Saluzzo di Monterosso, Saluzzo di Paesana.
[3] Notamment le musée de la civilisation de Saluzzo.
[4] *Guide statistique de la ville de Saluzzo* en 1874, *Guide historique de Saluzzo* en 1901.
[5] Plus court de 89 kilomètres que l'itinéraire Turin-Cuneo-Nice-Marseille.
[6] La première avait eu lieu à Cuneo en 1870
[7] Notons que ses fondateurs et gestionnaires depuis un siècle ont toujours appartenu à la mouvance démocrate-chrétienne ou libérale, y compris sous la dictature fasciste, contrairement aux autres caisses de la province de Cuneo, plus proches des milieux radicaux et francs-maçons, qui subirent une épuration entre 1925 et 1945.
[8] Il philosophe sur le danger d'avoir eu un voisin puissant comme la France et un autre voisin ambitieux comme la Savoie.

Veziano (Paolo), *Ombre di confine. L'emigrazione clandestina degli ebrei stranieri dalla Riviera dei Fiori verso la Costa Azzura (1938-1940),* Alzani editore, Pinerolo, 2001, 357 p.

L'exode des juifs étrangers expulsés d'Italie après l'application des lois raciales fut abordé pour la première fois, en 1983, dans cette revue[1]. Par la suite, l'historien allemand Klaus Voigt évoqua ce sujet dans une contribution publiée dans les *Cahiers d'Etudes Germaniques* en 1987[2], reprise et actualisée en 1990 dans un ouvrage collectif dirigé par Jacques Grandjonc et Thérésia Grundtner[3]. Un autodidacte vintimillois, Pier Franco Gavagnin, adolescent au moment des faits et neveu de l'un des passeurs ligures, entreprit, au cours des années 90 de recueillir une abondante documentation sur le sujet. La mort ne lui permit pas d'achever son œuvre, qui fut reprise par son ami quadragénaire Paolo Veziano, lequel a consulté toutes les archives françaises et italiennes disponibles[4], interrogé divers intervenants, établi une chronologie méticuleuse des embarquements et une cartographie précise des itinéraires pédestres, des postes fixes des douaniers et gendarmes français comme des carabiniers et miliciens frontaliers italiens, ce qui lui a permis de nous livrer un ouvrage riche par sa documentation[5] et novateur par ses conclusions[6]. De plus, ce travail passionnant nous fournit de précieuses informations biographiques[7], sociologiques[8], psychologiques[9] et quantitatives[10] sur les immigrés aussi bien que sur les passeurs italiens et français. Il évoque la préparation et décrit les franchissements clandestins de la frontière par la voie terrestre comme par la voie maritime tout en étant attentif à l'écho suscité par ces faits douloureux sur les opinions publiques azuréenne et ligure[11].

Le travail convaincant de Paolo Veziano est incontestablement une réussite éditoriale et mériterait d'être traduit, à l'instar de l'ouvrage devenu classique de son préfacier Alberto Cavaglion[12].

Jean-Louis PANICACCI

---

[1] Panicacci (Jean-Louis), *Les Juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, n° 4, p. 240-242 et carte hors-texte

[2] « Les naufragés ». L'arrivée dans les Alpes-Maritimes des réfugiés allemands et autrichiens d'Italie (septembre 1938-mai 1940), n° 13, p. 163-179.

[3] Zone d'ombres, 1933-1944, exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le sud-est de la France, Alinéa, Aix-en-Provence, p. 93-112.

[4] L'auteur insiste sur la qualité de la conservation et du classement des documents français.

[5] Rapports de police, jugements des tribunaux correctionnels de Nice et de Grasse, articles de *L'Eclaireur* et du *Petit Niçois* côté français, rapports des préfets d'Imperia et de Gênes, du ministère de l'intérieur, de la communauté juive de Gênes, de la capitainerie du port de San Remo côté italien.

[6] Veziano met en lumière le rôle positif joué par l'église anglicane de San Remo (révérend Meyler), les interventions financières du Comité d'Aide aux Réfugiés de Nice et du Comité d'Assistance aux Juifs d'Italie de Milan dans la région de Vintimille, l'attitude parfois humanitaire de certains membres des organisations fascistes, la présence d'une antenne du parti nazi à San Remo et à Vintimille observant et quantifiant les passages, la connivence entre les pêcheurs ligures et mentonnais, la corruption récurrente de fonctionnaires italiens et même français, la programmation des expulsions par la montagne mentonnaise de la part des hommes de la *Pubblica Sicurezza* et de la *Milizia confinaria* transformés en « passeurs d'Etat » en 1939.

[7] C'est ainsi que j'ai découvert la date d'entrée en France du Tchèque Pavel Szanto, futur cadre des groupes francs de la Résistance dont le nom figure sur la plaque des martyrs de France d'abord apposée rue Victor Juge, ainsi que de plusieurs personnes assignées à résidence à Saint-Martin-Vésubie en 1943.

[8] La plupart des fugitifs appartiennent aux classes moyennes et la plupart des passeurs sont des pêcheurs ou des marins

[9] Le drame humain vécu par les fugitifs apparaît bien dans les interrogatoires de ceux qui furent interpellés par la police française.

[10] Environ 800 passages avant le 1er septembre 1939, 230 ensuite, une dizaine de barques séquestrées et 37 pêcheurs condamnés.

[11] La presse azuréenne exprime souvent son émotion alors que *L'Eco della Riviera* condamne les trafics liés aux départs sans se soucier du fait qu'ils étaient tolérés, sinon suscités par les autorités fascistes

[12] *Nella note straniera. Gli ebrei di S. Martin Vesubie*, L'Arciere, Cuneo, 1991, traduit en 1995 par les éditons Serre sous le titre *Les Juifs de Saint-Martin-Vésubie* septembre-novembre 1943.

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor

LE LOGOTYPE DU DÉPARTEMENT

Les quatre symboles de la médaille (mélèze, palmier, lys et croix de Savoie) rappellent les deux ensembles géographiques et les deux ensembles historiques qui constituent le département des Alpes-Maritimes : Alpes méridionales au nord du département, littoral méditerranéen au sud, ancien Comté de Nice à l'est du Var et Provence orientale à l'ouest.

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06036 NICE CEDEX - TÉL. 04 93 18 61 71